Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 13339 — 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine — VENDREDI 18 DÉCEMBRE 1987

La victoire de M. Roh Tae Woo sur les deux Kim

La division de l'opposition en Corée du Sud lui fait perdre l'élection présidentielle

Une chance gaspillée

Déjouant les prévisions qui le donnaient en perte de vitesse face à ses deux principaux adversaires, le candidat du pouvoir, M. Roh Tae Woo, remplacera à la Maison Bleue — la résidence du chef de l'Etat — le président Chun Doo Hwan. Avec une avance confortable — mais seulement le tiers des suffrages, — il vient paradoxalement d'obtenir des urnes ce que la rue lui avait refusé il y a six mois.

En juin dernier, en effet, la jeunesse mais aussi une large fraction des classes moyennes et des milieux religieux étaient descendues dans la rue pour protester contre la décision du président Chun, arrivé au pouvoir en 1979 à la suite d'un coup d'Etat militaire, de choisir lui-même comme successeur son collègue de promotion, M. Roh. Sous la pression populaire et aussi de Washington, ce dernier s'était rapidement converti aux bienfaits du système démocratique. Brûlant ce qu'il avait adoré la veille, faisant même son autocritique, « Monsieur Démocratie » — comme il aime qu'on le surnomme — avait pris autant que faire se pouvait ses distances avec les abus commis par ses anciens camarades. Sent réussir toutefois à convaincre l'opposition, dont certains membres ont été emprisonnés, voire torturés.

Cette victoire à l'arrachée, M. Roh la doit sans doute en partie à certaines pratiques frauduleuses de ses amis, qui ont du mal à se plier à la douloureuse incertitude des urnes. Mais on ne saurait tout expliquer par la fraude. Par leur rivalité incessante, les deux Kim ont fait le lit de M. Roh. Divisés, ils ont rassemblé plus de 50 % des votes, avec une courte avance pour M. Kim Young Sam sur M. Kim Dae Jung. S'ils avaient pu s'entendre sur une candidature unique, l'opposition l'aurait selon toute vraisemblance emporté, ou du moins aurait contraint le pouvoir à des fraudes massives. En se démolissant l'un l'autre, ils ont contribué à démobiliser une partie d'une opinion majoritaire dans le pays et poussé vers M. Roh ceux des électeurs qu'effrayaient les risques d'anarchie.

Incapables de surmonter leurs ambitions personnelles et leurs querelles de clocher, décevant les espoirs de leurs compatriotes, les deux Kim risquent de payer cher leur faute de stratégie.

Elu par un Coréen sur trois seulement, mais bénéficiant du soutien de l'armée, M. Roh va devoir composer. C'est sans doute pourquoi il a voulu donner l'impression, au lendemain de sa victoire, de se placer au-dessus des querelles partisanes et a promis d'« en finir avec l'héritage de la confrontation politique ». Mais il aura du mal à tenir sa promesse, étant donnés les traditions du pays et le fait que l'opposition est majoritaire. Il devra très vite rompre avec les pratiques de ses prédécesseurs s'il veut éviter qu'une fois de plus la rue ne soit le théâtre d'affrontements. Quant à l'opposition, qui vient de gaspiller une chance historique, elle devra mettre de l'ordre dans ses rangs si elle veut retrouver sa crédibilité.

La division de l'opposition a favorisé le succès de M. Roh Tae Woo, candidat du pouvoir. Mais les vaincus contestent l'honnêteté du scrutin présidentiel du mercredi 16 décembre et en ont demandé l'annulation. Plusieurs manifestations sont prévues. Après avoir annoncé sa victoire, bien accueillie par la Bourse de Séoul, comme à Tokyo et à Washington, M. Roh a, pour sa part, lancé un appel à l'apaisement.

SEOUL
de notre envoyé spécial

M. Roh Tae Woo, candidat du pouvoir, a été élu successeur du président Chun Doo Hwan avec une majorité plus confortable qu'on pouvait s'y attendre. Sur vingt-trois millions de votants (89,1 % des inscrits), M. Roh a obtenu — après dépouillement de 92 % des votes — 7,7 millions de voix (36,4 %), contre 5,75 millions (27,1 %) à M. Kim Young Sam, et 5,57 millions (26,3 %) à M. Kim Dae Jung, ses deux principaux adversaires, M. Kim Jong Pil obtenant pour sa part environ 8 % des suffrages. Mais les résultats de l'élection présidentielle du 16 décembre, la première à avoir eu lieu au suffrage direct depuis seize ans, sont encore loin d'être acceptés par l'opposition.

PHILIPPE PONS.

(Lire la suite page 2.)

Redoutant les «affrontements stériles» et l'«indifférence»

Les évêques français réclament un débat politique de qualité

Réunissant les représentants de la hiérarchie catholique française, le Conseil permanent de l'épiscopat a rendu publique, le jeudi 17 décembre, une déclaration qui sera leur seule intervention avant l'élection présidentielle de 1988. Les évêques appellent notamment l'ouverture d'un véritable « débat démocratique » sur les grandes questions de société afin d'éviter aussi bien les « affrontements stériles » que l'« indifférence des citoyens ».

A cinq mois de l'échéance présidentielle, le Conseil permanent de l'épiscopat français a pris position, comme prévu, non sous la forme de consignes de vote, mais en exprimant quels sont pour lui les principaux enjeux de l'élection à venir.

« *Au nom de* [leur] *mission* », les évêques de France appellent l'attention des formations politiques, des candidats et des électeurs sur quelques grandes questions de société, dont ils attendent que la campagne électorale débatte sereinement : les risques de dégradation du tissu social en France, la défense des valeurs éducatives et familiales, l'accueil des immigrés, le respect de la vie, la solidarité internationale, etc.

Ils soulignent notamment leur inquiétude devant le développement d'« *une société à deux vitesses* », perçue comme une évolution « *fatale* » en période de crise, et devant les risques de mise en cause du système de protection sociale. Ils reprennent également, avec force, leurs propos des dernières années favorables à *une « véritable intégration »* des immigrés et de leurs familles. Sensibles au risque de désaffection de l'opinion pour le débat politique, les évêques entendent surtout dire que « *la démocratie ne s'accommode ni des affrontements stériles ni de l'indifférence des citoyens* ».

En 1981, les évêques de France avaient pris aussi position, en défendant notamment le principe de la liberté de l'enseignement. Après les événements de 1983-1984, qu'ils évoquent très brièvement, les préoccupations scolaires de l'épiscopat se sont déplacées et touchent désormais à l'« *échec* » qui atteint les enfants dans des proportions « *alarmantes* ».

Si les évêques catholiques rappellent enfin leur opposition totale à l'avortement ou à l'euthanasie, leur prise de position paraîtra cette fois moins défensive qu'il y a sept ans et beaucoup plus ouverte à l'ensemble des préoccupations de la société française, susceptible d'aucune exploitation par quelque force politique que ce soit.

H. T.

(Lire page 42 le texte de la déclaration de l'épiscopat français.)

Le PDG de Luchaire inculpé
M. Daniel Dewavrin inculpé d'infraction à la législation sur le commerce des armes de guerre.
PAGE 42

Travailleurs portugais
Filières clandestines sur plusieurs chantiers.
PAGE 11

Nouvelles prisons
Le marché a été attribué à quatre entreprises.
PAGE 13

La recherche d'un règlement au Nicaragua
Reprise du dialogue entre le gouvernement et la Contra.
PAGE 6

La SNCF un an après
Douze mois après la grève, les cheminots sur le qui-vive.
PAGE 39

Le sommaire complet se trouve page 42

M. Mitterrand, Renault et la session extraordinaire

Rassembler... à gauche

Après le rappel à l'ordre constitutionnel dont il a été l'objet, le mercredi 16 décembre, de la part du chef de l'Etat, M. Chirac a l'intention de soumettre à M. Mitterrand une demande de convocation du Parlement, en session extraordinaire, au mois de janvier, sur le financement des partis politiques et la réforme du statut de Renault.

Qu'importe si Renault a été nationalisée par le général de Gaulle et, de surcroît, sans nécessité économique mais pour sanctionner la collaboration de son fondateur avec l'occupant ! Renault est devenue la « citadelle » de la classe ouvrière. Elle en reste un symbole, malgré le vieillissement et les lézardes de l'édifice.

M. Chirac — hésitant depuis plusieurs semaines sur la conduite à tenir, empêtré dans un conflit potentiel avec son ministre de l'industrie, M. Alain Madelin qui tient à la réforme du statut de Renault comme à la prunelle de ses yeux — a servi le symbole au président de la République sur un plateau.

M. Mitterrand a reçu ce cadeau de Noël avec délectation et remercié avec subtilité. Comment défendre un symbole de la gauche ouvrière sans jamais prononcer son nom ? Comment se situer « *à gauche* » sans traiter du fond, c'est-à-dire du statut de la Régie ? Le chef de l'Etat n'en avait pas dit un mot, le 5 novembre dernier, lorsque le projet de M. Madelin avait été examiné et approuvé par le conseil des ministres. Il n'en a pas dit plus mercredi lorsque le sujet est venu dans la conversation hebdomadaire qu'il a, avec le chef du gouvernement, avant la réunion du conseil des ministres. Il s'est contenté d'un rappel à l'ordre institutionnel. M. Chirac voulait inscrire le nouveau statut de Renault à l'ordre du jour de la session extraordinaire, qui doit être consacrée en janvier à l'examen du projet de loi sur le financement des partis et des campagnes électorales. M. Mitterrand l'a stoppé net : il est, a-t-il rappelé, seul maître de la convocation des sessions extraordinaires du Parlement et de leur ordre du jour. Le premier ministre maintient sa demande et l'exprimera officiellement, dit-on à Matignon. Le chef de l'Etat devrait, en bonne logique, la rejeter. Comment accepter demain ce qu'il a qualifié hier de « *dérive institutionnelle* » ?

JEAN-YVES LHOMEAU.

(Lire la suite page 8.)

La fin du procès de la Mafia

Verdict exemplaire à Palerme

Au terme du procès contre la Mafia, commencé le 10 février 1986, la cour d'assise de Palerme a prononcé, mercredi 16 décembre, dix-neuf condamnations à la détention à perpétuité. Plusieurs centaines d'autres inculpés se sont vu infliger au total près de deux mille cinq cents ans de réclusion.

ROME
de notre correspondant

La cour d'assises de Palerme a rendu, mercredi 16 décembre, un arrêt d'une grande sévérité. Le tribunal, composé de six jurés, dont quatre femmes, et de deux juges professionnels, a retenu les explications fournies l'année dernière devant lui par des « *repentis* », selon lesquels les méfaits de l'« honorable société » étaient en réalité contrôlés, voire, pour les plus graves, ordonnés par une « commission » centrale dont ils ont dénoncé les principaux membres.

Au nombre des condamnés « excellents » figurent Michel Greco, dit « le pape », et deux des « parrains » de la zone de Palerme, Bernardo Provenzano et Salvatore Riina. Ces présumés patrons du « *clan de Corleone* » avaient pris l'initiative, à la fin des années 70, d'entrer en guerre contre la précédente commission et d'assassiner, outre ses principaux chefs, certains de leurs parents — massacrant ainsi l'essentiel de la famille de Tomaso Buschetta, ce qui justifia la décision de ce mafieux de briser l'*omerta*, la traditionnelle loi du silence sicilienne, pour accabler ses anciens compagnons.

JEAN-PIERRE CLERC.

(Lire la suite page 3.)

Le Monde DES LIVRES

Un entretien avec Joseph Brodsky
« Ecrire est une école d'incertitude »

■ Le Paris nocturne de Brassaï. ■ La seconde mort du Divin Marquis. ■ Malraux et la guerre d'Espagne. ■ Sherlock Holmes, l'homme qui tua Conan Doyle. ■ Spécial livres pour la jeunesse. ■ La chronique de Nicole Zand. ■ Le feuilleton de Bertrand Poirot-Delpech.

Pages 15 à 26

SUPPLÉMENT JAPON

Le Japon pensait lui-même mettre deux à trois ans pour digérer les effets de la brutale appréciation du yen, un sérieux handicap pour ses exportations. Il lui a suffi d'un an pour s'adapter et repartir, plus fort que jamais. A quand le dollar à 100 yens ?

Pages 33 à 36

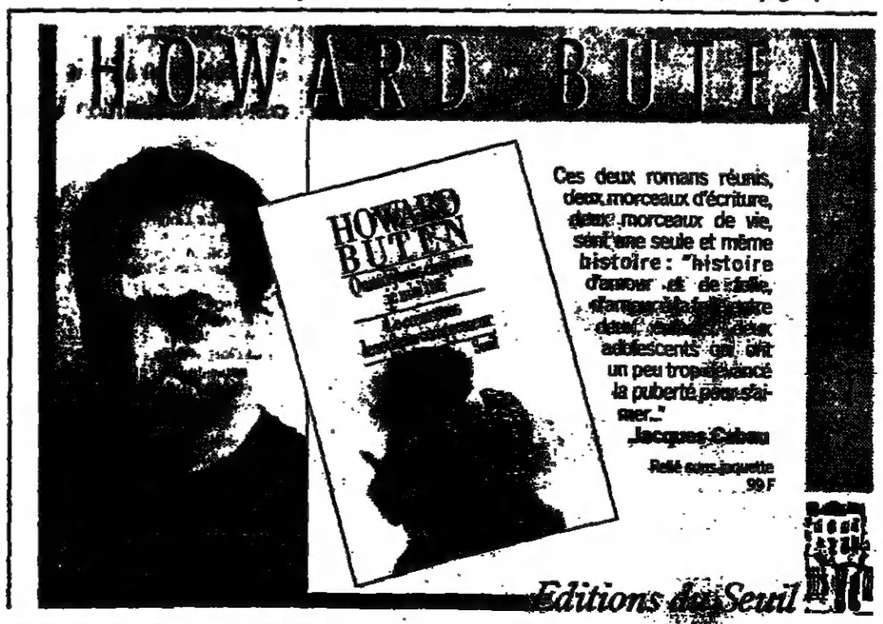

M 0147 - 12180 - 4,50 F
3790147004500 12180

A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 800 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 A$; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 200 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 160 dr. ; Inde, 30 r. ; Iran, 1 700 L ; Liban, 3 L ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

Etranger

CHINE : haro sur les « produits défectueux » !

Première passe d'armes entre les héritiers de Deng Xiaoping et la bureaucratie

PÉKIN
de notre correspondant

Cela commence à tenir du feuilleton : le ministère de l'industrie légère est le héros involontaire d'une saga grand-guignolesque illustrant à merveille les résistances que suscitent les méthodes peu orthodoxes de la direction du pays pour briser la mainmise de la bureaucratie sur l'activité économique.

Au premier tableau, le ministre lui-même, M. Zeng Xianlin, annonce froidement, en août dernier, la préparation d'une exposition dans le style « musée de la honte », où seraient rassemblés les pires produits manufacturés sortis des usines chinoises. But de l'opération : montrer du doigt les entreprises coupables d'ignorer les normes de qualité. Machines à laver, réfrigérateurs, bicyclettes, couvertures chauffantes, ventilateurs, tous plus défectueux les uns que les autres... Le déballage s'annonçait savoureux, surtout dans un pays qui, depuis presque quarante ans, sature ses médias d'expositions de produits pilotes et de réalisations modèles.

La réaction populaire est enthousiaste : quatre mille lettres en quelques semaines dénonçant au ministère tout ce qui fuit, se tort, fond, grippe ou refuse obstinément de démarrer peu après l'achat. Les droits du consommateur semblent faire leur apparition dans une Chine où, jusqu'alors, le client est plus souvent le pigeon que le roi.

Il n'est que de voir un Chinois acheter dans un magasin un appareil électroménager pour comprendre : il examine l'objet, pièce par pièce, avec une minutie à rendre folle de rage la plus patiente des vendeuses d'une grande surface occidentale. La raison ? Il sait bien que garantie et service après-vente sont des notions virtuellement inconnues. Il fait d'autant plus attention, du reste, que la consommation est presque devenue, de nos jours, l'inflation aidant, une forme d'épargne.

Mais l'initiative du ministre de l'industrie légère ne fait pas que des heureux. Des responsables de son propre département trouvent le procédé décidément trop fort. Les entreprises concernées se dépêchent d'embaucher des réparateurs par centaines pour répondre aux plaintes de clients furibonds. A l'occasion, entre deux coups de clé à molette et un tour de vis, certains de ceux-ci tentent d'intimider le consommateur : *« Pourquoi avoir écrit au ministère ? Si vous retirez votre plainte, nous vous changeons l'appareil gratuitement... »* Les manufactures exercent aussi, si l'on en croit la presse officielle, des pressions discrètres mais efficaces sur le ministère.

Conséquence prévisible : le 11 décembre, M. Zeng annonce, un peu gêné, que tout bien pesé l'exposition n'aura pas lieu. La mesure est *« trop brusque »*. La menace a suffi à obtenir le résultat souhaité. Et, d'ailleurs, on ne pas pu rassembler plus de soixante-six produits *« de qualité inférieure »*, alors qu'on avait préparé une salle d'exposition de 1 800 mètres carrés. L'agence officielle Chine nouvelle monte alors au créneau. Un de ses journalistes publie un commentaire au vitriol accusant des membres du ministère de s'être laissé *« emprisonner par leurs connivences »* avec le secteur industriel.

Le lendemain, le ministère avait de nouveau les honneurs du *Quotidien du peuple* à propos d'une tournée d'inspection d'un groupe de contrôleurs envoyés sous son égide à Shanghai, pour vérifier la qualité des produits de trois usines. Leur travail avait principalement consisté à dépenser une petite fortune en banquets, visites touristiques, cadeaux et distractions. Pas moins de 29 000 yuans (environ 43 000 F), soit deux cent quarante et un mois du salaire mensuel de chacun des sept membres de l'équipe.

Un scandale de plus, certes. Cette affaire des produits défectueux semble constituer, cependant, la première véritable passe d'armes des « héritiers » de M. Deng Xiaoping face à la tentaculaire bureaucratie chinoise.

FRANCIS DERON.

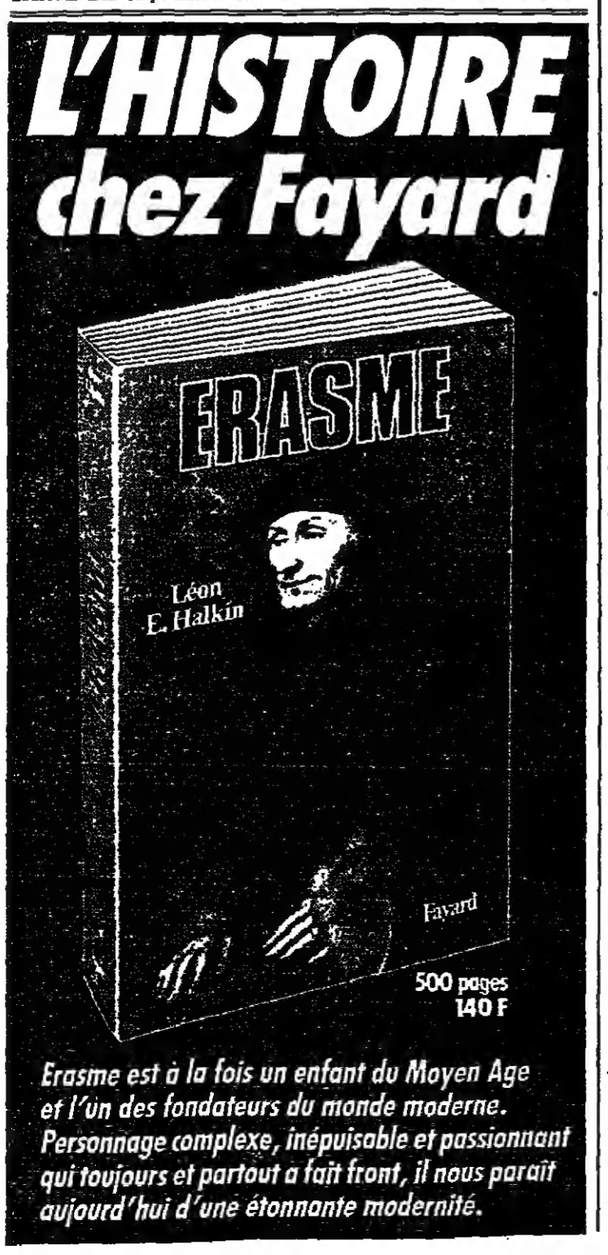

Erasme est à la fois un enfant du Moyen Age et l'un des fondateurs du monde moderne. Personnage complexe, inépuisable et passionnant qui toujours et partout a fait front, il nous paraît aujourd'hui d'une étonnante modernité.

Corée du Sud : l'élection de M. Roh Tae Woo

(Suite de la première page.)

Les opposants estiment que *« la fraude a été massive »*. En fin de journée, jeudi, des manifestations de protestation devaient commencer à Séoul, où les habitants ont voté en faveur de M. Kim Dae Jung. Dans les rangs de la majorité, on s'attend à des mouvements de protestation qui pourraient être plus importants que ceux de juin dernier, qui avaient forcé le régime Chun à engager le processus de démocratisation.

Les Coréens se trouvent en effet dans une situation paradoxale avec un futur président — certes mieux élu qu'on ne le pensait — mais minoritaire, et deux candidats de l'opposition qui non seulement ont obtenu, à eux deux, plus de la majorité des voix mais encore affirment que le scrutin a été truqué et demandent qu'il soit annulé.

Bien que le vote se soit déroulé dans le calme et que les incidents aient été plus sporadiques que significatifs d'une fraude de grande ampleur, les opposants contestent les résultats, affirmant que cette élection est *« la plus malhonnête de l'histoire moderne de la Corée »*. Selon M. Kim Young Sam, *« cette élection constitue une répétition du coup d'Etat du 12 décembre 1979* (à la faveur duquel le général Chun prit le pouvoir), *et je doute que les Coréens puissent l'accepter. Cette élection doit être annulée »*. Selon l'entourage du candidat, *« trois millions de bulletins de vote ont été volés par le gouvernement et remplacés par d'autres »*.

Sans doute la campagne électorale a-t-elle été marquée par des pratiques qui tendaient à infléchir les résultats (menaces, achat de voix). Le scrutin lui-même n'a pas été exempt d'irrégularités (absence d'observateurs de l'opposition dans beaucoup de bureaux de vote et de dépouillement, vote à « huis clos » des 600 000 soldats...). Mais la fraude est beaucoup moins évidente qu'elle ne l'a été, par exemple, aux Philippines en février 1986. Si elle a eu lieu, elle a été faite beaucoup plus habilement.

Le caractère quelque peu artisanal de l'organisme mis sur pied par les dissidents et des membres des Eglises pour surveiller le déroulement du scrutin (qu'on ne peut en rien comparer au NAMFREL, organisme ayant eu le même but aux Philippines) et le faible nombre des observateurs étrangers (une vingtaine, envoyés par des organisations de défense des droits de l'homme américaines) ne permettent guère, pour l'instant, d'avoir des éléments concrets pour infirmer la thèse officielle selon laquelle ces élections ont été *« honnêtes et libres »*. L'opposition fait grand cas de la découverte, jeudi, dans un quartier ouvrier de Kuro, à Séoul, d'une urne pleine de faux bulletins de vote en faveur de M. Roh, qui a été *« confisquée »* par la population. Elle devrait rendre publiques incessamment des listes des fraudes commises, établies en collaboration avec l'organisme chargé de surveiller le déroulement du scrutin.

Même s'il y a eu effectivement un « coup de pouce » pour favoriser le candidat du pouvoir, le résultat de ces élections n'en constitue pas moins un sérieux revers pour les deux candidats de l'opposition. Près des deux tiers des électeurs ont voté contre M. Roh, mais, en raison de la division des deux Kim, et de leur incapacité à s'entendre pour faire cause commune contre le candidat du pouvoir, c'est celui-ci qui est passé. Cette rivalité, qui a conduit à la défaite des opposants, a engendré chez beaucoup une déception et une amertume qu'ils auront de la peine à dissiper. Notamment à Séoul, où M. Kim Dae Jung est en avance sur ses adversaires. Dans un tel climat, l'argument de la fraude électorale risque d'être moins mobilisateur.

Dans l'hypothèse d'une victoire d'un des candidats de l'opposition, on se demandait s'il pourrait gouverner, étant donnée l'hostilité des militaires. Après la victoire de M. Roh, c'est la stratégie que va adopter l'opposition qui est le point d'interrogation. Essaiera-t-elle de récupérer dans la rue une victoire qui lui a échappé dans les urnes ?

PHILIPPE PONS.

Réactions favorables à Washington et à Tokyo

Les résultats du scrutin ont été bien accueillis aux Etats-Unis et au Japon. Le porte-parole du département d'Etat a qualifié le scrutin d'« historique » et s'est félicité qu'il se soit, *« dans l'ensemble, bien déroulé »*. Interrogé sur les accusations de fraude pendant le vote, il a fait valoir qu'il était encore trop tôt pour pouvoir se prononcer à ce sujet : *« Nous ne tirons aucune conclusion et ne portons aucun jugement. »*

Au Japon, où la télévision a suivi pendant toute la nuit le dépouillement des résultats, ceux-ci ont surpris le gouvernement par leur ampleur. *« Les résultats révèlent un écart plus important que prévu »*, a estimé M. Obuchi, porte-parole du gouvernement. *« On croyait généralement*, a-t-il dit, *que Roh et les deux Kim rassembleraient chacun 30 % des voix, les 10 % restants allant à M. Kim Jong Pil. »*

Le porte-parole du ministère des affaires étrangères a, lui, estimé qu'il s'agissait du *« meilleur résultat possible. En élisant M. Roh, les Coréens ont choisi la stabilité de préférence à un changement rapide. Mais nous attachons une grande importance au fait que cette élection, pour la première fois depuis seize ans, a été un succès, avec une participation de 90 % des électeurs. [...] La marge victorieuse de M. Roh est très large, quelque deux millions de voix. Nous avons l'impression qu'il serait assez absurde d'affirmer qu'une fraude de cette ampleur ait pu intervenir, sous les yeux de millions de Coréens et de très nombreux journalistes étrangers »*.

Comme on pouvait s'y attendre, l'agence de presse de Pyongyang a estimé que l'élection s'était déroulée sous le *« régime des baïonnettes »* et que les *« dictateurs militaires »* avaient organisé le scrutin pour *« étrangler »* les forces démocratiques. — *(AFP.)*

L'ancien putschiste converti à la démocratie

Ancien général qui fut, en décembre 1979, l'un des chefs de la mutinerie au sein de l'armée à laquelle un autre général, le président Chun Too Wan, doit le pouvoir, M. Roh est un *« athlète parfait taillé pour diriger un pays qui doit recevoir l'année prochaine les Jeux olympiques »*, disent ses partisans. Il s'est en tout cas employé, au cours de cette campagne, à faire oublier son passé et à prendre ses distances par rapport à un gouvernement qui, depuis sept ans, n'a jamais su être populaire. Et, apparemment, il a réussi. Il a cherché à se présenter comme *un réformiste sincère*, — le 29 juin, alors que les manifestations antigouvernementales avaient pris une ampleur inquiétante, il annonça un programme de démocratisation — et un « brave homme » qui sait reconnaître ses fautes. Aux yeux du petit peuple et de la paysannerie, pour qui le mot « démocratie » n'a pas grand sens, il a pour lui de passer pour un homme intègre.

Agé de cinquante-cinq ans, suave, M. Roh est né dans une famille simple de la même région de la province du Kyongsang que M. Chun, dont il fut le camarade de promotion à l'Académie militaire et qu'il retrouve au Vietnam à la tête d'une unité sud-coréenne. Le 12 décembre 1979, commandant la 9e division d'infanterie stationnée au nord de Séoul, il fit mouvement avec ses troupes sur la capitale, apportant opportunément au général Chun, alors chef des services de sécurité de l'armée, les forces dont il avait besoin pour réussir son putsch.

Au cours des sept années suivantes, il fut le fidèle second du détenteur du pouvoir. Commandant de la garnison de Séoul, puis chef de la sécurité militaire, il aida le général Chun à consolider son pouvoir dans l'armée. Par la suite, il assuma plusieurs postes ministériels (intérieur et sports).

La rumeur veut que, au cours de cette nuit du 12 décembre 1979, M. Chun ait promis de lui « léguer » le pouvoir. En 1985, M. Roh devint président du Parti

gouvernemental et, en juin dernier, le président en fit son « dauphin ». Une décision qui provoque une poussée de fièvre antigouvernementale.

Au cours de sa campagne électorale, M. Roh n'a pas été avare en promesses : de la reconnaissance de la Chine — Séoul entretient toujours des relations avec Taiwan — à la libération des prisonniers politiques en passant par un référendum sur sa politique au lendemain des Jeux olympiques. Au cours d'une conférence de presse, vendredi matin, il a déclaré que sa tâche la plus urgente serait la « réconciliation nationale ».

Cambodge : M. Mitterrand apporte son soutien au prince Sihanouk

M. François Mitterrand a apporté son soutien au prince Sihanouk lors de leur entretien, à l'Elysée, le mercredi 16 décembre (*le Monde* du 17 décembre). L'Elysée a fait savoir que le chef de l'Etat a déclaré que le prince *« connaissait mieux que personne les jeux des influences et des réseaux, les résistances à vaincre »* pour que le Cambodge puisse redevenir un Etat *« indépendant et démocratique »*.

De son côté, interrogé à sa sortie de l'Elysée, le prince a notamment déclaré, à propos d'une éventuelle participation des Khmers rouges aux négociations : *« Si la Chine décide que les Khmers rouges doivent participer au dialogue, ils le feront. Tout dépendra de la Chine. »* Le prince s'est, en outre, montré prudemment optimiste sur la suite de la négociation avec Phnom-Penh.

Il a, enfin, affirmé que l'aide américaine lui permettrait de tripler la puissance de sa guérilla (l'armée nationale sihanoukiste) d'ici à 1990, date à laquelle les Vietnamiens se sont engagés à rapatrier, quoi qu'il arrive, leurs troupes stationnées au Cambodge. *« Soutenue par le peuple khmer, mon armée sera un bon rempart contre les Khmers rouges, une garantie de stabilité et de sécurité »*, a-t-il dit. Le prince Sihanouk doit être l'hôte du premier ministre, M. Jacques Chirac, le 22 décembre.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

Manifestation à Paris contre l'intervention soviétique

Deux cents personnes environ ont manifesté, mercredi 16 décembre à Paris, contre l'intervention soviétique en Afghanistan et pour la libération du journaliste français Alain Guilo, détenu par Kaboul depuis le 12 septembre (*le Monde* du 16 décembre). Le cortège a descendu les Grands Boulevards, scandant des slogans tels que *« Armée rouge, assassins »* ou *« Gorbatchev, assassin »*. La manifestation était conduite par quatre députés, deux du PS, MM. Yves Tavernier (Essonne) et Louis Le Pensec (Finistère), et deux du RPR, MM. Jean-Claude Dalbos (Gironde) et Eric Raoult (Seine-Saint-Denis).

D'autre part, Washington a protesté auprès de Moscou à la suite de l'interpellation, à Kaboul, par des soldats soviétiques, d'un diplomate américain. Ce dernier, M. Edmund McWilliams, avait été interpellé le 8 décembre et accusé *« à tort »* d'avoir pris des clichés d'un convoi militaire.

Maroc

Des détenus politiques ont commencé une grève de la faim

Une dizaine de détenus de la prison El Alou de Rabat, reconnus coupables en 1984 d'avoir troublé l'ordre public et insulté le roi Hassan II, ont commencé une grève de la faim pour obtenir de meilleures conditions de détention et notamment le statut de prisonnier politique.

Un autre groupe de détenus est en grève de la faim depuis dix jours à la prison de Safi, ville côtière au sud de Rabat, sur des revendications similaires. Ces derniers ont déjà mené plusieurs longues grèves de la faim, au cours desquelles deux d'entre eux sont morts. Ils avaient été condamnés à de longues peines de prison pour leur participation aux émeutes de Marrakech en janvier 1984.

Des sources proches des milieux judiciaires à Rabat ont par ailleurs indiqué qu'un avocat de gauche, Me Abdelleh Zeidi, a été condamné lundi à trois ans de prison pour avoir fait une allusion péjorative au roi Hassan II au cours d'un procès à Tetouan, dans le nord du Maroc. — *(Reuter.)*

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
TÉL. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 597 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messagerie)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE			
504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE

Imprimerie du « Monde », 7, r. des Italiens PARIS-IXe

OJD

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 — Tapez LEMONDE, code d'accès ABO
365 jours par an, 24 heures sur 24

هكذا من الاصل

Europe

HONGRIE : remaniement du gouvernement

Des responsabilités accrues sont confiées à des technocrates

Un important remaniement du gouvernement hongrois a été annoncé mercredi 16 décembre, à l'ouverture de la session d'hiver du Parlement. La restructuration touche essentiellement les domaines économique et social.

L'importance de la réorganisation du gouvernement, annoncée depuis plusieurs mois, confirme que le premier ministre, M. Károly Grosz, est déterminé à poursuivre la politique de réformes annoncée lors de la session précédente de l'Assemblée nationale (*le Monde* du 18 septembre 1987). Formellement, c'est sur proposition du Conseil national du front populaire patriotique (principale organisation de masse) que le Parlement a pris la décision de modifier la composition du gouvernement, déjà remanié en juin dernier. En fait, c'est le plénum du 8 décembre du comité central qui a donné le feu vert aux changements annoncés mercredi à Budapest. Cette fois donc, mais peut-être pour la dernière fois, on a suivi un « protocole » pourtant de plus en plus ouvertement critiqué (*le Monde* du 25 novembre 1987), à savoir que le parti décide en fait des nominations.

Cela dit, les remaniements correspondent aux préoccupations réelles de l'opinion publique qui réclame depuis longtemps un meilleur fonctionnement du gouvernement. La diminution du nombre des ministères facilitera sans doute la réalisation des réformes. Il est cependant encore trop tôt pour évaluer les répercussions de la restructuration du cabinet sur les futurs rapports entre l'appareil du parti et celui de l'Etat, l'un des principaux sujets de débats actuels en Hongrie.

Quoi qu'il en soit, des responsabilités gouvernementales accrues sont confiées à des technocrates sans passé politique. M. Peter Medgyessi, quarante-cinq ans, spécialiste de la gestion financière, nouveau vice-premier ministre et président de la commission du plan et de l'économie, est désormais le numéro deux du gouvernement. A la tête du ministère des finances lui succède M. Miklos Villanyi, autre « jeune loup », bien connu des milieux d'affaires internationaux.

Deux membres du bureau politique, Mme Judit Csehak et M. Laszlo Maróthy, sont relevés de leurs fonctions de vice-premiers ministres (postes supprimés) mais restent au gouvernement. Mme Csehak, médecin et syndicaliste (la « Barzach hongroise ») en tant que ministre des affaires sociales et de la santé alors que le « transfert » de M. Laszlo Marothy, présidait l'office du Plan, à la tête du nouveau ministère pour la protection de l'environnement et des eaux, peut être interprété comme une diminution de son influence politique (encore que les problèmes écologiques figurent parmi les préoccupations du régime).

M. Marothy, quarante-cinq ans, a longtemps figuré parmi les successeurs possibles de M. Kadar au poste de secrétaire général. M. Jozsef Marjai (soixante-quatre ans), l'un des derniers représentants de la « vieille garde kadariste », est maintenu dans ses fonctions de vice-premier ministre, tout en cumulant son poste avec celui de ministre du commerce extérieur et intérieur. Quant à M. Istvan Horvath (cinquante-deux ans), qui n'est plus vice-premier ministre, il dirigera le ministère de l'intérieur, auquel se trouve rattachée l'administration locale. Enfin, M. Frigyes Berecz, qui était, lui aussi, vice-premier ministre, a été nommé ministre de l'industrie.

Risques de dérapage

Le gouvernement hongrois, profondément restructuré, aura la tâche difficile. Malgré quelques résultats encourageants, la réalisation du plan de l'année 1987 ne donne pas satisfaction dans son ensemble; la tonalité des derniers commentaires parus dans la presse — d'une franchise étonnante — est plutôt pessimiste. D'aucuns parlent des risques de dérapage des réformes qui pourraient déborder le domaine économique.

Par l'annonce — à l'issue du dernier plénum du comité central — d'une conférence nationale du parti avant la fin du printemps 1988, les dirigeants se sont fixé une échéance incontournable : l'échec de la mise en application du programme de stabilisation, lancé en septembre dernier, compromettrait pour longtemps l'image de marque du régime et pourrait aller jusqu'à provoquer une crise, aggravée par les incertitudes autour de la retraite de plus en plus vraisemblable de M. Janos Kadar.

THOMAS SCHREIBER.

ROUMANIE : la tension après les émeutes de Brasov

Quatre responsables du parti ont été limogés en province

Le ministre ouest-allemand des affaires étrangères, M. H. D. Genscher, était attendu, jeudi 17 décembre, à Bucarest pour une brève visite d'une journée. Cette visite est la première en Roumanie d'un dirigeant occidental depuis les émeutes du 15 novembre à Brasov et la vague d'agitation qui se poursuit depuis.

Il devait notamment être reçu par le président Ceausescu, qui avait renoncé la semaine dernière à se rendre à Berlin-Est pour participer à la rencontre au sommet des dirigeants du pacte de Varsovie convoquée après le sommet Reagan-Gorbatchev de Washington.

Clôturant la réunion de la conférence nationale du Parti communiste roumain, le président Nicolae Ceausescu a de nouveau promis mercredi quelques mesures pour alléger le sort de ces concitoyens. Il a annoncé une amélioration de l'approvisionnement en viande, denrée pratiquement réservée ces dernières années à l'exportation et qui avait à peu près disparu des magasins.

Cette mesure s'ajoute à la promesse faite lundi d'une hausse des salaires un petit peu plus forte que prévu au cours des deux prochaines années et de la distribution d'une prime de fin d'année.

Ces concessions, qui peuvent paraître dérisoires, ne modifient pas sur le fond la politique du régime, réaffirmée avec emphase au cours de la conférence nationale. Elles traduisent cependant l'inquiétude des dirigeants devant la montée du mécontentement observée ces dernières semaines.

Celui-ci s'est répercuté au sein même du parti, sans qu'on soit en mesure de savoir si cela correspond pour le moment à quelque chose de sérieux ou non. Des informations concordantes sont venues ces derniers jours confirmer le limogeage à Craova de quatre hauts fonctionnaires locaux du parti, dont le premier secrétaire, M. Gheorghe Matei. Ces quatre responsables ont été exclus du parti pour « *graves déviations* ». M. Emil Bobu, le numéro deux du Parti communiste roumain, s'était rendu personnellement sur place la semaine dernière — fait exceptionnel — pour assister à une conférence régionale préparatoire à la conférence nationale.

Par ailleurs, lundi soir, un incendie a détruit la première édition du journal du Parti communiste, *Scinteia*, qui reproduisait le discours prononcé à l'ouverture de la conférence du parti par le président Ceausescu. On n'exclut pas à Bucarest que cet incendie puisse être un nouveau geste de protestation contre le régime. Une deuxième édition a pu cependant être imprimée mais elle n'a été disponible qu'en fin de matinée à Bucarest.

La minorité allemande

Au centre des entretiens que le ministre ouest-allemand des affaires étrangères, M. Genscher, devait avoir jeudi dans la capitale roumaine figurait, nous indique notre correspondant à Bonn, Luc Rosenzweig, la question de l'émigration des Roumains d'origine allemande, les « Saxons » de Transylvanie et les « Souabes » du Banat.

On évalue à deux cent trente mille personnes la minorité allemande de Roumanie et à soixante-dix mille le nombre de demandes de visas de sortie. Cette minorité nationale, la seconde en importance après les Hongrois, est installée dans le pays depuis le dix-septième siècle et a conservé son identité. Il y a dix ans, le chancelier Helmut Schmidt et M. Ceausescu s'étaient entendus sur un programme d'émigration vers la RFA. Chaque année, environ douze mille Allemands étaient autorisés à quitter le pays, contre un paiement de 8 000 deutschemarks (environ 25 000 francs) par personne. Signé pour cinq ans en 1978, cet accord avait été renouvelé pour cinq autres années en 1983.

M. Genscher tentera donc de le renouveler. Il se heurte aux réticences de Bucarest, qui voit d'un mauvais œil partir des gens dont la qualification professionnelle est généralement supérieure à la moyenne. Nécessité faisant loi, M. Ceausescu, empêtré dans des difficultés économiques grandissantes, ne peut cependant se permettre d'opposer une fin de non-recevoir aux propositions d'aide de la RFA liées à la libéralisation des conditions d'émigration. D'autant que les Etats-Unis ont suspendu, le 1er juillet dernier, pour six mois la clause de la nation la plus favorisée dans leurs relations commerciales avec Bucarest. M. Genscher avait d'ailleurs plaidé la cause roumaine lors de la visite à Bonn, mardi 15 décembre, du secrétaire d'Etat américain George Shultz.

● **ESPAGNE : report des négociations avec Washington.** — La huitième série de négociations entre l'Espagne et les Etats-Unis à propos du renouvellement de leur accord militaire bilatéral, qui aurait dû avoir lieu les 18 et 19 décembre à Madrid, a été reportée à janvier, a-t-on appris le 16 décembre dans la capitale espagnole. La décision a été prise « *d'un commun accord* » devant l'absence de toute perspective de progrès. L'Espagne demande, jusqu'ici sans succès, le départ des soixante-douze avions F-16 américains stationnés à Torrejon, près de Madrid. Les deux pays ne disposent plus désormais que de cinq mois pour parvenir à un accord. — *(AFP, AP.)*

URSS : images de la terreur stalinienne

« Dédié aux victimes innocentes de l'époque de la répression... »

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

Egarée entre le buste de Lénine et le style pompier des tableaux guerriers, une toile de l'exposition « Le pays des soviets », au Manège, à deux pas du Kremlin, retient l'attention des Moscovites un peu plus longtemps que les autres. La partie supérieure du cadre porte l'inscription : « Dédié aux victimes innocentes de l'époque de la répression et de l'illégalité. » Euphémisme officiel en vigueur pour désigner la terreur stalinienne.

L'œuvre représente un fait réel, une scène quotidienne des années 1937-1938 en URSS : l'arrestation d'un homme par la police politique, en pleine nuit, dans la pièce familiale commune, devant deux enfants apeurés, une épouse hébétée en chemine de nuit et une grand-mère affligée à la vue d'un policier en train de fouiller dans les photos de famille. C'était le 20 octobre 1937, « *l'ennemi du peuple* » s'appelait D. Jilinski, et c'est son fils qui, quarante ans plus tard, a peint le tableau. Il a inséré en bas du cadre le certificat de réhabilitation posthume de son père, délivré par le collège militaire de la Cour suprême d'URSS, le 10 août 1957.

Les gens s'approchent pour lire le certificat, hochent la tête, soupirent sans échanger de commentaires.

A l'autre bout de l'immense salle, un grand triptyque traite du même thème, dans un style plus dépouillé, dont les couleurs sombres intensifient le côté dramatique. Les trois tableaux sont intitulés *Dédiés à mon père*. Là encore, c'est le fils, I. Obrossov, cinquante-sept ans, qui, devenu artiste, reconstitue ainsi la disparition de son père, médecin et professeur d'épidémiologie. Sur le premier tableau, un couple regarde anxieusement par la fenêtre. Le réveil marque quatre heures du matin ; sur le second, des hommes en grands manteaux et casquettes d'uniforme emmènent le père, qui, un porte-documents sous le bras, lance un regard douloureux aux siens. Le dernier tableau montre la mère enceinte et quatre enfants contemplant par la fenêtre le groupe d'hommes en uniforme et leur père qui s'éloignent.

Encore prudentes dans les discours officiels, les allusions concrètes à ces années de répression meurtrière se multiplient dans la vie quotidienne de 1987. Au nom de la « glasnost », la presse, et surtout les magazines littéraires, ont été les premiers à aborder le sujet avec la publication, par exemple, du roman de Rybakov, *les Enfants de l'Arbat*. Au début de l'année, le film *Repentir*, du Géorgien Tenguiz Abouladzé, sorti à grand fracas des étagères où il commençait à moisir depuis deux ans, portait pour la première fois sur l'écran à Moscou les visages angoissés d'épouses à la recherche de la moindre trace de l'existence de l'homme envoyé en camp.

« Demain il y avait la guerre »

Mais *Repentir* se voulait allégorique, et Abouladzé lui-même refusait de reconnaître, devant les journalistes, que le personnage central du film était Staline. « *Ce peut être n'importe quel dictateur, dans n'importe quel pays* », affirmait-il, comme si le mot faisait encore peur.

Demain, il y avait la guerre, premier long métrage d'un réalisateur ukrainien de trente-trois ans, Youri Kara, a franchi l'étape suivante. Entouré de beaucoup moins de publicité que *Repentir*, ce film, tourné cette année, passe néanmoins dans plusieurs salles de Moscou et ne craint pas d'appeler Staline par son nom, ni de montrer des portraits d'époque de Beria ou de Molotov. Le scénario, inspiré d'un roman de Boris Vassiliev, écrit en 1976, a pour décor la classe 9-B (équivalente de notre première) d'un collège de Crimée en 1940. Le père de l'un des élèves, ingénieur aéronautique, est arrêté une nuit par la police politique chez lui et traîné dans une voiture, sous les cris déchirants de sa fille. L'épreuve n'est pas terminée pour elle puisqu'un professeur zélé va lui demander de renier publiquement son père devant ses camarades de classe et du Komsomol. Incapable de trahir son père, l'adolescente se donne la mort.

Pour tragique et fort qu'il soit — le public ne s'y trompe pas, qui manifeste une émotion pudique, — le film respecte malgré tout une certaine morale : les personnages droits et purs l'emportent largement en nombre sur les « mauvais ». Le père revient de camp quand tant d'autres y sont morts, et la guerre, que l'on voit poindre à la fin du film, promet d'être bien pire que le stalinisme. Mais, tourné en noir et blanc, un peu sépia, comme un document d'époque, il a le mérite d'être réaliste. *Demain, il y avait la guerre*, était déjà joué, depuis l'an dernier, au théâtre Malakovski, où il était passé presque inaperçu. La décision d'en faire un film « *a coïncidé avec les temps meilleurs* », remarque modestement Boris Vassiliev.

SYLVIE KAUFFMANN.

ITALIE : la fin du procès de la Mafia

Verdict exemplaire à Palerme

(Suite de la première page.)

On note encore parmi les condamnés à la peine maximale, Benedetto Santapaola, réputé patron du « clan de Catane », l'autre grande « équipe de choc » du début des années 80 et plusieurs chefs des « familles » palermitaines tels Rosario Roccobono et Filippo Marchese. La cour a aussi fait preuve de la plus grande sévérité contre les exécutants d'assassinats particulièrement sensationnels — comme celui du général Della Chiesa en 1982 — et les sinistres bourreaux de la « chambre de la mort » où « l'honorable société » aime à conduire certaines de ses victimes avant leur exécution.

La seule personnalité réputée de premier plan qui ait échappé à la peine maximale est Giuseppe (dit Pipo) Calo, souvent dénoncé comme le « trésorier » de la Mafia : inculpé pour 137 chefs différents dont 64 homicides, il ne s'est vu infliger « que » vingt-trois années de réclusion : il faudra attendre les motivations de la sentence dans plusieurs semaines pour connaître les raisons de ce traitement particulier.

Plus clair est le cas de Luciano Leggio, qui — quoique prétendu parfois supérieur en grade dans la Mafia à Michele Greco lui-même, qu'il aurait fait nommer « pape » de la commission — n'a pas été condamné : il était, en effet, déjà en prison à l'époque des faits les plus graves examinés au cours du « maxi-procès ».

Mention particulière doit être faite d'Ignazio Salvo, une personnalité longtemps au-dessus de tout soupçon (il était un de ces « percepteurs privés » façon « fermiers généraux » qui ont existé en Italie jusque dans les années 70) : pour avoir été une « charnière » entre la Mafia et le monde politique (ses sympathies démocrates-chrétiennes étaient avérées), il s'est vu infliger sept ans de prison.

Les « repentis » ont reçu un traitement favorable : trois ans pour Tomaso Buschetta — qui est aujourd'hui un homme libre puisqu'il a déjà accompli un temps supérieur en « préventive » aux Etats-Unis, et six ans pour Salvatore Contorno.

« Une réponse à la violence sanguinaire »

Il ne restait plus, après vingt et un mois d'audience, « que » 456 inculpés au lieu des 475 du début : les autres étaient décédés ou avaient vu leur cas disjoint pour diverses raisons juridiques. Près du tiers des inculpés (125) n'ont jamais pu être entendus par le tribunal : ils sont comme on dit ici *latitanti* — c'est-à-dire dans la nature — et étaient jugés par contumace.

La satisfaction des parties civiles était intense dans les minutes qui ont suivi le prononcé de la sentence, qui a duré plus d'une heure et demie, mercredi en début de soirée. Outre les parents des victimes directes de « la pieuvre », on a ainsi pu entendre le maire de Palerme, le jeune démocrate-chrétien M. Leoluca Orlando, qui s'était porté partie-civile « *pour atteinte à l'image de sa ville* », déclarer : « *Ce verdict est une réponse de l'état de droit à la violence sanguinaire de la Mafia. Il survient dans une cité qui montre chaque jour un peu plus sa volonté de se libérer de ce cancer.* »

Deux autres procès sont en préparation à l'encontre de la Mafia. Ils concernent un nombre un peu plus restreint d'individus. Les inconvénients d'une procédure impliquant près de cinq cents personnes sont apparus très clairement durant les vingt et un mois écoulés, même s'il était indispensable qu'une fois au moins l'« honorable société » apparaisse physiquement dans une salle d'audience : non plus comme le nom générique donné à une infinité de délits et de crimes, mais comme « *une organisation avec des structures hiérarchiques rigides dont l'épicentre est Palerme, substantiellement unie en dépit de crises périodiques* », selon les termes de l'acte d'accusation.

JEAN-PIERRE CLERC.

● **Assassinat d'un inculpé acquitté.** — Après le verdict de la cour d'assises de Palerme, la mafia a tenu à faire aussitôt savoir qu'elle n'était pas annihilée : l'un des inculpés, qui avait été acquitté, a été criblé de balles mercredi soir par une équipe de tueurs.

LUXE CALME & VOLUPTÉ

Le nouvel album de Sempé

Denoël

Exposition des dessins et aquarelles de
LUXE, CALME & VOLUPTE à la Galerie Rohwedder
6, rue du Roi-Doré 75003 Paris
du 16 décembre au 15 février 1988.

هكذا من الاصل

Proche-Orient

La guerre du Golfe

L'URSS joue désormais un rôle central dans les tractations diplomatiques

L'Union soviétique a acquis un rôle central dans les efforts actuellement déployés par la communauté internationale pour tenter de mettre fin à la guerre Iran-Irak. Président en exercice du Conseil de sécurité de l'ONU, l'URSS a fait savoir, mercredi 16 décembre, que les consultations menées au sein du conseil devraient s'achever vendredi et aboutir à « *un résultat d'ici à Noël* ». Cette assurance a été rapportée par le représentant de la Ligue arabe à l'ONU, M. Maksoud, qui a estimé, après s'être entretenu avec l'ambassadeur soviétique aux Nations unies, M. Alexandre Belonogov, qu'il y avait « *maintenant des indications selon lesquelles* (les Soviétiques) *sont proches de ce que veut la communauté internationale* » concernant l'application de sanctions contre l'Iran.

De son côté, le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, a déclaré que les Soviétiques avaient exprimé la volonté d'« *aller de l'avant (...) dans les efforts pour faire appliquer la résolution* (598 réclamant un cessez-le-feu) *et il semblent avoir à l'esprit des mesures navales* », à savoir l'envoi dans le Golfe d'une flotte internationale. M. Shultz a toutefois qualifié de « *tout à fait prématurée* » une telle initiative.

Parallèlement, un émissaire soviétique a réaffirmé mercredi à Bagdad l'engagement de son pays à « *développer la capacité défensive de l'Irak* ». Cet émissaire, M. Sitenko, haut fonctionnaire au ministère des affaires étrangères, a toutefois tempéré l'optimisme commençant à percer quant à l'éventuel ralliement du Kremlin à l'idée de sanctions contre l'Iran en répétant que Téhéran devait se voir accorder plus de temps. Un *premier signe d'une évolution de la* position de Moscou à l'égard de l'Iran avait été fourni le 4 décembre *par le président Gromyko dans une* mise en garde à la République islamique, à laquelle il avait reproché de ne pas réellement chercher à mettre fin à la guerre. Et ce, en plein rapprochement soviéto-iranien.

Les efforts que multiplie la communauté internationale ne paraissent *toutefois pas impressionner outre* mesure Téhéran. Le président du Parlement iranien, M. Hachemi Rafsandjani, a réitéré mardi la position iranienne, soulignant une fois de plus que la résolution 598 n'était « *pas acceptable sous sa forme actuelle* ».

Dans le même temps, le trafic *maritime dans le Golfe continue* à subir les assauts répétés des deux belligérants. Trois pétroliers affrétés par l'Iran pour le transport de son brut hors du Golfe ont été attaqués mercredi par l'aviation irakienne. De son côté, la marine iranienne a incendié deux pétroliers grecs, mardi et mercredi, et a tiré jeudi matin sur un cargo immatriculé aux Maldives. Les Iraniens ont en outre renforcé, au cours des derniers jours, leur contrôle des navires passant le détroit d'Ormuz. – (*AFP, AP, Reuter.*)

L'expulsion au Gabon d'opposants iraniens

M. Bongo assure « tout faire pour que justice soit faite »

Deux des réfugiés iraniens et kurdes expulsés de France la semaine dernière ont mis fin, mercredi 16 décembre, à la grève de la soif qu'ils observaient à Libreville. Leur état de santé avait nécessité leur hospitalisation mardi. C'est à la demande personnelle du président Omar Bongo que les deux réfugiés ont accepté de recevoir des perfusions, tandis que la plupart des treize autres expulsés poursuivaient leur grève de la faim dans leur hôtel, où le chef de l'Etat gabonais est venu leur rendre visite.

Leur demandant de lui « *faire confiance* », M. Bongo a annoncé aux réfugiés – qui demandent à rentrer en France – l'arrivée d'émissaires « *venus de loin* ». Sans donner plus de précisions sur ces « *émissaires* », le président a assuré qu'il allait « *tout faire pour que justice soit faite* ».

Au lendemain d'un appel du HCR au gouvernement français pour qu'il aide à « *débloquer urgemment* » la situation des réfugiés expulsés, les protestations de personnalités étrangères contre ces expulsions ont continué à parvenir à Paris. Vingt-huit parlementaires socialistes suisses se sont mis de la partie – après des députés britanniques, américains, italiens – et ont adressé un télégramme au président Mitterrand lui demandant d'autoriser le *retour rapide des quinze expulsés*. A Londres et à Washington, des sympathisants des Moudjahedines du *peuple ont entrepris de faire la grève* de la faim devant les locaux diplomatiques français.

LIBAN

L'armée syrienne a arrêté 80 personnes dans le nord du pays

BEYROUTH
de notre correspondant

L'armée syrienne a eu recours, une fois de plus, à la « poigne de fer » et vient d'arrêter quatre-vingts personnes dans le nord du Liban, dans la région du Koura, à la suite d'un attentat qui a coûté la vie à l'un de ses soldats dans la localité de Bterram. Ces arrestations ont été confirmées de source proche des Syriens après que les médias des Forces libanaises (milices chrétiennes) se furent emparés de l'affaire il y a trois jours. Les personnes appréhendées par les Syriens à Bterram et dans les villages voisins de Fih et de Chekka sont précisément soupçonnées par Damas d'appartenir à un réseau des Forces libanaises dans les régions du Nord occupées par l'armée syrienne.

La population du Koura est essentiellement chrétienne, mais à forte *dominante grecque orthodoxe*; ce qui, en termes socio-politiques, se traduit par une plus grande tendance au compromis que dans les régions où dominent les maronites. De surcroît, cette province est le fief du PSNS, parti plus connu sous son ancien sigle PSP (Parti populaire syrien), puisque toujours lié à Damas. Le Koura est ainsi en principe une région tranquille pour les Syriens. Mais une récente scission au sein du PSP a vu apparaître une aile (« Jraige ») antisyrienne, Damas appuyant une autre faction (« Mahayri »). Nombre d'observateurs situent les arrestations opérées par les Syriens dans ce contexte.

Bien qu'ennemis jurés du PPS, le Parti phalangiste et les Forces libanaises ont pris fait et cause pour les victimes de la répression syrienne, appelant à la grève générale dans tout le Liban samedi, qui n'a cependant aucune chance d'être suivie hors du réduit chrétien.

Le Koura n'est toutefois pas le seul endroit au Liban où l'armée syrienne est la cible d'attentats. Celle-ci est beaucoup plus harcelée à Beyrouth-Ouest (secteur de la capitale à majorité musulmane), où elle a perdu quatre hommes, tués au cours des dix derniers jours, et à Tripoli, où les intégristes musulmans, matés en 1985, n'ont cependant pas désarmé.

A signaler, en outre, que le vice-président des Forces libanaises, M. Karim Pakradouni, a invité la CEE, dans un mémorandum adressé à M. Claude Cheysson, à parrainer un projet de neutralité du Liban. Cette démarche est de nature à agacer Damas, qui considère toute initiative dans ce sens comme directement dirigée contre ses intérêts au Liban.

Enfin, à l'autre extrémité du pays, un nouvel accrochage s'est produit mercredi dans la Bekaa Ouest entre l'armée israélienne et les intégristes chiites du Hezbollah, qui a fait un mort et deux blessés dans les rangs de ces derniers.

LUCIEN GEORGE.

Marcel Carton et Marcel Fontaine
otages depuis mille jours

Les journalistes français lancent un appel à Téhéran

Le porte-parole du Comité des journalistes pour la libération des otages français du Liban, a lu, le mercredi 16 décembre, le texte d'une lettre aux autorités iraniennes ainsi rédigée :

« *Demain les deux plus anciens otages français au Liban, Marcel Carton et Marcel Fontaine, subiront le millième jour d'une séquestration inhumaine. Ce sera pour eux, comme pour notre confrère Jean-Paul Kauffmann, détenu depuis trente-deux mois, de nouvelles heures de souffrance et de désespoir.*

» *Nous, journalistes représentant l'ensemble de la presse française, toutes opinions confondues, estimons que la détention scandaleuse de trois de nos compatriotes, en violation de tous les principes de la morale et du droit, ne saurait se perpétuer.*

» *De récentes libérations ayant montré l'influence déterminante que vous pouvez exercer sur le sort des otages, nous attendons de votre gouvernement qu'il mette tout en œuvre pour favoriser le prompt retour de nos compatriotes à la liberté. Tant que celle-ci n'aura pas été obtenue, nous continuerons d'attirer l'attention de l'opinion publique française et internationale sur le caractère intolérable de cette situation.* »

Cette lecture a été faite avenue d'Iéna, dans un endroit proche de l'ambassade d'Iran, mais non devant celle-ci.

Dans la matinée, une délégation du comité composée de Bernard Pivot, porte-parole, de Jean Lacouture, André Passeron, président de l'Association des journalistes parlementaires, et Denis Perier-Daville, avait été longuement reçue par l'ambassadeur du Pakistan à Paris, qui représente les intérêts de l'Iran en France depuis la rupture des relations diplomatiques. L'ambassadeur a exprimé sa « *désapprobation* » de toutes prises d'otages qui sont « *contraires à la morale de l'Iran et de l'islam* ». Il a promis d'appuyer la lettre des journalistes qu'il a transmise aux autorités de Téhéran et d'Islamabad. L'ambassadeur du Pakistan a ensuite lui-même remis la lettre aux diplomates iraniens de l'ambassade de l'avenue d'Iéna, qui lui ont indiqué que « *l'Iran est tout à fait conscient de la souffrance des familles* ».

L'agitation dans les territoires occupés

L'armée et la police israéliennes ont nettement renforcé leurs effectifs

Après huit jours d'affrontements en Cisjordanie et à Gaza entre des manifestants et les soldats israéliens, les forces de sécurité sont parvenues mercredi 16 décembre à éviter une nouvelle effusion de sang. Deux éléments semblent expliquer cette journée de troubles sans victimes. D'une part, l'armée, la police et les gardes-frontières ont reçu d'importants renforts et du matériel anti-émeutes leur permettant de mieux maîtriser la situation.

A ce propos, de nombreux témoins assurent que l'armée a recouru parfois à des hélicoptères d'où elle lançait des grenades lacrymogènes pour disperser les foules, ce qui a été démenti par les autorités. D'autre part, les soldats ont strictement suivi les consignes de « *ne tirer qu'au cas où leur vie serait en danger* ».

Si la mobilisation des Palestiniens dans les territoires paraît avoir atteint un seuil mercredi, elle concerne de plus en plus les adultes. Les quelque 50 000 ouvriers de Gaza qui vont chaque jour travailler en Israël ne s'y sont pas rendus mercredi. Nombre d'entre eux se sont joints aux manifestations. A Gaza, les méthodes de l'armée restent très brutales.

Selon le représentant local de l'ONU, M. Bernard Mills, des *employés de l'Office de secours aux* réfugiés (UNRWA) ont vu des jeunes palestiniens attachés de force aux capots des jeeps de l'armée afin de permettre à celles-ci de pénétrer sans danger dans les camps. M. Mills dit aussi avoir vu personnellement des dizaines de personnes, les yeux bandés et dont certaines étaient blessées et saignaient abondamment, poussées devant eux par les soldats dans le camp de Deir El-Balah entre Gaza et Khan Younis.

A Gaza, un soldat israélien a été *légèrement blessé mercredi d'un* coup de poignard. Des manifestations, qui n'ont fait aucune victime, ont *également* eu lieu mercredi en Cisjordanie, notamment à Hébron et à Naplouse. Pour la première fois depuis le début de cette vague d'agitation, des incidents sérieux ont eu lieu à Jérusalem, où la route conduisant au mont des Oliviers a été obstruée de pneus enflammés. Une grève générale a paralysé les quartiers arabes de la capitale. A Nazareth, principale ville arabe d'Israël, la municipalité communiste a appelé à une grève générale de protestation contre la répression.

Le représentant de l'OLP à Matignon

A Washington, où il se trouve en visite officielle, le ministre israélien de la défense, M. Rabin, a démenti qu'il envisageait des restrictions aux activités de la presse étrangère dans les territoires occupés. Une telle hypothèse avait été évoquée la veille par le premier ministre, M. Shamir. « *La situation*, a ajouté M. Rabin, *est triste pour les Palestiniens et pour les soldats israéliens* ». Le département d'Etat a lancé mercredi un nouvel « *appel au calme aux deux parties* ». Le porte-parole de la Maison Blanche, soulignant l'« *inquiétude* » de l'administration Reagan, a estimé que l'occupation israélienne faisait payer « *un lourd tribut* » aux résidents des territoires.

A Paris, M. Chirac a reçu mercredi, pour la première fois depuis son retour au pouvoir en mars 1986, *un membre de l'OLP en la personne* de M. Ibrahim Souss, représentant en France de l'organisation. M. Souss faisait partie d'une délégation d'ambassadeurs arabes en poste à Paris. Le gouvernement français, avait, plus tôt dans la journée, exprimé son « *émotion* » et sa « *préoccupation* », devant les troubles en Cisjordanie et à Gaza. Au cours du conseil des ministres, M. Mitterrand avait souligné la « *gravité* » de la situation dans les territoires (nos dernières éditions du 17 décembre). *Lors d'une conférence de presse organisée par le cercle France-Pays arabes à l'Assemblée nationale*, M. Souss a demandé aux pacifistes israéliens de « *s'interposer physiquement* » entre l'armée et la population des territoires. – (*AFP, AP, Reuter.*)

« Mondes en devenir »
LA COOPERATION ARABO-AFRICAINE
DIMENSIONS ET PERSPECTIVES
AZZOUZ KERDOUN
Préface de AHMED MAHIOU
13,5 × 20 cm - 264 p. - 100 F
Berger-Levrault
5, rue Auguste-Comte - 75006 PARIS

POUR NOËL, DES CADEAUX RAFFINÉS SIGNÉS ALFRED DUNHILL.

Montre Dunhill Millénnium, acier et plaqué or.

ALFRED DUNHILL
15 rue de la Paix, Paris 75002
Tél : 42 61 57 58

dunhill

La République populaire de CHINE de 1949 à nos jours
Marie-Claire Bergère
Lointaine et inaccessible jusqu'alors, la Chine nous impose désormais ses réalités et semble être sur la voie d'une relative libéralisation économique et politique. 95 F
Récemment paru : L'Empire du Milliard Populations et société en Chine, P. Trollier et J.P. Béja. 106 F
ARMAND COLIN

Le Monde
AFFAIRES
JOUETS : L'AMÉRIQUE ATTAQUE !
Face à la stagnation du marché aux États-Unis, les géants du jouet envahissent l'Europe. Principal pays visé : la France, troisième consommateur mondial. Fabricants et distributeurs au coude-à-coude.
Également au sommaire :
SUEZ-UAP : FINANCE-FICTION
Un mariage entre « les stratèges de l'argent » et le numéro un français de l'assurance ? L'idée est repoussée par les intéressés. Pourtant, elle ne manque pas de logique.
BULL : UN MARCHÉ DÉCEVANT
Le groupe va subir cette année une baisse de ses résultats. Comme la plupart de ses concurrents.
AVIONS : LES BANQUIERS À BORD
D'ici à l'an 2000, il faudra acheter 2 500 appareils pour renouveler la flotte mondiale. Un contrat de 250 milliards de dollars qui intéresse les financiers français.
DEMAIN DANS Le Monde
Chaque vendredi, les affaires c'est l'affaire de tout Le Monde.

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

Afrique

Les incidents entre le Kenya et l'Ouganda

« Riposter, oui, franchir la frontière, non ! »

Après trois jours d'affrontements, qui ont fait plusieurs morts et entraîné le déplacement de plusieurs milliers de personnes le long de la frontière, le Kenya et l'Ouganda tentent de normaliser leurs relations. Les deux pays ont lancé des appels au calme tout en s'accusant mutuellement d'avoir ouvert les hostilités. L'Ouganda a demandé l'intervention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

BUSIA, Kenya
(frontière ougandaise)
de notre envoyé spécial

« On ne sait pas où ils veulent en venir », dit M. Simon Chacha, le chef de district, sous son casque colonial enrubanné aux couleurs kényanes. Depuis que soldats ougandais et policiers kényans échangent des tirs d'armes automatiques — tout a *commencé le lundi matin* 14 décembre — au-dessus d'une frontière sans véritable no man's land, Busia vit des jours incertains.

Profitant d'une longue accalmie, certains habitants, qui avaient fui ce bourg frontalier, reviennent sur leurs pas. D'autres, ceux qui vivent dans les quartiers de Marachi et de Sophia, les plus exposés aux tirs ougandais, continuent prudemment de plier bagage et évacuent leurs pauvres effets, qui sur une bicyclette, qui sur une brouette en bois.

De facto, le poste frontière est fermé. Il semble avoir été abandonné en toute hâte. L'endroit est désert : pas un officiel en vue. Le registre des entrées et un trousseau de clés traînent sur une écritoire en bois. Le téléphone sonne dans le vide. Impacts de balles dans le pare-brise, un camion-citerne somalien a été abandonné par son chauffeur devant les locaux de la douane.

« Les fonctionnaires de l'immigration ont reçu l'ordre de se tenir à l'écart pour ne pas s'attirer l'hostilité du camp adverse », explique M. Chacha. Lui-même évite de se mettre trop en vue et de s'approcher du poste frontière. *« Si je me montre, ils me tireront dessus »*, assure-t-il d'un ton presque amusé.

Pas de soldats du côté kényan : ce sont les forces paramilitaires qui répliquent aux tirs ougandais. Devant le poste-frontière, des dizaines de douilles jonchent le sol. C'est l'accalmie, ce mercredi après-midi 16 décembre. Quelques policiers sont embusqués dans un fossé et rampent pour se déplacer, tandis que d'autres, en tenue camouflée, assez nerveux, s'abritent derrière des échoppes closes.

Qui a tué le premier ?

Puis, tout à coup, la scène s'anime. Des groupes de curieux, rassemblés près du marché, aujourd'hui fermé, se mettent à hâter le pas puis à courir. Un véhicule militaire arrive en trombe *près du poste frontière* et les policiers se placent en position de combat. Aussitôt, se mettent à crépiter des tirs nourris d'armes automatiques, les uns répondant aux autres. Nul ne saura qui a mis en joue le premier et pourquoi...

Du côté kényan, la consigne, venue de haut, est très stricte : *« Riposter, oui, mais franchir la frontière, non »*, précise le chef de district. *« Depuis le début des escarmouches, nous n'avons eu à déplorer aucun mort »*, indique-t-il. Un seul policier a été blessé. Y aurait-il eu déjà plus de vingt morts dans le camp adverse ? M. Chacha n'a pas les moyens de le vérifier et n'en sait donc trop rien : *« Ce n'est pas parce qu'un tireur embusqué dans un arbre en tombe qu'il faut immédiatement le compteur pour mort »*, lance-t-il. D'éventuels prisonniers ougandais ? Il demeure très évasif sur le sujet.

Busia, jusqu'alors, était un petit bourg sans histoires majeures, hormis celles — nombreuses — liées au Magendo, c'est-à-dire au marché noir. Chaque jour, plusieurs dizaines de poids lourds et de camions chargés, en route vers des pays enclavés comme l'Ouganda, le Rwanda ou le Burundi y créent l'animation.

Beaucoup d'habitants ont de la famille de l'autre côté de la frontière. *« Ici, on a toujours vécu en bonne intelligence avec nos voisins ougandais*, raconte M. Chacha, *mais les choses ont commencé à se détériorer cette année. »* Et il ajoute : *« De toute manière, ce sont eux qui souffriront plus que nous de la fermeture de la frontière, puisqu'ils achètent, de ce côté-ci, des biens de première nécessité comme le sucre, le savon, l'huile et... le pétrole. »*

A quand le retour à la normale ? A Busia, personne ne semble vraiment maître des événements. Mardi soir, après une longue journée d'escarmouches, une petite fille a, paraît-il, franchi, seule, la frontière. Elle venait apporter aux autorités kényanes un billet de la part de leurs adversaires ougandais, laissant entendre qu'ils arrêtaient là les frais... Le lendemain après-midi, les tirs d'armes automatiques reprenaient de plus belle.

JACQUES DE BARRIN.

TUNISIE : confirmant sa volonté de changement

Le président Ben Ali gracie un dirigeant islamique

TUNIS
de notre correspondant

L'engagement que le président Ben Ali avait pris, lors de son accession au pouvoir, de démocratiser la vie politique se concrétise de jour en jour. Dernière initiative, la création mardi 15 décembre d'un Conseil constitutionnel, qui, dans un premier temps, se cantonnera dans un rôle consultatif.

Sorte de comité des « sages », ce Conseil est présidé par un ancien ministre qui fut aussi directeur du Parti socialiste destourien, M. Abdelaziz Ben Dhia, et comprend des personnalités indépendantes dont plusieurs sont considérées comme étant proches du pouvoir. Il y a tout lieu de penser que, dans une autre étape, lorsque son existence sera devenue constitutionnelle, cette nouvelle institution pourra être transformée en un organe de décision.

Une réforme de la Constitution est en préparation et un premier contact plutôt formel a eu lieu récemment et à ce propos entre le premier ministre, M. Hedi Baccouche, et les représentants de l'opposition. Cette réforme, telle que l'envisage actuellement le gouvernement, portera principalement sur les dispositions en cas de vacance de la magistrature suprême.

Ce ne serait plus le premier ministre qui succéderait automatiquement au chef de l'Etat mais une commission composée du président de la Chambre des députés, du ministre de la justice et de hauts magistrats qui assumerait les charges du pouvoir pour une période ne dépassant pas trois mois avant l'organisation d'élections au suffrage universel. Il n'y aura évidemment plus de présidence à vie. Le chef de l'Etat serait élu pour cinq ans et rééligible seulement pour deux mandats successifs tandis que la durée de la législature serait ramenée de cinq à quatre ans.

Réconciliation nationale

Ce dialogue pouvoir-opposition, sans précédent en Tunisie, doit aussi concerner la préparation d'un projet de loi relatif au fonctionnement des partis politiques et porter sur un assouplissement du code de la presse. Le gouvernement a déjà réglementé la durée de la garde à vue et de la détention préventive et supprimé la Cour de sûreté de l'Etat et la fonction de procureur général de la République.

Cette évolution quasi permanente du paysage juridico-politique depuis deux mois a de profonds échos positifs non seulement dans les cercles directement intéressés mais aussi dans toutes les couches de la population qui y voit la confirmation du changement promis. La volonté exprimée par M. Ben Ali de favoriser parallèlement *« une réconciliation nationale »* s'est trouvée à nouveau illustrée mercredi 16 décembre par sa décision de commuer en travaux forcés à perpétuité la condamnation à mort de M. Ali Laaridh, l'un des dirigeants du Mouvement de la tendance islamique (1).

C'est la première fois depuis qu'il est président de la République que M. Ben Ali avait à exercer son droit de grâce. Il y a dix jours, il avait déjà pris des mesures en faveur de plus de deux mille condamnés politiques dont de nombreux islamiques, et de droit commun (*le Monde* du 9 décembre).

MICHEL DEURÉ.

(1) Arrêté peu après avoir été condamné à mort par contumace par la Cour de sûreté de l'Etat, en septembre, M. Laaridh avait fait opposition à ce jugement, qui a été confirmé, et son pourvoi en cassation avait été rejeté le 12 décembre.

● **M. Gérard Cros ambassadeur au Swaziland.** — M. Gérard Cros, quarante-quatre ans, a été nommé ambassadeur de France au Swaziland en résidence à Maputo (Mozambique) en remplacement de M. Gérard Serre, a annoncé, jeudi 10 décembre, le porte-parole du Quai d'Orsay. M. Cros avait été nommé en mai 1987 ambassadeur de France au Mozambique et en octobre 1987 ambassadeur au Lesotho, en résidence à Maputo.

[Né le 12 janvier 1943, M. Cros a notamment été en poste à New-York auprès des Nations unies (1975-1977), à Pretoria (1977-1981) et à Pékin (1981-1983).]

Amériques

NICARAGUA : rencontre prévue le 21 décembre

Le gouvernement et la Contra vont reprendre le dialogue à Saint-Domingue

Le porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères, M. Pyadichev, a démenti, mercredi 16 décembre, les affirmations formulées la veille par le président Reagan, selon lesquelles M. Gorbatchev se serait engagé, lors du récent sommet de Washington, à mettre un terme à l'aide militaire soviétique à Managua. M. Pyadichev a affirmé qu'une telle mesure n'était envisageable que si les Etats-Unis, de leur côté, cessaient d'armer la Contra. Il a ajouté que tout plan de réduction de l'aide militaire devait concerner non seulement le Nicaragua, mais l'ensemble de la région.

SAN-JOSE
de notre correspondant
en Amérique centrale

Le président nicaraguayen, M. Daniel Ortega, a fait un pas de plus vers l'ouverture d'un dialogue direct avec la Contra en annonçant, mercredi 16 décembre, à Managua, que des représentants du gouvernement sandiniste rencontreront, lundi 21, en République dominicaine, une délégation de la guérilla antisandiniste. Il a également annoncé une trêve de Noël pour les 24 et 25 décembre, conformément au vœu exprimé par l'archevêque de Managua, Mgr Obando, qui fait office de médiateur entre les belligérants.

M. Ortega a précisé que la négociation porterait *« exclusivement »* sur les modalités d'un cessez-le-feu mettant fin à la guerre qui oppose depuis six ans les sandinistes aux rebelles, financés par les Etats-Unis. Comme lors de la première rencontre — infructueuse — à Saint-Domingue au début du mois, la délégation sandiniste sera dirigée par le ministre adjoint des affaires extérieures, M. Victor Hugo Tinoco, et par le chef des services de sécurité militaire, le major Ricardo Wheelock. Ils seront accompagnés, selon M. Ortega, de plusieurs *« conseillers étrangers »* qui, semble-t-il, rencontreront les représentants de la Contra et feront rapport ensuite à la délégation sandiniste (cette dernière ne devrait donc pas avoir des contacts directs avec les insurgés). Il s'agit sans doute des quatre *« experts américains »* que le président nicaraguayen avait évoqués lors de sa rencontre à Washington avec le président de la Chambre des représentants, le démocrate Jim Wright.

Selon l'un des principaux dirigeants de la Contra, M. Alfonso Robelo, qui vit en exil au Costa-Rica, il s'agit là d'un *« piège des sandinistes »*, qui insistent toujours pour l'ouverture d'une négociation directe entre Managua et Washington. En incluant des personnalités originaires des Etats-Unis dans leur délégation, les sandinistes cherchent à diviser la classe politique américaine et à faire du Nicaragua un thème important dans la campagne pour l'élection présidentielle en cours.

Révélations

Les initiatives du président Ortega interviennent au moment où les sandinistes sont confrontés aux révélations embarrassantes faites aux Etats-Unis par un officier nicaraguayen, le major Roger Miranda, qui a changé de camp à la fin d'octobre, après de longues années dans l'armée (*le Monde* du 16 décembre). Dans une série de déclarations, M. Miranda décrit avec force détails toutes les turpitudes du régime et des neuf commandants qui détiennent le pouvoir réel au Nicaragua depuis 1979.

Certaines de ces révélations risquent de créer des remous : les fonds de l'Etat *« détournés »*, selon M. Miranda, *à des fins personnelles »* par le général Ortega, le ministre de la défense, qui aurait utilisé pour cela les services de la Banque nationale de Paris au Panama d'abord, puis en Suisse; la poursuite de l'aide à la guérilla salvadorienne; les plans d'invasion contre les pays voisins, en particulier le Costa-Rica, en cas de débarquement des troupes américaines au Nicaragua; le projet enfin de renforcer la défense du pays en dotant l'armée de chasseurs soviétiques Mig-21 et en doublant les forces de défense d'ici à 1995. Selon M. Miranda, les sandinistes auraient décidé d'utiliser le plan de paix signé à Guatemala-Cindad, le 7 août, par cinq pays d'Amérique centrale pour *« renforcer la révolution »* et se débarrasser une fois pour toutes des « contras » en obtenant la suspension de l'aide des Etats-Unis en leur faveur.

Autant de *« révélations »* qui peuvent contribuer à expliquer la souplesse soudaine du président Ortega, qui, jusqu'à présent, s'opposait fermement à tout processus pouvant mener à un dialogue direct avec les rebelles.

BERTRAND DE LA GRANGE.

HAITI

L'opposition constitue un contre-gouvernement

PORT-AU-PRINCE
correspondance

L'opposition démocratique haïtienne a annoncé, dans la soirée du mercredi 16 décembre, la constitution d'un *« gouvernement civilo-militaire »* de cinq membres, théoriquement destiné à remplacer le Conseil national de gouvernement (CNG), dont elle exige la démission et dénonce le *« coup d'Etat »*.

Les quatre principaux candidats à l'élection présidentielle du 29 novembre dernier précisent dans un communiqué que le nouveau CNG *« comprendra des personnalités qui luttent pour la démocratie, connues pour leur esprit d'indépendance, leur compétence professionnelle et leur expérience »*, sans citer de noms. M. Bazin, président du Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti (MDH), M. Sylvio Claude (Parti démocrate-chrétien haïtien), M. Louis Déjoie (Parti agricole et industriel haïtien) et M. Gérard Gourgue (Front national de concertation) auraient, selon plusieurs sondages effectués en novembre dernier, remporté plus de 80 % des suffrages si les élections n'avaient pas été interrompues par des bandes de « macoutes » appuyés par des militaires.

Ils déclarent que le nouveau gouvernement provisoire aura une double tâche : former, conformément aux dispositions de la Constitution de mars 1987, un nouveau Conseil électoral provisoire (CEP), qui sera chargé d'organiser de nouvelles élections ; et assurer, *« jusqu'à l'installation définitive du nouveau président de la République librement élu »*, l'expédition des affaires courantes en liaison avec un cabinet ministériel. Les membres de ce cabinet seront désignés par la conférence épiscopale, les Eglises protestantes, le Conseil national des coopératives, l'Association des journalistes, les organisations de défense des Droits de l'homme et la Cour de cassation.

Désormais unis au sein d'une nouvelle structure baptisée « comité d'entente démocratique », les quatre hommes s'engagent solennellement à ne pas rompre leur alliance à l'issue des élections. Pour eux, il ne fait pas de doute que le CNG veut *« soit garder le pouvoir pour son compte, soit le passer à un duvaliérisme macoute seulement soucieux de perpétuer des abus et de maintenir les privilèges du passé »*.

Le CNG est comptable, aux yeux des « quatre », de n'avoir ni arrêté ni jugé les responsables des tueries du 29 novembre *« dont certains sont notoirement connus »*. Dernier grief dirigé directement contre le général Henri Namphy (numéro un du CNG) : le recrutement d'*« assassins macoutes dans les unités des forces armées »*.

Fruit de plusieurs jours d'intenses discussions, cette initiative politique va sans nul doute rendre l'opposition haïtienne plus crédible aux yeux des chancelleries occidentales. Reste à préciser les modalités d'actions susceptibles de faire plier le CNG, qui est moins que jamais disposé à céder la place. La population a peur et ne semble pas prête à participer à de nouvelles grèves générales.

Mais l'interruption d'une part importante de l'aide internationale va aggraver les difficultés économiques du pays : privé de l'aide budgétaire nord-américaine, le CNG va devoir réduire de 15 % à 20 % les salaires de quelque soixante mille fonctionnaires haïtiens. Forts de l'appui ouvert des églises, les « quatre » espèrent que l'aggravation de la crise et la perspective d'une alternative fiable conduiront les *« militaires non macoutes et patriotes »* à rallier le camp de l'opposition.

JEAN-MICHEL CAROIT.

ÉTATS-UNIS

Un ancien conseiller de la Maison Blanche reconnu coupable d'avoir menti sous serment

L'ancien conseiller à la Maison Blanche et proche ami de M. et Mme Reagan, M. Michael Deaver, a été reconnu coupable, mercredi 16 décembre, d'avoir menti à trois reprises sous serment, deux fois devant un grand jury et une autre devant une commission parlementaire. M. Deaver, qui encourt une peine maximale de quinze ans de prison, a été laissé en liberté jusqu'à sa condamnation effective, qui devrait intervenir le 25 février 1988.

M. Deaver, qui avait quitté le poste de secrétaire général adjoint de la Maison Blanche en mai 1985 pour se lancer dans les affaires, était accusé d'avoir usé de ses relations personnelles avec le président Reagan et d'autres hauts responsables pour traiter avec ses clients. Il aurait notamment tenté d'intercéder auprès de M. Reagan pour faciliter une opération commerciale que le président sud-coréen, M. Chun Doo-Hwan (dont M. Deaver défendait les intérêts), désirait réaliser avec les Etats-Unis.

M. Deaver est le premier responsable de la Maison Blanche à être accusé d'un tel délit par un jury. — (*AP, Reuter.*)

SPECIAL AFN
TITULAIRE DE LA CARTE DU COMBATTANT OU EN DROIT D'Y PRETENDRE
AVEC LA GARANTIE DE L'ETAT PAR LA CNP
Vous pouvez vous constituer une retraite mutualiste non taxable à l'impôt sur le revenu, revalorisée gratuitement annuellement et dont les cotisations sont intégralement déduites de vos revenus
FAITES VALOIR VOS DROITS AVANT LE 31 DECEMBRE 1987
La majoration accordée par l'Etat actuellement de 25 % SERA RÉDUITE DE MOITIÉ pour les adhésions souscrites après le 31 décembre 1987.
Vous avez donc intérêt à commencer à vous constituer cette retraite en adhérant dès maintenant
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE RETRAITE
DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE
68, Chaussée d'Antin 75009. - Tél. : 48-74-01-82
FAITES-MOI PARVENIR SANS ENGAGEMENT DE MA PART UNE DOCUMENTATION
☐ AFN Carte du Combattant, ou en droit d'y prétendre ☐ Titre de reconnaissance de la nation
☐ Ascendants/Descendants de victimes de guerre
NOM :
PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE :
ADRESSE :
DATE :
LM

isth
NOUVEAU PROGRAMME 1988
SCIENCES-PO
ENTRÉE EN AP
TÉL. : 42.24.10.72
45.85.59.35

A l'Assemblée nationale

Décentralisation : amère victoire pour Gaston Defferre

L'Assemblée nationale, le mercredi 16 décembre, a approuvé, par trois cent vingt et une voix (RPR, UDF, PR) contre deux cent cinquante (PS, PC), le projet de loi, présenté par M. Yves Galland, ministre délégué aux collectivités locales, d'« améliorations de la décentralisation ».

Les traditions sont faites pour être respectées : l'UDF crie, tempête, affirme : *non possumus*, mais finit par passer sous les fourches caudines du gouvernement. Les députés centristes, bien implantés dans leur terroir, redoutaient tout ce qui pouvait mettre à mal la coopération intercommunale. Radical des villes (il est adjoint au maire de Paris), **M. Yves Galland** est au gouvernement pour faire la politique du premier ministre : donner satisfaction *aux revendications de tous ceux qui* peuvent être un soutien électoral du président du RPR.

Des maires ruraux ne supportent plus les liens des syndicats intercommunaux, il faut donc leur accorder la possibilité de les quitter... sous le contrôle des préfets qui, ainsi, retrouvent un outil d'intervention *dans la vie communale que la décentralisation* avait voulu leur retirer.

« La nuit ayant porté conseil », de l'aveu même de **M. Pierre Micaux** (UDF, Aube), qui, la veille, avait mené la bataille contre le projet gouvernemental, ses amis ont accepté, mercredi, d'être disciplinés. Les communes pourront donc quitter les syndicats si la politique de ceux-ci est *« contraire à leurs intérêts »*, selon le souhait de **M. Pierre Mazeaud** (RPR, Haute-Savoie), président de la commission des lois, alors que le projet initial parlait des *« intérêts essentiels »*.

Inquiétudes injustifiées

Seule concession arrachée par M. Micaux : cela ne sera pas possible si le syndicat a pour objet *« la réalisation de réseaux ou de travaux dont la nature est fixée par décret en Conseil d'Etat »*. Au gouvernement d'en dresser la liste... C'était encore trop pour M. Mazeaud, qui s'est battu vainement contre cet ajout au nom de *« l'autonomie communale »*. M. Galland a défendu cette précision, prix du soutien de l'UDF, tout en précisant qu'elle ne changerait rien, car elle ne servait qu'à dissiper *« des inquiétudes injustifiées »*.

Les députés oublient souvent leur rôle de législateur national, pour privilégier leur tâche d'élus locaux. Ils ont eu donc tendance à transformer ce projet en *« diverses dispositions sur les collectivités locales »*. Tous leurs souhaits ne sont pas devenus réalités, mais **M. Pierre Montastruc** (UDF, Haute-Garonne), a obtenu que les gains des loteries traditionnelles du Sud-Ouest ne soient plus aussi sévèrement limités ; ils pourront être non alimentaires et valoir plus de 700 francs.

M. Jean-Louis Masson (RPR, Moselle) a fait accorder aux *dons* à tous les musées publics les mêmes avantages fiscaux que ceux dont profitent les musées nationaux, alors que seuls les municipaux en bénéficiaient. **Mme Christine Boutin** (UDF, Yvelines) a fait préciser que les convocations des conseils municipaux devraient indiquer leur ordre du jour. Et après la législation de la pêche en eau douce, lors de la discussion de ce projet au Sénat, le droit de chasse en Alsace-Moselle a été modifié, à la demande de M. Jean-Marie Demange (RPR, Moselle), pour donner le pouvoir aux préfets de régir les adjudications des droits de chasse, qui sont, pour l'heure, de la seule responsabilité des communes.

Amère victoire posthume pour Gaston Defferre ! Sa « grande œuvre », si critiquée quand il l'a imposée, est devenue une réalité que nul n'ose critiquer ouvertement. Mais au fil des mois la droite, qui en *est la principale bénéficiaire dans* les départements et les régions, s'efforce de la grignoter. Les préfets, que la gauche avait voulu exclure du champ clos des rivalités communales, retrouvent les moyens de s'en mêler.

Ils ne sont déjà plus les représentants du seul Etat, mais ceux du *gouvernement et donc de la majorité* au pouvoir. Dans son travail de contournement, le gouvernement s'appuie sur les souhaits des maires des petites communes pour lesquelles la décentralisation n'était pas faite et qui sont heureux de retrouver une « tutelle » de l'administration étatique à laquelle ils sont depuis longtemps habitués. Pour les décentralisateurs, c'est là le principal échec.

THIERRY BRÉHER.

La séance des questions au gouvernement

Le bal des « affaires »

Les socialistes ont tiré le bouquet final parlementaire des « affaires » à l'occasion de la dernière séance hebdomadaire des questions orales au gouvernement, le mercredi 16 décembre.

Dernière séance du genre pour cette session d'automne, dernière séance avant l'élection présidentielle, car il n'y a pas de *« mercredi sur FR 3 »* pendant une session extraordinaire. MM. Louis Mermaz (Isère), Pierre Joxe (Saône-et-Loire), Gilbert Bonnemaison (Seine-Saint-Denis), Michel Charzat (Paris) et Jean-Yves Le Déaut (Meurthe-et-Moselle) ont donc ramassé des « affaires » à la pelle pendant plus d'une demi-heure, histoire d'en faire oublier certaines et de réparer l'ostracisme publicitaire qui en frappe d'autres.

L'ancien président de l'Assemblée nationale a ouvert le bal socialiste avec la récente expulsion des réfugiés iraniens vers le Gabon que M. Bonnemaison devait rallier, le soir même, pour *« témoigner au nom du pays des droits de l'homme »*. M. Mermaz voulait connaître le pourquoi du comment (protestation à droite), mais, comme à son habitude, le ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, a eu plus de facilités à enfler sa grosse voix *menaçante qu'à répondre à la* question (applaudissements à droite). La morale est que le *ministre est seul à apprécier ce* qu'il fait.

L'ancien ministre de l'intérieur a repassé les plats sur le comité français d'éducation pour la santé, cher au docteur Sarrou. *« Où sont passés les 700 millions d'anciens francs »*, a demandé M. Joxe qui préfère les centimes aux francs lourds. Le ministre chargé de la santé, Mme Michèle Barzach n'a pas éclairé sa lanterne mais l'a proprement envoyé se rhabiller en lui rappelant Luchaire, le Carrefour du développement et le *Rainbow-Warrior*.

Qu'à cela ne tienne, M. Bonnemaison a versé une louche *supplémentaire dans l'assiette* de M. Albin Chalandon, parée une fois de plus, par les socialistes, d'une brochette de bijoux Chaumet. A défaut de s'expliquer, le garde des sceaux s'est présenté comme *« un créancier, c'est-à-dire une victime »*.

Le même ministre s'est contenté d'une *« réponse succincte »* à M. Charzat, qui l'interrogeait sur les curieuses pratiques de l'Association pour l'information des citoyens dont *les affiches « ont été payées par le RPR »*.

Enfin, M. Zeller, secrétaire d'Etat chargé de la Sécurité sociale, auteur de la fameuse formule *« Depuis que nous sommes aux affaires... »*, a essuyé les derniers plâtres, avec l'humour qui le caractérise, sur la Caisse des Français de l'étranger qui préoccupe tant M. Le Déaut. Il paraît qu'elle attribuait drôlement les marchés, mais pour M. Zeller, *« le groupe socialiste cherche à tout prix de pseudo-scandales pour faire diversion »*.

OLIVIER BIFFAUD.

Le projet de loi sur les enseignements artistiques est adopté

Les députés ont adopté, dans la nuit du mercredi 16 au jeudi 17 décembre, le projet de loi sur les enseignements artistiques. La majorité et le Front national ont voté pour, la gauche contre. Ce texte, voté en octobre par le Sénat, avait été présenté par M. Jacques Chirac comme *« l'un des plus importants »* du gouvernement. Il a été défendu conjointement par le ministre de la culture, M. François Léotard, et celui de l'éducation nationale, M. René Monory.

Ce projet de loi met en place un plan de financement de dix ans (2 milliards de francs) dont seule la première tranche de 200 millions de francs (budget 1988) a été arrêtée. D'autre part, un haut comité des enseignements artistiques, composé de trente personnes venant à parité égale des deux ministères concernés, sera créé avec pour mission d'assurer une meilleure coordination entre les deux départements de la culture et de l'éducation nationale.

L'enseignement de la musique et des arts plastiques est rendu obligatoire dans les écoles, les collèges et les lycées. D'autres enseignements comme l'architecture, la danse, etc., pourront être étudiés. Enfin, les artistes professionnels seront autorisés à s'associer aux enseignants pour leur apporter leur concours dans la formation artistique des élèves (*le Monde* du 2 juillet et du 31 octobre).

« N'est pas Jules Ferry qui veut... », a lancé le député socialiste **M. Jean-Jack Queyranne**, en faisant allusion aux propos tenus par le premier ministre le 9 avril 1986 lors de son discours d'investiture. M. Chirac avait affirmé : *« Ce que Jules Ferry a fait voilà un siècle dans le domaine des disciplines de la connaissance, nous devons le faire aujourd'hui pour les disciplines de la sensibilité. »*

Pour le député socialiste, qui demandera avec ses amis une véritable loi-programme, le projet Léotard-Monory est *« un texte sans ambition. Un véritable miroir aux alouettes. Il faut se contenter de vagues promesses financières »*.

« Les collectivités locales vont supporter l'essentiel des charges », s'est-il plaint. Une inquiétude partagée par **M. Etienne Pinte** (RPR, Yvelines), qui a par ailleurs approuvé le projet : *« Je compte sur vous, monsieur le ministre, pour nous confirmer que ce texte ne servira pas de prétexte à l'Etat pour se désengager. » « Il ne s'agit nullement de cela,* a répondu M. Monory. *Nous voulons utiliser le potentiel des collectivités locales comme celui du secteur associatif* [...]. *Nous allons dialoguer avec les conseils généraux et régionaux. Et l'Etat jouera son rôle d'impulsion sans se désengager. »*

Le rapporteur du projet de loi **M. Bruno Bourg-Broc** (RPR, Marne) a voulu pour sa part dresser un bilan des enseignements artistiques en France, afin de mieux démontrer les avancées de ce projet. Il a rappelé que les disciplines artistiques souffraient d'un *manque* certain de considération. Cette loi est *« un symbole »*, a-t-il affirmé : *« celui de notre volonté de mettre un terme à une inégalité qui touche en premier lieu les familles les plus défavorisées »*.

« Le gouvernement a voulu marquer une véritable ambition nationale pour notre jeunesse, pour notre identité culturelle, pour notre avenir économique et social », a insisté pour sa part **M. François Léotard** en représentant ce projet. *« Au centre du projet sont les enseignants qui ont ceci d'irremplaçable d'être en même temps des pédagogues et d'avoir une connaissance approfondie du domaine culturel dont ils ont fait leur spécificité »*, a cachaba6 M. René Monory, en faisant référence à l'une des conclusions du rapport Landowski.

Les élus communistes se sont opposés, par la voix de **M. Georges Hage** (Nord), à ce texte qui apportait *« une réponse tronquée, truquée, partielle »* à la question des enseignements artistiques. Le député s'est demandé pourquoi le gouvernement n'avait pas *« authentifié son engagement »* par le dépôt d'une loi de programmation du type de celle déposée sur le patrimoine.

UDF : vive la révolution !

M. Jean-Paul Fuchs (UDF, Haut-Rhin) a rappelé à l'attention de l'opposition les promesses *« non tenues »* par M. Jack Lang en 1981. Il a fait ce rappel pour tempérer la portée de sa critique : *« Pourquoi avoir choisi la voix de l'évolution plutôt que celle de la révolution ?* a-t-il demandé. *Il faudra une détermination farouche pour changer les mentalités et l'environnement. »*

Plusieurs amendements ont été adoptés dans la nuit, le plus souvent à l'unanimité. Ainsi, l'éducation artistique sera dispensée dans les écoles maternelles et les classes enfantines des écoles primaires. Dans les écoles maternelles et primaires et dans les collèges, des enseignements facultatifs portant sur d'autres matières que la musique ou les arts plastiques pourront être donnés. Les députés ont également insisté sur le fait que, quels que soient les apports extérieurs, c'était bien l'enseignant qui restait maître de la formation donnée. Le conseil de l'école, du collège ou du lycée sera consulté sur l'opportunité de faire appel à des intervenants extérieurs. Un amendement a également été adopté pour favoriser la formation initiale et continue des enseignants. Afin d'assurer une information complète du Parlement, le gouvernement transmettra chaque année, à l'occasion du projet de loi de finances, un état récapitulatif des crédits affectés aux enseignements artistiques.

P. S.

OFFICIERS MINISTÉRIELS
VENTES PAR ADJUDICATION
Rubrique O.S.P. - 64, rue La Boétie, 45-63-12-66

Cabinet de la SCP d'avocats *J.-A. DURANTON, J.-E. LECUYER, G. MITTON, L. STEFANI-ROBIN*, 33, rue Joséphine, 27000 ÉVREUX, tél. 32-39-03-18, 32-39-20-53.

Vente par saisie immobilière au Palais de Justice d'EVREUX
le MERCREDI 6 JANVIER 1988 à 14 heures
BELLE PROPRIÉTÉ dite « CHATEAU DES BUSPINS »
Contenance totale 5 ha 83 a 5 ca
située commune de
DAUBEUF PRÈS VATTEVILLE (Eure)
Lieudit « LES BUSPINS »
MISE A PRIX : 400 000 F
(Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un avocat inscrit au barreau d'ÉVREUX)

SERVICE DES DOMAINES
Adjudication le JEUDI 14 JANVIER 1988 à 14 h 30 à REIMS, sous-préfecture, salle de réunions
REIMS, 1, place Jamot, angle 27, rue Pressemilla
Ensemble immobilier à usage de bureaux
ANCIEN HOTEL PARTICULIER
Très bel aspect avec bâtiment récent (1980) sur l'arrière
Surface utile : 1 300 m². LIBRE
MISE A PRIX : 3 500 000 F
VISITE : Sur rendez-vous auprès des Télécommunications, rue de la Grue, à REIMS. Tél. 26-40-85-06 ou 26-40-85-10.
RENSEIGNEMENTS & CONSULTATION DU CAHIER DES CHARGES :
– Centre des impôts fonciers, Cité administrative TIRLET, 51036 CHALONS-SUR-MARNE CEDEX. Tél. 26-64-91-12, poste 348 ou 488.
– Recette principale des impôts de REIMS EST, 136, rue Gambetta, 5110 REIMS. Tél. 26-85-21-92.
(Extrait du BOAD)

Au Sénat

Le collectif budgétaire est voté

Le Sénat a adopté, après l'avoir modifié, dans la nuit du mercredi 16 au jeudi 17 décembre, le projet de loi de finances rectificative pour 1987, par 228 voix contre 85 (PC, PS et six membres de la Gauche démocratique).

Le gouvernement aurait-il toujours raison de la plus forte des déterminations affichées par les parlementaires ? En matière budgétaire, certainement. Une fois de plus, M. Alain Juppé, ministre délégué chargé du budget, a administré la preuve que son aval est indispensable pour qu'aboutissent demandes et revendications.

Pour ce faire, il a demandé une seconde délibération destinée à gommer deux ajouts approuvés initialement par les sénateurs. Le premier manifestait la constance de M. Pierre Laffitte (Alpes-Maritimes), soutenu par ses collègues de la Gauche démocratique, en faveur des entreprises « innovantes » dont il souhaite favoriser la création. Le second répondait à la préoccupation d'élus de régions viticoles.

« Lobbying » et rumeur

Si M. Juppé a finalement accepté que *« les pommes de terre »* soient ajoutées à la liste des productions bénéficiant d'un régime fiscal particulier applicable à l'alcool éthylique destiné à être utilisé comme carburant, il s'est refusé à un pas supplémentaire pour les *« alcools d'origine vinicole »* comme primitivement le Sénat l'avait décidé à la demande des sénateurs non inscrits.

Reste que le gouvernement ne s'est pas opposé au vote de certains amendements comme celui de la Gauche démocratique intégrant Radio-France dans la liste des organismes du secteur public de la communication audiovisuelle qui bénéficient de la répartition des excédents de la redevance. Il a fait de même pour la demande des républicains indépendants d'encourager les adultes handicapés à se constituer un complément de retraite par la voie des contrats Epargne-Handicapés.

La commission des finances a eu gain de cause pour que soit rétabli l'article supprimé à l'Assemblée nationale, fixant le barème des redevances dues au titre du contrôle de sûreté des installations nucléaires.

En revanche, la commission des finances a été plus malmenée dans la discussion de la mesure donnant aux chambres de commerce et d'industrie la liberté de fixer chaque année le montant de la taxe additionnelle à la taxe professionnelle perçue à leur profit, introduite à l'Assemblée nationale à la demande du gouvernement. Dans un premier temps, la commission décide de proposer la suppression de cette disposition.

Les chambres de commerce et d'industrie déclenchent une classique action de *lobbying*, auprès des sénateurs. Certains d'entre eux y sont suffisamment perméables pour demander à la commission des finances une deuxième délibération. Au terme de cette dernière, un amendement est mis au point pour prévoir qu'un décret en Conseil d'Etat fixera le taux maximal de cette taxe.

L'affaire semblait entendue *jusqu'à ce que la rumeur révèle* que les centristes devenus sans doute sourds à cette conciliation demanderont un scrutin public sur l'amendement de la commission des finances.

Le rapporteur général de ladite commission, M. Maurice Blin, votera pour, à l'inverse de son groupe de l'Union centriste qui s'y opposera. L'amendement est donc rejeté par 194 voix (centristes et la grande majorité des républicains indépendants, la presque totalité du groupe RPR). Du coup, l'article est *adopté en l'état*.

A. Ch.

Décès de Ginette Leroux député (PS) de Maine-et-Loire

Député (PS) de Maine-et-Loire, Ginette Leroux est décédée le mardi 15 décembre, à l'âge de quarante-cinq ans, des suites d'un cancer. Elle est remplacée à l'Assemblée nationale par M. Jacques Percereau, conseiller municipal de Saumur.

[Née le 24 juillet 1942 à Angers (Maine-et-Loire) Ginette Leroux, assistante sociale, a été, de 1984 à 1986, premier secrétaire de la fédération socialiste de Maine-et-Loire. Membre du courant rocardien, elle était adjointe au maire de Trélazé depuis 1977. Candidate malheureuse aux élections cantonales de 1985 dans le canton d'Angers-Trélazé, Ginette Leroux conduisait la liste socialiste du département aux élections législatives de mars 1986.]

[Né le 18 avril 1953 à Saumur (Maine-et-Loire), M. Jacques Percereau, employé des hypothèques, membre du courant rocardien, est élu en 1979 conseiller général du canton de Saumur-Sud, mais est battu en 1985 par M. Jean-Paul Hugot (RPR). Il est conseiller municipal de sa ville natale depuis 1983. Aux élections législatives de 1986, il figurait en troisième position sur la liste socialiste.]

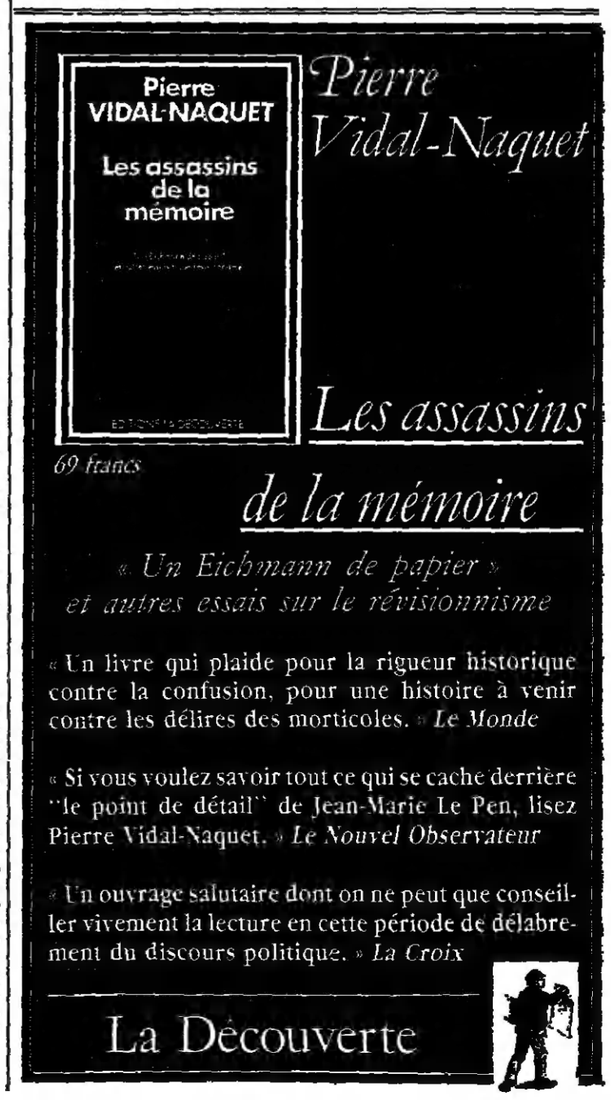

هكذا من الاصل

Politique

M. Mitterrand, Renault et la session extraordinaire du Parlement

M. Jacques Chirac va soumettre au début de l'année, au président de la République, en application de l'article 29 de la Constitution, un projet de décret de convocation au Parlement en session extraordinaire au mois de janvier.

L'ordre du jour de cette session comporterait, outre un projet de loi sur le financement des partis politiques, le projet de réforme du statut de Renault, qui a été retiré de l'ordre du jour de l'actuelle session ordinaire.

Comme il l'a rappelé dans ce que l'hôtel Matignon considère comme « un commentaire de *l'article 30 de la Constitution* », le président de la *République est maître d'accepter ou non l'ordre* du jour qui lui est proposé pour une session parlementaire extraordinaire. Or rappelle, l'hôtel Matignon, que le décret de convocation d'une telle session fait partie des actes présidentiels soumis au contre seing du premier ministre. D'autre part, l'article 29 de la Constitution prévoit que la demande de convocation d'une session extraordinaire peut également émaner de la majorité de l'Assemblée nationale.

M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, a déclaré, sur Antenne 2, le jeudi 17 décembre, que M. Mitterrand, saisi de la demande du premier ministre, devra choisir soit « l'immobilisme contre le progrès », soit inscrire le projet Renault à l'ordre du jour de la session extraordinaire.

M. Toubon estime que le rappel de ses prérogatives par le président de la République, mercredi, relève d'une « *stratégie pré-électorale* » et que le chef de l'Etat veut « *faire plaisir au Parti communiste* ». Le porte-parole du RPR, M. Frank Borotra, avait, dès mercredi, reproché à M. Mitterrand de « *se comporter en partisan* ».

Telle est aussi l'opinion de M. Philippe Vasseur, porte-parole du Parti républicain, selon qui M. Mitterrand « *a clairement choisi son camp, celui de l'union de la gauche et des concessions au PC* ». M. André Rossinot, ministre des relations avec le Parlement, président du Parti radical, estime, quant à lui, que M. Mitterrand a simplement « *rappelé ses prérogatives* » et que, s'il n'accepte pas d'inscrire le projet Renault à l'ordre du jour de la session extraordinaire, « *on attendra la session suivante* ».

Dans les couloirs du Palais-Bourbon

Le mistigri

MM. André Lajoinie et Guy Ducoloné se congratulant avec effusion avant de tendre les bras en l'air en signe de victoire : c'est l'une des images offertes par l'Assemblée nationale mercredi 16 décembre. Le Parti communiste n'a pas le triomphe modeste. *« Chirac et Mitterrand se renvoient la balle, mais les uns et les autres devront reculer »*, prévient, le sourire aux anges, le candidat communiste à l'élection présidentielle. *« Personne ne veut du bébé ! »*, s'amuse M. Ducoloné, marathonien de l'éphémère débat sur le statut Renault de samedi dernier. Dans un communiqué, les députés communistes enfoncent le clou et réaffirment leur intention de poursuivre leur lutte contre *« le funeste projet du gouvernement »*. Ils exigent que les pouvoirs publics débloquent les 12 milliards de francs prévus initialement dans le projet de loi de M. Madelin pour éponger les dettes de la régie Renault.

Du côté de la majorité, c'est l'étonnement qui prévaut devant les répercussions d'une affaire dont la portée apparaît à beaucoup de députés comme démesurée, quel que soit l'enjeu de Renault. *« Il faut croire que chaque année à la même époque, Matignon a un passage à vide »*, ironise, un peu triste, un membre du cabinet Madelin en faisant allusion à l'affaire Devaquet. Les députés RPR et UDF croisés salle des Quatre-Colonnes sont, quant à eux, partagés entre l'indifférence, l'irritation et l'admiration. Indifférence vis-à-vis d'une *« péripétie »* qui suscite peu d'intérêt pour la plupart des députés, avant tout soucieux de voir cette session s'achever sans complications afin de leur permettre de regagner au plus tôt leurs circonscriptions. Irritation de ceux qui estiment que le gouvernement a mal joué en offrant au chef de l'Etat une occasion en or de lui taper sur les doigts. Admiration masochiste enfin de certains élus UDF devant la riposte élyséenne. *« Mitterrand a refilé très habilement le mistigri à Chirac »*, explique un député UDF. *« C'est du beau travail : et en plus, le président de la République se paie le luxe de donner une leçon de droit parlementaire au gouvernement »*, ajoute un autre, qui estime que dans cette affaire, le premier ministre a manœuvré *« comme une nouille »*.

Du côté du RPR, les commentaires sont plutôt sévères pour le ministre de l'industrie. *« Madelin s'est conduit comme un gamin en demandant au patron de Renault d'intervenir publiquement pour forcer la main de Chirac »*, accuse un député RPR, pour qui le changement de statut de Renault n'avait aucune espèce d'urgence. Un autre trouve *« scandaleux »* les propos du porte-parole du Parti républicain, M. Philippe Vasseur, qui avait affirmé mardi que le gouvernement avait reculé. *« De toute façon, ajoute M. Yvan Blot (RPR, Pas-de-Calais), quand on est à quelques mois d'une élection présidentielle, il vaut mieux éviter de porter devant le Parlement des textes qui posent problème ou qui ne rassemblent pas un consensus. »* Le ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, ne semble pas, pour sa part, prendre les choses au tragique. *« On verra bien !»*, lâche-t-il avec philosophie. Quant à M. Pierre Messmer, le président du groupe RPR, il exclut par avance une demande de session extraordinaire formulée par les députés de la majorité (voir d'autre part l'article de Michel Kajman) : *« Je ne suis pas né de la dernière pluie. Vous voulez que le chef de l'Etat nous retourne la réponse qu'a faite le général de Gaulle en 1960 ?...»*

M. Madelin « amer »

Avant d'entrer dans l'hémicycle, où il sera interrogé par le Front national, qui accusera le gouvernement de faire plus de cas du Parti communiste que de l'UDF, le ministre de l'industrie a de nouveau exprimé son inquiétude pour l'avenir de Renault. *« On ne peut pas jouer au ballon avec Renault »*, a-t-il affirmé en regrettant que l'on confonde *« le calendrier industriel et le calendrier électoral »*. Commentant la décision du président de la République, M. Madelin a estimé qu'il appartenait au chef de l'Etat *« de prendre ses responsabilités : mais je souhaite qu'il comprenne l'intérêt de ce texte qui est vital pour Renault (...). La Commission de Bruxelles nous interdit de lui donner de nouvelles aides. Si on n'adopte pas rapidement ce texte, Bruxelles va réactiver le contentieux »*. Le ministre s'est déclaré persuadé que le texte sera adopté un jour ou l'autre. *« Etes-vous amer ? »*, lui demande-t-on. *« Oui, je suis un peu amer de voir que le Parti socialiste s'est mis à la remorque du Parti communiste pour des raisons électorales. »*

Le ministre aura sans doute puisé dans les propos des responsables UDF et RPR un peu de baume en attendant la décision définitive du chef de l'Etat. Premier à réagir après le conseil des ministres, M. Frank Borotra a affirmé que M. Mitterrand venait de *« prendre une décision à caractère politique et de gauche. Il s'est comporté en partisan »*. Le secrétaire général du CDS devait le relayer un peu plus tard à l'Assemblée nationale. M. Jacques Barrot s'est étonné que le président de la République apporte un appui aussi ostentatoire *« aux tenants de l'obstruction »*. Pour le député de Haute-Loire, la démarche du gouvernement était fondée, *« mais sans doute insuffisamment expliquée »*.

Le ministre chargé des relations avec le Parlement, M. André Rossinot, a voulu également partager l'optimisme de fond de M. Madelin en expliquant que le projet Renault serait adopté *« à la prochaine session ou à une autre »*... Quant aux élus socialistes, plus préoccupés, mercredi, par leur riposte au gouvernement sur les « affaires », leur réaction se résume d'une phrase, celle de M. Louis Mermaz : *« Le président de la République ne peut être cantonné au rôle de distributeur automatique de sessions extraordinaires... »*

PIERRE SERVENT.

Rassembler.. à gauche

(Suite de la première page.)

Si M. Mitterrand persiste, il se sera donné à bon compte, sous couvert d'un respect des institutions qu'il est toujours bon d'invoquer lorsque l'on en est le garant, une belle image « de gauche ». Le RPR l'a bien compris. Ses dirigeants tentent de l'entraîner plus loin qu'il ne voudrait aller. Il s'est comporté *« en partisan »*, disent-ils. Il a choisi *« le passé »* économique contre l'avenir de Renault, ajoute M. Toubon, et de surcroît *« l'alliance avec les communistes »* plutôt que la raison. Bien qu'ils se méfient de M. Mitterrand, les communistes ne peuvent qu'abonder dans ce sens, sous réserve, comme le note M. Henri Krasucki, secrétaire général de la CGT, d'une confirmation par les faits.

La statue du *« rassembleur »*, celle du *« père de la nation »* — pour reprendre le qualificatif enthousiaste élaboré à l'Elysée — descendelle, en douce, de son piédestal ? L'affaire Renault vient en point d'orgue d'une série de déclarations présidentielles fortement marquées à gauche, depuis dix jours. Le 8 décembre, au Creusot et à Montceau-les-Mines, le chef de l'Etat avait tenu des propos qui renvoyaient, comme en écho, à sa campagne de 1981. Il n'avait pas parlé ainsi depuis longtemps de la *« classe ouvrière »* et du travail des enfants à la mine.

Creuser l'écart

Le 14 décembre dans l'Isère, il a vanté la République et ses valeurs, en donnant à la défense de la liberté, de l'égalité et de la fraternité une tonalité telle que la distinction en devenait naturelle entre la République bourgeoise et la République sociale. Pour lui, le débat est tranché depuis longtemps. On sait de quel côté il penche. Il lui suffisait de le rappeler.

Nul ne sait encore si M. Mitterrand sera candidat en 1988. Mais il ne s'interdit aucune possibilité et se comporte comme s'il devait être candidat. Après avoir construit, au fil des mois et des années, depuis le 16 mars 1986 au moins, une image de « rassembleur » qui lui permet, selon les sondages, d'espérer au second tour une récolte plus ample que celle des voix de la gauche au premier tour, il agit aujourd'hui de manière à rassembler encore, mais d'abord à gauche.

Le premier tour sera déterminant pour lui, s'il est candidat. Ses conseillers se sont fixé un objectif de 40 % des voix, alors que les sondages le situent pour l'instant dans une fourchette de 34 % à 39 %. Il lui faut creuser l'écart, de façon significative, avec ses concurrents, singulièrement si M. Barre conserve son avantage sur M. Chirac.

Rassembler à gauche, c'est prendre le risque d'un second tour plus difficile, accepter, comme le dit un socialiste, *« d'être ramené, tel le dollar, à sa vraie valeur »*. C'est surtout empêcher, autant que possible, les voix de gauche du premier tour de s'éparpiller.

JEAN-YVES LHOMEAU.

L'interprétation de la Constitution

Une vieille controverse

« Fini, je l'espère, cet abus de votes bloqués ou de ces lois réputées adoptées par le subterfuge de la « non-censure ». M. Mitterrand venait de s'installer à l'Elysée lorsqu'il formula, en juillet 1981, ce vœu.

Le septennat s'achève. Et voici le chef de l'Etat qui oppose à la tentative de son premier ministre de renvoyer à une session extraordinaire du Parlement le projet de changement de statut de Renault le catalogue des armes honnies : *« Pour obtenir le vote d'un projet de loi (...), le gouvernement dispose de nombreuses procédures prévues et organisées par la Constitution, les lois organiques et les règlements des assemblées. »*

M. Mitterrand donnant à M. Chirac une leçon de « 49-3 » pour réaffirmer la force de ses propres prérogatives présidentielles (la maîtrise totale des sessions extraordinaires du Parlement) : l'épisode — même largement marqué par les contraintes tactiques de la coexistence institutionnelle — fait resurgir une vieille controverse sur les usages et abus des sessions extraordinaires et sur le poids du président de la République pour en assurer la régulation.

Mars 1960 : invoquant les articles 29 et 30 de la Constitution, M. Jacques Chaban-Delmas, (déjà) président de l'Assemblée nationale, demande au général de Gaulle la convocation d'une session extraordinaire pour l'examen de plusieurs textes concernant l'agriculture. Ce n'est donc pas le premier ministre qui est, cette fois, à l'origine de la requête, mais, comme le prévoit aussi la Constitution, *« la majorité des membres composant l'Assemblée nationale »*.

Le général de Gaulle dit non. Pas plus que M. Mitterrand n'est prêt, aujourd'hui, à céder à l'« invitation » de M. Chirac, il ne souhaite alors subir les pressions d'un *« groupement professionnel »* trop fidèlement répercutées à son gré par des députés dociles.

Ce que le général de Gaulle refuse en 1960 au nom de l'esprit des institutions, M. Giscard d'Estaing l'acceptera en 1979. Sans enthousiasme : *« Si la lettre de l'article 29 de la Constitution paraît respectée*, écrit-il à M. Chaban-Delmas, *il n'en est pas de même de son esprit. »* Car l'« invitation » vient, cette fois, de la peu amicale pression d'un parti politique : le RPR.

Aujourd'hui, la porte refermée devant M. Chirac par M. Mitterrand pourrait-elle être rouverte par le premier ministre ? Ce dernier affecte de le croire. Par une majorité de députés ? En théorie, oui. L'option de Gaulle et l'option Giscard d'Estaing se trouveraient alors offertes à M. Mitterrand, toujours maître du jeu.

Encore faudrait-il, pour qu'on en vienne à ce point, que les députés de la majorité soient obsédés par le changement de statut de la régie Renault, peu soucieux de regagner leurs bases électorales et poussés par un premier ministre prêt à en découdre immédiatement avec le chef de l'Etat. Or aucune de ces conditions ne paraît réalisée.

MICHEL KAJMAN.

M. Krasucki : « Un succès incontestable »

« Le fait qu'il n'a pas été possible de voter subrepticement cette loi aboutissant à terme à la dénationalisation de la Régie est à mettre à l'actif de la lutte des salariés de Renault avec la CGT, intégrant la lutte pour les libertés et le soutien qui s'est développé dans toute la France », a déclaré M. Henri Krasucki devant la presse, le mercredi 16 décembre. Il s'agit, pour le secrétaire général de la CGT, d'un *« succès incontestable »*. *« Nous sommes satisfaits et mobilisés, car rien n'est réglé, tant que ce projet n'est pas annulé. Il n'est donc pas question de ralentir le mouvement. »* Commentant ce qu'il a appelé *« une sorte de ping-pong de procédure »* entre l'Elysée et Matignon, M. Krasucki a souligné : *« Que chacun prenne ses responsabilités, le président de la République comme le premier ministre. »*

[Il y a décidément toujours un mythe social autour de Renault. La CGT crie victoire après l'ajournement du débat sur le nouveau statut, alors qu'à aucun moment elle n'a réussi à mobiliser d'une façon substantielle les salariés de la Régie sur cette question. Pendant des mois, les actions de la CGT chez Renault — où elle remonte aux élections professionnelles — ont principalement concerné les dix militants cégétistes licenciés et poursuivis devant la justice. Elle a placé son combat sur le terrain des libertés syndicales, sans réussir là aussi à mobiliser vraiment, pendant que les suppressions d'emplois se poursuivaient.]

Le comportement des élus socialistes dans les conseils régionaux

M. Jospin est mis en minorité au bureau exécutif du PS

Le bureau exécutif du PS, réuni le mercredi 16 décembre, a procédé à un « *vote d'orientation* » à propos de la position des élus socialistes du conseil régional de Champagne-Ardenne vis-à-vis du budget que présentera, lundi, M. Bernard Stasi, président UDF-CDS de la région. Par 18 voix contre 13, le bureau exécutif s'est déclaré favorable à un vote contre. M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, qui souhaitait un refus de vote, a été mis en minorité.

Les minoritaires sont les proches du premier secrétaire, notamment MM. Henri Emmanuelli, Jean-Jack Queyranne, Dominique Strauss-Kahn, et les rocardiens (M. Michel Rocard, absent, a apporté son soutien à M. Jospin, jeudi, sur Europe 1). Parmi les majoritaires, MM. Jean-Pierre Chevènement, Pierre Mauroy, Laurent Fabius, Pierre Joxe, André Laignel, Louis Mermaz et Jean Poperen. M. Pierre Bérégovoy était absent. Mme Geneviève Domenach-Chic, mauroyiste, a pourtant voté avec M. Jospin, tout comme Mme Véronique Neiertz, proche de M. Joxe. Seul l'ex-CERES est resté homogène.

Lors de la discussion préalable, où chacun a rappelé des arguments déjà exposés à l'occasion de l'affaire du budget de l'Ile-de-France, M. Pierre Mauroy a rendu compte de sa réunion, le matin même, avec les présidents des groupes socialistes des conseils généraux. Il a rappelé trois principes : discipline de vote, responsabilité de décision des groupes, respect de la ligne générale du parti.

M. Jospin a distingué cinq situations dans les conseils régionaux. La région Champagne-Ardenne est dans le cas (le seul, hors majorité de gauche, où il ne préconise pas un vote contre) d'une majorité relative pour l'UDF et le RPR sans alliance avec le Front national. M. Jospin a affirmé : on ne peut pas, devant l'opinion, sommer la majorité de ne pas faire alliance avec le Front national et, quand la droite refuse effectivement une telle alliance, empêcher toute gestion régionale et nouer une « alliance objective » PS-FN. Les partisans d'un vote contre contestent cette analyse et mettent, comme l'a fait M. Mauroy, l'accent sur la nécessité d'une ligne politique claire, excluant tout soupçon de « *dérive droitière* ».

M. Jospin a fait procéder à un second vote, rappelant la nécessité de la discipline. Ce vote a été acquis à l'unanimité, avec refus de vote de l'ex-CERES, qui voulait que soit précisé : discipline dans le respect de la ligne du parti.

L'année dernière, les socialistes de Champagne-Ardenne, comptant, notamment, de la personnalité de M. Stasi, s'étaient abstenus, ce qui avait provoqué diverses discussions. Il semble qu'ils soient, cette année, plutôt favorables à un vote contre.

M. Jospin nous a déclaré, jeudi, qu'il avait conscience, en proposant ce vote, que sa position était minoritaire, mais qu'il avait tenu à l'exprimer, car il pense que c'est la seule qui donne « *une cohérence morale et politique* » au PS sur la question de l'extrême droite. M. Jospin souligne qu'il *sait*, d'une « *question de principe* » sur laquelle il n'est pas possible, pour lui, de prendre une position « *tacticiente* ».

S'il regrette de ne pas avoir été suivi, il juge que ce n'est pas la « *ligne politique* » générale du PS qui est en cause. Il souligne que M. Mitterrand, lui-même, alors qu'il était premier secrétaire, a été mis plusieurs fois en minorité et souhaite maintenant que la décision du bureau exécutif soit respectée.

J.-L. A.

Deux analyses

Du côté de M. Lionel Jospin comme du côté de MM. Pierre Mauroy et Jean-Pierre Chevènement, chacun se pose en défenseur du même fameux *« ancrage à gauche »* du PS. Dans les déclarations des uns et des autres, il entre — comme M. Jospin, d'emblée, l'a remarqué mercredi soir — des éléments de positionnement tactique. Néanmoins, au-delà de son objet propre, le vote du bureau exécutif du PS dessine en filigrane deux lignes politiques qui n'ont guère cessé de s'opposer depuis mars 1986.

Dans l'argumentation de M. Jospin et des rocardiens, on distingue un cliché souci — sans, pour autant, marquer de « complaisance », dit M. Jospin, à l'égard de la droite — d'écarter tout sectarisme et de mettre à l'index le seul Front national, au moment où le candidat socialiste, quel qu'il soit, devra prôner le rassemblement.

Dans la perspective de la même élection présidentielle, MM. Mauroy et Chevènement, en revanche, se préoccupent avant tout de ne pas sortir de l'épure du combat gauche-droite, alors qu'ils sentent de tous côtés l'invite, ou le soupçon, d'une *« dérive droitière »* du PS.

Les tenants de la seconde analyse peuvent se sentir confortés dans leur vigilance par les déclarations de M. Philippe Séguin, ministre RPR des affaires sociales et de l'emploi, qui avait cru discerner, avec l'épisode du budget de l'Ile-de-France, l'ouverture d'une nouvelle période politique.

C'est, précisément, cette perspective que les membres de la « coalition des non » affirment vouloir écarter.

Le premier secrétaire du PS, la semaine dernière, avait été agacé de voir, sur la question de l'Ile-de-France, M. Mauroy s'opposer à sa propre position, au moment même où, dans la presse (le *Monde* du 9 décembre) MM. Mauroy et Fabius étaient présentés comme candidats potentiels à sa succession. En dépit des signes de lassitude qu'il n'avait pas cachés, souvent en privé et parfois en public, ces derniers mois, M. Jospin rappelle que sa succession n'est pas ouverte et qu'il peut toujours compter sur le soutien des militants. Un entretien, mardi, avec M. Mauroy a permis de clarifier les choses entre les deux hommes.

Mais, dans un tel contexte, ce vote tombe mal pour M. Jospin, qui, pour la deuxième semaine consécutive, est mis en minorité, alors même que rien — sinon, dit-il, l'importance de la question — ne l'obligeait à organiser une consultation en bonne et due forme. Le premier secrétaire du PS souligne que ce vote ne va pas au-delà du problème posé. Mais, dans la lutte d'influence feutrée qui oppose entre eux les « éléphants » du PS, comment ne pas considérer qu'il vient de perdre, momentanément, un point ?

J.-L. A.

EN BREF

● **M. Kiffer quitte le CNIP.** — M. Jean Kiffer, *député* (apparenté RPR) de la Moselle, a annoncé, le mercredi 16 décembre, sa démission « officielle » du Centre national des indépendants et des paysans (CNIP), pour protester contre la « mascarade » qu'a constitué, selon lui, l'élection du nouveau président, M. Jacques Féron.

● **Amélioration des « cotes » de MM. Mitterrand et Chirac.** — Les cotes de popularité de MM. François Mitterrand et Jacques Chirac progressent légèrement avec 59 % de bonnes opinions pour le président de la République (58 % en novembre), et 43 % pour le premier ministre (42 % il y a un mois), *selon un sondage BVA que publie Paris-Match le jeudi 17 décembre. La* proportion de Français portant, au contraire, un jugement négatif sur M. Mitterrand est de 28 % (moins 3 % par rapport à novembre) et de 46 % (moins 1 %) pour M. Chirac, indique cette enquête, faite entre le 28 novembre et le 3 décembre, auprès d'un échantillon national représentatif de neuf cent soixante-dix-sept personnes. 58 % des personnes interrogées estiment que M. Mitterrand « *se conduit comme le président de tous les Français* » (55 % le mois dernier) et « *laisse le gouvernement agir* » (57 %). Enfin, 48 % des Français déclarent ne pas s'intéresser « *du tout* » au problème du financement des partis politiques.

● **Le bilan de santé de M. Mitterrand.** — Le dernier bilan de santé du président de la République, effectué ces jours derniers, a donné des « *résultats normaux* », a indiqué, le mercredi 16 décembre, un communiqué signé par le médecin personnel du chef de l'Etat, le docteur Claude Gubler.

● **M. Alexandre Léontieff exclu du parti de M. Flosse.** — M. Alexandre Léontieff, député (RPR), président du gouvernement territorial de Polynésie française, a été exclu, le mardi 15 décembre, du Tahoeraa Huiraatira (Rassemblement populaire), parti proche du RPR, présidé par le secrétaire d'Etat chargé du Pacifique-Sud, M. Gaston Flosse, et dont M. Léontieff était le vice-président. De son côté, le gouvernement territorial, réuni mercredi, a déclaré, à l'unanimité, « *adhérer sans réserve ni restriction aux grands axes de la politique économique et sociale nouvelle du territoire, tels qu'ils ont été définis par le président Alexandre Léontieff* ».

هكذا من الاصل

Politique

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le président de la République a réuni le conseil des ministres à l'hôtel de Marigny, le mercredi 16 décembre 1987. Au terme de cette réunion, le communiqué suivant a été publié :

● **RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1986**

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances et de la privatisation a présenté au conseil des ministres le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1986.

Les résultats constatés font apparaître un déficit de 141,09 milliards de francs, hors opérations avec le Fonds monétaire international et le Fonds de stabilisation des changes selon la présentation habituelle (soit 2,81 % du produit intérieur brut), contre 145,34 milliards en loi de finances initiale et 143,66 milliards en prévisions rectifiées.

Le déficit final est inférieur à celui de la loi de finances initiale pour la première fois depuis 1980.

● **LA MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE ET SES RAPPORTS AVEC LA MAITRISE D'ŒUVRE PRIVÉE**

Le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports a présenté au conseil des ministres un projet de loi portant modification de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Cette loi ne fixait que le cadre général de l'intervention du maître d'œuvre et renvoyait à des négociations le soin de fixer le contenu détaillé de ses missions et les modalités de sa rémunération. Mais l'absence d'un consensus général au sein de la profession n'a pas permis que ces négociations, de surcroît encadrées par des procédures lourdes et formalistes, atteignent l'objectif recherché.

Le présent projet de loi a pour objet de remédier à cet état de fait. Des décrets en Conseil d'Etat se substitueront aux accords issus de négociations nationales. En outre, le projet de loi précise, pour tous les maîtres d'ouvrage publics, le cadre juridique de l'organisation des concours d'ingénierie et d'architecture et celui de l'indemnisation des participants.

Ainsi sera amélioré le dispositif législatif qui vise à promouvoir la qualité des ouvrages réalisés par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements en fixant des règles simples pour l'intervention des différents partenaires : maîtres d'ouvrage publics, maîtres d'œuvre privés et entrepreneurs.

● **LA SÉCURITÉ SOCIALE**

Le ministre des affaires sociales et de l'emploi a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif à la Sécurité sociale.

I. – Ce projet de loi tire les premières conclusions des états généraux de la Sécurité sociale auxquels ont participé, d'avril à novembre 1987, plus de quarante mille personnes.

Cette consultation nationale sans précédent a fait apparaître, en effet, un large accord sur des mesures structurelles à même d'assurer la pérennité de nos régimes de Sécurité sociale.

II. – C'est ainsi que ce projet de loi :

– Crée un fonds national de prévention au sein de l'assurance-maladie afin que puissent être développées les actions d'éducation et d'information sanitaires ;

– Supprime la « retraite-couperet » par le droit ouvert à tous ceux qui le souhaiteront de bénéficier d'une fraction de leur retraite tout en poursuivant une activité à temps partiel ;

– Revalorise de 2,6 % au 1er janvier et de 1,3 % au 1er juillet 1988 les pensions de retraite des régimes de salariés et de non-salariés, conformément à l'engagement du gouvernement de garantir leur pouvoir d'achat ;

– Ouvre la possibilité aux médecins de cesser leur activité entre soixante et soixante-cinq ans en bénéficiant d'une garantie de ressources, de façon à contribuer à rééquilibrer la démographie du corps médical.

III. – Le Conseil économique et social sera très prochainement saisi par le gouvernement de l'ensemble des orientations dégagées par le « comité des sages » des états généraux, de façon qu'au-delà du présent projet de loi puissent être approfondies les propositions faites pour assurer un équilibre durable de la famille, de l'assurance-maladie et de l'assurance-vieillesse.

● **DIVERSES MESURES RELATIVES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Le ministre des affaires sociales et de l'emploi a présenté au conseil des ministres un projet de loi portant diverses mesures relatives à la formation professionnelle.

I. – Ce texte, qui prend en compte les décisions annoncées par le premier ministre à l'issue du conseil national de la formation professionnelle qu'il a présidé à Lille le 7 décembre dernier, a un double objet.

– Mieux associer les partenaires sociaux à la gestion du congé individuel de formation.

Ceux-ci pourront désormais, par accords nationaux interprofessionnels ou professionnels, définir les conditions de mise en œuvre de cette formule qui permet aux salariés de suivre la formation de leur choix tout en conservant leur rémunération et leur emploi.

– Simplifier les conditions de fonctionnement des comités départementaux de la formation professionnelle qui font participer l'ensemble des parties concernées à l'application de la politique de formation conduite par les préfets.

Ces différentes mesures doivent favoriser une meilleure adaptation des formations aux besoins des salariés et des entreprises.

II. – Parallèlement à ces dispositions, un crédit d'impôt-formation sera présenté au vote du Parlement avant la fin de la présente session, par amendement du gouvernement.

Le gouvernement souhaite, en effet, mettre à profit les prochains jours pour recueillir les observations des partenaires sociaux sur la mise en œuvre concrète de ce nouvel allégement fiscal qui donnera l'impulsion qui s'impose à l'effort de formation des entreprises.

● **RÉFORME DES CHÈQUES-VACANCES**

Le secrétaire d'Etat chargé du tourisme a présenté au conseil des ministres un projet de loi modifiant l'ordonnance du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances.

Un nouvel essor sera donné aux chèques-vacances grâce à une politique efficace de promotion assurée, dans des réseaux de diffusion adaptés, par des opérateurs agréés à cet effet.

Le nombre des bénéficiaires potentiels des chèques-vacances sera sensiblement accru. En effet, tous les salariés payant moins de 9 000 francs d'impôt sur le revenu – au lieu de 5 830 francs actuellement – pourront ne pas inclure dans leur déclaration de revenus l'avantage en nature que constitue la contribution de leur employeur à l'achat de chèques-vacances. En outre, les salariés ne remplissant pas cette condition de ressources pourront également acquérir, mais sans avantage fiscal, des chèques-vacances auprès de leur employeur.

Les modalités de constitution de l'épargne que les salariés consacreront à l'achat de chèques-vacances seront assouplies pour les rendre plus variées et plus attractives.

Une commission nationale des chèques-vacances sera instituée pour veiller au respect des principes d'utilisation sociale des chèques-vacances et au bon fonctionnement du système après la suppression de l'Agence nationale pour les chèques-vacances.

● **LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement a présenté au conseil des ministres un bilan des mesures annoncées en septembre 1986 pour la protection des élèves.

I. – La prévention a été introduite dans les programmes de formation initiale des enseignants et des chefs d'établissement. La formation continue est renforcée.

Des formations spécifiques ont été mises en place sur la toxicomanie, les maladies sexuellement transmissibles et le SIDA. Des documents ont été diffusés : guide de la sécurité des bâtiments, document et brochure sur la toxicomanie, brochure sur le SIDA, sous la direction du professeur Montagnier.

II. – Des notions d'éducation à la santé ont été introduites dans les manuels scolaires.

Pour la prévention de la toxicomanie, le secrétariat d'Etat a, pour les élèves du cours moyen deuxième année, financé une cassette vidéo et, pour ceux des collèges, édité une brochure. Pour l'information des lycéens sur les maladies sexuellement transmissibles et sur le SIDA, des documents vidéo ont été réalisés.

III. – Le suivi médical des élèves des lycées et collèges a été renforcé par deux cent vingt-cinq mille heures de vacations de médecins. A la suite d'une convention passée avec le ministère de la défense, des médecins appelés du contingent ont été affectés auprès d'établissements scolaires dans des zones sensibles.

Ces actions seront poursuivies en 1988 afin de recréer un environnement sécurisant pour les enfants et de les placer dans les conditions les plus favorables à la réussite de leur scolarité.

L'assemblée des présidents de conseils généraux

Inquiétude sur le coût social de la décentralisation

L'assemblée des présidents de conseils généraux a dressé le bilan, le mardi 15 décembre à Paris, de l'action sociale et de la prévention sanitaire dont les départements ont la charge depuis la loi du 22 juillet 1983. En présence de Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé et de la famille, et de M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat chargé de la sécurité sociale, M. Jacques Chirac s'est félicité « *de la maîtrise et de l'efficacité* » des élus dans l'évolution des dépenses d'aide sociale, qui représentent plus de 43 % des dépenses de fonctionnement des budgets départementaux.

Néanmoins, M. Jean-François Denian, président (UDF-PR) du Cher, a fait part de son « *inquiétude* » pour l'avenir, car, d'une part, « *on observe un transfert de charges vers le département qui, en bout de ligne de tous les systèmes sociaux, se trouve devoir prendre en compte ce que d'autres n'assurent plus* » et que, d'autre part, la maîtrise des dépenses est rendue, selon lui, « *difficile* » en raison de « *la persistance de domaines où la responsabilité est partagée* ». M. Pierre Salvi (UDF-CDS), président de l'association, a enfoncé le clou en dénonçant « *l'enchevêtrement des compétences de l'Etat et des départements* » dans ce domaine.

M. Denian a également défini les deux démarches qui doivent présider à l'action départementale, en se démarquant « *résolument de la passivité et de l'assistanat* ». Il s'agit, selon le député du Cher, de « *favoriser l'émergence des capacités des personnes à assumer par elles-mêmes (...) leurs responsabilités familiales et sociales* » et de « *mettre en œuvre des programmes (...) d'insertion des personnes et des groupes dans la société* ». A cet égard, le premier ministre a souligné l'importance du mouvement associatif, « *catalyseur et révélateur des problèmes affrontés* ».

Si M. Chirac s'est félicité de la réforme de la fonction publique territoriale, M. Salvi a fait part de ses « *préoccupations* » relatives à son application. Il a observé que la « *spécificité* » des agents publics départementaux, et notamment de ceux en poste depuis 1982, n'est pas prise en compte dans les statuts, qu'il ne dispose pas de la « *souplesse de gestion* » nécessaire.

● **Les JO d'hiver.** – Les députés ont adopté à l'unanimité et définitivement, le mercredi 16 décembre, le projet de loi autorisant la prise de possession des immeubles nécessaires à l'organisation et au déroulement des Jeux d'hiver d'Albertville de 1992, en Savoie, l'application de la procédure d'extrême urgence pour l'acquisition des immeubles nécessaires à l'organisation et au déroulement de ces Jeux, la réquisition temporaire de parcelles ne comportant pas de bâtiments.

PRESSE D'ENTREPRISE
L'EFFICACITE BERGER-LEVRAULT A VOTRE SERVICE
concepteurs - rédacteurs
secrétariat de rédaction
fabrication - routage
BERGER-LEVRAULT
Département clefs en main
Claude Petroff : 46 34 12 35
5, rue Auguste-Comte 75006 Paris

LEONARD DE VINCI
TRAITÉ DE LA PEINTURE
Textes traduits et présentés par André CHASTEL
18 x 21,5 cm. 370 p.
Nomb. ill. noir et coul. - 275 F
Berger-Levrault
5, rue Auguste-Comte - 75006 PARIS

Un homme se souvient...
Un croyant témoigne...

Comme ils l'avaient fait naguère avec Raymond Aron, dans Le Spectateur engagé, Jean-Louis Missika et Dominique Wolton ont proposé au Cardinal Lustiger d'avoir avec lui un véritable dialogue en profondeur, abordant toutes les étapes de son itinéraire personnel, et n'esquivant aucune des grandes questions que la société contemporaine pose à l'Église, l'Histoire à la Révélation et la Raison à la Foi.

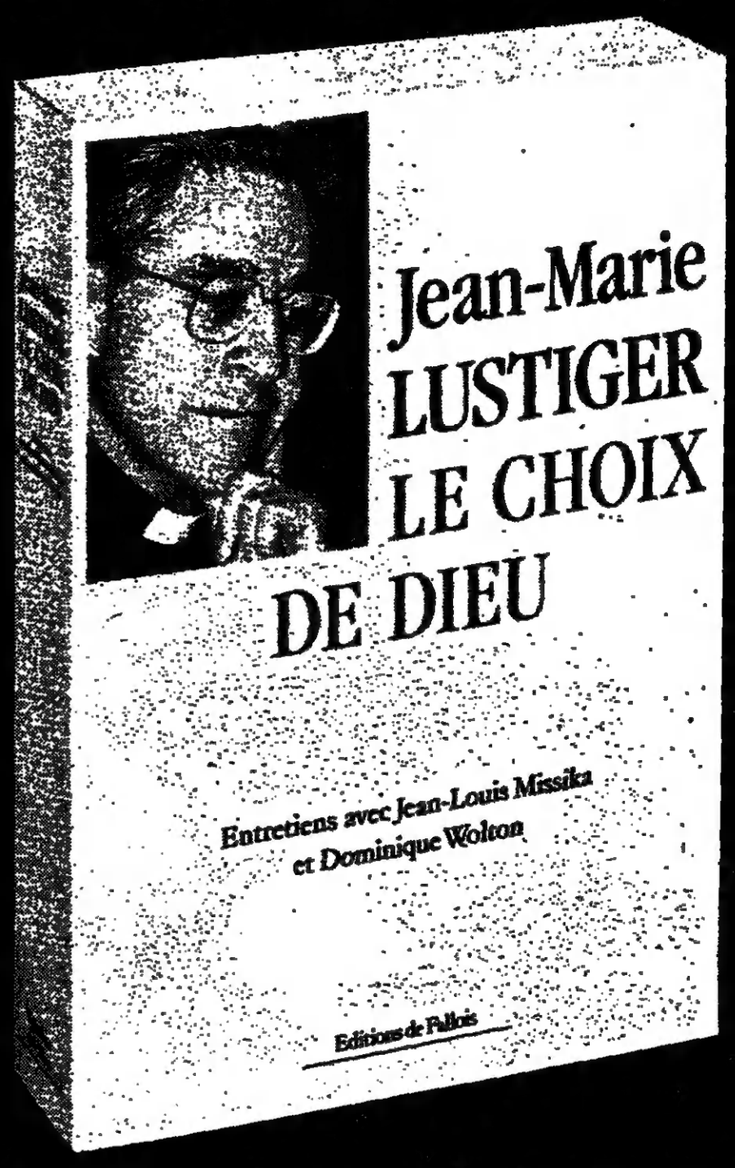

"Livre admirable de sincérité, provocant, fascinant, dépourvu de complaisance et de réponses faciles...
Voilà donc le cardinal Jean-Marie Aron Lustiger et le juif que je suis redevenus amis et alliés. Il a choisi, ou Dieu a choisi pour lui, une voie différente de la mienne, mais l'une et l'autre méritent d'être éclairées par la même lumière, elles mènent vers la même vérité."
ELIE WIESEL "LE MONDE"

"Rarement a-t-on fait appel avec autant de force et de clarté au texte biblique pour répondre aux interrogations, aux incertitudes, voire aux angoisses de la société contemporaine. Il n'esquive aucune question. Il refuse la facilité. Il fait preuve d'une rigoureuse exigence intellectuelle, morale et spirituelle."
ALAIN PEYREFITTE "LE FIGARO"

"Inutile de se cacher derrière les mots; le livre du Cardinal de Paris est l'un des grands ouvrages écrits en cette fin de siècle qui devait être celui de la mort de Dieu. Voilà le paradoxe."
GEORGES SUFFERT "LE FIGARO MAGAZINE"

"La grande force du Cardinal Lustiger est qu'il ne connaît pas la langue de bois. Son livre est une catéchèse à l'usage des hommes d'aujourd'hui, croyants ou non. S'il paraîtra à certains comme l'un des plus désespérés, son cri contre la marginalisation ou la privatisation de la religion est aussi un des plus beaux."
HENRI TINCQ "LE MONDE"

"S'il fallait un plaidoyer pour rappeler aux chrétiens d'où ils tiennent leur héritage historique, on ne pouvait trouver témoin plus authentique, plus convaincant, plus émouvant."
ROBERT SERROU "PARIS MATCH"

"Voici un livre qui fera date. Dans une France en crise, lasse, revenue des plaisirs du look, qui cherche non des maîtres à penser mais des rocs à quoi s'accrocher, en tout cas des références morales, un homme se dévoile. Et ses paroles - fortes et parfois déconcertantes - frappent."
DOMINIQUE DE MONTVALLON ET OLIVIER JAY "L'EXPRESS"

ÉDITIONS DE FALLOIS DIFFUSION HACHETTE

هكذا من الاصل

NOËL A HAUSSMANN, MÊME LE DIMANCHE.

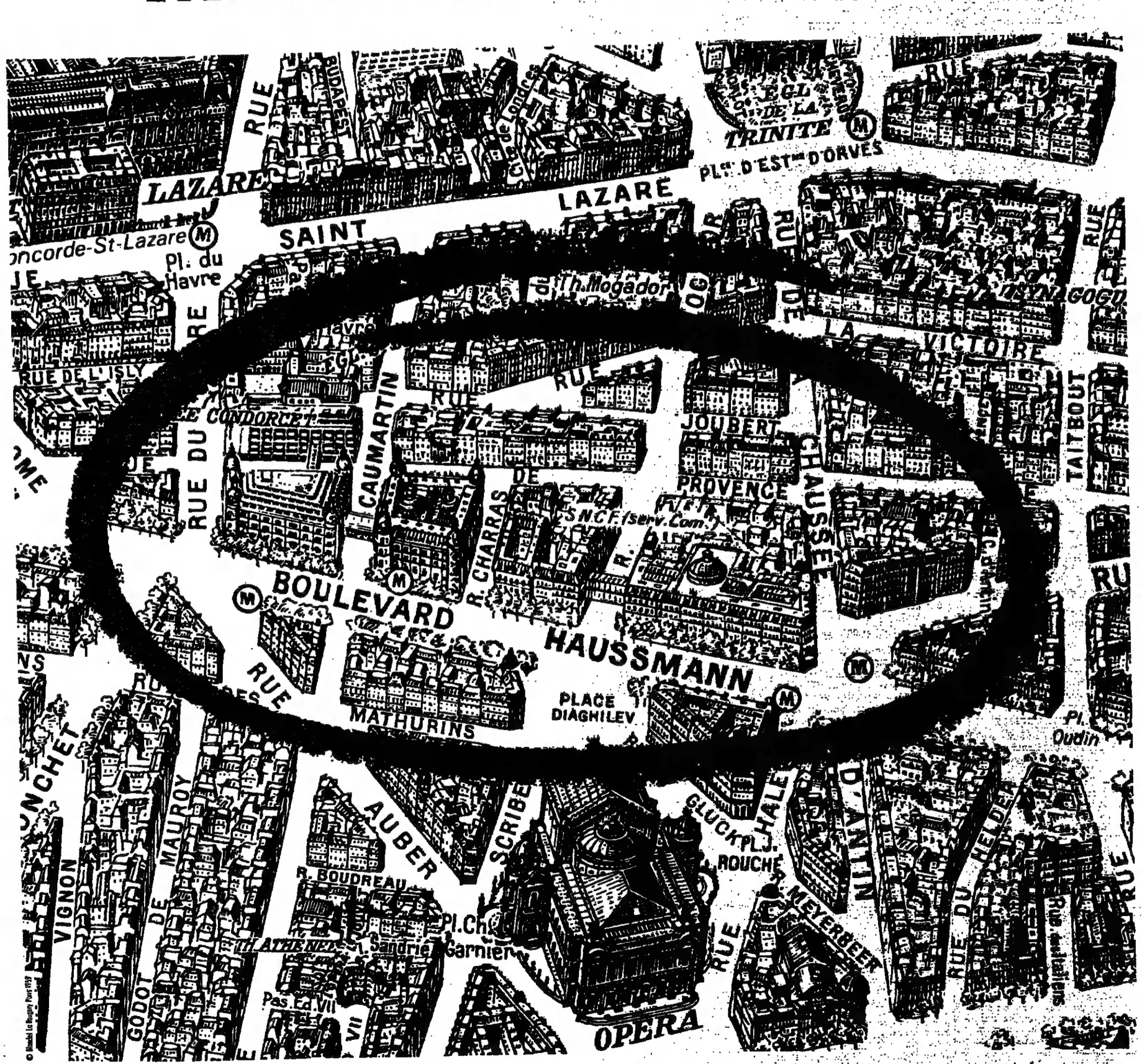

GALERIES LAFAYETTE, PRINTEMPS, MARKS & SPENCER, BOUCHARA, MONOPRIX, PRISUNIC, SERONT OUVERTS LE 20 DÉCEMBRE.

Galeries Lafayette, Printemps, de 10 h à 18 h 30. Marks & Spencer, Bouchara, de 10 h 30 à 18 h 30. Monoprix, Prisunic, de 10 h à 19 h.

هكذا من الاصل

Sur plusieurs chantiers de la région parisienne

Une filière de travailleurs portugais sans papiers

Près de trois cent cinquante ouvriers portugais en situation irrégulière ont été découverts depuis un an sur quinze chantiers de la région parisienne (Essonne, Hauts-de-Seine, Yvelines et Paris), dont les deux principaux concernent le TGV-Atlantique. Cette main-d'œuvre clandestine a été introduite par plusieurs sociétés portugaises pour d'importantes entreprises françaises du bâtiment et des travaux publics (BTP). Ce trafic a commencé sur un chantier Bouygues du TGV-Atlantique ; il s'est étendu à un tronçon voisin, puis d'autres sociétés ont permis à cette filière de se développer pendant l'été 1987.

Selon la pratique habituelle, des chaînes de sous-traitance s'articulent autour de deux ou trois pôles : une entreprise portugaise, une société-écran française (parfois absente) et une entreprise utilisatrice française. *« Le jeu de ces contrats de sous-traitance relativement complexe rend particulièrement difficile la mise en cause de tous les responsables, organisateurs et bénéficiaires de ces montages destinés à contourner la législation française sur l'emploi, et qui mettent en jeu d'importants intérêts financiers »*, écrit un haut fonctionnaire dans une note interne de mai 1987.

Outre les travailleurs portugais eux-mêmes, payés parfois à peine plus de 2 000 F par mois, les principales victimes sont les organismes percepteurs des charges sociales payées par les patrons et les salariés (URSSAF, ASSEDIC...). Après avoir adopté une attitude très prudente, l'administration semble aujourd'hui beaucoup plus déterminée à combattre ce trafic.

« Il est interdit à toute personne d'engager ou de conserver à son service un étranger non muni de titre l'autorisant à exercer une activité salariée en France, lorsque la possession de ce titre est exigée en vertu, soit de dispositions législatives ou réglementaires, soit de traités ou accords internationaux. » (article L 341-6 du code du travail).

Du 15 juillet au 15 octobre 1986, quarante-six Portugais sans papiers salariés de Rush-Portuguesa ont travaillé pour l'entreprise Bouygues sur le tronçon du TGV-Atlantique dit lot n° 13 de Villebon-sur-Yvette (Essonne). Seulement munis de visas touristiques de trois mois, ils ont réalisé le coffrage-armature-béton du tunnel 1308. Après plusieurs constats de l'inspection du travail, les délits d'emploi de main-d'œuvre étrangère sans titre de travail et de violation du monopole de l'Office national d'immigration ont été relevés, à l'encontre de la société Rush-Portuguesa, par procès-verbal du 27 octobre, par la direction départementale du travail et de l'emploi d'Evry. Le même jour, un procès-verbal concernant l'absence de déclaration préalable à la préfecture pour l'hébergement collectif a été dressé à l'encontre de la société Bouygues. Des baraquements avaient été fournis aux Portugais par l'employeur français. Ce procès-verbal a été classé le 17 février 1987 *« pour poursuites inopportunes »* par le parquet d'Evry.

En décembre 1986, un inspecteur du travail découvre à nouveau des salariés de Rush en situation irrégulière sur un tronçon voisin du TGV-Atlantique, à la gare de Massy-Palaiseau. Là, Rush apparaît comme un sous-traitant de Solétanche-Entreprise, *via* la société-écran Challengers. Malgré un PV en décembre 1986, Rush et Solétanche ont maintenu leur collaboration sur ce chantier, de janvier à septembre 1987, reconnaît M. Pascal Rebufé, le directeur de chantier Solétanche. Si bien qu'un second constat effectué par un inspecteur du travail fait état de cinquante-deux Portugais sans papiers à la fin de l'été. Une déclaration préalable d'hébergement collectif pour une durée d'un an, indiquant les noms de quarante-cinq Portugais, avait été déposée à la préfecture de l'Essonne... mais dans ce cas, seul a été vérifié le respect des conditions d'hygiène et non la régularité du séjour des personnes hébergées. *« Si les Portugais avaient été en situation irrégulière, l'administration les aurait empêché de travailler »*, observe M. Jean-Claude Depons, chef de groupe travaux chez Bouygues.

Surprise : le sous-traitant aux pratiques délictueuses Rush-Portuguesa a reçu l'agrément de la SNCF, après consultation du service de contrôle des marchés. De même, Rush-Portuguesa a été payée directement par la SNCF. La société portugaise semble avoir largement utilisé ce *« paiement-direct SNCF »* et ses relations privilégiées avec Bouygues en guise de « carte de visite ».

Une marge de 20 %

Chargée de ces dossiers « TGV-Atlantique », le substitut du procureur de la République d'Evry, Mme Arielle Bailet, avait demandé en décembre 1986 une enquête sur Rush à la police portugaise, via Interpol. Elle vient juste d'arriver en France, seize mois après les premiers constats de l'inspection du travail.

Un délai particulièrement long pour cerner une entreprise de gros œuvre ayant pignon sur rue. Rush-Portuguesa, dont le siège est à Porto, dispose d'un capital social de 24 millions d'escudos (1 million de francs) détenu à 40 % par Rush-Services-SA, à 47 % par M. Mario Pereira Machado et à 13 % par M. Lionel Esteves. Créée en mars 1986, Rush-Portuguesa n'emploierait de manière permanente que cinq employés, alors qu'en France son chiffre d'affaires serait supérieur à 1 millions de francs par mois, avec environ deux cents ouvriers. Rush-Services-SA est, quant à elle, domiciliée au cabinet de quatre avocats genevois, et est aussi actionnaire, à hauteur de 18 % dans le capital (1 200 000 F) de Challengers. La boucle est bouclée.

Le patron de Challengers, M. Albert Bernardo, né au Portugal et ayant acquis la nationalité française, a été directeur au service travaux publics international chez Bouygues pendant dix ans; il le quitte en août 1986 pour créer sa société. Basée à Lyon, c'est pourtant de son agence de Montigny-le-Bretonneux (Yvelines) que Challengers a négocié d'autres contrats, après Solétanche, avec Caillol, CBC (Nord-France) et BATEG. A quoi sert la société écran ? Elle met en relation Rush avec un entrepreneur français, en lui proposant un prix très compétitif... alors qu'elle prélève au passage une coquette marge d'environ 20 % sur des contrats de 1 ou 2, voire plusieurs millions de francs. Cette marge est possible dans la mesure où le salaire d'un maçon portugais est inférieur à 2 000 francs par mois, les charges patronales représentant 37 % du salaire contre près de 60 % en France.

Menaces d'expulsion

« Les Portugais sont moins regardant que les Français sur les conditions de travail », observe un fonctionnaire français. Sur le chantier Caillol de Suresnes (Hauts-de-Seine), vingt-six salariés de Rush ont travaillé de janvier à mars 1987, *soixante heures par semaine*, alors que le minimum autorisé est de quarante-huit heures. De même, on prétend qu'il serait difficile de trouver des Français pour la pose de 10 000 mètres carrés de carrelage en façade sur échafaudage volant : vingt-cinq salariés de Rush l'ont fait, de janvier à juillet 1987, sur le chantier Challengers-CBC (Nord-France) de l'hôpital Robert-Debré (Paris 19e) pour un salaire inférieur à 2 500 francs par mois.

Après la découverte de ces chantiers, M. Albert Bernardo est convoqué par l'inspection du travail et menacé de poursuites. Ses avocats, notamment Me Béatrix de Rochette, à Lyon, l'ont alors convaincu de se retirer, pour une activité de promotion immobilière dans le Sud-Est. Aujourd'hui, M. Bernardo paie : *« Je savais que je prenais des risques, je les ai assumés »*. Dès juin 1987, il fermait l'agence de Montigny-le-Bretonneux et licenciait ses trois conducteurs de travaux, qui [illegible] à partir d'août 1987 : [illegible] Hewlett-Packard dans l'Essonne, deux hôtels Novotel et des bureaux Matra-Systèmes dans les Yvelines. En fait, Nord-France avait déjà employé des Portugais — sans la médiation d'AG2R — pour la réalisation de parkings dans les Yvelines, pour CIT-Alcatel-CGE, [illegible] dans les Hauts-de-Seine ; [illegible] ces deux chantiers, les cinq sept ouvriers portugais [illegible] envoyés [illegible] par deux entreprises de Lisbonne, Selmark et Zagope. Pour éviter d'attirer l'attention en cas d'accident du travail, elles avaient même souscrit un contrat avec Europe-Assistance pour le rapatriement de leurs salariés.

Tous les Portugais seraient partis, explique-t-on à la direction de Nord-France, à la suite de pressions des préfectures de l'Essonne, des Yvelines, et des Hauts-de-Seine. Les deux premières ont, en effet, demandé à Nord-France par lettre, les 3 septembre et 1er octobre 1987, de mettre un terme à leurs activités sur un chantier dans un délai de quarante-huit heures, faute de quoi les Portugais seraient reconduits à la frontière pour entrée irrégulière sur le territoire français.

D'autres chantiers, semble-t-on encore, accueillent des Portugais en situation irrégulière. C'est le cas de la tour Descartes dans le quartier de la Défense, où l'entreprise La Decquoise est titulaire d'un lot de sous-plafonds. Quinze salariés de Rush ont été envoyés par AG2R et devaient rester jusqu'en décembre 1987... bien que les employeurs aient été avisés, dès la mi-juillet, que l'inspection du travail dresserait procès-verbal. En revanche, les deux chantiers AG2R-CGB (Comptoir général du bâtiment) n'ont pas fait long feu. Dans les Yvelines comme dans les Hauts-de-Seine, les trente Portugais de Rush arrivés la deuxième quinzaine de juin seraient repartis dès le 10 juillet 1987... après le passage de l'inspecteur du travail.

L'administration semble parfois décidée à employer les grands moyens : le 8 octobre dernier, sur le chantier AG2R-TNH de Rueil-Malmaison, vingt-sept des trente et un salariés de Rush ont été gardés au commissariat [illegible] la journée [illegible] priés par la préfecture des Hauts-de-Seine de quitter le territoire français. Le substitut du procureur de la République de Nanterre, M. Jacques Monteils, avait requis le 25 septembre 1987 l'ouverture d'une information contre M. Mario Machado, le principal dirigeant de Rush, pour emploi de travailleurs étrangers sans titre de travail et violation du monopole de l'Office national d'immigration (ONI) en matière de recrutement hors du territoire de travailleurs étrangers (1).

Interrogé sur ces trafics de Portugais, M. Jean Domange, président de la commission des affaires sociales de la puissante Fédération nationale du bâtiment (FNB), la dénonce comme une concurrence déloyale vis-à-vis des autres entrepreneurs. Pour lui, ces *« pratiques exceptionnelles »* s'expliquent par la pression des délais imposés par les clients. *« Je n'approuve pas, [illegible]. Mais la FNB n'est pas un prêche... chaque adhérent est libre. »*

FRANÇOIS KOCH.

(1) Ces deux délits sont punis de 2 000 à 20 000 F d'amendes et de deux mois à un an de prison. En cas de pratique régulière du délit de violation du monopole de l'ONI, ces peines peuvent être portées de 10 000 à 100 000 F et de deux à cinq ans de prison. Et l'auteur du délit, en plus des sanctions pénales, doit payer une amende administrative à l'ONI de 28 760 F par étranger.

« Flou juridique »

Les entreprises du bâtiment et des travaux publics (BTP) qui sous-traitent à des sociétés portugaises, introduisant de la main-d'œuvre clandestine, invoquent deux types d'arguments.

Premièrement, il n'y aurait pas en France assez d'ouvriers qualifiés et disponibles, en été, notamment... malgré les 261 400 demandeurs d'emploi dans le BTP face aux 8 989 offres fin août 1987. Deuxièmement, depuis l'entrée du Portugal dans le Marché commun, le 1er janvier 1986, le principe de la « libre prestation de services » reconnu par le traité de Rome permettrait à une société portugaise de travailler en France avec son personnel sans autorisation administrative.

Cet argument a d'abord été développé par les sociétés Bouygues et Rush au cours de l'été 1986. Dès le 3 octobre 1986, une réponse écrite a été donnée par la direction de la population et des migrations (DPM) du ministère des affaires sociales... confirmée par le décret n° 86-1267 du 8 décembre 1986 signé par MM. Jacques Chirac, Philippe Séguin et Charles Pasqua : compte tenu des articles 216 à 219 du traité d'adhésion du Portugal à la CEE, *« l'article 48 du traité de Rome, qui reconnaît aux travailleurs ressortissants d'un Etat membre le droit d'accès à l'emploi sur le territoire des autres Etats membres, ne pourra être appliqué aux ressortissants portugais qu'à l'expiration d'une période transitoire de sept ans, c'est-à-dire le 1er janvier 1993 »*.

La « fiche » de la DPM poursuit : *« L'argumentation développée par les entreprises concernées* [Bouygues et Rush], *qui s'appuie sur l'idée que les salariés sont collectivement des prestataires de services et que l'obligation qui leur est faite de détenir une autorisation de travail est un obstacle à la libre prestation de services reconnue par le traité d'adhésion, conduirait à vider de son contenu la période transitoire pour la réalisation de la libre circulation des travailleurs, arrêtée après de longues négociations avec l'Espagne et le Portugal. »*

Les relations bilatérales

« Des entreprises du bâtiment tentent d'entretenir un flou juridique depuis l'entrée du Portugal dans la CEE. Mais c'est une utilisation plus psychologique que juridique de la période transitoire », affirment à la mission interministérielle pour la lutte contre les trafics de main-d'œuvre son chef, Mme Gervaise Hue, et M. Nicolas Barret. M. Gérard Moreau, directeur de la DPM, ajoute : *« Il n'y a aucun doute juridique ; si d'aventure la Cour européenne de justice était saisie, cela serait confirmé »*.

Chiche !, pourrait répondre Nord-France. *« Nos avocats ont étudié le dossier. Nous sommes prêts pour la Cour européenne de justice »*, assurent MM. Dominique Decugnières et Michel Lafosse, membre de la direction Nord-France. Me Alain de Bernardy, l'avocat parisien de Rush, agirait dans le même sens. Son client a, semble-t-il, une oreille bienveillante à l'ambassade du Portugal à Paris.

Cela traduit-il un léger flottement dans les relations bilatérales ? La décision prise au début du printemps dernier entre la DPM et l'ambassade du Portugal d'élaborer par écrit une position commune n'a toujours pas abouti, malgré de nombreuses séances de négociations. La dernière a eu lieu le 30 novembre 1987 en présence d'un représentant du gouvernement portugais.

F. K.

Le dernier album de Plantu

À LA SOUPE !

En vente en librairie

PLANTU

À LA SOUPE !

À LA TORTUE ?

La Découverte / Le Monde

Une coédition La Découverte / Le Monde

Les adhérents du Comité Royal ont le plaisir de vous informer qu'ils ouvriront leurs magasins au public le dimanche 20 décembre de 10 h 30 à 18 h.

GUCCI
DEMAY — PHEDRA
LALIQUE — LADUREE
GISMONDI — GRUNSPAN
ROYAL QUARTZ — RUBEN HEURGON
MILLIAUD — STEFANEL
J ET F MARTELL — VILLEROY ET BOCH
O.-J. PERRIN — YVES MIKAELOFF
FRED JOAILLIER — CERESOLE WEMPE
HOTEL DE CRILLON — PAVILLON CHRISTOFLE
JANSEN
LACHAUME

هكذا من الاصل

Société

ÉDUCATION

Après le « plan Monory »

La mauvaise humeur des secrétaires d'Etat

M. Monory, ministre UDF, aurait-il « oublié » de prévenir ses deux secrétaires d'Etat RPR qu'il préparait un « *plan pour l'avenir de l'éducation nationale* » ? Non, Mme Michèle Alliot-Marie, chargée de l'enseignement et Nicole Catala, chargée de la formation professionnelle, ne pouvaient ignorer ce que « leur » ministre répétait publiquement depuis le printemps dernier. Mais ni l'une ni l'autre ne semblent avoir apprécié de ne pas avoir été associées à la conception de ce que le ministre lui-même appelle à dessein le « plan Monory ». « *Pas de concertation avec nous* » dit-on chez Mme Alliot-Marie. Et Mme Catala précise : « *M. Monory souhaitait que je sois consultée mais son cabinet n'a pas respecté ce vœu.* »

Résultat : les deux secrétaires d'Etat auprès du ministère de l'éducation nationale ont préféré jouer les absents lors de la conférence de presse où le « plan » fut dévoilé (*le Monde* du 16 décembre). Une réunion beaucoup plus importante leur a été retenue à la dernière minute, celle du Conseil supérieur de prévention de la délinquance, présidée ce matin-là par M. Chirac.

Une absence « excusée » qui traduit une évidente mauvaise humeur : « *M. Monory a voulu faire cavalier seul ; qu'il ne se plaigne pas* », entend-on dans l'entourage de Mme Alliot-Marie, à qui, un exemplaire initial du plan Monory n'a été communiqué qu'à l'heure où il était distribué aux journalistes afin qu'elle ne puisse doubler le ministre en reprenant le document à son compte. Court-circuitées, les secrétaires d'Etat se consolent en jetant des regards sévères sur le travail du ministre : « *Présentation rationnelle de tout ce qui traîne dans l'éducation nationale depuis cinq ans* », aurait lâché Mme Alliot-Marie, tandis que Mme Catala n'est pas certaine que l'on parvienne en douze ans à passer de quelques centaines de bacheliers professionnels à quatre-vingt mille. Au ministère, on explique cette attitude par des « *susceptibilités personnelles* » et en soulignant l'excellence des rapports de M. Monory avec le premier ministre depuis le lancement de son plan. « *Ce n'est pas le plan de l'éducation nationale*, précise le secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, *c'est le plan de M. Monory pour l'éducation nationale.* » Nuancé.

Ph. Be.

● **Cinq nouveaux baccalauréats professionnels.** — Mme Nicole Catala, secrétaire d'Etat chargée de la formation professionnelle, a annoncé l'ouverture de cinq nouvelles sections de baccalauréat professionnel. Dès la rentrée prochaine, des lycéens pourront se préparer aux bacs de climatique, plastique et composites, outillage, bio-industrie et travaux publics.

RELIGIONS

Pour s'exprimer d'une seule voix sur certaines questions

Les Eglises chrétiennes de France se donnent un Conseil national

Un Conseil des Eglises chrétiennes en France devait se constituer officiellement le jeudi 17 décembre à Paris. Cette instance, qui comprend des responsables catholiques, protestants, orthodoxes, arméniens a pour principal objectif de permettre aux différentes Eglises de s'exprimer d'une seule voix sur les grands problèmes de société.

La France est le premier pays en Europe où le catholicisme, confession majoritaire, accepte de faire partie d'un Conseil national réunissant les principales Eglises chrétiennes. Les pays à majorité protestante sont beaucoup plus familiers de ce type d'institutions. Des conseils nationaux existent dans soixante-seize pays — on connaît le Conseil des Eglises chrétiennes en Afrique du Sud, particulièrement actif contre l'apartheid, — mais l'Eglise catholique est partie prenante dans trente-trois seulement.

En France, il n'est pas question de créer une structure lourde, une sorte de Conseil œcuménique à la française, mais de « *rechercher un accroissement de la communion entre les Eglises dans le respect de leur diversité* ». Le nouveau Conseil n'est pas « *une structure nouvelle dont l'autorité s'imposerait à celle des Eglises membres* ».

Seuls deux évêques catholiques (sur cent huit votants) s'étaient prononcés contre ce projet, le 9 novembre dernier. A la Fédération protestante de France, il avait été adopté à l'unanimité moins une abstention, celle de la Mission évangélique tsigane.

Une présidence tournante

Cette nouvelle instance n'a pas de fonction théologique. Elle ne se substitue pas aux comités mixtes, qui examinent les désaccords doctrinaux. Mais le Conseil pourra prendre « *des initiatives communes dans le triple domaine de la présence chrétienne à la société, du service caritatif et du témoignage* ». En d'autres termes, plutôt que de prendre des positions isolées sur le chômage, le racisme, les nouvelles pauvretés ou le SIDA, les Eglises se concerteront, et pourront peut-être, grâce à ce Conseil, faire des déclarations communes susceptibles de trouver un écho plus large dans l'opinion.

La condition est naturellement qu'elles soient d'accord entre elles, ce qui n'a pas toujours été le cas. On l'a vu notamment à propos des déclarations sur la dissuasion nucléaire ou sur la procréation artificielle, divergentes chez les catholiques et chez les protestants.

Toutes les prises de position importantes devront être adoptées à l'unanimité, ce qui limite d'avance l'efficacité et la rapidité d'intervention de ce Conseil. La présidence sera tournante. Deux rencontres plénières de dix-huit membres, avec trois secrétaires, sont envisagées chaque année, pendant une période probatoire de trois ans. Structure plus souple mais permanente, un bureau réunira six membres du Conseil et les trois secrétaires. Aura-t-il les coudées assez franches ? L'expérience le dira.

HENRI TINCQ.

Les membres

La Fédération protestante de France sera représentée au Conseil par son président, le pasteur Jacques Stewart ; le pasteur André Thobois (Fédération baptiste) ; le pasteur Charles Gloguen (Eglises évangéliques) ; le professeur Marc Lienhardt (Alsace-Lorraine), Mme Marthe Westphal (comité central du conseil Oecuménique des Eglises) et M. Marc Brunschwiler (CIMADE).

Du côté catholique, le Conseil permanent de l'épiscopat a désigné aussi, pour trois ans, le cardinal Albert Decourtray, archevêque de Lyon et président de la conférence épiscopale ; le cardinal Lustiger, archevêque de Paris ; Mgr Joseph Duval, vice-président de la conférence épiscopale ; Mgr Jean Vilnet, président de la commission pour l'unité des chrétiens ; Mgr Jean Hamel (Vatican) et Mgr Gabroyan, exarque apostolique des Arméniens. Les autres personnalités, orthodoxes et arméniennes, restent à désigner.

Les trois secrétaires seront le pasteur Fréychet, le père Damien Sicard et le père Elie Mélia du comité interépiscopal orthodoxe.

MÉDECINE

Le tribunal de Marseille ordonne la dissolution d'une association de mères porteuses

Le tribunal de grande instance de Marseille a rendu, mercredi 16 décembre, son jugement à la suite de l'action intentée par le ministère de la santé contre l'association Alma Mater, fondée à Marseille en mars 1985 par le docteur Sacha Geller pour agir comme intermédiaire entre les couples stériles et les mères porteuses volontaires pour le prêt d'utérus.

MARSEILLE
de notre correspondant

L'association a été déclarée « *contraire à la loi et aux bonnes mœurs* » et le tribunal a exigé sa dissolution. Cependant, il n'a pas assorti sa décision d'une mesure d'exécution provisoire, ainsi que l'avait réclamé le ministère public qui demandait l'interdiction immédiate des activités.

Le docteur Geller, qui a fait appel du jugement, peut donc continuer à pratiquer des inséminations artificielles, et l'association peut poursuivre ses activités durant le délai d'appel.

A l'audience du 16 novembre dernier, le procureur de la République avait appuyé son réquisitoire sur la violation des articles 376-9 et 353-1 du code pénal qui régente l'autorité parentale, la filiation naturelle et l'abandon d'enfant. La défense a souligné le caractère philanthropique de l'association, « *structure qui permet la sécurité des intéressés en les protégeant d'une exploitation possible de l'une ou l'autre* ». Le tribunal a reconnu que « *le contrôle de qualité que constitue l'aide fournie par Alma Mater est préférable à une transaction lucrative directe et occulte* ».

Le docteur Geller voit dans cette décision des juges « *une façon de reconnaître que nous avons réussi. Nous continuons*, a-t-il dit, *puisque le tribunal nous y invite en refusant de prendre en charge le problème* ».

JEAN CONTRUCCI.

REPÈRES

Catastrophes

Deux morts au Japon dans un tremblement de terre

La terre a fortement tremblé dans la région de Tokyo, le jeudi 17 décembre à 11 h 9 (heure locale, soit 3 h 9 heure de Paris). Deux personnes auraient été tuées et au moins vingt autres blessées. Les immeubles de la capitale japonaise — souvent des gratte-ciel — ont oscillé pendant plusieurs minutes, mais ont résisté en raison des règles antisismiques qui sont appliquées à leur conception.

La secousse principale avait une magnitude de 6,6 ; son épicentre était situé en mer à l'est de Tokyo ; une centaine de « répliques » moins violentes se sont déjà produites dans les trois heures qui ont suivi la secousse principale, laquelle a été ressentie dans une bonne partie du Japon. Le trafic des trains et du métro, celui des avions, interrompu un moment, ont été vite rétabli. — (*AFP, AP, Reuter, UPI.*)

Environnement

Nouvel épisode judiciaire pour le pont de Ré

Le « feuilleton » du pont vers l'île de Ré connaît un nouvel épisode qui n'empêchera pas la poursuite des travaux. Le tribunal administratif de Poitiers a, annulé, mercredi 16 décembre, un arrêté du préfet de Charente-Maritime autorisant le département et l'Etat à gérer conjointement le domaine maritime pour permettre la construction de l'ouvrage. Cette décision — de pure logique juridique — a la conséquence de l'annulation, le 24 juin dernier, de la déclaration d'utilité publique, l'enquête ayant été jugée « insuffisante » par les juges poitevins (*le Monde* du 26 juin). Mais elle ne saurait faire obstacle à la poursuite de la construction du pont, dans la mesure où depuis, une nouvelle déclaration d'utilité publique a été signée.

A la même audience, le tribunal a rejeté les recours présentés par les associations de défense contre la déclaration publique du 28 février 1986 autorisant sur l'île des travaux d'aménagement routier liés à la construction de l'ouvrage.

Espace

Les ennuis de TV-Sat continuent

Une première manœuvre pour débloquer l'un des deux panneaux solaires du satellite ouest-allemand de télévision directe TV-Sat a échoué, mercredi 16 décembre. Les ingénieurs espéraient qu'une mise à feu du moteur principal, à corriger son orbite, secouerait suffisamment le satellite pour débloquer le panneau. Les techniciens continuent de chercher des moyens d'action. Ils ont utilisé l'ombre portée par un crochet sur le panneau solaire, laquelle réduit le courant émis par certaines photopiles, pour se faire une idée plus précise de la position de ce crochet et espérant toujours déterminer à quel rythme il faut secouer le satellite pour le libérer.

2,5 milliards de francs pour l'ESA

Le conseil de l'Agence spatiale européenne (ESA) a voté, mercredi 16 décembre, le montant des crédits affectés au budget général et scientifique de l'ESA pour 1988. Sur cette somme de 362 millions d'unités de compte (2,5 milliards de francs environ) allouée aux programmes obligatoires de l'agence, 121,3 millions d'unités de compte seront consacrés au budget général et 184,1 millions d'unités de compte au budget scientifique.

Le solde, quelque 56,4 millions d'unités de compte, concerne divers autres postes associés aux activités de l'agence. Le conseil a également annoncé, à l'issue de sa réunion, qu'il accordait jusqu'au 10 février à ses treize Etats membres pour annoncer officiellement les montants de leur participation financière aux programmes facultatifs que sont la fusée Ariane-5, l'avion spatial Hermès, et la station spatiale Colombus.

Euro-Disneyland

Premier coup de pioche en mai

Le premier coup de pioche du chantier d'Euro-Disneyland, à Marne-la-Vallée, sera donné en mai 1988, a annoncé mardi 15 décembre à Paris M. Robert Fitzpatrick à Radio Tour-Eiffel. Le « patron » du projet de parc d'attractions, a assuré que ni les soubresauts boursiers ni les échéances électorales françaises ne modifieraient le calendrier de réalisation des accords passés successivement avec le gouvernement de M. Fabius et celui de M. Chirac. Les sociétés réunissant les investisseurs sont en voie de constitution et la firme Disney y prendra plus que le minimum prévu (16 %), car, selon M. Fitzpatrick « *Euro-Disneyland est un bon investissement* ». Les 2 500 hectares de terrain nécessaires sont en train d'être achetés à l'amiable au prix de 11 francs le mètre carré.

SIDA

300 000 cas en 1988

Le docteur Jonathan Mann, le responsable du programme de lutte contre le SIDA de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a déclaré, le mercredi 16 décembre, à Genève, que le nombre de malades du SIDA devrait doubler en 1988 et passer à environ 300 000 personnes. Officiellement, aujourd'hui, 128 pays ont déclaré 72 504 cas de SIDA à l'OMS. Mais l'OMS évalue à environ 150 000 le nombre réel de malades du SIDA actuellement dans le monde.

CAMPUS

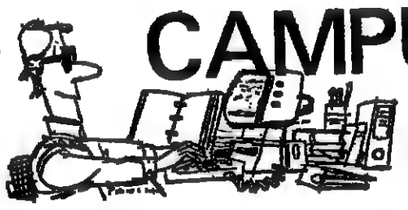

Pas de cours pour les détenus de Saint-Maur

Le service de la formation continue de l'université de Tours s'est vu supprimer la subvention de 60 000 francs que lui versait le ministère de l'éducation nationale depuis 1983, à titre expérimental, pour assurer un enseignement aux détenus de la maison centrale de Saint-Maur. Les responsables de cette formation observent que cette décision leur a été notifiée, après qu'ils ont annoncé la constitution d'un « *comité de soutien aux étudiants détenus* », qui se proposait « *d'assurer un soutien psychologique et pédagogique à tout détenu désirant entreprendre ou poursuivre des études universitaires* ». Ce comité avait surtout pour objet d'attirer l'attention sur le cas de Philippe Maurice, condamné à perpétuité, qui, à la suite de la mutinerie de Saint-Maur, avait été transféré à la prison de Besançon, où il s'était trouvé mêlé à la prise d'otages. Philippe Maurice suivait des études d'histoire avec les enseignants de Tours. Après avoir passé un DEUG et une licence, il préparait une maîtrise d'histoire médiévale. Ayant appris seul la paléographie, il étudiait les relations entre les affaires criminelles et les problèmes familiaux, à partir des actes de grâce des rois au quinzième siècle, dans le Gévaudan. L'université de Tours devait lui fournir, avec l'aide financière de sa famille, un lecteur de microfilms pour déchiffrer les actes des Archives nationales. La mutinerie de la centrale, puis les incidents de Besançon ont évidemment mis fin à ces projets. Les universitaires de Tours qui donnaient des cours à une dizaine d'étudiants à la centrale de Saint-Maur ont dû arrêter faute de moyens. Ils ont décidé de constituer un groupe de réflexion sur l'enseignement dans les prisons à partir du mois de janvier. — (*Corresp.*)

A. E.

Biologie à Normale sup

L'Ecole normale supérieure rappelle qu'on peut entrer dans cet établissement par la voie du DEUG aux titulaires d'un DEUG sciences de la nature et de la vie, ou du PCEM 2 ou d'un DUT spécialité biologie appliquée. Le programme du concours est centré sur les matières enseignées dans le premier cycle universitaire suivi par l'étudiant. A l'école, les élèves peuvent suivre un magistère de biologie, de chimie ou de géologie. Inscription au concours jusqu'au 31 janvier 1988.

(Renseignements : secrétariat du magistère de biologie. Ecole normale supérieure, 46, rue d'Ulm, 75230 Paris CEDEX 05).

Le droit et la concurrence

L'Association pour le droit public de l'entreprise organise le 28 janvier à l'université de Nanterre un colloque sur « Secteur public et concurrence ». Avec notamment des interventions sur le « droit communautaire » et le « droit international économique ».

(ADPE, 6, rue Taclet, 75020 Paris).

Initiation à la vidéo

Le service commun de la formation continue (SUFCO) de l'université Paul-Valéry (Montpellier-III) met en place des stages courts d'initiation à la vidéo s'adressant à tous les publics : cadres responsables de la communication dans l'entreprise, formateurs, animateurs, chercheurs, journalistes de la presse écrite, comédiens, écrivains, gens de théâtre. Du 18 au 19 février ; du 11 au 15 avril ; du 8 au 11 juin. Un stage long est également prévu du 4 janvier au 3 juin.

(SUFCO, Paul-Valéry, BP 5043, 34032, Montpellier CEDEX ; téléphone : 67-63-41-08 ; par minitel : code SUFCO.)

PREPA Sc.PO.
Préparation annuelle et intensive
pour jeunes bacheliers
11 ans d'expérience
dans la préparation des grandes écoles.
PREPARATION COMMERCIALE SUPERIEURE
48, rue de la Fédération
75015 Paris
Tel. : 1 [illegible]

▲ Paris

Les risques d'un marché noir

Quelques heures après la décision du tribunal de Marseille prononçant la dissolution d'Alma mater, la première chambre du tribunal civil de Paris examinait, mercredi 16 décembre, la demande formée par le procureur de la République afin que la même mesure soit appliquée à l'Association nationale de l'insémination artificielle par substitution (ANIAS) créée en 1983.

Se plaçant sur le plan du droit civil, M. Michel Bruntz, substitut du procureur de la République, a rappelé la règle fondamentale selon laquelle « *le corps humain est hors commerce* » pour condamner le contrat qui lie le couple stérile et les mères par substitution « *sur une partie de leur corps* ».

Cette convention réalisée par l'intermédiaire de l'ANIAS étant par ce fait entachée de nullité, M. Bruntz en a déduit que l'association participant à une activité illicite devait être dissoute.

Sous l'angle pénal, le substitut, tout en reconnaissant que l'association agissait dans un but désintéressé, a considéré son rôle comme assimilable « *à la complicité par fourniture de moyens au délit d'incitation à l'abandon d'enfant* » et là encore sa dissolution serait justifiée.

Au nom de l'association, Me Marie-Alix Chanut s'est interrogée sur la demande du parquet : « *S'agit-il de condamner la maternité pour autrui ou de condamner la légalité des intermédiaires ?* », a demandé l'avocate en soutenant que la suppression des associations ne résoudrait pas le problème des couples dont la femme est stérile et qui ont tout essayé, tentant vainement d'adopter un enfant en bas âge, après avoir constaté les échecs des multiples traitements médicaux.

Selon Me Chanut, l'ANIAS serait la seule association s'entourant de garanties sérieuses et elle en veut pour preuve qu'elle n'a « *jamais eu aucun problème* » sur les vingt-cinq enfants nés par son intermédiaire. Si l'avocate a approuvé Mme Barzach dans sa lutte contre « *le trafic d'enfants* », elle a estimé que la dissolution des associations ne pouvait, au contraire, que faciliter « *un marché noir* ».

L'ANIAS limiterait le risque d'un marché ouvert faisant bénéficier les mères porteuses d'une « *indemnité forfaitaire* » de 60 000 francs, versée par le couple stérile.

La première chambre civile, présidée par M. Robert Diet, président du tribunal de grande instance de Paris, rendra son jugement le 20 janvier 1988.

MAURICE PEYROT.

Le cœur noir du professeur Barnard

Quinze jours avant de réaliser sa première transplantation cardiaque, le professeur Christian Barnard avait refusé de greffer le cœur d'un Noir sur un Blanc. C'est ce que le célèbre chirurgien vient de révéler à un journal médical sud-africain, expliquant que le cardiologue de son hôpital, le docteur Velva Schrire, estimait que le choix d'un receveur ou d'un donneur noir pouvait être mal interprété par ceux qui critiquent la politique de l'Afrique du Sud.

« *J'ai ainsi donné mon accord pour que le donneur et le receveur soient tous deux caucasiens (c'est-à-dire de race blanche)* », a déclaré le professeur Barnard. Quinze jours plus tard, le 3 décembre 1967, il effectuait la première greffe cardiaque jamais réalisée sur l'homme. — (*AFP.*)

L'ANGLAIS... UN PROBLÈME ?
Pour moins de 250 F
vous pouvez apprendre l'anglais ou vous perfectionner avec
LES COURS DE LA BBC
Deux cassettes et un livre avec explications en français
[illegible]
EDITIONS BBC OMNIVOX (M)
[illegible] rue de Rome, 75008 Paris
Tél. : (1) 43 [illegible]

هكذا من الأصل

Société

Le malaise des juges

Le Syndicat de la magistrature s'adresse au président de la République

**Magistrats, bien sûr, avocats, parlementaires et syndicalistes ouvriers : ils étaient une centaine réunis à l'appel du Syndicat de la magistrature au Palais de justice de Paris le 16 décembre pour exprimer leur inquiétude après le dessaisissement du juge Claude Grellier et les « difficultés » rencontrées par le juge Hayat à Nanterre et le juge Fenech à Lyon. Dans une lettre adressée au président de la République, le Syndicat de la magistrature demande la saisine du Conseil supérieur de la magistrature *« en vue de voir celui-ci vérifier les conditions du respect de l'indépendance des magistrats instructeurs et déterminer les modifications de règles statutaires ou de procédure indispensables à une protection effective de l'indépendance de la magistrature. »*

Le juge Grellier et M. Michel Droit, à Paris, le juge Hayat et le commissaire Jobic à Nanterre, le juge Georges Fenech et Radio-Nostalgie à Lyon : pour le Syndicat de la magistrature, qui envisagea un temps de lancer un mot d'ordre de grève, la *situation* est grave et la *« justice en danger »*. *« Elle subit aujourd'hui les pressions de certains lobbies et du pouvoir politique »*, la *« suspicion légitime est invoquée artificiellement »* de la conception de la *« bonne administration de la justice »* développée par la Cour de cassation constitue un *« détournement de procédure »*...

Il faut donc, estime le Syndicat, exprimer sa solidarité avec les magistrats mis en cause mais aussi réfléchir à la lumière des affaires [illegible] l'institution judiciaire. D'ores et déjà, le Syndicat en appelle au président de la République et lui demande, dans une lettre remise le 15 décembre à l'Elysée, de saisir le Conseil supérieur de la magistrature pour qu'il *« vérifie les conditions du respect de l'indépendance des magistrats »*.

En attendant la réponse de l'Elysée, c'est bien, au-delà de la colère, au malaise diffus qu'ont exprimé, parfois avec humour, les intervenants de la réunion organisée le 16 décembre au Palais de justice de Paris par le Syndicat de la magistrature. M. Michel Sapin (député socialiste des Hauts-de-Seine) y a dénoncé *« la justice à deux vitesses »* et M. Gilbert Bonnemaison, député et maire PS d'Epinay-sur-seine, a exprimé sa crainte que les *« affaires »* ne servent en fait de *« rideau de fumée »* pour masquer les vrais problèmes de la justice.

Ce fut aussi, pour des représentants du Syndicat des avocats de France (SAF) de la CGT, de la CFDT, l'occasion d'affirmer leur solidarité, et pour le SNPES (Syndicat des personnels de l'éducation surveillée) de parler au travers de la reprise en main de leur secteur par les magistrats de la justice à poigne. Mais ce fut surtout pour les avocats qui ont pris la parole — Me Henri Leclerc et Georges Kiejman notamment — l'occasion de rappeler que le juge d'instruction n'est pas un personnage sacro-saint. Il est susceptible d'être critiqué, il doit être contrôlé. Les procédures récemment affichées sont-elles bonnes ? Bien évidemment non, estiment-ils en rendant un hommage appuyé à Claude Grellier, qui s'est brièvement joint à la réunion.

« Est-il encore temps de voler au secours de Claude Grellier ? », s'est interrogé avec humour Me Kiejman, tandis qu'Albin Chalandon vient [illegible] (au *Journal du dimanche*) que *« la loi ne* [lui] *offrait pas d'autre possibilité »* que d'inculper Michel Droit de forfaiture...

C'est en fait à une réflexion approfondie sur la place du juge d'instruction dans l'ensemble de l'appareil judiciaire qu'il faut se livrer, ont estimé tous les intervenants et notamment Me Daniel Soulez-Larivière.

« Il ne faut pas se faire d'illusions sur une réforme miracle », a averti Me Kiejman. *« [illegible] n'a pas le droit de paniquer. Qui empêche les juges de résister ? »* a-t-il [illegible] en ajoutant : *« Peut-être faut-il protéger certains juges d'eux-mêmes. »* Pierre Joxe, le garde des sceaux, a rappelé le jardin de magistrats qui, en [illegible] les [illegible] qu'ils estiment subir, oublieraient leurs propres comportements [illegible] d'autres [illegible]sions ? L'ambiguïté du [illegible] des juges réside là aussi, et il n'est pas indifférent que ce soit un avocat qui [illegible] de leur rappeler.

« La justice n'est pas à prendre », a conclu M. Georges Marran, le nouveau secrétaire général du Syndicat. *Nous entendons qu'elle soit simplement rendue. »*

AGATHE LOGEART.

● **Education surveillée : protestation syndicale.** — Le Syndicat national des personnels de l'éducation surveillée (SNPES-FEN) dénonce, dans un communiqué diffusé mardi 15 décembre, les conséquences *« des coupes sévères réalisées dans le budget de l'éducation surveillée »* (suppression de deux cent neuf emplois en 1987 et de soixante-sept en 1988). *« Des fonctionnaires,* souligne le syndicat, *se retrouvant à la porte de leur administration sans indemnité, sans couverture sociale, sans possibilité d'inscription au chômage »*, et, ajoute le SNPES, *« nombreux personnels qui travaillent à temps partiel se voient refuser le présent le droit d'occuper le temps plein leur emploi »*.

● *Un administrateur délégué* provisoire à la SNPE. — Un administrateur délégué a été désigné, mercredi 16 décembre, pour prendre provisoirement la tête de la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE), dont le président, M. Guy-Jean Bernardy, a été contraint de démissionner. M. Michel Herchin exercera cette responsabilité jusqu'à la parution d'un décret de nomination du nouveau président. La direction générale de la SNPE est assurée par M. Jean Faure, en sa qualité de directeur général adjoint.

A la cour d'appel de Paris

Les édulcorants de synthèse en vente libre

Les sucres de synthèse ne sont pas des médicaments et peuvent être *vendus en dehors du réseau des officines pharmaceutiques*. Après une longue procédure émaillée de décisions apparemment contradictoires, la première chambre de la cour d'appel de Paris a rendu, mercredi 16 décembre, un arrêt qui met un terme aux hésitations dont la justice avait fait preuve jusqu'alors pour autoriser la vente libre des édulcorants de synthèse.

Curieusement, c'est un laboratoire américain fabriquant l'un de ces édulcorants, les établissements Searle, propriétaires de la marque Canderel distribuée uniquement dans les pharmacies, qui souhaitait interdire à l'un de ses concurrents, les laboratoires SARPP, de vendre un produit *similaire*, le Sucrandel, aux établissements Leclerc. Le conseil national de l'ordre des pharmaciens s'était joint aux laboratoires Searle et, après plusieurs procès, le tribunal civil de Paris avait autorisé la vente des « faux sucres » dans les grandes surfaces par un jugement rendu le 16 septembre dernier.

La cour d'appel ayant adopté une attitude inverse, au cours des procédures antérieures, sa décision était particulièrement attendue. Dans son arrêt, elle constate que la loi du 30 mars 1902 interdit, pour tout usage autre que la thérapeutique et la pharmacie, toute préparation possédant un pouvoir sucrant supérieur au sucre de canne ou de betterave. Mais les magistrats se sont appuyés sur l'article 30 du traité de Rome qui interdit toute réglementation commerciale pouvant faire obstacle aux importations intra-communautaire pour déclarer : *« Réservée en France aux officines de pharmacie, la vente au public des édulcorants de synthèse est libre dans les autres Etats de la Communauté économique européenne. L'existence de ce monopole, contraire à la libre circulation de ces marchandises, est manifestement de nature à restreindre l'importation de celles-ci. »*

Certes, des dérogations sont possibles lorsqu'il s'agit de protéger la vie des personnes ou des animaux. Mais tout en relevant que l'aspartam, produit de base du Sucrandel et du Canderel, comporte une contre-indication pour une maladie très rare, la phénylcétonurie, les juges observent que les malades sont parfaitement avertis de leur [illegible] — d'ailleurs précisée sur l'emballage — et soulignent *« l'achat d'un édulcorant à base d'aspartam dans un magasin à grande surface plutôt que dans une officine de pharmacie ne l'expose donc à aucun risque appréciable »*.

MAURICE PEYROT.

ENVIRONNEMENT

Le Parlement européen se prononce contre les nouvelles normes de radioactivité

Le Parlement européen vient de se prononcer contre les normes de radioactivité retenues en mai dernier par la Commission de la Communauté économique européenne (CEE), estimant que celles-ci n'étaient pas assez sévères. Cet avis n'empêchera pas l'entrée en vigueur de ces nouvelles règles, le Parlement de Strasbourg n'ayant en la matière qu'un rôle consultatif. Quoi qu'il en soit, la présidente de la commission de l'environnement du Parlement, la députée socialiste ouest-allemand Beate Weber, n'a pas écarté l'éventualité d'une attaque ultérieure des gouvernements des Douze sur ce thème devant la Cour de justice de la CEE.

Outre le Parlement européen, la Grèce a protesté à tour contre les décisions qui ont été prises le 14 décembre. Elle a, en effet, retenu des propositions [illegible] contraires [illegible] par la CEE. C'est ainsi qu'elle a fixé le niveau maximal de radioactivité à [illegible] becquerels par kilo pour le lait écrémé en poudre alors que la norme communautaire reconduite, lundi 14 décembre, pour deux ans par les Douze est de 370 becquerels par kilo (1). Aussi la CEE a-t-elle décidé d'engager une procédure à l'encontre de la Grèce, qui refuse de se plier à ses injonctions.

(1) Les nouvelles normes de la CEE n'entreront en application qu'en cas de nouvel accident nucléaire. D'ici là, [illegible] après Tchernobyl en avril-mai [illegible] gardent toute leur [illegible].

Nouvelles normes de radioactivité retenues par la CEE

Denrées		Normes (en becquerels par kilogrammes)			
		CEE 30 mai 1986	« Experts 31 » 3 décem 1986	Experts 30 avril 1987	CEE 14 décem 1987
LAIT	Iode et strontium		700	500	500 (I) 125 (Sr)
	Emetteurs Alpha		80	20	20
	Césium	370	20 000	4 000	1 000
VIANDE	Iode et strontium		7 000	3 000	2 000 (I) 750 (Sr)
	Emetteurs Alpha		400	80	80
	Césium	600	30 000	5 000	1 250
EAU POTABLE	Iode et strontium		500	400	400
	Emetteurs Alpha		60	10	10
	Césium		3 000	800	800

Deux grandeurs différentes sont utilisées pour mesurer la radioactivité. L'une, le becquerel, correspond à l'activité de l'élément chimique, c'est-à-dire au nombre de désintégrations qu'il subit par seconde. L'autre a trait à l'irradiation, c'est-à-dire à l'énergie déposée par les rayonnements dans la matière, en particulier la matière vivante. Dans les normes qu'elle vient d'approuver, la CEE fait, contrairement aux réunions précédentes, une distinction entre l'iode (I) et le strontium (Sr).

Frédéric Oriach est condamné à six mois de prison

Frédéric Oriach, trente-quatre ans, militant de l'ultra-gauche pro-palestinienne, a été condamné, mercredi 16 décembre par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris, à six mois de prison pour « complicité d'apologie du crime de meurtre » (*le Monde* du 4 décembre).

Le 12 juin 1986, lors de l'émission « Découvertes » diffusée sur Europe 1, Frédéric Oriach avait affirmé qu'il ne regrettait pas la mort du général Audran, assassiné le 25 janvier 1985 dans un attentat revendiqué par Action directe.

Il avait confirmé cette position dans une interview publiée par *le Nouvel Observateur* daté du 3 au 9 octobre 1986.

Poursuivis pour apologie du crime, le directeur du *Nouvel observateur*, M. Claude Perdriel et le journaliste Georges Raffy ont été relaxés, le tribunal, présidé par Me Marie-Claude Duvernier, [illegible] à leur égard le *« défaut d'incrimination coupable »*.

Les avocats de Frédéric Oriach, Me Isabelle Coutant-Peyre et Jean-Louis Chalanset ont indiqué leur intention d'interjeter appel.

M. P.

A Marseille

Condamnation d'une greffière pour pillage d'appartements sous scellés

La greffière en chef du tribunal [illegible] de Marseille, Mme [illegible] David, trente-six ans, a été condamnée, mercredi 16 décembre, à quatre ans de prison dont cinq mois ferme par le tribunal de Marseille. Avec plusieurs complices, elle était accusée d'avoir commis une série de vols dans des appartements placés sous scellés (*le Monde* des 19 et 20 novembre).

Les deux autres protagonistes principaux de cette affaire, dont les victimes étaient le plus souvent des personnes reconnues incapables majeures et placées sous tutelle judiciaire, ont été condamnés également à quatre ans de prison dont respectivement six mois et cinq mois ferme. Il s'agit de Jacques Garbe, cinquante-sept ans, inspecteur principal du service d'hygiène de Marseille et Gérard Peyrard, trente-six ans, tenancier de bar et ancien brocanteur. Tous trois devront, en outre, payer 50 000 F à chacun et seront privés de leurs droits civiques pendant cinq ans.

SPORTS

FOOTBALL : transfert de Cabanas

Accord entre Brest et Cali

Conformément aux exigences de la Fédération internationale de football (*le Monde* daté 13-14 décembre), MM. Juan José Bellini, président du club colombien America Cali, et François Yvinec, président du Brest-Armorique, se sont mis d'accord, mercredi 16 décembre, sur le transfert avant le 21 décembre, du joueur paraguayen Rubenito Cabanas pour la somme de 4,5 millions de francs. La Ligue nationale de football (LNF) devait se prononcer, jeudi 17 décembre, sur la demande de dérogation du club breton qui, avec l'engagement de Cabanas, compte désormais trois étrangers européens dans son effectif. Le cas de Roberto [illegible] étant résolu, reste celui de M. François Yvinec, toujours sous le coup d'une inculpation, pour *« usage de faux en documents privés »* et empêché de quitter la Colombie. Bien que les dirigeants de Cali aient retiré leur plainte, le juge colombien demeure souverain pour prononcer ou non le [illegible] ou l'autorisation de sortie du territoire.

● **BASKET-BALL : Coupes d'Europe.** — En Coupe d'Europe des clubs champions, Orthez a été battu, mercredi 16 décembre aux Pays-Bas, par Nashua Den Bosch sur le score de 96 à 87. En quarts de finale de la Coupe des coupes (troisième tour aller), Limoges s'est imposé face à IMT Belgrade par 114 à 103. En coupe Korac (quarts de finale, troisième tour aller), le Racing Club de France-Paris a battu Manchester par 97 à 88, Villeurbanne a dominé le PAOK Salonique par 109 à 99 et Monaco a été battu par le Réal Madrid (117-81).

■ **SKI ALPIN : Coupe du monde.** — L'Italien Alberto Tomba a remporté, mercredi [illegible], le slalom de Madonna di Campiglio devant l'Autrichien Rudolf Nierlich et le Yougoslave Bojan Krizaj. Le premier Français, Christian Gaidet, s'est classé quinzième.

Quatre entreprises sont désignées pour réaliser le programme de prisons nouvelles

Le ministère de la justice a rendu publique, dans la soirée du mercredi 16 décembre, la liste des entreprises [illegible] pour réaliser le programme [illegible] places de prison. Il s'agit : pour la zone 1 (ouest de la France) de la société Fougerolles (SOGEP) ; pour la zone 2 (Nord) de la société Spies Batignolles (SA) ; pour la zone 3 (sud de la France) de la Société des grands travaux de Marseille ; pour la zone 4 (Est) de la société Dumez [illegible].

Une douzaine d'entreprises ou de groupements d'entreprises — notamment Bouygues — concouraient à ce marché représentant un budget global supérieur à 4 milliards de francs. Le 30 octobre, elles avaient remis l'ensemble de leurs offres. Plans et maquettes avaient été stockés dans un bâtiment [illegible] d'architecture de Nanterre (Hauts-de-Seine). Une centaine de personnes ont procédé au dépouillement des projets.

Dans le courant du mois de novembre, une commission technique d'une quinzaine de personnes a rédigé un rapport de deux cents pages récapitulant les différents projets pour le jury du concours. Celui-ci, présidé par M. Jacques Ducoux, conseiller d'Etat qui fut président de la section des travaux publics, est composé de dix-sept personnes : des représentants du ministère des finances, de l'équipement et de la justice, des architectes, un directeur de prison, un psychiatre, un magistrat, etc., s'est réuni trois jours depuis le 2 décembre. M. Albin Chalandon s'est rendu, à la veille de la décision du jury, à Nanterre où il a examiné les maquettes. Bien l'avis du jury rendu, le garde des sceaux s'est conformé à ses propositions.

L'objectif du programme est la création, d'ici à 1990, de vingt-neuf établissements pénitentiaires : six maisons d'arrêt de 600 places et vingt-trois centres de détention de 600 places. La chancellerie avait, à l'ouverture du concours, souligné qu'aux critères habituels des marchés publics s'ajouteraient d'autres éléments, tels que la qualité architecturale, le caractère fonctionnel des lieux et le souci de favoriser la réinsertion sociale des détenus. Fort ambitieux, ce projet avait nécessité la création d'une direction déléguée à la création de nouvelles prisons, confiée à M. Rémi Eladari, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Hormis la surveillance et le greffe, tous les autres éléments du fonctionnement des établissements seraient gérés par le privé pour une période de dix ans, après quoi les concessions seraient réexaminées.

Après l'échec du projet de privatisation totale des prisons nouvelles, c'est une solution de compromis entre public et privé qui avait été adoptée par le ministère de la justice. Elle suscite toujours de sérieuses inquiétudes parmi les personnels de surveillance, qui, dans leur ensemble, redoutent les difficultés de cette cohabitation.

Ag. L.

● **PRÉCISION.** — A la suite de notre article [illegible] sur les violences raciales dans la commune de Charvieu-Chavagneux (Isère), (*le Monde* daté 13-14 décembre) le maire, M. Dezempte, nous prie de préciser *qu'il n'a pas refusé de participer au* conseil intercommunal de prévention de la délinquance, mais qu'il s'était réservé le droit de [illegible] au sein de son propre conseil communal, [illegible].

ÉCHECS

« Il sait qu'il doit gagner, même s'il ne le dit pas. » La confidence d'Elizbar Ubiliva, l'entraîneur de Karpov, faite le mercredi 16 décembre alors qu'allait commencer la *vingt-troisième partie*, a déjà [illegible] cette avant-dernière empoignade : Elle fut — elle le sera [illegible] la *reprise* jeudi — terrible et incertaine.

Arrivé trois minutes de retard, Karpov « médita » trois minutes *de jouer son* premier coup : c4. Une anglaise ! L'ouverture de Kasparov dans ses quatre *premières* parties et dans la seizième, [illegible] qui a rapporté deux victoires à chacun des deux joueurs. Kasparov, *sur ses gardes*, fit rapidement dévier le jeu en optant pour une défense Gruenfeld [illegible] deux joueurs reprirent le cours d'une partie Tal-Vaganian de 1977. Au dixième coup, le champion du monde, avec ...b6 au lieu de ...Cc6, choisit un plan audacieux (12... Fa6 ; 15...d5) qui donna des frissons et des espoirs à ses partisans.

Karpov, par le simple jeu [illegible] (mais il fallait le trouver) 18.Fg5 puis par 19.Tfc1, [illegible] l'équilibre se prenait par la suite un avantage positionnel conséquent. Kasparov, pour lequel [illegible] passive équivalait à la mort lente, [illegible] un contre-jeu sur l'aile roi, bloqué par Karpov [illegible] : 23.f3. Il [illegible] sur l'aile dame (27...Fc5), mais les [illegible] encore. [illegible] toujours du subir, Kasparov, dans que le temps de temps se faisait sentir pour les deux joueurs, joua son [illegible] (34...bxa5) [illegible] un deuxième pion passé [illegible] réussissant ensuite à prendre la [illegible] f, juste [illegible] l'ajournement [illegible] par Karpov.

Vingt-troisième partie : ajournée

La plus longue nuit...

La plus longue nuit a [illegible] commencé pour le challenger. Sa force : les [illegible] pions passés liés et la mauvaise position du Roi noir. Sa faiblesse : la menace sur son Roi [illegible] fait [illegible] la batterie blanche : D+T, avec, par exemple, Dh4, [illegible] forcer l'échange des Dames et donnant, au moins, la nullité à Kasparov. La menace est parable, bien entendu (Rg1 ou Tg1), [illegible] elle peut bloquer le jeu de Karpov. Il pourtant « *il doit gagner* »...

Score avant la reprise : 11-11.

B. de C.

[illegible] : [illegible]
Noirs : KASPAROV
Vingt-troisième partie
Partie anglaise

1. c4 (6)	c5 (1)
2. Cf3	Cf6
3. Cc3	[illegible]
4. cxd5	Cxd5
5. d4 (9)	Cxc3 (3)
6. bxc3	[illegible]
7. f3	[illegible]
8. Fd3	[illegible]
9. 0-0	[illegible]
10. Tb1 (12)	b6 (9)
11. Dd2 (17)	Td8 (21)
[illegible] Fd4 (34)	[illegible]
13. c4 (41)	[illegible]
14. d5 (46)	[illegible]
15. Fd3 (64)	[illegible]
16. f4 (79)	[illegible] (51)
17. Cxd4 (80)	[illegible] (51)
[illegible]	[illegible]
19. Tfc1 (95)	[illegible]
20. Fd2 (99)	Tf7 (75)
21. a4 (105)	[illegible]
22. Dxb4 (106)	Tc8 (101)
23. f3 (107)	[illegible]
24. a5 (113)	[illegible]
25. Dd2 (113)	Td8 (105)
26. Fb4 (117)	Ff8 (106)
27. Dd3 (120)	Fc5 (107)
28. Ta1 (123)	Dd7 (113)
29. Td1 (123)	Dc8 (116)
30. Rh1 (126)	Tc7
31. Tab1 (128)	Rg7 (128)
32. Tfc1 (130)	
	[illegible]
33. fxb4 (130)	Tf7 [illegible]
[illegible]	
	bxa5 (137)
35. Fxa6 (137)	
	Tf4 (138)
36. Td1 (139)	Da6 (143)
37. Fd2 (141)	Tf7 (143)
38. Dd3 (141)	Td8 (143)
39. [illegible] (143)	Td2 (144)
40. Ta1 (147)	Dd6 (146)
41. Ajour.	

Les chiffres entre parenthèses représentent, en minutes, le temps total de réflexion de chaque joueur depuis le début de la partie.

Position à l'ajournement

BLANCS : Rh1, Dd3, Ta1 et f1, Fd2, Pc4, d5, f4, g2 et h3.

NOIRS : Rg7, Df6, Tf8 et f2, Fc5, Pa7, d4, e5, [illegible] et h7.

AMT
Licence A 041
138, bd Voltaire 75011 Paris
43.70.20.20
vous propose
★ 300 places chaque semaine au départ de Paris pour une croisière de luxe (bateau et hôtels) sur le Nil, 8 jours tout compris à partir de 6 150 F.
★ Promotion exceptionnelle du 5 au 24 janvier 88 à centaines de séjour au départ de Paris en pension complète, aux BALEARES ou en TUNISIE à moins de 2 800 F (places limitées).
DEMANDEZ LES BROCHURES AMT A VOTRE AGENT DE VOYAGES HABITUEL.

هكذا من الاصل

Le Carnet du Monde

Naissances

— M. et Mme Philippe PARANT
sont heureux de faire part de la naissance de leur petit-fils

Charles,

le 13 décembre 1987, à Paris,
chez

Cyrille et Martine.

Préfecture de l'Yonne,
89000 Auxerre.

— François et Nathalie PIATIER
sont heureux d'annoncer la naissance de leur troisième [illegible]

Jeanne,

le 15 décembre 1987.

06780 Saint-Cézaire-sur-Siagne.

Décès

— Mme Jean-Pierre Amprino,
son épouse,
M. et Mme Nicolas Schlaffmann-Amprino,
son fils et sa belle-fille,
M. et Mme Jean-Claude Pasquier,
sa sœur, son beau-frère
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Pierre AMPRINO,

survenu le mardi 15 [illegible] 1987, à Neuilly.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

— Casablanca. Paris.

Mme Rica Benaloun,
ses enfants et petits-enfants,
Marc, Jacques, Mercedes et Gabrielle,
Les [illegible], Ohnona, Ibghy, Suissa, Mechail, Tordjman, Harari, Cohen,
Parentes, alliées et amies,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Chalom BENALOUN,
chevalier des Palmes académiques,

survenu [illegible] quatre-vingt-sixième année.

Les obsèques auront lieu le vendredi 18 décembre 1987.

Réunion à la porte principale du cimetière parisien de Pantin, à 9 heures.

6, allée François-Couperin,
95200 Sarcelles.

— Les Frères dominicains de la Province de France, communiant avec leurs Frères de Toulouse
dans la tristesse [illegible] l'espérance de la Résurrection, recommande à [illegible] prière le Frère

Jean-René BOUCHET,
leur prieur provincial
religieux le 26 septembre 1959,
prêtre le 3 juillet [illegible],
provincial depuis 1980,

brusquement appelé dans la lumière de Dieu, le 15 décembre 1987, [illegible] sa cinquante-deuxième année, au couvent Saint-Dominique de Paris (éditions du Cerf).

Ses obsèques auront lieu le samedi [illegible] décembre, à 11 h 30, au couvent de l'Annonciation.

222, rue du Faubourg-Saint-Honoré,
75008 Paris.

[Né le 18 janvier 1936 au Mas-Dieu (Ardèche), il est entré chez les dominicains en 1958, dans la Province de Toulouse, et il est devenu prêtre le 3 juillet 1966. Il a enseigné le patristique à la faculté de Saulchoir [illegible] à l'institut catholique de Toulouse jusqu'en 1974.
Il avait donné son dernier cours sur Saint-Dominique lundi dernier, 14 décembre, au Centre Sèvres. Il était spécialiste [illegible] entre les orthodoxes et les catholiques. Après avoir été maître des novices au couvent de Toulouse de 1972 à 1976, il a été prieur [illegible] dominicain de Strasbourg de 1977 à 1980. Le 7 janvier 1980, il avait été élu à la tête de la Province de France, qui [illegible] des pays du Proche-Orient et d'Afrique. Le Père Bouchet est l'auteur de livres importants comme *Si tu cherches Dieu*, et *Sur ses Pas*, paru au Cerf.]

— La famille de

Christopher BURSTALL

a le chagrin de faire part du décès de celui-ci, survenu, [illegible] trente-[illegible] année, le lundi 14 décembre 1987, à New-Delhi.

Ses obsèques se sont déroulées dans l'intimité.

Sa famille vous remercie de la peine que vous partagez.

03190 Vallon-en-Sully.

— Jean CABANIS

est décédé le 11 [illegible] 1987, à Reims, à l'âge de quatre-vingt-six ans,

Les familles [illegible], Lang, [illegible] Huez.

313, rue Lecourbe,
75015 Paris.
17, rue des Tulipes,
02000 Laon.
44, rue Chabaud,
51100 Reims,
29, rue de la Havette,
51140 Gueux.

— Les familles Georges Ostier,
Et Bertrand Laufer,
ont le regret de faire part du décès de

M. Jean Israël CALKA,

leur père, beau-père et grand-père,

survenu le 17 décembre 1987, dans sa quatre-vingt-neuvième année, à Neuilly-sur-Seine.

Les obsèques auront lieu le vendredi 18 décembre.

On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, à 11 h 30.

L'inhumation aura lieu dans la sépulture de famille.

Ni [illegible] ni [illegible]

Cet avis tient lieu de faire-part.

105 *bis*, rue de Longchamp,
92200 Neuilly-sur-Seine.
116, rue de la Faisanderie,
75116 Paris.

— Mme Germaine Foujols,
sa sœur,
M. Serge Thomas,
son beau-frère,
M. et Mme Alain Jacques,
M. et Mme Pierre Schmitt,
M. et Mme Jean-Michel Jacques,
M. et Mme Marius Brun,
M. et Mme Gilles Sonnet,
ses neveux et nièces,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

pharmacien-général (CR)
Émile FOUJOLS,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945 avec palmes,

survenu à Meudon le 6 décembre 1987.

— M. Daniel Meyer
a le regret de faire part du décès de sa [illegible]

Mme Perrine ISRAEL.

Les [illegible] eu lieu dans l'intimité.

70, rue Blanche,
75009 Paris.
Château de Versailles,
78000 Versailles.

— Mme Maurice Jaillais,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Jaillais, Dyckhoff, Rémy, Bohin,
ont la douleur de faire part du retour à Dieu de

Maurice JAILLAIS,

décédé le 10 décembre 1987.

Les obsèques religieuses ont eu lieu à Chinon (37500), le 12 décembre 1987.

— M. Alain Ledru,
son époux,
Olivier, Thomas, Juliette,
ses enfants,
Mme Robert Courtine,
sa mère,
M. et Mme Bernard Ledru,
ses beaux-parents,
Son frère, sa sœur, ses beaux-frères et belles-sœurs,
Toute la famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Alain LEDRU,
née Isabelle Courtine,

survenue [illegible] 15 décembre 1987, à l'âge de quarante ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée [illegible] samedi [illegible] décembre, à 15 h 30, en l'église de Loué.

Ce présent avis tient lieu de faire-part.

Pompes Funèbres
Marbrerie
CAHEN & Cie
43-20-74-52
MINITEL par le 11

— Saint-Gemmes-sur-Loire (49). Trélazé (49). Angers (49). Saumur (49).

M. Jean-Pierre Leroux,
son époux,
Olivier, Bruno et Anne,
ses enfants,
Mme Leroux-Ragain,
sa belle-mère,
M. et Mme Lucien Jondot,
ses frère et belle-sœur,
Les familles Leroux, Jondot [illegible] Delanoe,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Ginette LEROUX,
député du Maine-et-Loire,
maire-adjoint de Trélazé,

survenu le 16 décembre 1987, en son domicile, à l'âge de quarante-cinq ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 18 décembre 1987, à 15 heures, en l'église Saint-Pierre de Trélazé.

Rassemblement à la mairie de Trélazé, à 14 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

(Lire page 7.)

— Alger. Paris.

La famille et les amis de

Marguerite PARIS,
professeur de philosophie à la retraite,

ont la douleur de faire part de son décès, survenu, le [illegible] décembre 1987, dans sa quatre-vingt-troisième année.

205, rue d'Alésia,
75014 Paris.

— A dix-neuf ans

Mathias PARENT

nous a quittés accidentellement.

Simonne et Jean-François,
ses parents,
François, Gilles,
ses frères,
Amalik,
sa belle-sœur,
Mme R. Parent,
Mme A. Apolt,
ses grands-mères,
Jean-Jacques et Nicole Jaunier,
son oncle et sa tante,
Denis et Nicole, Anne et Marc,
ses cousins et cousines,
Léna,
sa nièce,
Et Corentin,
son neveu,
lui feront une cérémonie d'adieu à laquelle tous ses amis sont invités au crématorium de [illegible] route du Mûrier (Isère), le vendredi 18 décembre, à 11 heures.

8, allée de la Colline,
38100 Grenoble.

— Mme veuve Litza Bain,
Françoise, Alexandre,
Mme Juliane Cohen Tanugi,
Laurence, Thérèse,
Mme Marianne Cohen Tanugi,
Johann,
M. et Mme Robert Cohen Tanugi,
Tania, Saskia, Ivan,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère et grand-mère

Mme Marguerite SAADA,
veuve Joseph Cohen Tanugi,

survenu le 14 décembre 1987.

L'inhumation aura lieu le jeudi 17 décembre, à 14 h 30, au cimetière de Pantin à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Nous apprenons le décès de

Jean-François TOURTET,

[Jean-François Tourtet, né le 9 février 1928, à Grenoble, rédacteur en chef adjoint au service [illegible]tisme de *l'Auto-Journal* — publication où il était entré le 16 avril 1958, — est décédé d'une crise cardiaque le 12 décembre au Népal, au cours d'un reportage.
[illegible] spécialiste de la montagne, Jean-François Tourtet était à l'origine de la vogue des liaisons à skis inter-stations et avait d'ailleurs réalisé un reportage en forme de raid-record : la liaison Nice-Genève à skis.
L'inhumation aura lieu le samedi 19 décembre, à 14 h 30, à Macot-La Plagne (Savoie). Il demeurera dans la montagne qu'il a tant aimée.]

— La famille,
Les amis
Et tous les collaborateurs de l'agence Dolci Dire et Associés
ont la douleur de faire part du décès de

M. Francis TREMBLÉ,

survenu à Paris-12e, le 8 décembre 1987.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 18 décembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Antoine [illegible] Quinze-Vingts, 66 avenue Ledru-Rollin, 75012 Paris, suivie de l'inhumation au cimetière Saint-Achel-Ancien, à Amiens, dans la sépulture de famille.

M. Gérard Tremblé,
Zurbaran N 5,
Madrid 28010.
M. Alain Tremblé,
3, rue de la Voie-Romaine,
21560 Arc-sur-Tille.
Agence Dolci Dire et Associés,
19, rue des Plantes,
75014 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Mme Pierrette Willemin-Thevenaz,
son épouse,
François, Mathilde et Patrice Willemin,
ses enfants,
Hugo Bonamin,
son petit-fils,
Et les familles Thevenaz, Bonamin, Cerez et Willemin,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur André WILLEMIN,
croix de guerre 1939-1945,

survenu à Paris le 13 décembre 1987.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Montparnasse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

21, rue Barbet-de-Jouy,
75007 Paris.
11, rue de Grenelle,
75007 Paris.

Anniversaires

— Il y a un an, le 17 décembre, disparaissait

M. Hubert GUERIN,
ambassadeur de France.

Sa famille vous prie de vous associer à son souvenir.

Une messe sera célébrée ultérieurement.

2, square de l'Avenue-du-Bois,
75116 Paris.

— Il y a vingt ans disparaissait, au Tchad, le

docteur Jean-Pierre LIÈVRE,

assassiné, dans l'exercice de sa coopération, par des rebelles incontrôlés.

En sa fille Florence,
il vit.
En ses parents, son épouse, ses amis,
il est vivant.
En ses petits-enfants,
il vivra.

— Paris. Levie (Corse).

Déjà un an, tu nous quittais, laissant un grand vide dans nos cœurs et notre maison.

Tu nous manques beaucoup, jamais nous ne cesserons de penser à toi et de t'aimer.

En souvenir de

Valérie MAESTRATI,
élève-maîtresse à l'Ecole normale,

décédée subitement à l'âge de vingt ans.

Que ceux qui l'ont connue et aimée aient une pensée pieuse pour elle.

Soutenances de thèses

— Université Paris-I, le vendredi 18 décembre, à 9 heures, amphithéâtre 102, 9, rue Malher, Mme Frédérique Langue : « Mines, terres et société à Zacatecas (Mexique), de la fin du dix-septième siècle à l'indépendance ».

— Université Paris-IV, le vendredi 18 décembre, à 10 heures, salle 120, vers escalier H, rez-de-chaussée, M. Mohamed Abodi : « L'œuvre romanesque de Jean-Paul Sartre : la banalité, l'ennui, l'angoisse ».

— Université Paris-IV, le vendredi 18 décembre, à 14 heures, salle des actes, centre administratif, Mme Hédia Ouertani, épouse Khadhar : « Diderot et l'actualité politique sous les règnes de Louis XV et Louis XVI ».

— Université Paris-VIII, le vendredi 18 décembre, à 14 heures, salle F 288, M. Jean-Michel Hornier : « Contribution géographique à l'étude du sous-développement régional du sud-ouest de Madagascar ».

— [illegible] de Reims (fac de lettres), le vendredi 18 [illegible] à 14 h 30, salle du conseil, Mme Marie-Jeanne Ortemann : « L'image poétique dans l'œuvre de S.T. Coleridge ou la question de la représentation ».

JACQUES GAUTIER

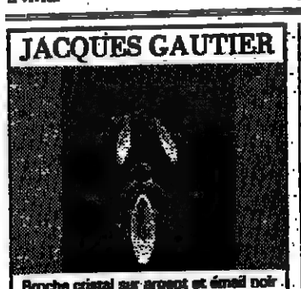

Broche cristal sur argent et émail noir
Boucles d'oreilles ..... 1 360 F
38, rue Jacob PARIS (6e). - 42-60-84-33

VENTE A FONTAINEBLEAU
HOTEL DES VENTES
5, rue Royale - Tél. 64-22-27-62
DIMANCHE 20 DÉCEMBRE
à 14 heures
BEL ENSEMBLE DE MEUBLES ET OBJETS D'ART du XVIIIe s. (prov. pour la plupart de la propriété de M. de C...).
BIJOUX, ARGENTERIE, TABLEAUX anc. et mod., TAPIS, TAPISSERIES
Me J.-P. OSENAT
commissaire-priseur
Expo. 18, 21/23 h
19, 10/12 h, 14/18 h 30
Dimanche 20 décembre, 10/12 h

nouveau
drouot
Hôtel des ventes, 9, rue Drouot, 75009 Paris
Téléphone : 42-46-17-11 - Télex : Drouot 642260
Informations téléphoniques permanentes : 47-70-17-17

Compagnie des commissaires-priseurs de Paris
Régisseur O.S.P.P, 64, rue La Boétie, Paris. Tél. : 45-63-12-68
Les expositions seront faites la veille des ventes, de 11 à 18 heures, sauf indications particulières, * expo le matin de la vente.

SAMEDI 19 DÉCEMBRE
S. 8. — Bijoux, objets de vitrine, orfèvrerie. - Me DAUSSY, experts, cabinet Fommervault.
S. 12. — Lithographies, gravures, aquarelles, reproductions et huile sur papier. - Me BOISGIRARD.

LUNDI 21 DÉCEMBRE
S. 1. — Estampes, dessins, tableaux anciens et modernes, sculptures, verrerie 1900 et tapisseries. - Me LENORMAND, DAYEN.
S. 2. — Tableaux et mobilier anciens. - Me OGER, DUMONT.
S. 5. — Tableaux anciens, très bel ameublement essentiellement du 18e siècle. - Me DELORME.
S. 6. — Succ. A. Penalba, tableaux mod., importants meubles de 18e s. (commode Riesener). - Me BINOCHE, GODEAU.
S. 10. — Estampes et dessins anc. et mod., tableaux anc., meubles et objets d'art 18e, 19e siècle. - Me MATHIAS, Me Le ROUX.
S. 13. — Tableaux, bibelots, meubles anciens et de style. - Me AUDAP, GODEAU, SOLANET.
S. 14. — 14 h 15 : Objets d'art et de bel ameublement. - Me ADER, PICARD, TAJAN, MM. Dillée, Lévy-Lacaze, experts.
S. 15. — Tableaux 19e siècle, meubles. - Me RENAUD.

MARDI 22 DÉCEMBRE
S. 1. — Armes, bijoux, orfèv. anc., argenterie mod., modèle réduit, ext. or., céram., pendules, objets d'art, mob. 17e, 18e, 19e siècle. - Tapis, tapisseries. - Me LENORMAND, DAYEN.

MERCREDI 23 DÉCEMBRE
S. 2. — Souvenirs historiques, bijoux orfèvrerie. - Me DEURBERGUE.
S. 4. — Tableaux, bijoux, mobilier 18e, 19e, Diorama, année second empire, tapis d'Orient. - Me PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN, M. Dey expert.

DROUOT NORD, 64, rue Doudeauville 75018 PARIS
LUNDI 21 DÉCEMBRE à 10 h. TRAINS ÉLECTRIQUES, accessoires (exposition le matin de la vente : 9/10 h).
Me BOSCHER, STUDER, commissaires priseurs associés, 3, rue d'Amboise, 75002 PARIS. - Tél. : 42-60-87-87

ÉTUDES ANNONÇANT LES VENTES DE LA SEMAINE
ADER, PICARD, TAJAN, 12, rue Favart (75002), 42-61-80-07.
AUDAP, GODEAU, SOLANET, 32, rue Drouot (75009), 47-70-67-68.
BINOCHE, GODEAU, 5, rue La Boétie (75008), 47-42-78-01.
BOISGIRARD, 2, rue de Provence (75009), 47-70-81-36.
DAUSSY, 46, rue de la Victoire (75009), 48-74-38-93.
DELORME, 14, avenue de Messine (75008), 45-62-31-19.
DEURBERGUE, 19, bd Montmartre (75002), 42-61-36-50.
LENORMAND, DAYEN, 12, rue Hippolyte-Lebas (75009), 42-81-50-91.
Le ROUX, 18, rue Grange-Batelière (75009), 47-70-83-00.
MATHIAS, 19, rue Ampère (75017), 46-22-70-25.
OGER, DUMONT, 22, rue Drouot (75009), 42-46-96-95.
PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN, 16, rue Grange-Batelière (75009), 47-70-88-38.
RENAUD, 6, rue Grange-Batelière (75009), 47-70-48-95.

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER [illegible]

TIRAGE	FINALES ET NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNÉES	TIRAGE	FINALES ET NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNÉES
			F.				F.
1	641	tous signes	400	6	7 446	taureau	12 000
	1 091	verseau	10 000		63 906	autres signes	1 200
		autres signes	1 000			poissons	50 000
	6 761	capricorne	10 000		22 196	autres signes	5 000
		autres signes	1 000			taureau	50 000
	1 011	scorpion	12 000			autres signes	5 000
		autres signes	1 200	7	027	tous signes	400
	01 651	capricorne	50 000		247	tous signes	400
		autres signes	5 000		2 527	sagittaire	10 000
	16 471	bélier	4 000 000			autres signes	1 000
		autres signes	125 000		3 017	cancer	10 000
2	599	tous signes	400			autres signes	1 000
	5 192	scorpion	10 000		3 377	cancer	12 000
		autres signes	1 000			autres signes	1 200
	3 532	poissons	12 000		9 907	gémeaux	12 000
		autres signes	1 200			autres signes	1 200
	05 739	verseau	50 000		05 547	vierge	50 000
		autres signes	5 000			autres signes	5 000
	07 312	balance	50 000		05 697	gémeaux	50 000
		autres signes	5 000			autres signes	5 000
3	153	tous signes	400		14 977	lion	50 000
	5 793	vierge	10 000			autres signes	5 000
		autres signes	1 000	8	7 968	poissons	10 000
	10 663	bélier	50 000			autres signes	1 000
		autres signes	5 000		4 168	sagittaire	12 000
4	64	tous signes	200			autres signes	1 200
	4 054	bélier	12 000		61 348	sagittaire	50 000
		autres signes	1 200			autres signes	5 000
	9 254	lion	12 200	9	0 649	balance	12 000
		autres signes	1 400			autres signes	1 200
5	75	tous signes	200		17 289	cancer	50 000
	4 235	gémeaux	10 000			autres signes	5 000
		autres signes	1 000	0	20	tous signes	200
	15 435	scorpion	50 000		1 799	lion	10 000
		autres signes	5 000			autres signes	1 000
6	866	tous signes	400		3 290	taureau	10 000
	9 666	balance	10 000			autres signes	1 000
		autres signes	1 000		9 940	vierge	12 000
	2 878	bélier	10 000			autres signes	1 200
		autres signes	1 000		5 460	capricorne	12 000
	5 206	verseau	12 000			autres signes	1 200
		autres signes	1 200				

TOUS LES BILLETS NE BÉNÉFICIANT D'AUCUN AUTRE LOT MAIS PORTANT LES SIGNES SUIVANTS :
VIERGE — GÉMEAUX — [illegible] GAGNENT 100,00 F

87 — TRANCHE DES SIGNES DU ZODIAQUE — 120e
TIRAGE DU MERCREDI 16 DÉCEMBRE 1987

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 20/06/87)

Le numéro 894558 gagne 4 000 000,00 F

Les numéros approchants à la centaine de mille: 094558, 194558, 294558, 394558, 494558, 694558, 694558, 794558, 994558 — gagnent 40 000,00 F

Les numéros approchants aux					gagnent
Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	
804558	890558	894058	894508	894550	10 000,00 F
814558	891558	894158	894518	894551	
824558	892558	894258	894528	894552	
834558	893558	894358	894538	894553	
844558	895558	894458	894548	894554	
854558	896558	894658	894568	894555	
864558	897558	894758	894578	894556	
874558	898558	894858	894588	894557	
884558	899558	894958	894598	894559	

Tous les billets se terminant par		gagnent
4558		4 000,00 F
558		400,00 F
58		200,00 F
8		100,00 F

LOTO n° 50 TIRAGE DU MERCREDI 16 DÉCEMBRE 1987
1 12 27 32 36 40 — N° 8 — NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE
POUR LES TIRAGES DES MERCREDI 23 ET SAMEDI 26 DÉCEMBRE 1987 VALIDATION JUSQU'AU [illegible] APRÈS-MIDI

87 — TAC-O-TAC — TIRAGE DU MERCREDI 16 DÉCEMBRE 1987 — 121e

هكذا من الاصل

Le Monde DES LIVRES

Le Paris nocturne de Brassaï

Le métier de cet homme, c'était de voler des secrets

LE Paris des noctambules, des insomniaques, des cisaillés, des promeneurs tardifs, des rêveurs incurables, des travailleurs nocturnes, c'est un petit homme furtif, venu en 1924 de la lointaine Transylvanie, qui en a rendu la terrible magie. Les journées des grandes villes, où chacun vaque à ses occupations ordinaires, ont leur envers, où tout conspire au désordre. J'imagine Brassaï photographiant la *Vie clandestine* des années 30, sous l'œil soupçonneux des agents cyclistes – les célèbres hirondelles. Ses pratiques lui donnaient des allures de rôdeur à la recherche d'une mauvaise affaire. Il mesurait, *en effet, le temps de pose en fumant* des cigarettes : « *Une gauloise pour une certaine lumière, une boyard s'il faisait plus sombre.* »

Reconnaissez que les agents avaient de quoi nourrir leurs inquiétudes lorsqu'ils rencontraient ce fumeur solitaire qui attendait on ne savait quoi, sur les bords de la Seine, à l'heure où dorment les honnêtes gens... Quant à la boyard, elle mériterait une thèse en Sorbonne, puisque Sartre brûlait, lui aussi, ce gros module lorsqu'il écrivait *l'Être et le Néant*.

Brassaï fit paraître ses photos en 1933, avec un texte de Paul Morand (1). L'album s'intitulait *Paris de nuit* et s'inscrivait dans la tradition des « promenades » surréalistes. Depuis longtemps introuvable, il vient d'être réédité. Cinquante ans plus tard, ces images d'autrefois nous font ressentir l'empressement avec lequel Paris s'est transformé. Et combien ce siècle, régenté par les ambitions modernes, est allé vite en besogne. Mais la fantasmagorie nocturne continue d'exercer les mêmes pouvoirs, la *même oppression*.

Vers une certaine heure, on devine que recommence la « *divagation crépusculaire* » dont parle Morand. « *Paris, capitale de la raison* », dit-il encore, laisse resurgir le « *subconscient de la nation française* ». La vie s'interroge alors sur elle-même, car la nuit déconcerte les attentes. Ennemie de la tautologie, elle bouscule la tranquille identité des choses. Elle favorise les incertitudes, elle encourage les dédoublements, tandis que docteur Jekyll et M. Hyde se tirent les cartes pour savoir qui est moi, qui est l'autre.

Au début des années 30, Brassaï voisinait avec Eluard et Breton dans la revue *Minotaure*. Il entendait le surréalisme comme l'art de faire avouer la réalité. Il savait lui faire dire ce qu'elle recèle d'improbable, de vacillant, de déroutant. Ainsi, par le jeu de la lumière, Brassaï surprenait, dans le visage d'une mendiante, des airs pensifs de reine de Saba. Il s'intéressait à tout le monde – aux favoris de la fortune comme aux préférés du malheur – et il captait leurs rêves. Dans la préface d'une anthologie de poche qui paraît en même temps, Roger Grenier écrit que Brassaï rendait « *le monde à la fois plus étrange et moins étranger* » (2).

Quand on demande aux enfants quel métier ils accompliront dans le futur, ils répondent : « cosmonaute », « évêque », « ministre » ou « épicier ». Je parierais volontiers que, durant sa jeunesse en Transylvanie, Brassaï répondait quelque chose comme « voleur de secrets ».

BRAUNE G. BRASSAI.

Brassaï mesurait le temps de pose en fumant des cigarettes : gauloise ou boyard suivant la luminosité.

Les agents avaient donc raison de se méfier. Roger Grenier, qui fut son ami, insiste sur l'énorme curiosité de cet homme. Il avait *une manière* vorace de tout dévisager. Cette avidité du regard, cette passion de la connaissance, définissent la vraie nature des créateurs. Leur métier, c'est de s'emparer des images qui se cachent derrière les évidences.

Lorsque Brassaï arriva à Paris, la capitale française était atteinte de [illegible] que l'on appelle le « noctambulisme ». « *L'émerveille-[illegible] la rive gauche tenait éveillés des hommes venus du monde entier* », et « *l'on ne se couchait jamais* », comme le rappelle Roger Grenier. Le jeune immigrant s'empressa d'attraper la fièvre des nuits blanches. Il se mit à photographier les heures douteuses, celle du dernier métro et celle des premières nouvelles. Il enferma dans son appareil « *les ombres des grilles du Luxembourg* », les toits de la ville et ces fenêtres encore allumées qui semblent avoir la garde de millions de chimères. Il emporta dans ses images le temps qu'il fait, le temps qui passe, pour nous donner une très belle « *leçon de ténèbres* ».

FRANÇOIS BOTT.

★ **PARIS DE NUIT. Photos de Brassaï. Texte de Paul Morand. Arts et Métiers graphiques. Volume relié. 295 F.**

★ **BRASSAI. Anthologie de 63 photos. Préface de Roger Grenier. Ed. Centre national de la photographie.**

(1) Les éditions Arléa publient *East India and Company*, de Paul Morand. Ces nouvelles, qui furent écrites en anglais durant les années 20, sont traduites pour la première fois. Présentation de Jean-Claude Guillebaud. Traduction de Béatrice Vierne. 312 p., 100 F. Gallimard réédite dans la collection « L'imaginaire » un autre recueil de nouvelles de Paul Morand : *Ouvert la nuit*. 224 p., 36 F.

(2) Signalons aussi le *Prague*, de Roger Grenier, qui se présente comme un « guide intime ». Editions Autrement. 56 p., 39 F.

Joseph Brodsky, le Nobel de Petersbourg

Un recueil pour faire connaissance avec un grand poète, son angoisse et ses passions.

LES poètes sont des [illegible] aimés. En France, du moins, où les livres de poésie ne sont jamais des best-sellers, même si de très [illegible] plaquettes d'écrivains, le plus souvent totalement inconnus du grand public, sont publiées régulièrement par des petits éditeurs qui ne cherchent pas le profit. L'attribution du prix Nobel a-t-elle fait lire, [illegible] les mériteraient, des poètes comme Séféris, Aleixandre, Seifert ?... Certainement pas, mais elle a eu le mérite de faire sortir [illegible] là du magma. Et, cette année, le choix de Joseph Brodsky confirme la tendance nouvelle de l'Académie suédoise à récompenser, à juste titre, des écrivains qui, sans [illegible] consécration, ne seraient lus [illegible] que par leurs pairs.

Aucun message politique

Considéré comme le plus grand poète de langue russe de sa génération – né à Leningrad en 1940, il vit à New-York depuis 1972 et il est devenu citoyen américain, – créateur d'une poésie lyrique et incantatoire d'une extraordinaire complexité et d'un raffinement extrême, Brodsky n'a évidemment chez nous que peu de lecteurs. Et il aura fallu plus de dix ans (et au moins dix traducteurs !) pour que soit publié chez Gallimard un recueil de ses poèmes écrits entre 1961 et 1987, permettant enfin aux lecteurs français de faire connaissance avec une œuvre classique et novatrice tout à la fois.

Un seul [illegible] avait paru en 1968 aux éditions du Seuil : *Collines et autres poèmes*; l'écrivain se trouvait alors près d'Arkhangelsk où il travaillait comme charretier, après avoir été condamné, en mars 1964, à cinq ans de déportation pour « *parasitisme social et fainéantise* »... (On ne peut oublier les réponses sereinement insolentes du jeune homme de vingt-trois ans à la femme juge qui lui demandait : « *Quelle est ta profession? – Je suis poète. – Et qui t'a reconnu comme poète? – Qui t'a fait entrer dans les rangs des poètes ? – Personne. Et qui m'a fait rentrer dans les rangs de l'espèce humaine?... – As-tu étudié pour l'être? – Je n'ai pas cru que c'était matière d'enseignement. Je crois que ça vient de Dieu.* »)

Pourtant, ses [illegible] subversifs. « *Ils ne véhiculent aucun message politique, aucune idéologie*, écrit Michel Aucouturier dans la préface au présent recueil. *Ils sont, tout simplement, autre chose : une chose pour laquelle la nomenclature officielle n'a pas de place, la langue officielle pas de nom, la pensée officielle pas de catégorie adéquate.* »

NICOLE ZAND.

(Lire la suite de notre entretien avec Joseph Brodsky page 21.)

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH, *de l'Académie française*

Artaud, Bénezet, Renaud Camus, Valéry...

Le journal intime vaut-il par son auteur ou en soi ?

IL se publie de l'écrit intime comme s'il en pleuvait. Deux cas se présentent : ou l'auteur nous est connu par d'autres œuvres notables, et ses confidences prennent valeur de secrets de fabrication ; ou l'auteur n'a d'autre titre à notre attention que ses introspections, données pour un reflet artistique de l'humaine condition, et c'est à chaque lecteur de voir si l'entreprise vaut le détour, en soi, sans que la critique puisse aider à choisir un cher « moi » plutôt qu'un autre.

Au rayon des confessions de grands créateurs, le hasard des exhumations fait se rencontrer deux figures majeures du siècle, chez qui la même hantise a pris des formes radicalement opposées ; Valéry et Artaud. On dirait deux chercheurs d'or – l'or figurant l'origine de toute écriture, – dont l'un soumettrait les pépites à des tamis toujours plus fins, tandis que l'autre retournerait sans cesse la boue aurifère à pleines mains. Ici, les diamants taillés du pur esprit ; là, l'organique en débâcle.

PENDANT un demi-siècle, on le savait, Valéry s'est levé avant l'aube, comme un guetteur de hunier, dans l'espoir de surprendre, plume en main, le fonctionnement de son intellect. L'idée de cet exercice quotidien est née d'un amour d'adolescence dont les effets de désordre avaient terrifié Valéry. Très vite, les *Cahiers* ont pris le tour d'une chasse à l'irrationnel, au vague, appuyée sur des métaphores scientifiques. L'activité cérébrale n'obéirait-elle pas à des lois de type mathématique, thermodynamique, physiologique ? Quel point commun à tous nos états ? Comme se le demande Teste : « *Que peut un homme* [illegible]

De cet amas de questionnements souvent abscons, nous [illegible] la version publiée en 1973-1974 [illegible] « Pléiade », d'après le classement thématique de Valéry lui-même. Selon Judith Robinson-Valéry, qui a établi ce premier texte et à qui on doit la présente édition, l'essentiel des *Cahiers* – au moins 90 % de leur contenu – n'avait pas trouvé place dans la « Pléiade ». Ici, notes et fac-similés aident à se faire une meilleure idée des conditions matérielles dans lesquelles s'accumulaient les réflexions matinales de Valéry : dates, croquis, formules algébriques, etc.

CETTE lecture corrige le souvenir gardé des lectures antérieures. Tout en cultivant une concentration [illegible] des idées et des liens logiques entre elles, avec une véritable manie de tout théoriser, Valéry reste beaucoup plus sensible qu'il ne le croit, qu'il ne le voudrait, à l'anecdotique de la vie, au fouillis de l'émotif. Un sens de l'« *heureuse musique* » accompagne ses exigences les plus cartésiennes, qui apparaissent comme autant de garde-fous contre une nature prête à exploser.

L'acte d'écrire et l'essence de la littérature sont au cœur de chaque interrogation, en écho à [illegible] notamment. Comment créer du sens avec des sons, dans quel ordre, pour quelles modifications ? Dans son culte de la [illegible] et de la précision, Valéry [illegible] attentif au matériau mental, [illegible] que le langage ne peut traduire. Un des *Carnets* porte en titre : *Parlant sans aucun bruit, criant même*. Le cri est un des thèmes valéryens par excellence. Dans les brouillons de *la Jeune Parque*, il est question du « *cri que m'arrache l'excès de mon silence* », et des « *bords déchirés de mon extrême cri* ». Le plus souvent, le cri n'est pas poussé mais retenu, latent, réduit à l'état de virtualité, preuve refoulée de la violence qui agite l'esprit, comme le corps, de l'écrivain.

CETTE violence, Antonin Artaud l'éprouve bien davantage, de tous ses nerfs [illegible]

Quand il rentre à Paris au cours de l'été 1946, il a subi sept années d'asile psychiatrique, à Ville-Evrard puis à Rodez. Les tortures du corps et celles de l'esprit se confondent, ne lui laissant aucun répit. Dans un suprême effort, il compose ses derniers textes, *Artaud-le-momo*, *l'Exécration du père-mère*, ainsi que l'*Adresse au pape* destinée à préfacer ses *Œuvres complètes*.

Les *Carnets* réunis dans le tome XXIII que voici ont servi de brouillon à ces ultimes productions. Ils donnent un aperçu de l'océan de souffrance auquel elles ont été arrachées. Artaud ne ressent plus d'autre élan, en lui, d'autre signe de vie, que des perceptions douloureuses, en particulier dans le ventre et le bas-ventre. Le monde n'est plus qu'un symptôme à décrire, dont il jette les caractéristiques à la face d'autrui. L'homme n'est qu'une plaie qui se vide, sachant que la fin de la suppuration n'est pas signe de guérison, mais de collapsus. Le temps qui reste prend la forme d'une sécrétion qui s'achève. Cette apocalypse physiologique (dont la lecture devrait être exigée des futurs médecins pour une meilleure connaissance de la douleur *par le dedans*) se déroule sur un fond, aggravant, de persécutions, d'invocations sataniques, de malédictions exténuées...

(Lire la suite page 19.)

LA CRÉATURE de JOHN FOWLES

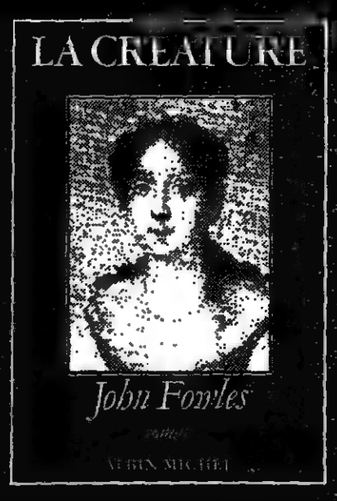

"Brillantissime, fabuleux. Un des grands de ce temps"
Bernard Géniès / Le Nouvel Observateur

"Un très très grand talent. Absolument superbe."
Bernard Pivot – Apostrophes

ALBIN MICHEL

هكذا من الاصل

PRIX ÉLIE FAURE 1987

PRIX DES ÉCRITS DE PEINTRES

DEGAS PAR LUI-MÊME
ÉDITIONS ATLAS

PRIX DE LA MONOGRAPHIE

LE MAROC DE DELACROIX
Maurice Arama
ÉDITIONS DU JAGUAR

PRIX DE LA REPRODUCTION

LES GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE
LES MINIATURES DE FOUQUET
ÉDITIONS PHILIPPE LEBAUD

PRIX DU CATALOGUE PICTUROLOGIQUE

LA PEINTURE MÉDIÉVALE À PARIS
de Charles Sterling
BIBLIOTHÈQUE DES ARTS

A LA VITRINE DU LIBRAIRE

Primo Levi, le messager des morts

PARMI [illegible] qu'a [illegible] l'expérience [illegible] camps, parmi [illegible] témoignages, [illegible] ou filmés, dont l'ensemble écrasant devrait suffire à pulvériser l'inutile, vaine *et monstrueuse entreprise de* dénégation que tentent, contre [illegible] évidence, [illegible] pseudo-[illegible] », il [illegible] un livre qui les dépasse tous. Ce livre exceptionnel, bouleversant, inoubliable, nous l'attendions en français depuis des années ; plus encore depuis que son auteur s'est donné la mort en avril dernier (*le Monde* des 14 et 17 avril). [illegible] que [illegible] 1947, sous le titre *Se questo è un uomo (Si c'est un homme)*, l'ingénieur chimiste Primo Levi des quatorze mois qu'il passe, entre décembre [illegible] et janvier 1945, au camp d'Auschwitz. Après une première tentative malheureuse il y a vingt ans (1), il vient enfin d'être donné au public français dans une excellente traduction de Martine [illegible].

Comment peut-on, comment ose-t-on dire d'un pareil livre, écrit sur un pareil sujet que c'est un livre excellent, un livre magnifique ? Sur quel critère ? La qualité du style, quand il s'agit [illegible] souffrance inhumaine, la force du témoignage, quand il en est tant d'autres, dont la maladresse fait souvent le prix ? Raconter ce qui s'est passé, telle est évidemment la tâche que s'était donnée Primo Levi lorsqu'il fut rentré en Italie après un interminable détour à travers l'Europe dévastée (voir *la Trêve* (2). [illegible] témoigner [illegible] l'ultime rapport qu'on peut nouer avec les morts ; témoigner est se faire leur passeur, leur messager, leur interprète. Le témoin ne se décharge pas de la faute et de l'angoisse d'avoir survécu : il se charge d'une mission, celle de transmettre. La dette envers les morts se transforme en devoir envers ceux qui ne sont pas encore nés.

Témoigner – [illegible] quoi ? [illegible] la barbarie, [illegible] l'inhumanité, [illegible] l'absence de Dieu, du désespoir ? Oui, d'abord : et il faut alors se faire l'annaliste exact de l'horreur, en retenir les formes jusque dans le détail, n'[illegible] rien : ni un nom ni un événement, rien de ce qui pourrait [illegible] trace. [illegible] imagine un peu ce qu'ont dû être les quarante ans qu'a ainsi vécus le frêle porteur de cette mémoire horrible, [illegible] mémorial vivant qu'était devenu Primo Levi. Mais pour témoigner, il faut aussi avoir compris, avoir démonté les mécanismes de l'enfer, sa logique meurtrière. *Au fond même du* gouffre, il [illegible] lui-même, Primo [illegible] l'homme d'une [illegible] : non [illegible] seulement de survivre, qui n'eût pas suffi, non pas seulement de rapporter, non pas seulement *d'enregistrer tout : mais aussi de* connaître, et de comprendre.

Et c'est alors qu'un renversement se produit, qu'une lumière naît au sein des ténèbres. Dans l'homme mutilé, écrasé, réduit à néant, quelque chose ne disparaît pas, quelque chose en quoi s'est réfugié l'ultime germe d'humanité : l'intelligence, la pensée, la *réflexion*.

Et le miracle a lieu : sous nos yeux, l'humanité [illegible] recomposée. Comme dans les utopies du dix-huitième siècle, où l'on voyait un homme réinventer la qualité d'homme à partir de rien, sur une île déserte ; mais cette fois l'horreur de l'histoire s'est substituée aux douces utopies de la philosophie : l'expérimentation abstraite a fait place aux expériences sur les corps vivants. L'île déserte est devenue le hideux amalgame du corps triomphant des bourreaux et du corps souffrant de leurs victimes, où s'abolit le nom même d'homme.

Est-ce [illegible] un homme, ce *misérable* [illegible] de l'espèce humaine ? Sans hésitation, [illegible] livre de Primo Levi répond que oui, en opposant à la violence nue, sans limites, la force têtue de la pensée, l'inconcevable patience [illegible] la raison, la folie de croire à la *parole partagée : marque et aveu* de son humanité.

DANIÈLE SALLENAVE.

★ **SI C'EST UN HOMME, de Primo Levi, traduit de l'italien par Martine Schruoffeneger, Julliard, 265 p., 90 F.**

(1) Paru, chez Buchet-Chastel, dans une traduction désapprouvée par l'auteur, le livre n'avait pas été réimprimé.

(2) Grasset, 1966.

DOCUMENT

L'almanach de grand-père

Voulez-vous des trucs pour [illegible] cent ans ? Apprendre à bien vous tenir à table ? Connaître l'étymologie des prénoms [illegible] plus répandus ? Fabriquer à peu de [illegible] des lampes originales ? Confectionner un [illegible] noix ? Amuser [illegible] enfants [illegible] des ombres [illegible] ?

Vous intéresse-t-il [illegible] comprendre pourquoi les jours sont d'inégale durée ? De connaître l'utilité [illegible] divers sports ? De [illegible] « J'accuse » a paru dans [illegible] du 14 janvier 1898, que Méliès est mort le 22 janvier 1938 et l'Almanach le 1er mars de la même année ?

Toutes les réponses à ces questions – et mille autres plus ou moins insolites – se trouvent dans un [illegible] rétro : l'*Almanach Hachette 1988*. Reproduisant en fac-similé les plus belles pages d'un ouvrage qui, à partir de 1894, était entré dans tous les foyers comme une sorte d'encyclopédie populaire, cet almanach apparaît aujourd'hui bourré d'informations qui font sourire à côté de vérités éternelles comme la sagesse des nations.

Sept millions d'exemplaires vendus en 1914, cela signifie au moins quatre à cinq fois plus de lecteurs. On imagine le rôle joué par l'*Almanach* comme propagateur et éveilleur d'idées. Mais il ne faut pas feuilleter celui-ci comme un document sociologique. Beaucoup plus amusant, parfois encore instructif, il [illegible] partie [illegible] bonnes, vieilles choses dont nos grands-parents et nos parents [illegible] tiré profit, et dont les enseignements, sans que nous en ayons conscience, ont peut-être influé sur nos vies.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ **L'ALMANACH 1988, 312 p. reliées, 98 F, Hachette.**

● DERNIÈRES LIVRAISONS

CIVILISATIONS

■ XUN ZI (Siun Tseu). Ce nom, celui de l'un des trois grands penseurs du confucianisme, désigne l'œuvre majeure de la sagesse antique chinoise. Ivan P. Kamenarovic présente ici la première traduction intégrale de ce texte, traité à la fois de politique et de morale. (Cerf, série « Confucianisme », 364 p., 199 F.)

● LÉO FROBENIUS : *La Civilisation africaine.* Des nombreuses expéditions qu'il mena en Afrique au cours des premières décennies du siècle, Frobenius ramena, au-delà des observations ethnologiques, une conception des origines de la culture. Il tenta, au travers des vestiges de l'époque moyenne de l'âge de pierre, d'élucider la vision du monde propre à ces civilisations. Ce livre fut publié en France, chez Gallimard, en 1952. Traduit de l'allemand par H. Back et D. Ermont. (Le Rocher, 362 p., 160 F.)

CONTES ET LÉGENDES

● *L'Ame. Récits et légendes de Bolivie.* Choisis et adaptés par Nicole Priollaud, ces récits témoignent « de la grandeur du peuple inca », de sa culture assujettie et massacrée. L'auteur a voulu restituer ce qui subsistait de celle-ci à travers la tradition orale quechua. (Edit. Patino, Genève, Stendhal diffusion, 74, rue Stendhal, 75020 Paris, 220 p., 75 F.). Le même éditeur a publié l'an dernier une anthologie de la poésie bolivienne du XXe siècle due à Adolfo Caceres Romero.

RELIGION

● FRANÇOIS JACQUIN : *Histoire du cercle Saint-Jean-Baptiste. « Groupe de spiritualité » et « mouvement missionnaire »*, le cercle Saint-Jean-Baptiste est né à la fin de la dernière guerre ; le Père Jean Daniélou participa aux activités du cercle et à son orientation spirituelle. C'est l'esprit d'ouverture et d'accueil, celui qui devait présider au concile Vatican II, que défendirent les animateurs de ce groupe, contribuant ainsi à former la figure de l'Eglise d'aujourd'hui. Préface de Marie-Josèphe Rondeau. (Beauchesne, 272 p., 192 F.)

PSYCHANALYSE

● JEAN LAPLANCHE : *Nouveaux fondements pour la psychanalyse.* Expliciter ce qui fonde la psychanalyse, remonter à la source des concepts freudiens, telle est l'ambition à la fois théorique et pédagogique de Jean Laplanche, qui, depuis 1969, poursuit son enseignement à l'université Paris-VII. (PUF. 162 p., 88 F.)

■ GUY ROSOLATO : *Le Sacrifice.* Par l'auteur des *Essais sur le symbolique*, une étude des mécanismes mentaux inconscients et des [illegible] du sacrifice, de la culpabilité et de la paranoïa collective. (PUF. 192 p., 88 F.)

ROMAN

● LINA MURR-NEHMÉ : *Comme un torrent qui gronde.* Préfacé par le cardinal Decourtray, un premier roman convaincant sur fond de drame libanais : limpide, contenu et surtout plein d'un humour typique de Beyrouth. (Ed. Ishtar, Beyrouth, diff. Rizk, 160, boulevard Montparnasse, 75014 Paris, 210 p., 65 F.)

PHOTO

Mises au point

Les Cahiers de la photographie, dirigés par Gilles Mora, lancent une nouvelle collection dont le but est d'offrir, sous une forme monographique, un espace visuel et critique à des photographes encore peu connus et dont l'œuvre s'affirme.

Saisie poétique du monde mais aussi exercice de jugement, c'est à la pratique d'Arnaud Claass, tout entière marquée par l'évidence de la présence, qu'est consacré le premier numéro. Des structures urbaines de *Contretemps* à la double période des paysages *Miniatures* et *Minutieux*, et jusqu'aux vues récentes où il figure en personne, Arnaud Claass n'a pas cessé d'explorer la relation « tour à tour perdue et retrouvée entre l'image et la sensation », comme le décèle Jean Arrouye dans une excellente analyse. Gravitant depuis ses débuts dans la sphère de l'intime, au point que vibrent des échos de plus en plus privés de sa vie, la prise de vue lui sert, par allusion ou métaphore, à suggérer le sens secret de ce qui paraît ordinaire. A Arles, New-York ou en Toscane, cette intériorisation sensible du visible paraît d'autant plus soudée au réel que s'y accomplissent en douceur, avec une rigueur contemplative et familière, nombre d'escapades dans l'imaginaire.

Complété par des notes de travail et un entretien, comportant une bibliographie complète et trente-deux reproductions, cette première « mise au point » comble un créneau éditorial longtemps resté vide. La suivante sera dédiée à Pierre de Fenoyl.

PATRICK ROEGIERS.

★ **MISES AU POINT, d'Arnaud Claass, les Cahiers de la photographie, n° 20, textes de Jean Arrouye, Bernard Lamarche-Vadel, Arnaud Claass et Gilles Mora, 80 p., 32 photographies, 95 F, Ed. Contrejour (32, rue Saint-Marc, 75002 Paris).**

A lire aussi : *Pour la photographie, de la fiction*, éd. Geuna, colloque de Venise/université Paris-VIII, 372 p., 185 F.

— LA VIE DU LIVRE —

SEMPÉ
exceptionnellement à Paris
dédicacera le samedi 19 décembre 1987
à partir de 16 h son dernier ouvrage :
LUXE, CALME ET VOLUPTÉ
ainsi que l'ensemble de son œuvre
A la librairie Flammarion 4
Palais des congrès – Porte Maillot
Tél. : 46-40-22-31

livres d'histoire
neufs et épuisés
LIBRAIRIE PAGES D'HISTOIRE
8, rue Bréa, 75006 Paris.
(1) 43-54-43-61
CATALOGUES MENSUELS
sur demande

La Librairie MILLEPAGES
a le plaisir de vous inviter à rencontrer
Didier DECOIN
à l'occasion de la parution de son roman
« AUTOPSIE D'UNE ETOILE »
aux Éditions du SEUIL
le mercredi 19-12-1987
à partir de 18 heures
Librairie Millepages
174, rue de Fontenay,
94300 VINCENNES.
Tél. : 43-28-04-15

La Librairie de L'UNIVERSITE
a le plaisir de vous inviter à rencontrer
Pierre MERTENS
Prix Médicis 1987 pour
« LES ÉBLOUISSEMENTS »
Collection Fiction & Cie
aux Editions du Seuil
Le mercredi 23-12-1987
signature de 16 à 19 heures
Librairie de l'Université
2, place du Dr Léon Martin
38000 Grenoble. - Tél. : 76-46-61-63

OÙ TROUVER UN LIVRE ÉPUISÉ ?
Dans le stock, ou par le réseau de la
LIBRAIRIE
LE TOUR DU MONDE
9, rue de la Pompe, 75116 PARIS
45-20-87-12

VIENT DE PARAITRE
Bulletin Orientaliste,
catalogue de livres anciens et modernes
Librairie ORIENS
10, bd Arago, 75013 PARIS
Tél. : 45-35-80-28
Ouvert tous les jours de 14 à 19 h.

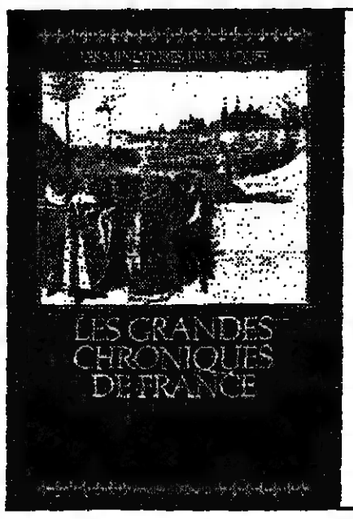

LES GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE

La plus prestigieuse histoire des premiers siècles de notre pays, enluminée par Jean Fouquet.

PRIX ELIE FAURE 1987 DU LIVRE D'ART POUR LA MEILLEURE REPRODUCTION

300 pages, 143 illustrations, Philippe LEBAUD, diffusion C.D.E./Sodis

★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★

DES VILLES EN AMERIQUE

UN COFFRET DE 6 GUIDES TRANSAMÉRICAINS

★ BOSTON
★ CHICAGO
★ LOS ANGELES
★ NEW-YORK
★ SAN FRANCISCO
★ WASHINGTON

6 guides pour inventer vos itinéraires : l'imaginaire des écrivains américains et la précision d'un guide pratique (bars, hôtels, restaurants, musées)...

PRIX DE LANCEMENT EN LIBRAIRIE : LE COFFRET 250 F (au lieu de 294 F).

autrement. EDITIONS

هكذا من الاصل

LA VIE LITTÉRAIRE

CORRESPONDANCE

A propos d'Henry James

Après l'article consacré à Henry James («le Monde des livres» du 4 décembre), nous avons reçu de M. Joaquim [redacted], directeur des Editions de la Différence — qui ont entrepris la publication de tous les ouvrages d'Henry James non encore traduits en français, — les précisions et les commentaires suivants :

UN critique a le droit de ne pas aimer un livre, de le dire ou de se taire. A-t-il le droit de « rendre compte » d'un roman de 366 pages en trois lignes et demie ? « *Ecrit en 1896, d'après une esquisse pour une pièce de théâtre fortement mélodramatique* »... Le lecteur de l'article du «Monde des livres» du 4 décembre consacré aux traductions récentes de livres de Henry James n'en saura pas plus. *L'Autre Maison* démoli (e) sans même en ouvrir la porte !

On s'étonne de cette légèreté, car il s'agit bien d'un roman important de James, publié du vivant de son auteur, qui ne l'a jamais renié. Pourquoi le traiter comme s'il s'agissait d'un fond de tiroir ? Mais... Parce qu'il était inédit en français ! Et cela énerve Hector Bianciotti, qu'on publie « *n'importe comment, n'importe quand, les ouvrages d'un auteur lorsqu'il a, enfin, gagné la faveur du public* ». On se frotte les yeux avant de se mordre les lèvres. Parce que, enfin, ce sont les « grands » éditeurs qui ont, en France, tiré les livres de James comme à la courte paille, sans se soucier de cohérence. Est-ce à nous que la faute incombe ?

Il faut préciser ici que la « faveur du public » se traduit par des ventes de l'ordre de deux mille ou trois mille exemplaires par titre. Compte tenu des frais de traduction, cela permet à peine d'équilibrer un budget — d'où le peu d'intérêt que portent à James les marchands de papier imprimé que sont devenus lesdits « grands » éditeurs.

En 1984, sept de ses romans n'avaient pas encore été traduits ; depuis les Editions de la Différence en ont publié trois, et les quatre autres paraîtront d'ici à deux ans, de même que les premiers volumes de ses *Nouvelles complètes* (il y en a cent douze, dont un bon tiers d'inédites). Cette politique est-elle déraisonnable ? Et que nous reproche-t-on, au juste ? D'être ce que nous sommes ? De faire notre métier ? D'aimer le faire ? Décidément, par les temps qui courent, l'amour n'est pas aimé.

Deux pages [redacted] trop dans l'édition de Jouve

L'édition des œuvres de Pierre Jean Jouve au Mercure de France (voir « le Monde des livres » du [redacted] novembre) comporte deux textes attribués par erreur à l'auteur de *Paulina 1880*. Ces deux poèmes, figurant dans la partie des « Derniers écrits », à la fin du second volume (pp. 1735 [redacted] 1757), [redacted] en [redacted] Martine Broda, [redacted] poète, auteur d'une étude sur Jouve parue dans le *Cahier de l'Herne* qui lui fut [redacted] 1972. [redacted] ce que révèle cette dernière, dans une lettre adressée à *la Quinzaine littéraire* (16-31 décembre). Cette erreur (deux courtes pages, très « jouviennes », de l'aveu même de M. Broda, sur les quatre mille cent que comprend cette édition, commémorative plus que critique) ne peut à notre sens remettre en cause la qualité et la valeur du travail mené sous la direction de Jean Starobinski.

P. Ké.

La résistance juive en France (fin)

Après la polémique qu'a suscitée le compte rendu du livre la Résistance juive en France, *Stéphane Courtois répond à ses contradicteurs.*

MON compte rendu du livre de Lucien Lazare *la Résistance juive en France*, dans *le Monde* du [redacted] novembre 1987, a provoqué plusieurs réactions (cf. *le Monde* des 13 novembre et [redacted] décembre 1987) auxquelles je me dois de répondre. L'auteur lui-même me reproche de lui avoir faussement attribué une caractérisation « résistante » de l'Union générale des israélites de France (UGIF). Mais c'est M. Lazare lui-même qui, à la page 408 [redacted] son ouvrage, place l'UGIF aux côtés des organisations de résistance juives.

M. Léon Poliakov me reproche d'adopter l'analyse des communistes. Or une lecture de mes travaux universitaires sur le communisme — et parfois de *l'Humanité* — est suffisante pour savoir que je ne suis guère en odeur de sainteté du côté de la place du Colonel-Fabien. En outre, M. Poliakov donne comme exemple de résistance de l'UGIF le travail remarquable de l'Œuvre de secours aux enfants (OSE) : mais l'OSE n'a jamais fait organiquement partie de l'UGIF et, après avoir plongé dans la clandestinité, a même rompu la plupart de ses relations avec l'UGIF à partir de janvier 1943, comme le rappelle l'excellent ouvrage de Jacques Adler (*Face à la persécution*, Calmann-Lévy, pp. 199 et 205).

M. Jacques Lazarus, pour [redacted] part, semble me reprocher d'avoir écrit que les Eclaireurs israélites de France n'étaient pas résistants. Je ne conteste pas qu'à partir de fin 1942 les FFI soient entrés dans la résistance active, mais que l'on reconnaisse qu'avant cette date, comme je l'ai indiqué dans mon compte rendu, leurs activités légales ne relevaient pas spécifiquement de la résistance, ce qui, d'ailleurs, n'a rien d'infamant.

Enfin, M. Théo Klein rappelle l'honorabilité de son ami Lucien Lazare... que je n'ai jamais mise en [redacted]. Cependant, rendre sa pensée publique — par la publication d'un livre, — c'est s'exposer à la critique publique et accepter par avance cette règle du débat des idées dans une démocratie.

Je comprends parfaitement ce que mon compte rendu pouvait avoir d'irritant pour certains. Mais l'histoire ne s'élabore pas à grands coups d'unanimité ou d'occultation. Plus de quarante ans après, j'avais pensé — me suis-je trompé ? — que la communauté juive de France était largement à même d'assumer [redacted] propre histoire de ces années terribles.

● EN BREF

● **PRÉCISIONS.** C'est l'éditeur lyonnais La Manufacture qui publie à présent la revue *la Liberté de l'esprit*, dont un numéro a été consacré aux « Visages de la Résistance » *(voir le feuilleton de B. Poirot-Delpech du 11 décembre)*. Dans le même numéro du « Monde des livres », dans la page consacrée aux lettres italiennes, l'éditeur du *Prince de Palagonia*, de Giovanni Macchia, avait été omis ; il s'agit du Quai Voltaire. Par ailleurs, dans l'article consacré au poète italien Vittorio Sereni, nous avons omis de signaler le choix de quatorze poèmes traduits par Jean-Charles Vegliante, dans une édition bilingue publiée par les Editions Champollion (31 A, rue Champollion, Le Caire, Egypte), sous le titre *Madrigal à Nefertiti et autres poèmes*.

● **Le PRIX PASSION 1987**, dont le jury est composé de Ebra[redacted] a été [redacted] à Jacques Ros[redacted] pour son roman *l'Enlèvement d'Hortense* (Ramsay). **Le PRIX MUMM KLÉBER-HAEDENS** a été attribué à Denis Tillinac pour *Maisons de famille* (Laffont).

● **LE SEPTIÈME PRIX FERNANDO RIELO** de poésie mystique a été remis au poète sénégalais Charles Carrère pour son livre *Noël pour Malaika*. Ce prix est doté d'une somme de 32 000 F.

● **Le PRIX « 30 MILLIONS D'AMIS »** (le « Goncourt des animaux ») est allé cette année à Desmond Morris pour ses ouvrages *le Chat révélé* et *le Chien* [redacted] (Calmann-Lévy).

LETTRE INTERNATIONALE n° 15 en kiosques

Vous la connaissez ? Une merveilleuse revue... Il faut la lire ! *Yves Montand*

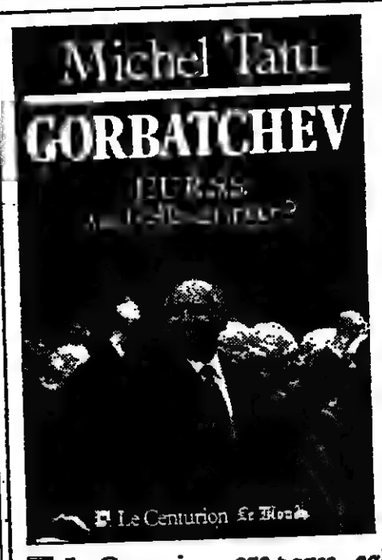

Pour analyser l'actualité et comprendre l'avenir.

Le Centurion 272 pages, cahier photos, 99 F

GISELA PANKOW
L'être-là du schizophrène
Contributions à la mémoire de structuration dynamique dans les psychoses
Nouvelle Edition augmentée et revue
Aubier

DONNÉES SOCIALES : UN PRÉSENT QUI DURE

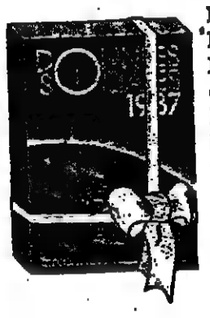

En 30 ans, les français ont changé. L'INSEE fait le point.
Écrit dans un langage clair, illustré de schémas et de tableaux, DONNÉES SOCIALES 87 brosse, en 8 chapitres et 600 pages, un vivant portrait de la France et des français.
OFFREZ DONNÉES SOCIALES — ... VOS AMIS VOUS EN REMERCIERONT.

En vente : (220F)
- à l'Observatoire Économique de Paris ; Tour Gamma A, 195 rue de Bercy 75582 PARIS CEDEX 12
- dans les Observatoires Régionaux de l'INSEE.
- chez les libraires spécialisés.

INSEE
Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Vous écrivez ? Écrivez-nous !
Important éditeur parisien recherche, pour ses différentes collections, manuscrits inédits de romans, essais, récits, mémoires, nouvelles, poésie, théâtre...
Les ouvrages retenus feront l'objet d'un lancement par presse, radio et télévision. Contrat défini par l'article 49 de la loi du 11/03/57 sur la propriété littéraire.
Adressez manuscrits et CV à : La Pensée Universelle Service L.M. 4, rue Charlemagne 75004 Paris Tél. : 48.87.08.21
LA PENSÉE UNIVERSELLE ÉDITEURS

OU TROUVER UN LIVRE ÉPUISÉ ?
Dans le stock, ou par le réseau de la
LIBRAIRIE
LE TOUR DU MONDE
9, rue de la Pompe, 75116 PARIS
45-20-87-12

RENÉ-JEAN CLOT
L'Enfant halluciné
PRIX RENAUDOT

"L'Enfant halluciné, je l'ai prêté, je l'ai fait lire à des gens que j'aime, tous, je dis bien tous, ont été emballés... Cela donne envie de remercier le jury Renaudot, de les applaudir, bref, c'est formidable." Michèle BERNSTEIN / Libération

ROMAN GRASSET

هكذا من الاصل

● ROMANS

La seconde mort du Divin Marquis

Un [illegible] fantastique de Pierre Bourgeade qui réconcilie le ciel et l'enfer

COMME un spectacle, pour attirer le chaland, inscrit à son affiche les vedettes qui y figurent, Pierre Bourgeade titre tout simplement son dernier roman du nom des grands [illegible] qui vont s'y rencontrer, s'y défier, pour finalement s'unir à jamais, *Sade, suivi Thérèse*. Diable ! Si le rapprochement entre mystique et libertinage est une idée presque rebattue aujourd'hui et [illegible] plus d'un écrivain, à commencer par Philippe Sollers, il est moins courant, parce que plus malaisé, de mettre face à face la grande [illegible] d'Avila, fondatrice du Carmel, et le champion de tous les dévergondages, que deux siècles séparent.

Utilisant les ressources du fantastique, Pierre Bourgeade y réussit avec un entrain, une malice, une fantaisie d'imagination telle que le lecteur, d'abord craintif devant le projet, se laisse emporter et séduire, se démantibuler de chapitre en chapitre, ce que l'auteur va bien pouvoir encore inventer pour le surprendre.

C'est qu'on ne lui propose ici la démonstration d'[illegible]. On se contente de faire défiler sous ses yeux une suite de scènes aussi [illegible] qu'inattendues, brillamment et superbement [illegible], dans leur inspiration tantôt romantique, [illegible] macabre, ou obscène, ou religieuse, [illegible] tauromachique. Si bien que ce conte fantastique s'offre comme une éblouissante parade, non pas foraine mais raffinée, qui multiplie les [illegible] ironiques à la peinture, au théâtre. C'est d'ailleurs à la gloire de ce dernier qu'elle paraît composée.

Pierre Bourgeade parvient à faire tenir en une histoire, si abracadabrante soit-elle, les spectacles qui vont être montés. Avec le plus parfait naturel, il nous introduit dans un monde où les [illegible] parlent et traduisent à la perfection les vers espagnols, où les morts ressuscitent dans la fraîcheur de leur chair conservée par la sainteté, mais retombent en charogne dès qu'ils sont profanés, où se croisent des figures illustres dont la vie n'a jamais permis la rencontre. Nous sommes dans le domaine du rêve où le temps est aboli. Rien n'y empêche le marquis de Sade de lier compagnie avec Gongora, le grand rénovateur de la poésie espagnole du dix-septième siècle, d'[illegible] lui à la corrida de Linares où Manolete, en 1947, trouva la mort, sous les yeux improbables de la [illegible] Dieu, l'heure venue. Quel meilleur gage que la grande sainte ? Et le voilà lancé sur les routes de l'Espagne, à la [illegible] de sexe et de mort, pour retrouver la [illegible] de Thérèse, détourner son corps, l'enlever, la ressusciter, l'emporter d'Avila à Lacoste. C'est là qu'un cavalier [illegible], en route pour l'Italie, la découvre aux premières pages du livre, attiré par son [illegible] d'amour divin. [illegible] la délivrer, il accepte l'hospitalité du maître des lieux, dîne avec lui, apprend d'un valet l'aventure, lit le journal que Sade a tenu de son équipée.

Retomber dans le réel

De ce [illegible] n'est [illegible] qu'un homme qui rêve en 1987. Modeste employé d'une agence de voyages, spécialisé dans les « tours » de l'Espagne, il vient dans un [illegible] de la place Saint-Sulpice entre le portrait de Sade, peint par Man Ray, celui de sainte Thérèse dont il lit les œuvres complètes en même temps que celles du Divin Marquis et devant l'affiche de la corrida de Linares. De quoi nourrir ses songes que nous quittons par moment pour retomber dans le réel, quitte à nous retrouver, peu après, plus enfoncés que jamais dans ses fantasmagories.

Celles-ci nous ramènent au château de Lacoste où la religieuse, séquestrée mais sans subir aucun outrage, vit dans une « paix armée » avec son geôlier. Sade, quitte du service divin, elle partage ses repas, joue avec lui à la crapette et chacun donne à l'autre des spectacles. Toujours le théâtre ! Sade fait représenter un chapitre de *la Philosophie dans le boudoir* où Thérèse croit voir les supplices infligés aux damnés. Pour ne pas être en reste, elle lui [illegible] les yeux, par un magique changement de décor, les [illegible] de flagellation qu'imposent les pénitences publiques du Carmel.

Sur ce le prieur d'Avila [illegible] avec une troupe d'Espagnols pour libérer la prisonnière. Sade se bat en duel, reçoit une mortelle blessure, refuse de se repentir et la terre s'ouvre pour engloutir le maudit. C'est le final de *Don Juan*. A ceci près qu'il ne disparaît pas seul dans les flammes de l'Enfer. Thérèse, à qui le prieur a donné le choix entre un retour à la tombe ou la reprise en mains du Carmel, le suit dans la géhenne.

« *Peut-être l'aimait-elle ?* » commente le valet. « *J'y vois une autre explication* », répond le cavalier [illegible] autre développement, pour [illegible] l'œuvre [illegible] à toutes les solutions. Mais s'agit-il vraiment de conclure ?

Depuis quelque temps, Pierre Bourgeade, qui partageait son inspiration entre l'érotisme *(les Immortelles, New-York Party)* et l'histoire de notre temps, qu'il coulait en des fables laconiques *(l'Armoire, la Ville grise, le Camp)* ou dans des récits [illegible] listes comme *les Serpents*, rôde du côté du religieux. Dans *les Mémoires de Judas*, un cueilleur de champignons égaré dans les forêts de l'Ile-de-France découvrait le traître mythique en la personne du curé d'une église de campagne désertée. Après lui avoir pardonné, il le tuait pour mettre fin à une agonie de deux mille ans. Le tragique, une certaine nostalgie, imprégnaient cet excellent roman qui reprenait à sa manière le récit évangélique de la Passion.

Pierre Bourgeade damne plus joyeusement sainte Thérèse. Il nous convie cette fois à une farce à la fois gentille et noire, [illegible] l'imagination délirante est contenue par la rapidité du récit, la sûreté du trait à cerner les gens et les paysages, l'humour et l'ironie qui fusent de toutes parts. Les tons comme les temps s'y mélangent, s'y opposent : frénésie du « gothic novel », poésie subtile de Gongora, visions cauchemardesques de Goya qui apparaît ici comme le maître. Un divertissement ? Oui et [illegible] provocateur, mais qui affirme, dans son bizarre éclat, la maîtrise consommée d'un art.

JACQUELINE PIATIER.

★ **SADE, SAINTE THÉRÈSE**, de Pierre Bourgeade, Gallimard, 212 p., 75 F.

● HISTOIRE LITTÉRAIRE

La littérature au miroir de la mélancolie

A l'occasion de leçons sur la mélancolie au Collège de France, Jean Starobinski explique le sens de ses travaux.

Jean Starobinski a poursuivi, à l'université de Genève, une double carrière d'enseignement en littératures et en histoire de la médecine. De ces deux sources sont nés plusieurs travaux dont l'un des bonheurs est de permettre de circuler entre des domaines trop souvent cloisonnés, d'apercevoir des homologies et les filiations généralement ignorées. Il faut, à côté du Rousseau *(Gallimard, 1971) et du* Montaigne *(Gallimard, 1982) rappeler les belles études sur la nostalgie, sur la [illegible] de « réaction », [illegible] entendu [illegible] sur la mélancolie, dont l'inspiration [illegible] présente [illegible] au long de son œuvre.*

JACQUES ROBERT

Jean Starobinski.

— Vous consacrez à la question de la mélancolie une série de leçons au Collège de France (1). Depuis votre thèse de médecine en 1960, c'est là un thème sur lequel vous êtes fréquemment revenu. Comment expliquez-vous la constance de cet intérêt ?

— D'abord par le fait que cet objet est lui-même d'une très grande étendue et qu'il a occupé dans la culture occidentale une place éminente. La mélancolie n'est pas une affection mentale parmi d'autres ; elle a un passé particulièrement noble, puisque, dès l'Antiquité, la plupart des déviances de l'esprit et du comportement ont pu être assignées à son influence : aussi bien la tristesse, la solitude et le mutisme que l'exaltation géniale ou la fureur. Mais mon intérêt à moi, d'où vient-il ? On est souvent très fidèle à certaines questions tôt formées. Je m'étais intéressé au geste du dénonciateur des masques, riche motif de la littérature classique. Or c'était à une époque où foisonnaient les masques, pendant la guerre ; les idéologies totalitaires constituaient des attitudes masquantes et masquées.

Le rire de Démocrite

J'avais envisagé un parcours où l'histoire de la dénonciation des masques aurait été étudiée chez Montaigne, La Rochefoucauld, Rousseau, Stendhal. Parallèlement, je poursuivais une carrière médicale, et, le moment venu d'écrire une thèse de médecine, il m'a semblé qu'il valait la peine de regarder un peu du côté de la mélancolie et de ses innombrables variantes, qui, toutes, [illegible] par des [illegible] littéraires importants ; ces [illegible] mettent en jeu l'opposition de l'être et du paraître. Les médecins qui [illegible] parlé de la mélancolie ont fourni aux [illegible] vains qui avaient à construire un univers fictif des motifs, des figures, des modèles, qui allaient jouer un rôle considérable, de concert avec les données de l'imagination personnelle.

— Mais votre *Montaigne*, conçu par conséquent dès les années 50, n'a vu le jour que dans les années 80.

— J'ai l'habitude de laisser vivre et mûrir longtemps certains projets, d'abord essayés sous forme d'études et d'articles. Il m'arrive de me laisser détourner par d'autres intérêts, comme par exemple l'esthétique du dix-huitième siècle. Mais j'ai toujours le sentiment de ne pas quitter un premier intérêt en m'attachant à un autre problème : l'esthétique du dix-huitième siècle me donnait l'occasion d'étudier le sentiment de l'ennui, de la lassitude, la nécessité d'éveiller l'esprit à tout moment par des nouveaux excitants ; c'était là comme une ramification d'une préoccupation préexistante. Mon étude sur la notion de « réaction » se rattache en plus d'un point au phénomène de la mélancolie, mais suscite bien d'autres questions.

— L'angle sous lequel vous abordez aujourd'hui la mélancolie est assez différent, puisque vous traiterez surtout de sa poétique.

— Ce qui me paraît souhaitable maintenant, en effet, c'est de voir comment se sont articulées les diverses voix de la mélancolie. Il faut écouter parler non seulement les théoriciens médicaux, mais aussi les porte-parole légendaires de la mélancolie. Je prends mon point de départ dans la figure de Démocrite, qui rit de la folie du monde. Ses concitoyens le tiennent pour fou, tandis que, de son côté, il adresse à l'humanité les reproches les plus véhéments. C'est lui qui a raison. Or il me semble que cette situation initiale, et le fait que Démocrite apparaisse à la Renaissance comme la figure emblématique de la mélancolie, permet de considérer une première voix de la mélancolie, exprimée dans un genre littéraire qui mérite d'être étudié sous cet angle : la satire.

Il est remarquable que la figure conventionnelle que la satire se donne, dès Juvénal, se réclame du rire de Démocrite. Et, dans la tradition littéraire française, les deux satiriques du dix-septième siècle, Boileau et Régnier, prennent, en se forçant à peine, la personnalité du mélancolique pour s'excuser d'attaquer les ridicules de la société. Donc, le propos qui est le mien, c'est d'examiner quel type de mise en forme poétique la théorie de la mélancolie autorise ; il s'agit de voir dans quelles diverses sortes d'élaboration de langage la mélancolie est partie prenante. Bien entendu, la satire n'est que l'une des voix de la mélancolie.

» Il est sûr que le reproche contre le monde est seulement une première attitude. Aujourd'hui, le mélancolique déprimé est plus souvent quelqu'un qui s'adresse à soi-même des reproches ou qui se complaît dans son amertume solitaire. C'est alors le versant introspectif de la parole mélancolique qui demande à être étudié, et les textes qui en constituent l'expression éminente se trouvent chez certains poètes. Chez Baudelaire notamment, mille fois lu et commenté mais qui mérite d'être relu de façon à voir comment se déploient chez lui à la fois l'expérience de la mélancolie et sa poétique, l'issue libératrice espérée et l'irrémédiable qui garde le dessus.

— Au-delà de ce cours, et parmi vos projets de publications, on parle beaucoup d'un *Diderot* qui s'inscrirait dans le sillage du *Rousseau* et du *Montaigne*. Y appliquerez-vous la même méthode ?

— Pas exactement. Diderot, du fait de son intérêt pour l'esthétique, nous entraîne à un examen de sa pratique d'artiste. Il a exposé un type particulier de matérialisme, il a propagé une chaleureuse pensée de la vie, mais d'une manière indissociable de ses comportements d'écrivain, de ses inventions rhétoriques, de ses expériences de mise en scène. Si bien que ma méthode consisterait plutôt à tenir pour acquises les grandes lignes de l'histoire doctrinale, et à chercher ce qui renforce les théories, les rend plus parlantes, du fait des figures stylistiques mises en œuvre ; il faut donc considérer comme indissociables de la pensée l'ensemble des constructions imaginaires habituellement étudiées par les historiens de la littérature. L'histoire des idées gagne beaucoup à cet élargissement.

» Mon rêve serait de fondre l'histoire des idées et l'analyse formelle, comme l'ont fait les historiens de l'art, Panofsky, Gombrich, Chastel notamment. D'où un travail qui devrait être assez précis sur le plan de l'herméneutique stylistique pour faire apparaître la complicité des enjeux intellectuels et des figures rhétoriques. La méthode qui me semble appropriée, c'est de mettre en évidence des structures communes à la pensée et au fin détail du style. Sur ce terrain, Diderot est d'une virtuosité exceptionnelle ; son système est contresigné par l'organisation de la page, par le rythme de la phrase.

Propos recueillis par
FRANÇOIS AZOUVI
(chargé de recherches au CNRS).

(1) Commencées le 3 décembre, poursuivies les 10 et 17 décembre, les leçons de J. Starobinski reprendront le 14 janvier et se tiendront tous les jeudis, jusqu'au 11 février, salle 8, à 17 h 30.

هكذا من الاصل

« Tintin en Espagne »

Il y a cinquante ans, André Malraux écrivait* l'Espoir, *en pleine guerre d'Espagne.

A la mi-décembre 1937, alors que la guerre d'Espagne entrait dans son deuxième hiver et que l'espoir s'amenuisait pour le camp républicain, un nouveau volume de la « Collection blanche » des éditions de la NRF faisait son apparition aux vitrines des libraires : pour bien des lecteurs, ce dernier roman d'André Malraux ne constituait pas vraiment une découverte, puisque *l'Espoir* avait déjà paru en feuilleton dans *Ce soir*, le quotidien de Louis Aragon, depuis début novembre, tandis que d'autres extraits étaient publiés dans *Vendredi* ou dans le numéro de décembre de la *NRF*.

De tous ses romans, *l'Espoir* est peut-être celui auquel Malraux aura eu le moins de temps à consacrer : à partir de quelques notes « *griffonnées* » – selon sa propre expression – au cours de ses divers séjours en Espagne, il tire les anecdotes dont il émaillera ses *conférences aux Etats-Unis et au* Canada en mars 1937 – une église [illegible] feu parce que s'y trouve le tombeau de Cervantes, des [illegible] sabotées par les ouvriers portugais, un compagnon d'armes qui recouvre la vue devant les lumières tournoyantes d'un manège. Certaines paraissent dès mai 1937 dans le magazine *Collier's*, la plupart seront reprises dans le roman.

D'avril à juin 1937, Malraux se consacre presque totalement à l'*écriture, et seuls des conférences*, des réunions publiques ou un voyage en Espagne le distraient de sa tâche; il s'interrompt début juillet pour participer au deuxième congrès international des écrivains à Valence, puis à Madrid, mais se remet aussitôt au travail : après un séjour à Vernet-les-Bains, dans les Pyrénées, une première version est achevée, que Clara, à qui le manuscrit est soumis fin août, jugera trop conforme à l'orthodoxie stalinienne. Il ne reste plus que deux mois à Malraux pour de multiples modifications, repentirs, remodelages, sans compter le montage définitif du récit; il n'est pas sûr que ce dernier soit tout à fait au point lorsque le premier extrait, annoncé depuis plusieurs jours, paraît enfin, le 3 novembre, dans *Ce soir*. Le rythme des corrections se précipite au cours des dernières semaines, et l'examen du manuscrit atteste que, suivant son habitude, Malraux a amendé [illegible] jusqu'au dernier moment et dans la hâte.

Le roman s'étend sur huit mois, presque jour pour jour : s'ouvrant dans la nuit du 18 au 19 juillet 1936 – après que José Giral a accepté de présider le nouveau gouvernement et décidé la distribution des armes à la population civile, – il s'achève le 20 mars 1937, avec la progression des troupes républicaines vers le kilomètre 97 de la route Madrid-Saragosse, où le front se stabilisera après la déroute du corps expéditionnaire italien au nord de Guadalajara.

Car il ne s'agit pas tant de faire revivre des fragments d'histoire ni même la souffrance du peuple espagnol que de soulever un certain nombre de problèmes moraux et politiques : la contradiction entre l'« illusion lyrique », l'« apocalypse de la fraternité », qui ont marqué le mouvement populaire contre la rébellion, et la nécessité d'organiser cette apocalypse, d'introduire la discipline et l'efficacité militaire afin que cette victoire sur les insurgés soit totale et définitive. L'esprit de la révolution espagnole des premières *semaines peut-il survivre à la* militarisation des milices ? Cette révolution ne risque-t-elle pas de perdre son âme en empruntant à l'ennemi ses propres armes ?

Le regard d'un étranger

Si le livre eut un succès immédiat et considérable en France, puis dans le monde anglo-saxon où il fut traduit presque aussitôt, il continue de souffrir en Espagne d'une relative désaffection que ne suffit plus à expliquer le poids de la dictature. Cette déception ne tient pas seulement à la transformation d'un colonel de la garde civile en métaphysicien : les Espagnols ont quelque difficulté à se reconnaître dans le livre. La différence d'appréciation vient-elle de la part faite aux étrangers dans ce conflit, de ce ciel d'Espagne presque vide de pilotes espagnols ou de Madrid sauvée par la seule brigade internationale? De même parce que, malgré quelques touches de couleur locale, la réalité espagnole a largement échappé à l'auteur?

CINÉMATHÈQUE FRANÇAISE

Malraux pendant le tournage de *l'Espoir*.

Le regard même d'un étranger venu observer « *la psychologie de la guerre civile au pays de Don Quichotte* », comme le lui reproche l'un des acteurs du drame de Tolède, Luis Quintanilla. Ce regard extérieur n'est pas seulement la conséquence de l'égocentrisme du romancier : en dehors des activités de l'escadrille, la plupart des informations utilisées par Malraux sont de seconde main, et les emprunts aux envoyés spéciaux de la presse parisienne – *l'Intransigeant*, *le Petit Parisien*, *le Temps* et surtout *Paris-Soir* – sont à peine camouflés.

Une autre raison saute aux yeux si l'on ouvre l'un des nombreux livres que les Espagnols ont consacrés à cette période. Pour eux, la guerre de 1936-1939 n'est pas le lieu d'un débat intellectuel ; elle est dominée par le thème qui est au centre de toute guerre civile : le déchirement. Ce n'est pas un hasard si dans *la Guerra del general Escobar*, Mémoires fictifs de l'homme qui servit de modèle pour le personnage de Ximénès, la *famille de cet officier fidèle* à la République est, comme le pays, partagée entre les deux camps : les frères ont suivi Franco, le fils aîné la République, tandis que le cadet porte la chemise bleue de la Phalange.

Que reste-t-il de *l'Espoir*, cinquante ans après? « *Espagne* », pour reprendre le mot cruel de Claude Simon ? Le médiocre succès du livre outre-Pyrénées repose en fait sur un double malentendu : *l'Espoir* n'est pas un livre sur la guerre d'Espagne; le conflit fournit un cadre historique qui relance les interrogations fondamentales sur l'homme, le destin, l'histoire, que *soulève toute œuvre de Malraux*; le roman est une étape de plus dans le dialogue que l'écrivain poursuit avec lui-même.

A la question spécifique de l'avenir de l'apocalypse, Malraux apporte une réponse claire : pour lui, il ne s'agit pas d'un combat romantique mais d'une guerre technique qui sera gagnée ou perdue sur le terrain – d'où l'importance accordée aux communistes et à leur 5e régiment. On sait que les faits lui ont donné raison : si la *République* a perdu la guerre, c'est parce qu'elle n'a eu ni le temps ni les moyens de constituer une véritable armée populaire; bien que le stratège le plus compétent, le général Rojo, fût dans le camp républicain, il lui a manqué jusqu'au bout l'instrument nécessaire à l'exécution de ses plans de [illegible].

D'autre part – qu'on me pardonne de rappeler cette banalité, – *l'Espoir* n'est pas un reportage, c'est une œuvre d'art où les scènes, les événements, les personnages, les sujets de discussion alternent, s'entrecroisent et se répondent comme les fils de la tapisserie chère à Proust. C'est sa vision du *monde que l'artiste* impose dans son œuvre et non le reflet exact de la vérité; dans le cas de Malraux, la [illegible] et la générosité de l'homme font que *l'Espoir*, malgré les libertés prises avec la réalité, témoigne devant l'histoire du martyre de Madrid et de ces mois brûlants « *où les hommes auront vécu selon leur cœur* ».

FRANÇOIS TRÉCOURT.

(Lecteur à l'université de Dublin, François Trécourt collabore à la nouvelle édition de Malraux dans « La Pléiade ».)

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH, *de l'Académie française*

Le journal intime vaut-il par son auteur ou en soi ?

(Suite de la page 15.)

Toute sa vie, Artaud a cherché, au théâtre et sur le papier, un langage « *non imprimé* », qui proviendrait d'« *un corps sans lettres* ». La maladie le rapproche de cette utopie ravageuse. Il n'est plus qu'un souffle raréfié, « *un corps dans l'honorable douleur* ». Et quand la douleur s'apaise, l'être s'absente, se fond dans le vide ambiant. La durée se suspend hors de la conscience. *Témoin, cette note atroce : « Le bloc éclairé de cet après-midi en guise d'idée... ».*

En *rapprochant des secrets prodigieux* de Valéry et d'Artaud les confidences, provisoirement inutiles, telles pour l'histoire littéraire, de deux jeunes auteurs vivants, je ne ménage pas un effet polémique facile. Il serait injuste et absurde de vouloir que les *diaristes égalent les plus grands*, qu'ils collectionnent chefs-d'œuvre ou exploits, pour avoir droit à raconter leur quotidien.

Si on mesure la valeur d'un journal à la personnalité de qui le tient et à l'éclat de ce qu'il vit, le *Journal romain* de Renaud Camus peut sembler frêle. L'*auteur a été pensionnaire* de la villa Médicis, à Rome, en 1985 et 1986. Il a visité les monuments archiconnus et d'autres qui le sont moins. Il dit l'effet qu'ils lui ont fait. Tel était le projet de travail d'après lequel le jury des ex-prix de Rome l'a *invité à séjourner* là-bas, payé pour cela. Vous pourriez croire que c'est une chance inouïe, deux ans à surplomber Rome et à y plonger, le rêve : eh bien, pas du tout !

Le bruit court qu'il y aurait une pathologie propre à la Villa, que ses *pensionnaires se sentiraient perdus sous ses pins parasols*, devant tous ces dômes qui dorent au couchant... Les six cents pages de Renaud Camus confirment que le paradis, comme on l'a dit de Rome, n'est plus dans le paradis. Le lauréat se plaint de tout : de son atelier, trop proche de la bruyante porte Pinciana et mal entretenu, des gens pas assez prévenants, des formules administratives pas assez aimables, de la cafétéria, de la drague homosexuelle qui ne serait plus ce qu'elle était, de l'actualité française, des journaux... Un index digne de la « Pléiade » répertorie cet inventaire de doléances...

Peut-être existe-t-il un lien secret entre l'envie de tenir un journal et celle de maugréer, entre un certain narcissisme et une susceptibilité tatillonne, atrabilaire. Le champion du genre, Amiel, ne cessait de se plaindre des autres que pour exhiber ses propres manques. Ce serait une erreur de croire que le diariste veut nous faire juges. Il nous prend seulement à témoin : et ce [illegible] suspendre, au contraire, tout jugement...

MATHIEU BÉNEZET, lui aussi, bougonne, dans son *Roman journalier*. Ça n'allait pas fort pour lui, en 1981-1982. Plus [illegible] somptueux, comme Renaud Camus, sur quoi peindre au peine à vivre et à écrire ! L'introspection fouille un certain mal-être et, comme souvent, l'amplifie. *Rhumatismes et insomnies ponctuent une* vie passée à mal aimer, à souffrir, à faire souffrir. Que faire ? Quoi écrire d'autre que ce lancinement ? Aller en Grèce ? Avec X ? Avec Y ?

Le drame de Bénezet, à l'en croire : avoir été l'enfant « préféré » de ses parents, alors qu'il aurait voulu n'être aimé que pour lui-même. Pour Camus, c'est la vue qui est trop belle... Mais voilà, lecteurs, dans de beaux draps ! Si vous négligez les jeunes, ils piquent et se piquent ; vous les comblez, et ils écrivent à leur éditeur pour se plaindre que ma vie est mal faite, *qu'il fallait s'y prendre autrement avec eux, et ils enfoncent le clou*, ils cultivent leur insatisfaction, puisque, à ce qui semble, ils n'ont rien d'autre à dire...

Quand les thèmes viennent à manquer, il reste toujours celui du temps qui pourrait être mieux employé. Amiel a tout dit, le 18 mai 1846 : « *Mécontent de moi-même, malaise, je sens les jours s'écouler et je renvoie tout au lendemain.* » Et le 9 juillet de la même année, cette vérité aussi increvable qu'assassine : « *Les jours passent avec une rapidité épouvantable.* »

★ **CAHIERS 1894-1914, tome I, de Paul Valéry, édition due à Nicole Celeyrette-Piétri et Judith Robinson-Valéry. Gallimard, 494 p., 255 F.**

★ **ŒUVRES COMPLÈTES, tome XXIII (août-septembre 1946), d'Antonin Artaud. Gallimard, 606 p., 250 F.**

★ **JOURNAL ROMAIN, 1985-1986, de Renaud Camus, édition POL, 616 p., 170 F.**

★ **ROMAN JOURNALIER, de Mathieu Bénezet, Flammarion, 242 p., 89 F.**

Joël Cuénot

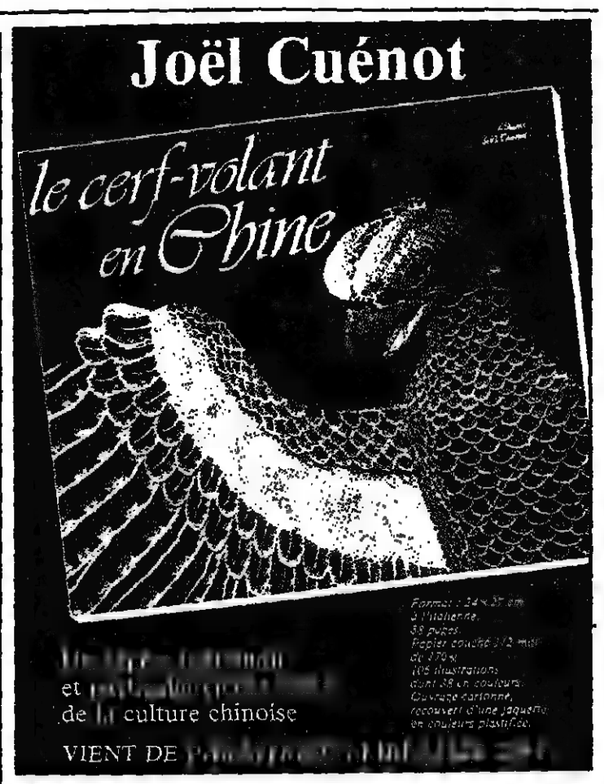

et de la culture chinoise

VIENT DE PARAÎTRE

AU CENTRE DU QUARTIER LATIN

JOSEPH GIBERT

Depuis 1886

BEAUX-ARTS
PEINTURE-SCULPTURE-ARCHITECTURE

BEAUX LIVRES
MUSIQUE-CINÉMA-PHOTOGRAPHIE

DICTIONNAIRES
LANGUES RÉGIONALES-FRANÇAISES ÉTRANGÈRES

ENCYCLOPÉDIES
LE ROBERT-LAROUSSE, etc.

LITTÉRATURE
FRANÇAISE-ÉTRANGÈRE-BEST-SELLERS

HISTOIRE
HISTOIRE IMMÉDIATE-BIOGRAPHIES MÉMOIRES

VIE PRATIQUE
JARDINAGE-CUISINE-AUTOMOBILE AVIATION-NAVIGATION

JEUNESSE
ALBUMS-LIVRES ANIMÉS-JEUX DE SOCIÉTÉ

BANDES DESSINÉES
TOUTES LES B.D. !

DISQUES-COMPACT-DISCS
CLASSIQUES-POP-JAZZ-VARIÉTÉS

PAPETERIE
STYLOS-MONTRES-MAROQUINERIE

26-30, BOULEVARD St-Michel

MÉTRO : ODÉON - RER : LUXEMBOURG
BUS : 21, 27 38, 58, 63, 70, 82, 84, 85, 86, 87,

Arrêts : Cluny-Écoles-Luxembourg
Parking : rue de l'École-de-Médecine

Tél. : 46-34-21-41

هكذا من الاصل

■ PSYCHOLOGIE EN MIETTES, par Roland Jaccard

Le lit de Procuste

IL fut un temps — pas si lointain, [illegible] — où les psychiatres et même les psychanalystes étaient soupçonnés de s'inspirer [illegible] leur pratique quotidienne de l'infâme et légendaire Procuste. Après avoir offert son hospitalité aux [illegible] égarés (belle métaphore pour [illegible] mentaux), Procuste les couchait sur un lit de fer, et s'ils étaient plus longs que [illegible] il coupait ce qui dépassait. *S'ils étaient plus courts, il les allongeait de force. « C'était, pour ainsi dire, un normalisateur »*, écrit Octave Mannoni.

Toujours aussi malicieux, inventif et rebelle aux normes, Octave Mannoni ne se borne pas à opposer la figure de [illegible] à [illegible] de l'analyste. Il nous donne d'admirables aperçus sur le [illegible] du poète, [illegible] linguiste et du schizophrène [illegible] langage : *« On pourrait dire, note-t-il, que le poète a retrouvé la faculté d'éprouver du plaisir en reconstruisant une situation de la petite enfance. Le linguiste a retrouvé le pouvoir de s'y intéresser. Ce que le schizophrène retrouve, si toutefois il retrouve quelque chose, c'est une protection contre la peur, mais contre la peur que la langue ait un sens (...). Il se peut bien qu'à un certain âge et dans certaines circonstances il existe quelque chose de redoutable dans la langue elle-même, sans qu'il soit possible de dire de quoi il s'agit. »* Procuste sévirait-il aussi dans le langage ?

★ **LE DIVAN DE PROCUSTE, présentation [illegible] Maud Mannoni, contributions [illegible] Joyce McDougall, Octave Mannoni, Denis Vasse, [illegible] Dethiville, Denoël, 156 p., 98 F.**

∴

Le journal de Karen

Pour Karen Horney, le journal intime a été une passion précoce. Le 7 juin 1899, à peine âgée de treize ans, elle annonce fièrement : *« Les raisons pour lesquelles j'ai décidé d'écrire un journal sont assez simples : j'ai la passion de tout ce qui est nouveau, et cette fois je suis résolue à écrire pour mieux me souvenir du temps de ma jeunesse. »* A dix-sept [illegible], comme on lui [illegible] disséquer [illegible] animaux, [illegible] décide de se disséquer [illegible] *même* : la psychanalyse, où elle acquerra une réputation internationale, point déjà à l'horizon.

Karen Horney est encore étudiante en médecine lorsqu'elle entreprend, en 1910 à Berlin, une analyse avec Karl Abraham. Elle comprend très vite ce [illegible] la plupart des patients, aujourd'hui [illegible] refusent d'admettre, à savoir que le véritable travail ne commence qu'après le traitement. *« Autrement dit : l'analyse vous montre les adversaires, mais c'est à vous de lutter avec eux par la suite, jour après jour. »*

Bien qu'ils n'aient pas le charme pervers du *Journal psychanalytique d'une petite fille* (1), attribué à une élève viennoise de Freud, la doctoresse Hermine von Hug-Hellmuth, les carnets naïfs et fervents de Karen — une de ses amies plus délurée levait les yeux au ciel quand elle parlait de sexualité et s'écriait : *« Sancta simplicitas ! »* — sont une [illegible] pour l'historien [illegible] psychanalyse. Découverts en 1952, à la mort de Karen Horney, ils furent édités pour la première fois aux Etats-Unis, en 1980.

★ **JOURNAL D'ADOLESCENCE, de [illegible] Horney, traduit de l'allemand par Jeanne Eteré, éd. des Femmes, 354 p., 110 F.**

(1) [illegible]

∴

A rebours avec Didier Anzieu

Pédante, prêchante, artificieuse et triste : c'est par ces qualificatifs peu amènes, mais difficiles à récuser, que Didier Anzieu désigne la psychanalyse française. Et pourtant, soupire-t-il, la [illegible] le [illegible] plus noble conquête de l'homme.

A la frontière de l'essai, du récit, de la fable et du compte rendu clinique, Didier Anzieu nous livre, avec ses *Contes à rebours* — certains sont déjà parus, en 1975, chez Christian Bourgois, — de *véritables joyaux. Qu'il nous entretienne d'Alexan-* [illegible] (1923-1995), génie de la nécrologie fictive, qui ajouta au nouveau roman et au nouveau théâtre la nouvelle homélie, ou du testament poétique du principal disciple français de James Joyce, *le célèbre Saül Heckett, ou encore, et cette fois en* hommage à Jorge Luis Borges, de l'article *dictionnaire* dans le Robert — sait-on qu'un Robert, c'est, à l'origine, un biberon ? — Didier Anzieu nous entraîne dans un ballet étourdissant de drôlerie, *d'intelligence et de méchanceté. Ce qui tendrait à* prouver que le véritable talent résiste à tout, y compris à la psychanalyse, dont Didier Anzieu est, par ailleurs, l'un des spécialistes incontestés. On s'en convaincra en lisant son étude érudite — et ici, *hélas !* prend fin la parodie — *sur l'influence comparée de la langue et de la culture françaises et germaniques sur l'auto-analyse de Freud* (1).

★ **CONTES A REBOURS, de Didier Anzieu, éd. Clancier-Guénaud, 205 p., 85 F.**

(1) Publiée par la revue *Psychanalyse à l'université*, octobre 1987. Diffusion PUF, 90 F.

■ HISTOIRE

L'Antiquité mode d'emploi

Les [illegible] d'un bon péplum : potassez les classiques, choisissez un héros et ne craignez pas les scènes scabreuses

S'IL vivait encore, le regretté Julien Benda, si attaché à sévir, se serait plu à déplorer les terribles ravages qu'exerce l'Antiquité sur l'imagination des romanciers d'aujourd'hui. Burgess, Bourgeade, Norman Mailer ou Gore Vidal ont cédé à la vague. Mais d'autres avant eux ont su avec un bonheur inégal explorer ses charmes : Flaubert, André Fraigneau, Yourcenar, Sienkiewicz ou Lewis Wallace, le père oublié de *Ben-Hur*. A son tour, Allan Massie, qui a étudié à Cambridge et écrit un petit ouvrage sur Colette entre ses articles pour le *Spectator* ou pour le *Sunday Times*, nous invite à prendre le frais dans l'atrium.

La méthode est simple. Après avoir potassé quelques auteurs de solide renom (Sénèque, Plutarque, Ovide, etc.), choisissez un héros. Par exemple, un empereur romain qui nous conterait sa vie. Les Mémoires d'Hadrien ? Euh, non, le sujet est déjà pris, mais l'histoire romaine regorge de zigotos et d'hommes d'exception — ce sont souvent les mêmes — dont les mœurs se prêtent à d'infinies possibilités de description. Pourquoi pas Auguste ? Suétone lui prête une grande beauté : il a dix-huit ans à la mort de Jules César et une belle carrière devant lui, *« ce triumvir au cœur de glace et aux mains tachées de sang »*. Excitant, non ? Au passage, profitez-en pour relire *Cinna*, en anglais si vous êtes né en Ecosse comme Allan Massie : *« I am master of myself and of the universe / Yes I am, yes I want, etc. »*, afin de compenser les vilains ragots de Juvénal, qui lui colle sur le dos une sordide affaire d'inceste avec sa fille Julie.

Puis plongez hardiment le lecteur — il adore ça — dans le monde enivré de brigues et de secousses de la République finissante. Faites-le voyager : Rome, la Grèce, la Germanie, l'Espagne. Ne dites pas « la Yougoslavie », vous seriez déconsidéré, dites « l'Illyrie ». Variez les climats. Adonnez-vous à une peinture vigoureuse des mœurs de l'époque. Soignez votre style. Evitez le fatras de la version latine dans vos dialogues. Exemple de bon dosage : *« Je te le dis, tes centurions ne comprennent pas où tu veux en venir... Ils nous ont rejoints pour venger César, et toi, tu fais le cou avec le Sénat et cette vieille bique de Cicéron. »* Vous voyez ? N'hésitez pas de temps en temps à exploiter toutes les ressources de l'orchestre à la faveur d'un crépuscule sur l'Aventin ou d'un dîner chez Virgile, près de Sorrente, le soir où il vient d'achever *les Géorgiques*.

Ne craignez pas les scènes scabreuses. Compte tenu des habitudes de l'époque, Mécène peut parfaitement caresser les mollets du jeune Auguste en lui disant : *« Tu as de jolies jambes, poussin. »* Il faut qu'on soit dépaysé mais pas trop. Sachez faire surgir au bon moment un centurion sympathique : il aura forcément servi en Gaule avec César, combattu à Pharsale et à Munda, où il aura été blessé. Surprenez le lecteur avec des détails intimes, inattendus : Auguste préférait le vin blanc au vin rouge. N'oubliez pas les scènes de cirque (romain, forcément romain). Ne ratez pas la bataille d'Actium qui tombe un 2 septembre, le portrait de Cléopâtre et la mort de Virgile. Enfin, sauf si vous êtes dans un très bon jour, dispensez-vous de rewriter les discours de Cicéron.

Des critiques mauvaises et jaloux vous sanctionneront, mais le public vous aimera davantage. Dernière recommandation : entre le pavé et l'opuscule, préférez le pavé. Auguste est mort à soixante-dix-sept ans : il y a de quoi faire. Quand vous aurez tenu le lecteur en haleine pendant trois cent soixante-treize pages et demie, pas moins, ne le lâchez pas : composez une liste des principaux personnages au cas où il se serait perdu dans la foule de conjurés, de serviteurs et d'épouses. Enfin, reposez-vous. Vous venez d'explorer la vie d'un grand monarque et un chapitre grandiose de l'histoire de l'humanité. Savourez un succès amplement mérité.

FRÉDÉRIC FERNEY.

★ **AUGUSTE, MÉMOIRES D'UN EMPEREUR, de Allan Massie, Flammarion, 374 p., 120 F.**

★ **Signalons aussi l'ouvrage de Lucien Jerphagnon, *Histoire de la Rome antique* (éd. Tallandier, 560 p., cartes et index, 119 F).**

La LIBRAIRIE du Monde

—AVEC LA PROCURE—

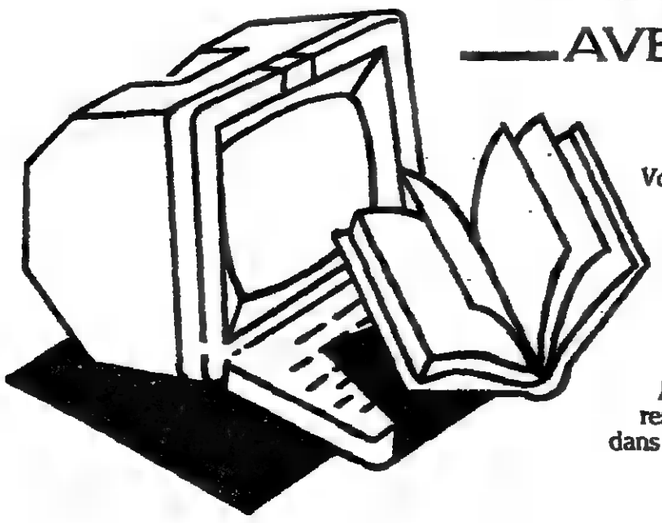

VOTRE LIBRAIRIE EN LIGNE DIRECTE

Vous vous passionnez pour la littérature sud-américaine, les livres de politique française, les ouvrages de cinéma... Vos études ou vos recherches personnelles portent sur l'économie des pays du tiers-monde, l'urbanisme ou l'évolution de l'islam... Vous voulez être tenu au courant de tout ce qui paraît sur un de ces sujets... ou sur tout autre à votre choix. C'est facile.

VOUS APPELEZ LA LIBRAIRIE DU MONDE SUR MINITEL

Vous recherchez les références d'un livre dont vous avez lu une critique récemment dans *Le Monde*. Mais il y a un problème : vous ne vous rappelez plus le titre exact et l'auteur vous reste désespérément inconnu. Vous [illegible] seulement qu'il y avait le mot « ombrelle » dans le titre ou que le sujet concernait l'histoire récente du Tibet. Comment faire ?

VOUS APPELEZ LA LIBRAIRIE DU MONDE SUR MINITEL

Vous êtes fatigué d'avoir à faire le tour de [illegible] les magasins de la ville pour trouver un livre un peu rare. Vous avez sept ou huit bouquins à acheter et vous craignez qu'ils ne soient pas tous disponibles immédiatement. Il y a désormais une solution : la Librairie du Monde. La Librairie du Monde expédie dans toute la France... et même à l'étranger. La Librairie du Monde conserve en stock pendant deux mois les ouvrages cités, critiqués ou annoncés par *Le Monde*.

APPELEZ LA LIBRAIRIE DU MONDE SUR MINITEL

Le Monde sur Minitel • 36.16 tapez LM 16

هكذا من الاصل

● LETTRES ÉTRANGÈRES

Un entretien avec Joseph Brodsky

« Ecrire est une école d'incertitude »

De passage à Londres, le Prix Nobel de littérature 1987 se souvient de ses débuts de poète à Leningrad.

EVA RUDLANG/SIPA PRESS

« On peut se demander, Joseph Brodsky, d'où vous venez. Qui étaient les poètes de Leningrad avec qui vous avez fait vos débuts dans les années 60 ? Quelles influences avez-vous subies ?

– Vers la fin des années 50 et au début des années 60, il s'est produit une sorte d'explosion poétique, par contraste avec le calme plat qui régnait auparavant. Dans les maisons de la culture, il y avait des cercles de poésie, auprès des instituts et des universités, et c'[illegible] là qu'ont commencé à se regrouper, à Leningrad, des jeunes poètes fort divers, qui n'étaient pas reconnus officiellement. On venait de vivre une sorte de stagnation en littérature ; c'était la conséquence du nivellement par la censure et les normes du réalisme socialiste. On n'avait plus accès à la littérature des années 20 et 30, qui, sans être vraiment oubliée, était l'objet d'un tabou. Et, brusquement, la production de ces années-là est revenue à la vie avec une force accrue, comme pour vérifier la loi physique qui veut qu'une énergie ne se perde pas : Khlebnikov, Pasternak, dans une certaine mesure Khroutchenikh et surtout Zabolôtski ont connu là leur vrai moment d'éclosion auprès des lecteurs, comme après une longue germination. De nombreux jeunes poètes se sont lancés dans ce mouvement, mais peu ont continué au-delà.

» Rein, Kouchner, Neiman, voilà ceux qu'on devra appeler l'école de Leningrad, si l'on veut faire une vraie histoire de la littérature. Et ce sont des poètes qui, malgré leurs limites, ont plus de talent que des figures officielles, comme Voznessenski ou Evtouchenko, même s'ils restent mineurs. Ce qui est très caractéristique de cette école de Leningrad, c'est une sorte de conservatisme apparent de la forme qui contraste avec la modernité du contenu. Il y a une opposition voulue entre ce rythme classique auquel l'[illegible] est habituée et le contenu psychologique parfois très moderne.

– Quel était le milieu de formation de ces poètes, et pourquoi précisément Leningrad ?

– Lorsqu'on vit à Leningrad, on est saisi nécessairement par la tradition, on est renvoyé non seulement à Pouchkine, mais à l'architecture classique, à [illegible] organisation si [illegible] de l'espace et du temps, à cette [illegible] d'un ordre insensé. Et quand on vit au milieu de ces colonnades, ces perspectives et ces fronons, on les transmet dans son œuvre (1). Mais ces poètes ne venaient pas d'un milieu littéraire : [illegible] des ingénieurs ou des techniciens, des étudiants d'instituts de recherche... [illegible] associations littéraires furent un vrai creuset où seule la personnalité de leur directeur donnait de l'impulsion à des jeunes poètes. Ainsi David Dar a véritablement été le maître d'auteurs aussi divers que Sosnora, Kouchner et Garbounovski. C'étaient donc des cercles amicaux, mais où les discussions étaient parfois très rudes. C'était, me semble-t-il une assez bonne école. Un peu comme les joutes oratoires des troubadours à la cour des seigneurs. Il était très rare qu'un poème fût publié dans la presse et, alors, c'était un vrai événement : nous étions considérés comme des amateurs. Et, face à nous, il y avait tout l'establishment littéraire, l'Union des écrivains.

» C'était une vie en marge mais pas clandestine ; une forme [illegible] naturelle fondée sur des échanges strictement humains, dont [illegible] satisfaits. Les revues et la presse ne nous publiaient pas, nous pourrions en faire nos ennemis; [illegible], pour la plupart, [illegible] faux combats ; nous ne voulions pas nous compromettre avec le goût officiel.

Une époque d'avant Gutenberg

– Ceux qui vous ont entendu réciter vos poèmes ont découvert cette sorte d'incantation inhabituelle, qui prévalait à Leningrad et qui vous caractérise. Comment expliquer cette tradition de l'oral, dans la poésie russe ?

– En général, la culture est un phénomène plutôt oral qu'écrit, un fait de mémorisation. A Leningrad, nous nous rappelions tous par cœur les poèmes, les nôtres et ceux des autres. Nous les apprenions pour les réciter. Il faut dire que les années 60, si importantes pour la Russie, ressemblaient un peu à l'époque d'avant Gutenberg. Nous n'avions pas pour finalité la page imprimée, et cela nous rappelait Alexandrie ou Byzance, il y a mille ans. Et, si cela ne nous aidait pas, cela ne nous nuisait pas non plus.

» Nous déclamions [illegible] de la même manière, à quelques nuances près. Il faut [illegible] que la poésie [illegible] extraordinairement jeune. Elle n'a que trois siècles, [illegible] tant que poésie d'auteur. Née à l'époque du [illegible], elle [illegible] héritière de la tradition liturgique, [illegible] l'époque où un texte n'était retenu que dans la mesure [illegible] il était [illegible].

– Peut-on voir un lien entre cette récitation-incantation et la parole religieuse ?

– Le seul lien qu'on puisse établir avec la religion, c'est que le poète agit, dans la société, [illegible] une sorte de pasteur, ou de prophète. C'est une [illegible] ancienne, mais quand [illegible] se passe dans une société où l'autorité spirituelle et religieuse [illegible] compromise, le poète veut se croire porteur de [illegible] de ces vérités, [illegible] pense s'en approcher plus que d'autres.

– Quel [illegible] votre rapport avec le pouvoir, puisque [illegible] aux confins de l'empire ?

– Quand [illegible] un empire centralisé, d'une manière [illegible] d'une autre [illegible] dépendez de la norme, du dénominateur [illegible] mun qui vous est imposé par la vie [illegible] que par l'école. Cette vie entièrement réglementée donne au poète une sorte d'avantage : quand toute la presse et la radio sont centralisées, l'ensemble de la population acquiert un [illegible] niveau stylistique, et le poète [illegible] obligé de [illegible] démarquer. La surveillance permanente exercée par la censure, le fait d'être sans arrêt [illegible] observation, peuvent favoriser la poésie.

– Quelles ont été vos lectures, [illegible] qui n'avez pas suivi jusqu'au bout les programmes de l'école ? Comment avez-vous découvert, puis traduit, les poètes métaphysiques anglais ?

– Mes premières vraies lectures ont été Mandelstam, Khlebnikov, Zabolotski. J'ai voulu me confronter à eux, les prolonger là où ils [illegible] arrêtés. Puis, quand j'ai eu vingt-sept ans, j'en ai terminé avec la culture russe et j'ai regardé du côté des Polonais, des Tchèques, des Français – où je n'ai rien trouvé de particulier, – et il m'a semblé que la poésie anglaise m'offrait ce que je cherchais. En 1964, Robert Frost a été pour moi une révélation. Face à la tragédie, au constat du fait accompli, il opposait la peur, l'angoisse existentielle : j'en avais fini avec la poésie continentale. J'ai voulu lire en anglais. J'ai découvert Donne, par hasard, et j'ai été bouleversé. Puis j'ai lu [illegible]. Ces poètes entretiennent un [illegible] rapport avec le monde, [illegible] le regardent de l'extérieur, tandis que l'Européen, le [illegible] surtout, [illegible] toujours au centre, comme une victime ou un acteur.

Oublier sa langue

– Peut-on dire que Leningrad vous prédisposait à la langue anglaise ?

– Ce que j'ai retrouvé, dans cette voix neutre de la langue anglaise, qui [illegible] le plus loin, avec [illegible] sorte de sentiment d'objectivité, m'a effectivement comblé. C'est une langue qui s'étonne de l'objet qu'elle se propose. Mais quand nous vantons les mérites de tel ou tel poète, c'est [illegible] ; ce n'est [illegible] le poète qu'il faut vanter, [illegible] langue n'est pas le moyen de la poésie ; au contraire, c'est le poète qui est le moyen et l'instrument de la langue. La langue préexiste, c'est un phénomène qui existe en dehors de nous, comme biologiquement. Elle se développe et croît jusqu'à un degré de maturité qui fait qu'un poète peut en cueillir les fruits ; et il les organise. Le poète ou l'écrivain, c'est celui qui est là, dans les parages, prêt à faire cette récolte, quand les fruits sont mûrs et tombent.

» La poésie, c'est la forme suprême de l'activité langagière, qui nous distingue des animaux. Et donc ce n'est pas une forme d'art, [illegible] repos, ou [illegible] distraction. C'est un but pour l'homme; [illegible] poètes sont, disons, plus aboutis sur le plan biologique.

– Quel rapport entre la langue et le pouvoir ?

– La langue, c'est ce qui prime, avant la nature, ou Dieu, ou n'importe quoi. Dans [illegible] création littéraire, il faut repousser ce qui existe déjà chez les autres ou chez soi-même, sinon c'est une répétition et donc un cliché qu'on ne peut se permettre. Il faut donc toujours aller de l'avant; cette activité linguistique spécifique fait donc que tous les gouvernements forts comprennent le danger, les implications de cette sorte de littérature ou de poésie, qui repousse ou éclaire les jeux idéologiques et qui les compromet.

– Comment avez-vous vécu l'épreuve de l'exil ? En quoi est-ce une épreuve-limite pour un poète ? Que devient la langue ?

– Etre poète, [illegible] poète [illegible] exil, ça ne fait pas grande différence. C'est moins confortable d'être exilé que d'être chez soi, où l'on peut demander conseil [illegible] proches et vérifier l'effet produit; mais quand on ne peut plus rien vérifier, qu'on ne peut plus s'appuyer sur les murs, la poésie devient une plus grande prouesse. Si on [illegible] l'épreuve de l'inconfort, si on survit comme poète dans les conditions défavorables de l'exil, c'est qu'il [illegible] s'agissait pas simplement d'un jeu narcissique, c'est qu'on travaille vraiment pour l'amour de la littérature, et de la langue. Il y a, bien sûr, des moments très désagréables, quand on croit avoir oublié une rime, ou la prononciation d'un mot, ou qu'on croit perdre la langue, l'angoisse vous envahit, mais la règle est que plus on éprouve d'angoisse, plus les résultats sont intéressants.

» Ecrire est, de toute façon, une [illegible] d'incertitude. Et [illegible] exil, on ne [illegible] plus à quoi attribuer les difficultés rencontrées : au processus même d'écrire, qui est infiniment compliqué, ou [illegible] fait qu'on oublie la langue, ou à l'infortune de vieillir, tout simplement. Le plus important, dans cette situation d'écrivain hors patrie, c'est qu'on n'a plus personne sur qui rejeter la faute. On se [illegible] un peu comme un vaisseau spatial dans l'espace : la question est de savoir s'il va survivre ou non.

» L'anglais est une langue merveilleuse, j'adore écrire de la prose, des essais, en anglais. Mais j'écris très peu de poèmes en anglais. C'est plutôt pour démontrer à mes collègues la langue anglaise que j'y arrive aussi. Je continue à écrire en russe. Mais si je [illegible] vivre maintenant [illegible] une seule langue, je serais complètement désemparé, peut-être deviendrais-je fou. Cette dualité de langues est un peu [illegible] salut. Les plaintes des émigrés [illegible] viennent en grande partie de ce qu'ils n'ont [illegible] langue que la [illegible] et [illegible] problèmes spécifiques... Et il manquent d'un vrai milieu d'échanges. Il est vrai que la littérature et la langue anglaises m'étaient déjà si familières en Russie qu'en arrivant en Amérique je me sentais comme un traducteur qui retourne à l'original.

Propos recueillis par
ANNIE EPELBOIN.

(1) Voir dans le *Leningrad* des Editions [illegible], collection « L'Europe des villes rêvées », *l'Espace et les eaux*, fragment d'un texte de Brodsky, paru en 1985 dans *l'Autre Europe*, n° 5.

Le Nobel de Petersbourg

(Suite de la page 15.)

Distingué dès ses premières [illegible] par Anna Akhmatova, Brodsky remplace la Bible par la culture de l'antiquité gréco-latine pour une poésie passionnée, charnelle et cérébrale, où le sarcasme renforce le pathétique. Pour traduire ses modèles, Auden, Eliot, Frost, il apprendra l'anglais.

Le recueil qui vient de paraître (1) comprend des poèmes tirés de quatre livres – *Une halte dans le désert* (1970), *la Fin d'une belle époque*, *Partie du discours* (1977), *L'Ordre* (1987). L'impression est que dix traducteurs pour rendre la voix d'un seul poète, cela sonne un peu trop sage, un peu trop disparate. Mais la traduction poétique est presque toujours une impossibilité et, si l'on connaît la langue, une trahison : on peut exporter un poète, pas sa langue, ni son rythme, ni ses assonances, ni ses jeux du verbe (2).

Cependant, ce livre nous semble comme une prise de contact avec un inspiré. Un grand poète qu'on sent vraiment notre contemporain dans son angoisse comme dans sa lucidité, dans sa religiosité comme dans ses passions amoureuses. On y retrouve aussi son goût des voyages – de Venise, notamment, qui lui rappelle Petersbourg, – voyages qu'il célèbre dans son dernier recueil *Uranie*, du nom de la muse de l'astronomie, lui l'exilé lancé de l'Italie à la Chine, de la Finlande au Connecticut

(« Tout a une limite, [illegible] autres le chagrin (...).

Les voilà les forêts et leur moisson d'airelles, la [illegible] s'attrape à la main le [illegible].

Ou la ville, là-bas, [illegible] annuaire où l'on n'existe plus. »).

Retournera-t-il un jour à Leningrad, en visite ? Sa voix de poète nous [illegible]. Même en français, il faut lire Brodsky.

NICOLE ZAND.

★ Poèmes 1961-1987, de Joseph Brodsky. Traduit du russe par Michel Aucouturier, Jean-Marc Bordier, Claude Ernoult, Hélène Henry, Eve Malleret, André Markowicz, Georges Nivat, Léon Robel, Véronique Schiltz, Jean-Paul Sémon. Gallimard, 252 pages. 84 F.

(1) Hélas! Pas en édition bilingue, ce qui aurait pu inciter des lecteurs à apprendre le russe.

(2) Pour comparer, on lira, dans le recueil de Gallimard, la traduction des *Sonnets à Marie Stuart*, et la version qu'en offre André Markowicz dans *la Lettre internationale* (n° 15). Ce dernier nous donne presque le sentiment de lire en langue originale et rend bien, avec ses libertés, le ton du poète.

Dictionnaire Hachette du français: les mots des autres pour en parler.

C'est une petite merveille...
Cet ouvrage, par la diversité de ses entrées et la précision de ses définitions, est incontestablement une réussite du genre.
LE MAGAZINE LITTÉRAIRE

Objet savant, plein de belles images et de mots : à celui-là rien ne manque.
LE QUOTIDIEN DE PARIS

Savant et savoureux. C'est un dictionnaire qui a le goût de la vie.
ELLE

Un ouvrage unique en son genre... très accessible, instrument de travail développé tout à la fois. En tous cas, c'est la pépinière de chef des futurs cruciverbistes. Le dictionnaire du français Hachette, c'est le livre incontournable de cette rentrée.
PARENTS

Le nuancier du français

هكذا من الاصل

LA PENSÉE UNIVERSELLE

poètes du temps présent

ROUCHY
« AMOUR ET SENTIMENTS »
43,90 F T.T.C.

Emile CRÉPIN
« AMOUR ET VIE »
F T.T.C.

Michel DUVAL
« AMOUR FLOU »
40,70 F T.T.C.

Eliane CROENNE
« AU PAYS DU SOLEIL LEVANT »
F T.T.C.

Mireille VERSEAU
« ÉPHÉMÈRE »
F T.T.C.

Jean-Pierre DELATTRE
« ENFANT DU PAYS MINIER »
50,30 F T.T.C.

FLORENTINO
« ESPÉRANCES »
40,70 F T.T.C.

CORRUBLE
« FEU, FLAMME, CHALEUR »
F T.T.C.

Mireille LHOTE
« FOR INTÉRIEUR »
43,90 F T.T.C.

BENOLIEL
« CHANTS D'ACTUALITÉ »
40,70 F T.T.C.

DOUETOUX
« CROQUIS INDIENS »
64 pages, 43,90 F T.T.C.

Daniel SELDRUM
« DANS L'AIR DU TEMPS QUI PASSE »
48 pages, 40,70 F T.T.C.

Ludmila MATUSZEWSKI
« GRAINS PENSÉES »
pages, 40,70 F T.T.C.

Sylvie DESCHAMPS
« ILLUSIONS ÉGARÉES »
pages, 40,70 F T.T.C.

BASTIANON
« L'INDIFFÉRENCE »
47,10 F T.T.C.

Thierry DESSEUX
« J'ENTENDS PASSER LE TEMPS »
64 pages, 43,90 F T.T.C.

Daniel CERIZIER
« LUEUR D'ESPOIR DANS LES TÉNÈBRES »
32 F T.T.C.

Reine DECRION
« LES MARQUES DU TEMPS »
F T.T.C.

Josette-Lucie REQUIN
« PASSEPORT POUR UNE PAIX NOUVELLE »
112 F T.T.C.

« PACIFISTE PESSIMISTE »
40,70 F T.T.C.

Hervé PLESSIX
« POÈMES POUR L'AURORE »
pages, F T.T.C.

ANGELO
« LA PLUME ET LA COULEUR »
160 pages, 64,20 F T.T.C.

Vincent PER'
« LES PENSÉES D'UN HOMME MARGINAL »
192 pages, 70,60 F T.T.C.

Robert
« PARMI LES ÉGLANTIERS FLEURIS »
80 pages, 47,10 F T.T.C.

DIOT
« POÈMES EN LOQUES »
48 pages, F T.T.C.

Keletigui Abdourahmane
« POÈMES SAHÉLIENS EN LIBERTÉ »
96 pages, 50,30 F T.T.C.

Roger DEFAUCHEUX
« PROFONDEURS »
pages, 40,70 F T.T.C.

« QUATRE SAISONS POUR NOTRE VIE »
112 pages, 53,50 F T.T.C.

MAUGIN
« QUESTIONS DE VIE OU DE MORT »
64 pages, 43,90 F T.T.C.

Sandrine CHAPDELAINE
« RECHERCHE TENDRESSE DÉSESPÉRÉMENT »
64 F T.T.C.

Leila SECHOVEC
« REGARD IMAGÉ »
80 pages, 43,90 F T.T.C.

LHERBIER
« SABLES MOUVANTS »
96 pages, 50,30 F T.T.C.

Didier LEON
« STIGMATES DE LA VÉRITÉ OU HUIT ANNÉES DE TRAVAIL »
64 pages, 43,90 F T.T.C.

Élisabeth
« LE SOUFFLE COURT »
64 F T.T.C.

PREVOTAT
« SONGES »
48 37,50 F T.T.C.

Phil KRUMM
« SENTIERS ET OMBRES DE LA VIE »
40,70 F T.T.C.

MASSALVE
« TOUTE MA VIE »
F T.T.C.

« UN PRÉSENT POUR DEMAIN »
56 F T.T.C.

BERONNE
« UN CŒUR POUR LE DIRE, LES MOTS POUR LE VIVRE »
48 pages, 40,70 F T.T.C.

CHALTIEL
« LES VENTS INTÉRIEURS »
48 pages, 40,70 F T.T.C.

DELAUNE
« LES YEUX DE L'AME »
54 pages, 43,90 F T.T.C.

romans, contes et nouvelles

Philippe
« AU-DELA DU MUR »
En recherchant son frère disparu en URSS, il découvre la vie
130 pages, 62,10 F T.T.C.

Chris COLTON
« A CHACUN DESTIN »
Les amours tumultueuses d'un soldat américain et d'une jeune juive.
296 pages, 96,30 F T.T.C.

BRANDWIN
« L'AMOUR QU'EST-CE-QUE C'EST ? »
Une Ondine des temps modernes, et sensuelle, s'interroge.
48 pages, 39,60 F T.T.C.

BORÉ
« LE BESOIN DE L'AUTRE »
De petites nouvelles, sous forme de confidences, pour rencontrer l'homme de ou celui d'hier.
192 pages, 71,70 F T.T.C.

DUQUESNE
« DE LA GUERRE A L'AMOUR »
Un couple jeune et un amour invincible.
pages, 54,60 F T.T.C.

André GLEVICZKY
« LA DÉVOREUSE »
Au Zaïre, un anthropoïde légendaire.
pages, 123,10 F T.T.C.

Jean-Michel GERARD
« ENTRE LES POTEAUX »
L'annonce d'une ère nouvelle pour un sport roi : le rugby.
63,20 F T.T.C.

Suzanne WAR
« EMPREINTES D'UNE VIE »
L'éternel dilemme entre le rêve féerique et la dure réalité de la vie.
48 pages, 39,60 F T.T.C.

Étienne LOVIGHI-DURAZZO
« LES FEMMES DES AUTRES »
Peut-on encore tuer pour les beaux yeux d'une femme ?
64 pages, 40,70 F T.T.C.

Gabrielle ALARCON
« L'INCONNU DE LA FORÊT »
Les étranges secrets d'un bois peuplé de mystérieux visiteurs.
224 pages, 92,00 F T.T.C.

Barthélémy DUVERT
« LETTRES D'AMOUR ÉROTI-COMIQUES »
Sexe et humour par correspondance.
156 pages, 57,80 F T.T.C.

SAUNIER
« LUNADE DEUX »
Tous simplement la vie à travers des yeux restés innocents.
128 pages, 53,50 F T.T.C.

CHENOT
« LA MALACQUISE »
Viviane est renversée par une automobile conduite par l'homme de sa vie.
224 pages, 78,10 F T.T.C.

Daniel LE-NAGARD
« LE MYSTÈRE DE LA MAISON DE RETRAITE »
Que d'événements insolites pour une paisible résidence du 3e âge !
64 pages, 40,70 F T.T.C.

Docteur René CHAUVELOT
« NOUS C'EST TOI »
De citation en citation, une promenade burlesque à travers notre littérature.
224 pages, 67,40 F T.T.C.

Alexandre VALENTE
« MON VILLAGE PROVENÇAL PARMI LES LAVANDES »
Découvrir ou redécouvrir un art de vivre et une philosophie méridionale.
64 pages, 39,60 F T.T.C.

Jean-Pierre RAEL
« OPÉRATION SURVIE »
Tourbillon d'aventures au soleil des tropiques.
128 pages, 53,50 F T.T.C.

Gérard MELE-GIRARD
« LA PLUIE MOUILLE LE VENT »
La vie rend cet amour impossible.
64 pages, 40,70 F T.T.C.

Jean-Florentin MARTIN
« LES RÊVES ONT LES CHEVEUX LONGS »
Dans l'aveugle effroi d'une époque, un homme se raccroche à la des songes amoureux.
272 pages, 102,60 F T.T.C.

Andriette CASQUERO
« SIMONE ET GARY »
Un amour déchiré, vécu à tous les coins du monde.
380 pages, 99,50 F T.T.C.

Lucienne MAILLY-FIAULT
« LE TEMPS D'AIMER »
Douze nouvelles exaltant la confiance dans l'amour et l'amitié.
96 pages, 48,20 F T.T.C.

Georges de FONDAUMIÈRE
« TANT QU'IL Y AURA DES FEMMES »
Un couple confronté aux exigences et à la passion d'une carrière militaire.
296 pages, 69,60 F T.T.C.

François CHARLES
« UN ESCARGOT DE BOURGOGNE SANS COQUILLE »
Comment améliorer la situation des enfants sans famille.
144 pages, 62,10 F T.T.C.

Jacqueline SAUNION
« UN MONDE DISPARU »
Nouvelles humoristiques ressuscitant avec verve le passé d'un monde inconnu.
128 pages, 53,50 F T.T.C.

Martine CEYROLLE
« VERT ET BLEU »
Album de photos de feuille sur fond vert campagne et bleu mer.
192 pages, 69,60 F T.T.C.

récits - souvenirs

Jean-Alexandre CARDOT
« ARTILLEURS DE CAMPAGNE 1918 »
Faire la guerre à 19 ans est une cruelle expérience.
224 pages, 88,60 F T.T.C.

Christine GUILLAUME
« ADIEU MON FRÈRE »
Des jumeaux séparés se retrouvent mais l'un meurt, et c'est la déchirure.
96 pages, 42,80 F T.T.C.

Raymond BLAISON
« LES AVENTURES DE RAYBLAIS »
Péripéties du jeune Rayblais pendant la seconde guerre mondiale.
224 pages, 98,20 F T.T.C.

Marcel LANHAM
« LA MANIVELLE »
Un orphelin handicapé, triomphe grâce à son courage et à sa ténacité.
128 pages, 53,50 F T.T.C.

Gilles BAPTISTE
« MARIE-GALANTE A PIED »
Un médecin amoureux de son île guadeloupéenne.
64 pages, 39,60 F T.T.C.

Josette KERVELLA
« MARYLÈNE »
Révolte d'une mère dont la fille a été victime d'un crime.
112 pages, 59,90 F T.T.C.

Madeleine HERRBACH
« MÉMOIRES D'UNE INFIRMIÈRE MILITAIRE »
Malgré ses soucis, une infirmière redonne espoir et soulage la douleur.
48 pages, 46,60 F T.T.C.

Nathalie VILLALBA
« LES MOUTONS DES PYRÉNÉES »
C'est avec humour et fantaisie que sont abordés les grands problèmes de la vie.
192 pages, 61,00 F T.T.C.

Annick ROLET
« L'ODIEUX RAPT DE MON ENFANT NATUREL MAQUILLÉ PAR VOIE DE JUSTICE »
Le pot de fer contre le pot de terre.
156 pages, 67,40 F T.T.C.

Clotilde AURIGO
« LE TEMPS DES BLEUETS »
Un amour pur et tendre sur fond de crimes et de violences.
224 pages, 88,30 F T.T.C.

Gilbert BENOIST
« TRENTE-CINQ ANS D'A.O.F. »
Tome I
Souvenirs d'une vie coloniale exemplaire.
256 pages, 98,50 F T.T.C.

Yvonne DEVISE
« LA VIE D'YVONNE D... »
Une existence très difficile ne débouche pas fatalement sur des réactions négatives.
144 pages, 63,20 F T.T.C.

essais

Louis BERETTA
« A LA CONQUÊTE DE L'ÉTERNITÉ »
Un médecin philosophe et ambitieux à la recherche de l'éternité.
144 pages, 62,10 F T.T.C.

Monique WOLHLWEND-SANCHIS
« CLARA SCHUMANN-WIECK 1819-1896 »
Dans l'ombre d'un grand musicien : l'envers d'un mythe.
322 pages, 174,50 F T.T.C.

Vitalis CROS
« L'HOMME ET L'UTOPIE »
L'homme a besoin de la rêverie pour exister dans un univers de science et d'industrie.
264 pages, 85,60 F T.T.C.

José RUSSOTTO
« TÉLÉPATHIQUEMENT VOTRE, OU COMMENT L'ESPRIT TRANSCENDA LA MATIÈRE »
Le monde mystérieux et passionnant de la pensée à travers la télépathie.
148 pages, 62,10 F T.T.C.

théâtre

Charles SAMUEL
« LE PROCÈS DE CAIPHE »
Un procès imaginaire opposant ceux qui croient en Jésus et ceux qui n'y croient pas.
96 pages, 47,10 F T.T.C.

4, rue CHARLEMAGNE, PARIS-4e. TÉL. : 48-87-08-21

Les prix indiqués sont ceux pratiqués en notre librairie.

DIFFUSION, LIBRAIRIE, VENTE : 4, rue Charlemagne, PARIS (4e) - Téléphone : 48-87-08-21 ou dans les C.R.D.L. Hachette

هكذا من الأصل

● ENQUÊTE

L'homme qui tua Conan Doyle

Un siècle après son apparition, Sherlock Holmes est de ces mythes littéraires qui font oublier le nom de leur auteur. Sa seule silhouette, mondialement connue, rallie des milliers de fanatiques.

C'ÉTAIT B, à deux pas de Covent Garden, en plein cœur de Londres. Nous avions rendez-vous avec le Pr James Moriarty. Le Napoléon du crime nous attendait au Sherlock Holmes Pub... ! Nous entrâmes avec précaution, frayant notre chemin parmi les foule des buveurs de bière. Noyée dans la fumée, nous distinguâmes la lourde silhouette d'un homme accoudé au bar.

Il se retourna. « *Mon nom est Anthony Howlett*, dit-il. *Appelez-moi Tony.* » Était-ce encore l'un des mille visages de l'ennemi mortel de Sherlock Holmes ? Non, cette fois, le problème trouvait sa solution : Anthony Howlett est le président de la très sérieusement fantaisiste *Sherlock Holmes Society of London*. Il n'entre dans la peau de l'abominable Moriarty que, sporadiquement, pour les impératifs des différentes manifestations « holmésiennes ».

« Seul face au crime »

Pour cet ancien avocat de la City, comme pour les milliers de membres des différents clubs holmésiens, le héros de Sir Arthur Conan Doyle est passé de l'état de [illegible] littéraire à celui de mythe. « *Plus encore : vous devez [illegible] qu'il s'agit [illegible] réalité absolue, d'un dogme.* » M. Howlett explique les raisons d'une telle transcendance (qui n'a d'égale que celles que connurent Don Quichotte ou Robinson Crusoé) par une puissante nostalgie de l'ère victorienne, l'âge d'or de la vieille Angleterre, mêlée à la fas[illegible] d'un personnage qui en incarne à la fois la parfaite formalité (Holmes est le garant de la pérennité de l'ordre britannique) et son contraire nécessaire, l'excentricité. « *Holmes est un homme seul face au crime, contrairement à la police. Il est toujours à la frontière de la marginalité : et les plus hautes instances du pouvoir font appel à lui, il ne les fréquente pas. Il se drogue pour tromper son ennui, joue du violon, écrit des ouvrages scientifiques, [illegible] monographies exhaustives, toutes choses bien connues. Holmes, c'est l'excentricité face à l'establishment.* »

Pour le président de la Sherlock Holmes Society, ce dernier point est essentiel. « *J'ai passé [illegible] vie à être bien élevé, formel. Appartenir à la Sherlock Holmes Society, cela vous tient en vie. Rire de soi-même est indispensable.* »

L'excentricité holmésienne débute, en Angleterre, en 1951. A cette époque, la Grande-Bretagne se relève à peine de la guerre. [illegible] festival, destiné à montrer au reste du monde la résurrection du pays, est envisagé. C'est alors, que le *Times* publie une lettre sous la signature du Dr Watson. Celui-ci s'étonne que personne n'ait songé à organiser une exposition sur Sherlock Holmes, « *l'Anglais le plus célèbre* ». Aussitôt Anthony Howlett, Stanley Mac Kenzie, alias l'« homme à la lèvre tordue », et deux autres admirateurs de Conan Doyle, relèvent le gant. L'appartement du 221 B Baker Street reconstitué, le succès est considérable. La SHSL était née. Débutant avec vingt membres, la société en compte cinq [illegible] aujourd'hui en Grande-Bretagne, mille deux cents [illegible] le monde ! Victoire de l'amour fou [illegible] holmésiens pour leur idole, la SHSL vient de suspendre [illegible] inscription jusqu'au mois [illegible] juin prochain.

Attachés à l'étude et au respect des textes sacrés (le « Canon »), [illegible] adhérents se réunissent six fois par [illegible] Charing Cross Hotel, voisin de la gare où le détective, victime d'une agression, perdit sa canine gauche ! Communications et révélations s'y succèdent. Ainsi, Holmes, contrairement à ce que pourraient penser des esprits légers, ne serait pas né en décembre 1887, mais à la mi-novembre...

En janvier, lors du dîner de gala, l'invité d'honneur a la redoutable mission d'évoquer un aspect particulier de l'œuvre de Conan Doyle. En 1987, à l'occasion du centenaire, le banquet eut lieu au Parlement. Merlyn Reed, ancien ministre de l'intérieur, y rendit un vibrant hommage au pionnier de l'investigation policière moderne. L'année précédente, un médecin [illegible] évoqué la pratique [illegible] du docteur Watson.

Géographiquement proche des sites holmésiens, la société organise aussi des voyages d'étude. A cet égard (centenaire oblige), l'année 1987 fut particulièrement brillante : durant huit jours, en costume victorien, incarnant chacun un personnage des aventures de Sherlock, les holmésiens marchèrent en Suisse sur les pas du grand homme, jusqu'aux chutes de Reichenbach, [illegible] fut reconstituée la fin de Holmes et de Moriarty. Le récit détaillé en est publié dans le magazine de la société, [illegible] *Sherlock Holmes Journal*.

Pourtant, si les Londoniens sont aux sources du culte, paradoxalement ils ne sont pas les plus anciens. Dès 1934, les Américains [illegible] Irregulars, hommage aux gamins employés par Holmes. Les statuts de ce club prévoient l'analyse minitieuse du « Canon ». Impossible de s'y dérober : les nouveaux postulants sont recrutés par invitation et doivent se soumettre à cent cinquante questions posées par les autorités morales de la société, le Tantalus, le Commissionnaire et le Gazogène. Les toasts alors se succèdent, le candidat reçoit son « totem » (le Rat géant de Sumatra, le Cycliste solitaire, le Ruban mouchetté...), la séance se termine par une suite de très savantes communications holmésiennes.

Les aristocrates célibataires

Faut-il préciser que les Baker Street Irregulars ne sont pas [illegible] de fantaisie ? L'un de leurs sociétaires, découvrant l'anonymat d'une petite [illegible] proche de chez lui, s'est empressé de la baptiser... Sherlock Holmes. Le nom, officiellement déposé, donna lieu à une grandiose mani[illegible]. « *Les Américains sont un peu trop fanatiques* », soupire M. Howlett, qui pleure encore l'adhésion de Winston Churchill aux Baker Street Irregulars, bien avant l'apparition de la société anglaise...

Il est vrai que le culte holmésien a donné naissance, aux Etats-Unis, à une multiplicité [illegible] sociétés, aux noms [illegible] grande poésie. On trouve ainsi « le Cercle rouge » à Washington, « les Aristocrates célibataires » à Saint-Louis, « le Club des violons de crémone » en Virginie, la « Société des mendiants amateurs » à Détroit, « les Hommes dansants » à Providence, « les Six Napoléons » à Baltimore, « la Société des patients [illegible] docteur Watson ».

« Le Tra-la-la-lira-fira lay » à Chicago, « les H. W. », réunissant [illegible] personnes [illegible] identiques à [illegible] de Holmes et de Watson, « les fragiles [illegible] philosophiques de S. H. » à Frankfort (USA), « le [illegible] fausses déductions du Dr Watson », « les Plongeurs de la falaise de Reichenbach », « les Descendants de la grand-mère française de Holmes » (en français dans le texte), et la Société des femmes qui attendent un mari holmésien ». Chaque club, bien sûr, publie des revues, organise des réunions...

Sherlockmania japonaise

La « sherlockmania » se répand à travers le monde. Peter Blau a dressé la liste (presque) exhaustive des sociétés holmésiennes en un ouvrage aux dimensions encyclopédiques (428 répertoriées).

Au Japon, le Dr Kobayashi, psychiatre de son état, est le président fondateur de la Sherlock Holmes Society of Japan, qui ne réunit pas moins de sept cents fidèles ! A l'origine de la publication de l'intégrale des aventures de Sherlock Holmes, il indique que les ventes ont atteint quarante mille exemplaires en trois mois. Les conférences, expositions, articles ne se comptent plus. « *Tous les Japonais ont lu au moins un récit de Sherlock Holmes. Nous sommes fascinés par l'Angleterre victorienne, sans doute parce que le Japon moderne y prend ses racines.* »

Les Japonais ne sont pas seuls : Les Australiens comptent deux clubs (The S. H. Society of Australia et The S. H. Society of West Australia, les Danois ont le leur (le Sherlock Holmes Klubben i Danmark) et les Suédois ne sont pas en reste : ils détiennent le Baskerville Hall Club. En France, il existe depuis 1983 une Société des amis d'Henri Fournaye, du nom d'un des personnages de la mensuelle *Récréatel Tâche*. L'un des fondateurs, Jacques Baudou, « holmésologue » distingué, dénombre cinquante membres, dont l'activité consiste, pour l'instant, à lire attentivement les diverses publications de la société. Face à l'étonnement suscité par l'apparition si tardive d'une véritable « holmesomania » tricolore, Jacques Baudou répond en évoquant le manque de sérieux des amateurs français et l'omniprésence de l'esprit universitaire. Déplorant l'ingratitude de la France pour un si brillant ancêtre (Holmes a du sang français dans les veines), les « amis d'Henri Fournaye » souhaitent remédier à la situation. Un premier [illegible] sera consacré au détective consultant en 1988.

Au 221 B Baker Street, occupé [illegible] par la [illegible] Abbey National, une secrétaire recueille les requêtes adressées au détective, et elle donne cette réponse : « *M. Holmes est bien vivant, mais il a pris sa retraite dans le Sussex, où il élève des abeilles.* »

CHRISTILLA PELLÉ-DOUËL.

● Jacques Baudou et Paul Guyot publient dix nouvelles dans lesquelles les auteurs ont voulu prolonger la vie de Sherlock Holmes bien au-delà de celle de son créateur... LE MUSÉE DE L'HOLMES, de Jacques Baudou et Paul Guyot, dix nouvelles traduites de l'anglais par Danièle Grivel. (Néo, 192 p., 49 F.)

Ah ! la prose des Anglaises...

P. D. JAMES a, pour une [illegible] française du moins, un nom aux allures de philtre ensorcelant : Phyllis Dorothy James... Cela résonne déjà comme une énigme. Ce qu'elle écrit ne dément [illegible] mystérieuse entrée en matière. Tout oublier — surtout l'hiver ! — pendant quelques heures en s'abandonnant à l'élégance de sa prose est toujours un délice. Qui pourrait rester indifférent à son art subtil de la description et du portrait, à son humour distant, à son sens du suspense enfin !

On [illegible] demande [illegible] pourquoi on a mis si longtemps à découvrir en France cette romancière anglaise de soixante-sept ans. Peut-être a-t-elle souffert — comme Patricia Highsmith dans une moindre mesure — de la confusion entre « suspense » et « roman policier » et de la manie française de dénier à ce genre une valeur [illegible]. [illegible], depuis deux ans, grâce aux éditions Mazarine, on a déjà pu lire cinq titres de P.D. James (elle publie depuis [illegible] dont, au prin[illegible] *Un certain goût pour la mort*. En voici un sixième, *Sans les mains*, paru en anglais en 1967.

« Petit cadavre pimpant »

On y retrouve Adam Dagliesh, le très britannique superintendant de Scotland Yard, qui recense les morts avec flegme, et fait, sans tapage et sans ostentation, des déductions et des recoupements tout à fait étrangers au commun des mortels. Dans *Sans les mains*, P.D. James a dû bien s'amuser avec son « *petit cadavre pimpant* » — celui d'un auteur de romans policiers — et la bande d'écrivains, névrosés à souhait, qui ont tous une maison dans un village du [illegible], près d'une plage secouée de vents et de folles tempêtes. Pour Mrs James, ces gens, leurs [illegible] et leurs angoisses ne sont pas un « décor », un agrément et un ornement de l'enquête. On se dit même parfois que l'intrigue policière est, au contraire, un prétexte au plaisir de dire.

Si l'on ne s'intéresse qu'à la découverte du coupable, on doit probablement trouver que P.D. [illegible] trop [illegible] des personnages [illegible] aux descriptions du rivage, des dunes et des oiseaux, qui sont la passion de Jane Dagliesh, la tante d'Adam (elle habite le village, et c'est parce qu'Adam est en vacances chez elle qu'il est mêlé à cette affaire de meurtre et de cadavre aux mains coupées). Mais si l'on a envie d'une [illegible] plongée dans l'Angleterre des embruns et des brumes, on en aura son content !...

On ne dira jamais assez quel régal est la prose des dames anglaises, de Jane Austen à [illegible] en passant par Dorothy Sayers, et, justement, P.D. James. On est d'autant plus désolé de voir, à plusieurs reprises, le style de P.D. James malmené par d'inadmissibles fautes de français (près d'une *dizaine*) dans une traduction mal ratée. Quoi qu'il en soit, il ne faut en aucun cas se priver de cette romancière. Elle sera indispensable aux lendemains de *réveillon* : *un bon* P.D. James, c'est [illegible] contre les lourdeurs d'estomac et contre les migraines de tous poils.

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ [illegible] LES MAINS, de P.D. James. Traduit de l'anglais par Lisa [illegible]. Mazarine, 238 p., 85 F.

Ne soyez pas un voyageur solitaire... Partez avec TERRE HUMAINE

WILFRED THESIGER – Visions d'un nomade. ALBUM TERRE HUMAINE/PLON.

Dernier paru :
COLIN TURNBULL – Les Iks. Survivre par la cruauté. [illegible]

Quelques best-sellers :
GEORGES BALANDIER – Afrique ambiguë.
ETTORE BIOCCA – Yanoama. Récit d'une femme brésilienne [illegible] les Indiens.
RENÉ DUMONT – Pour l'Afrique, j'accuse. Journal d'un agronome au Sahel en voie de disparition.
EDUARDO GALEANO – Les Veines ouvertes de l'Amérique latine. Une contre-histoire.
PIERRE GOUROU – Terres de bonne espérance. Itinéraire d'un géographe dans le monde tropical.
TEWFIK EL HAKIM – Un Substitut de campagne en Égypte. Journal d'un substitut de procureur égyptien.
PIERRE PAKEZHELLAS – Le Cheval d'orgueil. Mémoires d'un [illegible] du pays bigouden.
JACQUES LACARRIÈRE – L'Été grec. Une Grèce quotidienne de 4000 ans.
CLAUDE LÉVI-STRAUSS – Tristes Tropiques.
MAHMOUT MAKAL – Un Village anatolien. Récit d'un instituteur turc.
JEAN MALAURIE – Les Derniers Rois de Thulé. Avec les Esquimaux polaires face à leur destin.
C.F. RAMUZ – La Pensée remonte les fleuves. Essais et réflexions.
GASTON ROUPNEL – Histoire de la campagne française.
VICTOR SEGALEN – Les Immémoriaux.
JACQUES SOUSTELLE – Les Quatre Soleils. Souvenirs et réflexions d'un ethnologue au Mexique.
WILFRED THESIGER – Le Désert des déserts. Avec les Rashouins, derniers nomades de l'Arabie du Sud.
ÉMILE ZOLA – Carnets d'enquêtes. Une ethnographie inédite de la France.

TERRE HUMAINE
La pensée du voyage, le voyage de la pensée.
Collection dirigée par Jean Malaurie
PLON

هكذا من الاصل

Dessin de Daniel Maja.

LIVRES POUR

Près de cinq mille titres, soixante-six millions d'exemplaires publiés en France : le livre pour enfants se porte bien. A Montreuil, les 10, 11, 12 et 13 décembre, le troisième Salon du livre de jeunesse réunissait l'ensemble de l'édition française. On a pu vérifier sa bonne santé, dans un domaine où tant par l'illustration que par la création littéraire et l'invention tout court, la France se taille sa place et même exporte vers l'étranger ses livres et ses auteurs.

Livres en voix

Lancés par les éditions Gallimard, il y a trois ans, les livres-cassettes continuent avec succès à remplir leur mission d'incitation à la lecture. Avec [illegible] Gallimard [illegible] un éventail de [illegible] adaptés à tous les âges et à tous les goûts. La dernière livraison est fidèle à l'esprit de la collection : grands classiques comme *Poil de carotte* et *les Lettres de mon moulin* contés par Serge Papagalli qui a juste la pointe d'accent qu'il faut pour nous entraîner sur les chemins de Provence ; des contes comme *Ali-Baba et les Quarante Voleurs* ; des [illegible] comme *les Bottes de Sept Lieues* de Marcel Aymé ; *Lullaby* de J.-M.-G. Le Clézio ; des histoires humoristiques comme *James et la grosse pêche* de Roald Dahl.

Si le choix des textes et leur interprétation sont de bonne qualité, l'origine de la musique n'est jamais citée, les bruitages peu élaborés et aucun point de repère n'est proposé aux enfants entre le texte écrit et le texte lu pour [illegible] les livres-cassettes, lancée par Hachette. Les [illegible] sont invités par des thèmes musicaux à repérer les chapitres correspondants du livre. Par la variété des textes proposés : classiques connus des adultes comme *le Crime de Lord Arthur Savile* d'Oscar Wilde, lu par Jean Rochefort ou *Légendes des lacs et des rivières* de Bernard Clavel, lu par Daniel Ceccaldi ; auteurs connus et reconnus par les enfants comme Henriette Bichonnier dont l'un des derniers ouvrages *Kiki la casse* est lu par [illegible] Thibault ou l'irrésistible *petit ogre* de Pierre Dubois. Des textes attrayants, [illegible] présentés et dont la mise en [illegible] bien conçue pour entraîner l'enfant vers le livre.

Avec une démarche particulièrement originale et astucieuse, les éditions Nathan proposent aux enfants de vivre l'histoire en écoutant les « Reportages de l'histoire » commentés par Jacques Pradel. Ce grand reporter est tour à tour *A Versailles, au temps de Louis XIV* où l'on découvre avec étonnement qu'à la cour du roi Soleil, toutes les langues de l'Europe étaient parlées... Rejoignez-le à l'époque des *Pyramides et pharaons* sur le chantier d'Imhotep qui est en train de construire la première pyramide pour le pharaon Djeser, à moins que vous ne préfériez l'accompagner auprès des chevaliers du Moyen Age ou de Christophe Colomb... Ces reportages placent l'auditeur au cœur de l'événement et il en devient le témoin par la qualité du commentaire de Jacques Pradel et la mise en scène de Philippe Brochard, mis en valeur par une remarquable bande d'ambiance et de bruitages. Il faut toutefois préciser que l'enregistrement est différent du texte du livre où l'enfant puisera d'autres informations, s'il ouvre le livre joint à la cassette.

Pour les plus jeunes, de nombreuses collections inondent le marché, cédant pour la plupart à la facilité : mauvaise interprétation, illustrations pauvres... A retenir : « Contes de toujours », dirigées par Bruno de La Salle, qui raconte dans leur version intégrale et originale les contes traditionnels connus comme *le Chat botté*, *Cendrillon*, ou souvent oubliés comme *Jean de l'ours* ou *le Cœur du monstre*. Ces contes retrouvent ici leur vocation orale et toute leur signification avec l'interprétation très personnelle et captivante de Bruno de La Salle qui s'entoure de percussions et de structures Beschet avec une musique originale de Jean-Paul Auboux.

Si les talents de conteur de Bruno de La Salle sont reconnus, ses dons de chanteur ne le sont pas encore, c'est pourquoi nous vous déconseillons une des dernières livraisons de la pourtant bien sympathique maison d'édition Cassettine : *Dis-moi des chansons* où le conteur chante, hélas, des chansons traditionnelles. Ecoutez plutôt les airs de samba qui accompagnent l'étonnante *Légende de Chico Rei* racontée par Mamadou Dioum, qui sut délivrer son peuple de l'esclavage. Alliant la qualité sonore à la qualité graphique, [illegible] poursuit ici son œuvre de pionnier.

Enfin, parce que c'est un réel plaisir, relisez à vos enfants *le Fugue du Petit Poucet*, de Michel Tournier. L'album est édité avec neuf chansons, mises en musique par Claude Engel et interprétées par Richard Gotainer, Jacques Higelin, Alain Souchon, Renaud... et des chorales d'enfants. Un produit « branché » au succès assuré et dont les profits seront versés à La Croix-Rouge française pour les jeunes défavorisés. Une bonne action qui réjouira tout un chacun.

★ **POIL DE CAROTTE, de Jules Renard ; LES LETTRES DE MON MOULIN, d'Alphonse Daudet ; ALI-BABA ET LES QUARANTE VOLEURS ; LES BOTTES DE SEPT LIEUES, de Marcel Aymé ; LULLABY, de J.-M.-G. Le Clézio ; JAMES ET LA GROSSE PECHE, de Roald Dahl. Gallimard, « Folio-Junior », un coffret livre-[illegible] 95 F à [illegible] F.**

★ **LE CRIME DE LORD ARTHUR SAVILE, d'Oscar Wilde, LEGENDES DES LACS ET DES RIVIERES, de Bernard Clavel ; KIKI LA CASSE, d'Henriette Bichonnier ; BIDOCHET, LE PETIT OGRE, de Pierre Dubois. Editions Hachette-Jeunesse, « Le livre de poche », un coffret livre-cassette de 95 F à 125 F.**

★ **A VERSAILLES, AU TEMPS DE LOUIS XIV, de Jean-Paul Albert ; PYRAMIDES ET PHARAONS, de Viviane Koenig. Editions Nathan, collection « Reportages de l'histoire », livre-cassette, [illegible]**

★ **CONTES DE TOUJOURS, par Bruno de La Salle. Editions Casterman-RTBF, un coffret livre-cassette, 130 F.**

★ **LA LEGENDE DE CHICO REI, mise en paroles et en images par Béatrice Tanaka, racontée par Mamadou Dioum. Editions Vif Argent, collection « Cassettine », 125 F.**

★ **LA FUGUE DU PETIT POUCET, de Michel Tournier, un coffret album + cassette, 98 F.**

Des contes pour tous

[illegible] protéger [illegible] les [illegible] qu'on [illegible] fabrique et [illegible] fabriquer son cinéma tout seul, voilà ce que [illegible] proposent contes [illegible] auteurs. Puisqu'il n'y a plus de veillées, les nouveaux conteurs viennent dans les écoles, les fêtes, les [illegible] (Zouc, à sa façon, [illegible] retourne-t-elle [illegible] à la [illegible] du conte psychologique horrible [illegible] qu'il lui soit nécessaire d'illustrer [illegible] texte ?...). Parmi les contes du temps passé, signalons les [illegible] illustrations traditionnelles toujours aussi suggestives de la collection intitulée « Mondes enchantés ».

Citons encore, chez Hatier, les [illegible] *d'Eurasie* de Luda, les *Contes japonais* de René de Ceccaty et Ryoji Nakamura, les *Contes* de Grimm traduits par Armel Guerne agrémentés du graphisme fantastique de Kelek, les *Contes arméniens* qui nous entraînent dans les légendes d'un Caucase mal connu. Et parmi les contes modernes, qui sont la survivance et la continuité des contes d'hier, conseillons l'histoire d'Arthur, le dauphin qui n'a pas vu Venise, drôlement racontée par André François, *la Mort Marraine*, où nul ne peut tromper la mort. *Les Aventures de Simplicius*, une histoire où les désastres de la guerre alternent avec les fêtes de paix et les vendanges. Mais il faut s'arrêter là ; il y a tant de contes.

★ **SORCIÈRES ET MAGICIENS, DIEUX ET DÉESSES ; LA FIN DU ROI ARTHUR ; HISTOIRES D'AMOUR, coll. « Les mondes enchantés », édition Time-Life, 160 p., 189 F.**

★ **LES JARDINS DE LA FILLE-ROI, de Luda Hatier, coll. « Fées et gestes », 140 p., 120 F.**

★ **LA PRINCESSE QUI AIMAIT LES CHENILLES, de René de Ceccatty et Ryoji Nakamura, Hatier, coll. « Fées et gestes », 124 p., 98 F.**

★ **CONTES, DE J. et W. GRIMM, illustrés par Kelek. Hatier, 80 p., 98 F.**

★ **CONTES ARMÉNIENS, racontés par Chaké Der Melkonian-Minassian, éditions Kirk, coll. « Diasporas » (37, rue Georges-Méliès, 94700 Maisons-Alfort), 140 p., 150 F.**

★ **ARTHUR LE DAUPHIN QUI N'A PAS VU VENISE, de John Malcolm Brinnin. Ill. d'André François. Le Mascaret, (52, avenue des Menuts, 33000 Bordeaux), 50 p., 97 F.**

★ **LA MORT MARRAINE par [illegible] Quesemand. Ill. de Laurent Berman, Ipomée, 44 p, 100 F.**

★ **LES AVENTURES DE SIMPLICIUS, de Patrice Gauthier. Ill. de Maja. Ipomée, 48 p., 92 F.**

Tout ça, c'est de l'histoire !

Maltraitée pendant longtemps dans les écoles primaires, l'histoire des événements et des dates revient avec force et prend sa revanche. Comme dans ce *Calendrier du monde* qui est, en fait, une chronologie de tous les événements de l'histoire du monde depuis trente [illegible] J.-C. jusqu'à la réélection de Mrs Thatcher cette année. Un petit dictionnaire des époques et des hommes célèbres complète ce pense-bête. *(Le Calendrier du monde*, par David Herman. Cartonné, Pelican, 190 pages, 75 F. *A partir de dix ans.)*

∴

Dans la collection de ses grands albums consacrés à « l'Histoire des hommes », qui soigne autant le texte que l'iconographie, Casterman publie cette année trois volumes consacrés aux civilisations. Rédigés par des enseignants et des universitaires, ces beaux livres se lisent à partir des images très parlantes qui semblent des reportages d'ethnologie. A conseiller aux adolescents. On pourrait peut-être leur reprocher de rester intemporels et de ne pas assez montrer comment les conflits d'aujourd'hui sont un héritage le plus souvent incontournable. *(Les Civilisations des Amériques ; les Civilisations d'Afrique ; les Civilisations islamiques.* Casterman, 78 pages, 90 F.)

∴

Constantinople, la capitale de l'empire *byzantin, tombe en 1453* aux mains des Turcs, qui la rebaptisent Istanboul. Sous le règne de *Soliman le Magnifique* — que les Turcs appellent le législateur, l'empire ottoman à son apogée progresse en Europe du Sud-Est [illegible] menacera jusqu'au dix-huitième [illegible] la Vienne des Habsbourg.

La ville se couvre de mosquées somptueuses, la cathédrale Sainte-Sophie est transformée elle aussi en mosquée, et ce haut lieu de la chrétienté prend l'aspect de ville musulmane qui, est le sien encore aujourd'hui. Voilà ce que raconte, en dessins aux traits monochromes soutenus par un texte bien documenté, mais avec un plan un peu fourre-tout, ce livre passionnant qui stimule à la fois l'imagination et le savoir.

(Une capitale musulmane sous Soliman le magnifique, par Etienne Morin. Albin-Michel Jeunesse, 64 pages, 69 F. *A partir de dix ans.)*

∴

Gare v'là les Normands ! Sous ce titre accrocheur (en anglais : *The Normans are coming !)*, l'album nous raconte l'enquête que fait une petite Mathilde d'aujourd'hui qui étudie la tapisserie de Bayeux, une des plus belles BD que l'on connaisse. C'est insolent et drôle, fidèle aussi (il est nécessaire d'avoir rendu visite à la tapisserie de la reine Mathilde pour goûter l'humour de cet Anglais-là), même si cela se termine avec le chantier du tunnel sous la Manche. Très francophile, finalement. *(Gare, v'là les Normands.* La vraie vérité sur 1066, par [illegible] Clements, Duculot, 28 pages, [illegible] F.)

∴

Il y a cent ans, comment vivaient nos ancêtres ? L'histoire d'Antoine Leroux, le colporteur qui parcourt les villages avec son chargement d'almanachs sur le dos, est admirablement illustrée par un nostalgique du temps passé. Le petit monde des artisans et des forains en pays germanique est reproduit avec une minutie et une tendresse touchantes. Mais, pour des enfants d'aujourd'hui, ce monde sans automobile et sans électricité doit paraître aussi incroyable que celui des contes de fées. *(Il y a cent ans*, par Philippe Eix. Gallimard, 40 pages, 88,50 F.)

Suivez la fascinante histoire des origines de la vie jusqu'à nos jours. En découvrant la dérive des continents, en regardant la transformation des espèces animales et végétales selon la théorie de l'évolution à partir de laquelle tout être vivant se serait développé à partir d'un et d'un seul ancêtre. Avec cet ouvrage aux illustrations et photos attrayantes, aux schémas et tableaux explicites, vous comprendrez mieux l'histoire de la vie sur la terre avec les grandes étapes de son évolution. Chaque période géologique, du cambrien au pléistocène, est ici développée.

Plus qu'un livre sur la préhistoire, c'est un documentaire sur l'origine et l'évolution de la vie, des origines au futur. Un voyage à travers plus de 3 500 millions d'années. *(Le Livre de la préhistoire*, de M. Benton. Adaptation de l'anglais par Brigitte Lecerf. Illustrations de Kuo Kang Chen, Ian Jackson, Catherine Constable, Nathan, 95 pages, 94 F. *A partir de onze ans.)*

AU SALON DE MONTREUIL

La maison sans fin

La littérature s'écrit et se lit, *mais comment* la « *dire* », la « parler » ? Les animateurs du Salon du livre de Montreuil *avaient choisi cette année, pour* poursuivre une expérience débutée l'an passé avec Michel Chaillou, de convoquer des écrivains et de leur proposer de se livrer à des improvisations littéraires autour d'un thème évocateur : « La maison qui n'avait pas de fin. »

Installés sur un divan rouge, au milieu d'un décor simple et changeant, se sont succédé des auteurs tels que Jacques Roubaud, Alain Nadaud, Marie Redonnet ou Henri Meschonnic. Ils ont chacun bâti leur « maison sans fin », promenant les spectateurs le long d'immenses couloirs, d'enfilades de portes, les perdant dans des salles obscures, dans des escaliers.

Certaines des improvisations auront convaincu de l'intérêt de cette recherche, qui devrait donner lieu, à plus long terme, à la constitution d'une vidéothèque de ces *« paroles de la littérature »*.

S.T.

Mon grand livre de mots

Valérie MICHAUT

Bonjour ! Je suis Titou, le petit panda.
Et toi, comment t'appelles-tu ?
Viens avec moi, on va s'amuser à découvrir plein de mots.

Editions Lito

DISTRIBUÉ PAR INTERCO DIFFUSION : 10, AVENUE GUYNEMER, BP 63 - 94503 CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TEL : (1) 48 82 15 38.

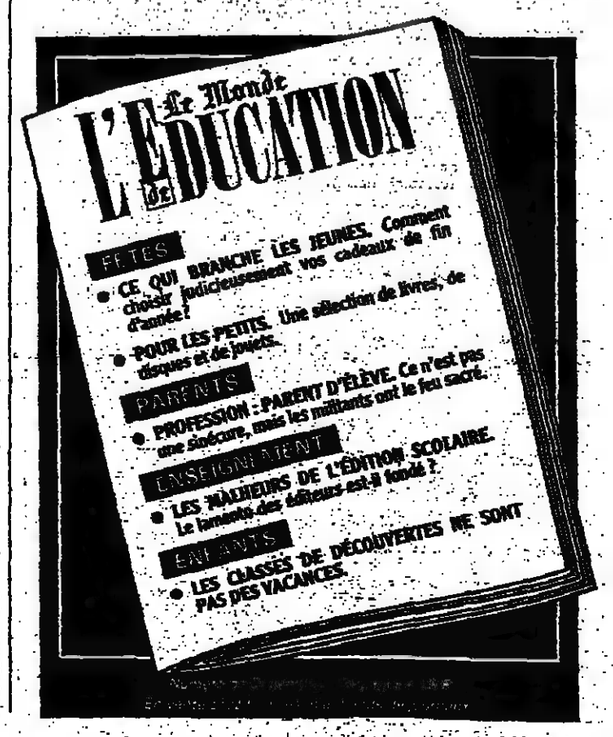

LA JEUNESSE

D'un sondage réalisé l'an dernier, il ressort que 62 % des filles et 45 % des garçons désirent lire, car « ça leur fait plaisir ». 33 % des enfants considèrent la lecture comme leur occupation préférée. Mais la nouveauté, c'est qu'on éveille les petits à la lecture dès leur plus jeune âge : le créneau des deux-six ans est en pointe. On prend le lecteur dès le berceau pour lui donner une (bonne) habitude dont on espère qu'il ne se défera pas. — N. Z.

Pour polyglottes

Les langues étrangères, il vaut mieux s'y initier le plus tôt possible. La mémoire est toute neuve, l'accent plus malléable et c'est un excellent moyen pour connaître les différents modes de vie et pouvoir communiquer.

Pour l'apprentissage de l'anglais, il existe un ravissant album pour l'école primaire. Entièrement bilingue, il raconte le premier jour d'école d'un renardeau. Très joliment dessiné, le livre composé en partie double est présenté en deux colonnes, l'une en français, l'autre en anglais, les mots dans les deux langues se retrouvent ligne à ligne. En vis-à-vis, sur la page de gauche, un lexique en images donne la traduction des mots essentiels évoqués dans le dessin. Très bien dessiné et astucieux. *(Premier jour d'école, First Day of School*, par Paul Allen, ill. de Myriam Deru, Gautier-Languereau, 30 p., 56 F. *A partir de cinq ans.)*

∴

Pour les aînés, déjà familiarisés avec l'anglais, un nouveau volume de l'excellente collection « Arthur et Samson » dans lequel le dessinateur Graham Oakley, grâce à des images parlantes, vous transporte (presque) réellement dans un petit bourg anglais. Complètement bilingue, chacun des livres de la collection présente une traduction qui n'est jamais du mot à mot, mais une vraie langue parlée ou écrite, l'argot n'étant pas prohibé. Le dernier tome paru est un journal intime. Une année de la vie d'une souris. Remarquable réussite. *(Le Journal d'une souris de l'église, The Diary of a Church Mouse*, méthode Arthur et Samson : l'anglais par l'humour, par Graham Oakley, Gallimard, 32 p., 68 F. *A partir de douze ans.)*

∴

Un album bilingue arabe-français qui permettra à ceux qui ne lisent pas l'arabe de découvrir l'art de la calligraphie, un art très ancien et très artistique de jouer avec les mots et de les transformer en dessins. L'ouvrage s'accompagne de notes pratiques pour fabriquer l'encre, le papier, tailler les roseaux. *(Les Roseaux*, par Isabelle Massoudy (bilingue), éditions de l'Observatoire, 48 p., 55 F. *A partir de huit ans.)*

∴

Dans la même collection, *Les bons comptes font les bons amis*, pour apprendre à compter en arabe et en chiffres arabes. Et, pour ceux qui parlent portugais, l'histoire d'une famille aux prises avec les couleurs : *les Couleurs, As Côres* (éd. de l'Observatoire, 48 F).

∴

Enfin, puisque c'est Noël, un album souple rouge et or qui raconte, en ombres chinoises, l'Annonciation, la Nativité, l'Adoration des mages. Ecrit entièrement en anglais, avec de gros caractères, sur un thème connu, c'est une bonne invite à lire pour ceux qui ont débuté depuis plus d'un an. *(Christmas, the King James Version*, ill. de Jan Pen[illegible]wski, Puffin Books, 32 p., [illegible] F.)

Dessin de Paul Cox.

Lire des images seulement

L'an dernier, on avait découvert, étonnés, ce grand album oblong plein de couleurs, dans lequel une petite [illegible], [illegible], entourée de [illegible] amis, menait un vie très agitée. Elle revient, cette année, prête à [illegible] tures, dans un monde merveilleux, dès qu'on la met au lit. Un superbe voyage où chacun, à partir [illegible] dix-huit mois, apprend à voir. *(Adèle s'en mêle*, de Claude Ponti, Gallimard, 24 p., 135 F.)

Le Mystère de l'eucalyptus est le second album d'un jeune dessinateur pour enfants de vingt-huit ans, Paul Cox, largement influencé par Jean de Brunhoff [illegible] son célèbre Babar. La ressemblance [illegible] flagrante tant en ce qui concerne les dessins que les textes, soigneusement rédigés à la main. Toutefois, cela n'enlève rien au charme d'une histoire où il est question de koalas et de blaireaux. *(Le Mystère de l'eucalyptus*. Editions Parution, 38 p., 147 F.)

Pour faire quelque chose de ses mains

Préparez avec vos enfants la fête de Noël : cartes de vœux, bergers en feutre, moutons de laine, anges en papier de soie, étoiles en granulés et cadeaux à fabriquer soi-même avec *le Grand Livre du bricolage*.

Cet astucieux recueil regroupe par thèmes (goûters, Carnaval...) tous les travaux manuels que les enfants peuvent réaliser selon leur âge ou leur habileté. La variété des matériaux et des techniques employés, la diversité des réalisations, occuperont petits et grands pendant de longs moments.

Ce n'est qu'avec un seul matériau, d'une simplicité extrême, la pâte à sel (farine, sel, eau), que les enfants pourront modeler. Des simples figurines jusqu'à d'extraordinaires compositions artistiques (jardins de cactés, barbotines, statues...), tout cela sera réalisé avec facilité à la maison ou à l'école.

Ceux qui préfèrent « [illegible] des [illegible] » pourront au gré [illegible] leur fantaisie créer un bestiaire fabuleux en croisant images et lettres de ce drôle d'album : *Grocuphant*. Jeux d'images, jeux d'écriture se composent et s'entrecroisent pour former ces « mille milliards d'animaux croisés » chers à Queneau.

Quant aux plus petits, ils découvriront le plaisir de créer des mots en manipulant un jeu de lettres, sur support cartonné, en complétant un puzzle. Ce kit est astucieusement conçu par une équipe pédagogique québécoise et prouve bien que l'on peut apprendre l'alphabet en s'amusant et en laissant à l'enfant une part d'activité créatrice.

★ **LE GRAND LIVRE DU BRICOLAGE**, d'Ursula Barff. Illustrations d'Inge Burkhardt et Jutta Maier, Casterman, 224 pages, 120 F.

■ **PATE A SEL**, de Catherine Baillaud, Fleurus, coll. « Idées », 80 pages, 48 F.

★ **GROCUPHANT**, de Sara Ball, Nathan, 69 F.

■ **L'ALPHABET**, de Roger Paré et Christine l'Heureux, Hachette-Jeunesse, coll. « La Courte Echelle », coffret livre + puzzle, 95 F.

Comptez sur nous

Une histoire de l'humanité à travers l'évolution de la façon de compter : chiffres cunéiformes, hiéroglyphes et propagation des chiffres arabes en Occident au dixième siècle grâce à un moine auvergnat, François Gerbert d'Aurillac, qui fut pape [illegible] *(Histoire de comptes*, de Françoise Cerquetti-Aberkane et François Jeanmequin. Epigones, 31 p., 38 F, à partir de huit ans.)

∴

L'album de l'année d'Alain Le Saux qui compt-inue à faire le sot et à jouer sur les mots : *« Mon copain Max m'a dit qu'il avait un grand frère mais qu'une demi-sœur »*. Comprenne qui pourra. *(Mon copain Max m'a dit qu'il comptait sur son papa pour faire ses devoirs de mathématiques*, par Alain Le Saux. Rivages, 48 p., 55 F.)

Des poches dans toutes les poches

« A chacun son poche », telle pourrait être la devise des éditions Hachette-Jeunesse qui lancent une série de livres de poche pour les enfants de trois à quinze ans.

Avec *« Le livre de poche-Cadou »*, les petits trouveront des rééditions d'albums comme la série des *Babar*, de Jean de Brunhoff, ou *la Fugue de Nounours* et *le Cadeau de Noël*, de Jan Mogensen. C'est dans la série « Le livre de poche-Copain » que les jeunes lecteurs trouveront leurs premiers textes suivis : *les Nouvelles Ruses de Buldo*, de Jean-François Nonry, *Bidochet, le Petit Ogre*, de Pierre Dubois ou *le Célèbre Carpe de Noël*, de Jean Prochazka, rééditée avec les belles illustrations de Serge Cecarelli. Les bons lecteurs poursuivront avec « Le livre de poche-Clip » qui propose aussi bien des inédits : *les Diamants de Lizy Jones*, d'Henriette Bichonnier, *les Voleurs de petit sentier*, d'Anne-Marie Chapouton, ou *les Frères Cœur-de-Lion*, d'Astrid Lindgren, dont c'est la première publication en France.

Quant aux adolescents, ils trouveront séries roses et séries noires, livres dits « inter-actifs », à gogo dans « Le livre de poche-Club ». Toutes ces nouveautés n'empêchent pas la collection classique « Le livre de poche-Jeunesse » de continuer à enrichir son catalogue prestigieux : [illegible] *Secret* [illegible] *catacombes*, d'Odile Weulersse, passionnera les amateurs de romans historiques. Ils découvriront aussi deux textes, pleins d'humour : *Le brigand de Mademoiselle est avancé*, de Paul Biegel, et *la 325e Farce de Zozo la Tornade*, d'Astrid Lindgren. « A chacun son poche », cette nouvelle politique éditoriale tous azimuts doit permettre, [illegible] à [illegible] réussite commerciale, la publication *d'inédits ou* [illegible] *coéditions* [illegible] celle avec les Editions Ipomée qui nous offre pour Noël un superbe album : *le Porteur de l'étoile*, de Christophe Glogowski, illustré par Aura Cesari.

C'est avec une tout autre démarche éditoriale que les éditions Flammarion gèrent leur col[illegible] poche : « Castor-Poche ». Pour François [illegible] Lang, qui dirigent cette collection, il s'agit de faire découvrir aux jeunes lecteurs des auteurs dont ils retrouveront les œuvres au fil de la collection. Des auteurs étrangers connus comme l'Australien Colin Thiele : *Jonathan le Goéland*, et dont deux autres livres ont été traduits : *Albatros* et *le Dragon de feu* ; les Russes comme Edouard Ouspenski : *le Crocodile Génia et ses amis* ou Victor Astafiet : *le Cheval à la crinière rose* ; des auteurs américains comme Cynthia Voigt : *les Enfants Tillerman*, célèbre saga, ou *les 79 Carrés*, de Bosse Malcom, primé deux fois en 1986. Littérature étrangère mais aussi littérature française avec la publication des œuvres d'Andrée Chedid : *le Sixième Jour, le Survivant* parmi les plus récents. Les œuvres de Thalie de Molènes : *Ricou et la Rivière, Nous, de Peyrac en Périgord*, ou celles d'Anne Pierjean comme *Paul et Louise* et *Loïse en sabots*. Une politique d'auteurs que « Castor-Poche » fête avec son deux centième ouvrage en publiant le premier roman de Sandrine Pernusch, *les Mots en miel*. Un très beau récit où, pour [illegible] son savant de père, une jeune personne de dix ans va devenir à sa manière une héroïne.

Venise baroque et l'Opéra
Hélène Leclerc
"Magistral ouvrage... passionnant, important. On en reparlera."
Dominique Jameux - Diapason-Harmonie
Un volume, 480 pages, une centaine d'illustrations, relié toile sous jaquette : 230 F
ARMAND COLIN

LA MUSIQUE CHEZ FAYARD
BIBLIOTHÈQUE DES GRANDS MUSICIENS
WEBER — John Warrack — Prix 240 F — Relié, 468 pages
RAVEL — Marcel Marnat — Prix 290 F — Relié, 828 pages
MEILLEUR LIVRE SUR LA MUSIQUE PRIX DE LA CRITIQUE 1987
PRIX DE L'ACADEMIE DES BEAUX-ARTS
LES INDISPENSABLES
LA MUSIQUE DE PIANO — Sous la direction de F.R. Tranchefort — Prix 120 F - 880 pages
LA MUSIQUE SYMPHONIQUE — PRIX DE L'ACADÉMIE CHARLES CROS 1986 — Prix 120 F - 896 pages
L'OPÉRA — Prix 120 F — 946 pages
HISTOIRE DE LA MUSIQUE OCCIDENTALE — Sous la direction de B. et J. Massin — Prix 120 F - 1316 pages
UNE NOUVELLE COLLECTION
LES QUATUORS DE BEETHOVEN — "Un texte si dense, si intelligent, qu'à chaque page... on entend mieux". Isabelle Cornier, Le Figaro Magazine — Prix 89 F — 198 pages
HISTOIRE DU BEL CANTO — "L'ouvrage fondamental sur ce style de chant". Alain Duault, L'événement — Prix 130 F — 280 pages

هكذا من الاصل

ViLO:
1.350 raisons de faire plaisir

Avec les 1.350 beaux livres de peinture, sculpture, architecture, livres de collection, automobiles, tapis, porcelaine, faïence, histoire, religion, voyages...

Demandez le catalogue Vilo chez votre libraire.
VILO : 25, [illegible] Cimoux 75013 Paris
Tél. : 45.77.08.05.

"Eléphantillages"
Puig Rosado
Hachette
PRIX DE LA CRÉATION 1987 DU LIVRE DE JEUNESSE
organisé par
le Salon du Livre de Jeunesse et Télérama

Ce prix récompense l'auteur et l'illustrateur ayant fait preuve d'innovation tant dans la conception, le texte, l'écriture, le graphisme, que dans le rapport texte/image pour une œuvre de fiction pour la jeunesse, écrite en langue française et éditée en France en 1987.

Salon du Livre de Jeunesse
Ville de Montreuil / Conseil Général de Seine-Saint-Denis

LE MONDE DES LIVRES

LIVRES POUR LA JEUNESSE

C'est Noël

Deux petits diablotins, Perle et Pimpin, préparent Noël. Ils travaillent comme des anges, font des gâteaux, fabriquent des décorations pour le sapin, répètent des chansons... Et puis, c'est l'émerveillement devant les cadeaux. Les illustrations vives et [illegible] sont bien adaptées aux petits qui découvriront au fil de ces pages tout le vocabulaire évoquant la fête de Noël. *(Joyeux Noël*, d'Elzbieta, Hatier, coll. « Hibou-Caribou », 18 pages, 32,20 F. *A partir de trois ans.)*

∴

Au cours d'une promenade, Tom-Ti-Ra s'est choisi un sapin de Noël. Il se dépêche de rentrer à la maison pour le décorer. Tom-Ti-Ra respecte la nature et ne coupe pas les arbres. Son sapin de Noël sera décoré sera encore plus beau, si c'est à son pied qu'il trouvera son cadeau. Tom-Ti-Ra, un personnage séduisant auquel les petits peuvent s'identifier facilement et qu'ils adopteront à coup sûr en retrouvant dans chaque petit livre où il vit une nouvelle aventure du quotidien. *(Tom-Ti-Ra et l'arbre de Noël*, de Maurice Gard, éd. du Sorbier, 28 pages, 33 F. *A partir de trois ans.)*

∴

Malgré les sages conseils de sa sœur aînée, Max ne résiste pas à la tentation... et se lève pour attendre le Père Noël. Et nous, nous ne résistons pas au charme de ces deux petits personnages pleins de vie et de tendresse. *(Le Noël de Max*, de Rosemary Wells, L'Ecole des loisirs, 24 pages, 56 F. *A partir de trois ans.)*

∴

Vraiment ce Père Noël-là n'est pas sérieux. Il n'arrive pas à trouver l'entrée de la cheminée, ne sait plus par quelle porte il doit rentrer... Il se trompe de chemin, boit un peu trop (regrettons l'emploi du vin cuit) et a *bien du mal à faire son travail.* Heureusement que les enfants vont pouvoir le guider, lui indiquer les bonnes portes à ouvrir, tout en allant de surprise en surprise. *Un album* amusant, *facile à manier pour les plus jeunes. (Les Chaussettes du Père Noël*, de Mathew Price, illustrations d'Errol Le Cain, Duculot, 20 pages, 53 F. *A partir de cinq ans.)*

∴

Aller chercher dans la forêt les sapins, préparer les décorations, fabriquer des petits cadeaux en secret et mettre la main à la pâte sont une grande joie pour le jeune Léonard. En quelques tableaux de style naïf, Sophie Kniffke évoque tout le charme et l'attente de la fête de Noël. *Un album qui fera le bonheur des enfants, toujours sensibles au talent de cette illustratrice. (Noël*, de Sophie Kniffke, Grasset-Jeunesse, 24 pages, 63 F. *A partir de cinq ans.)*

∴

Le soir du 5 décembre, saint Nicolas part avec son âne chargé de cadeaux. En chemin, il fait halte chez un pauvre bûcheron qui découvre que saint Nicolas perd tous ses paquets. Il le rejoint très vite à l'orée du village et l'aide dans sa tournée, à la *surprise générale* des villageois qui méprisaient ce brave homme. A la légende de saint Nicolas s'ajoute là une belle leçon de générosité. *(Saint Nicolas et le Bûcheron*, de Kathrin Siegenthaler, illustrations de Marcus Pfister, Nord-Sud, 28 pages, 59 F. *A partir de sept ans.)*

Poèmes à écouter, poèmes à lire poèmes à dire

Faire vivre et découvrir la poésie contemporaine aux enfants d'aujourd'hui, tel est l'enjeu de cette nouvelle collection de livres-cassettes, « Le Paradisier », dirigée par Jacques Charpentreau. A la petite musique des mots s'ajoute celle d'une mélodie, et le poème devient chanson. L'enfant chante de la poésie *« sans le savoir »*.

Avec le premier recueil de vingt-deux poèmes *Je pars en nuage*, les jeunes lecteurs sont invités à prendre la clef des songes et à suivre, sur les chemins du rêve : Pierre Coran, Bernard Lorraine, Jean-Luc Moreau, Alain Serres et bien d'autres poètes... Ces poèmes ont été mis en chansons et sont interprétés par Luce Dauthier, qui sait dire aux enfants leurs rêves et leurs cauchemars. *C'est une approche* sensible et intelligente de ce moment un peu étonnant où l'enfant attend le sommeil et se prépare à partir « en nuage ».

Ceux qui sont moins rêveurs et qui aiment bien avoir peur frissonneront de *plaisir avec le recueil de* poèmes *Loup y es-tu ?* Sorcières, dragons..., monstres, deviennent terriblement vivants avec la voix de Jean Humery, bien soutenue par la musique et les bruitages.

Plaisir de la langue, jeux avec les mots, c'est aussi ce que les enfants découvriront avec ce très bel album, *Premiers poèmes*, illustré avec beaucoup de goût par Jacqueline Guyot. A ce premier recueil de poésie poétique sont invités des poètes connus et reconnus comme Jacques Prévert, Robert Desnos, Maurice Carême ; des poètes contemporains comme Marc Alyn, Jacques Gaucheron, et aussi des grands classiques comme Apollinaire ou Ronsard. Des poèmes connus que l'on aura plaisir à retrouver dans un album attrayant. Tout comme le célèbre texte d'Yves Duteil *La langue de chez nous*, qui est une bien belle définition de la langue française, illustrée par les belles images de Christine Adam, qui feront rêver les enfants sur le pouvoir et la magie des mots.

★ **JE PARS EN NUAGE, par Luce Dauthier ; LOUP Y ES-TU ? de Jean Humery. Coll. « Le Paradisier », Le livre qui chante. Enfance Heureuse. *Coffret livre-cassette*, 103 F. Livre seul : 50 F.**

★ **PREMIERS POÈMES. Illustrations de Jacqueline Guyot. G.P., Rouge et Or, 60 pages, 88 F.**

● **LA LANGUE DE CHEZ NOUS d'Yves Duteil. Illustrations de Christine Adam. Nathan, 20 pages, 52 F.**

● ***Le Grand Prix de la jeunesse*, double prix décerné par deux jurys, l'un d'adultes et l'autre composé d'enfants a été décerné, sur manuscrits, à *la Vallée des esprits* de François Santerau, les plus jeunes ayant couronné Nicole Vidal pour *le Petit Doigt d'Allah*.**

Le prix de la Création a été décerné samedi 12 décembre au Salon de la jeunesse à Montreuil, par un jury composé de cinéastes, d'écrivains, de photographes et de peintres, à l'Album *Eléphantillage*, illustré par Puig Rosado et rédigé par l'équipe du Musée en herbe, Sylvie Girardet, Claire Merleau-Ponty et Anne Tardy. (Hachette Jeunesse, 48 p., 55 F.)

Les pages « Livres pour la jeunesse » ont été réalisées par **Odile Limousin, Sandrine Treiner et Nicole Zand.**

● D'AUTRES MONDES - *La chronique de Nicole Zand*

Jolis coups de crayon et de fourchette

★ L'HONNÊTE TRICHEUSE, de Tove Jansson. Traduit du suédois par Marc de Gouvenain. Actes Sud, 190 p., [illegible] F.

● NOS ANNÉES DE BOUCHERIE, de Tomi Ungerer. Ecole des loisirs, 176 p., 140 F.

« Si j'avais su que c'était si bête, j'aurais amené des enfants... » Cette phrase d'un paternalisme [illegible] – [illegible] par Jean Cocteau lors de la « première » du *Sacre du printemps*, – aucun adulte n'oserait la prononcer... Mêmement que l'enfant a acquis un statut [illegible] (et peu de devoirs) et qu'il est considéré comme une personne en voie de développement. En France, on connaît peu d'ouvrages pour enfants qui aient obtenu à la fois *cette activité spécifique une célébrité mondiale*, alors que nombreux sont les éditeurs qui proposent à des gens ayant un nom d'écrivain pour les enfants. Les résultats sont inégaux, souvent en proportion inverse de l'attente donnée... Aux Etats-Unis ou en Allemagne, l'écrivain pour enfants s'en tient le plus souvent à sa spécialité, comme si le « passage » de la ligne, *au-delà de l'adolescence, était* répréhensible. En Russie, [illegible] de la Comtesse de Ségur, le symbole de la littérature française pour la jeunesse depuis le XIXe siècle, on a vu depuis le général Douratov des poètes d'avant-garde se [illegible] pour subsister, vers la littérature enfantine (ou/et la traduction), tandis que, dans les villes, plusieurs théâtres de qualité sont destinés exclusivement au public des jeunes.

Les Scandinaves aussi, qui ont fait d'une « petite sirène » couchée sur son rocher, au plein milieu du port de Copenhague, leur symbole national, ont été des précurseurs, car ils ont souvent été les premiers à parler aux *enfants du sexe, de la mort et de la cueillette* des fraises sauvages. En Suède, Astrid Lindgren, par exemple, qui en quelque quarante ans a écrit plus de vingt romans pour la jeunesse, est un des auteurs les plus célèbres et *les plus primés*, au point de *recevoir il y a* quelques années à Francfort le Prix de la liberté, décerné par les libraires ouest-allemands. Tove Jansson, Finlandaise de langue suédoise, a [illegible] sept ans – elle est née en 1914, – [illegible] *notoriété* grâce à la série des Moumine, ces petits personnages dont on ne sait pas s'ils sont hommes ou bêtes, [illegible] d'hippopotames imaginaires avec une touffe au bout de la *queue* (1). *Après avoir reçu toutes les consécrations*, le prix Hans Christian Andersen en 1966 et le prix Nils Holgersson en 1973, elle s'est mise à écrire pour les adultes. C'est pour cela que nous avons *l'Honnête Tricheuse, publiée dans son pays il y a cinq ans.*

Tomi Ungerer.

LIVRE attachant que ce roman à trois personnages qui se passe près de la mer, loin de la capitale. Un village de *pêcheurs où, depuis longtemps, on ne pêche* plus, parce que cela ne rapporte rien. La neige, qui ne cesse de tomber, semble ensevelir toute vie. *Il a peine dégagés, les chemins étaient à nouveau bloqués. Le froid dans le hangar rendait impossible tout travail. Les gens se réveillaient tard, puisque les matins n'existaient plus, le village demeurait silencieux sous sa couche de neige inviolée, jusqu'au moment où on laissait sortir les enfants... »*

Quelque peu machiavélique, Tove Jansson va nous rendre témoins d'un drame intimiste, assourdi par l'épaisseur de la neige, par l'isolement, par l'égoïsme collectif. Comment *Katri Kling, l'orpheline aux yeux jaunes qui n'a* d'amour que pour son petit frère, un simple prénommé Mats, va envahir, submerger l'existence d'Anna Aemelin, une célèbre [illegible] de livres pour enfants...(!) Celle-ci va être *littéralement « possédée »* par la volonté de cette Kitri qui, sous sa coiffe de fourrure, ressemble au grand méchant loup et dont Anna ne se méfie pas, laissant l'autre s'immiscer dans ses affaires, répondre aux lettres de ses lecteurs, qui admirent la maîtrise et *le charme* avec lequel elle dessine des lapins, traiter avec ses éditeurs. Une étrange cas de possession.

Tove Jansson dresse un portrait sans pitié, *sans tendresse, de cette femme dont la vie va être bouleversée. D'Anna, l'illustratrice*, elle écrit : *« On aurait pu dire d'elle qu'elle était gentille, parce que jamais rien ne l'avait obligée à faire preuve de méchanceté et parce qu'elle avait une capacité étonnante à oublier les choses désagréables. En vérité, elle était inquiétante avec sa bienveillance outrancière, mais personne n'avait eu le temps de le remarquer.* » Elle-même, la créatrice des Moumine, est féroce à l'égard de ces [illegible] *qui mettent partout des lapins, Papa-Maman-Bébé Lapin...* Voilà Katri dans la place, [illegible] et [illegible] possible, une ombre qui investit la maison. « *Ils disent que l'argent a une odeur*, se dit notre inquiétante justicière, honnête mais tricheuse. *Ce n'est pas vrai. L'argent est aussi propre que les chiffres. Ce sont les gens qui sentent, chacun d'entre eux a sa propre odeur cachée, mauvaise, et qui se renforce quand ils sont en colère ou qu'ils ont honte ou peur. Le chien sent ça. Si j'étais comme un chien, j'en serais trop... »*

De l'hiver au *printemps du Grand Nord*, l'inquiétude s'installe, se répand dans l'apparente insignifiance du quotidien. Décidément, cette Finlandaise a un bon coup de crayon.

AUTRE *bon coup de crayon*, et de fourchette, au risque de vous [illegible], celui de Tomi Ungerer, qui partage son œuvre entre les livres pour adultes, pour enfants, la peinture, la publicité. Pour cet Alsacien rageur et génial qui change de style comme il change de stylo, il est [illegible] le [illegible] l'auteur d'un remarquable « classique » pour moins de sept ans qui a souvent choqué davantage les parents que leurs enfants : *Pas de baiser pour maman.* Le petit refuse le chantage au baiser et à la tendresse. Et cela, c'est « insupportable ».

Cette année, Ungerer ne publie pas de livre pour la jeunesse. Son album, intitulé [illegible] *Nos années de boucherie, évoque une parenthèse* de son existance, quand il quitta New-York, célèbre, fortuné, pour aller vivre avec sa femme dans un coin sauvage de Nouvelle-Ecosse, sur la côte atlantique du Canada. Ecologistes sans [illegible], ils [illegible] tout faire par eux-mêmes : abattre les arbres, tuer le cochon. *« Quand nous tuons, c'est pour notre survie ou bien par vanité. Si tant est que l'aspect culinaire puisse être classé à la rubrique survie. [illegible] il est vrai qu'en se nourrissant mieux, on accède à une vie meilleure. »*

Une curieuse chronique en [illegible] pris sur le vif, qui nous transporte dans une vie non pas meilleure mais terrible. Où l'on rêve qu'on s'entr'égorge, parce que la boucherie n'est pas seulement un cauchemar.

(1) Les histoires de la Famille Moumine ont paru chez Nathan puis dans la collection « Arc-en-poche ».

هكذا من الاصل

HAPPY

"Le Champagne est à la fête ce que l'humour est au rire."
Photo Elliot Erwitt.

"Sachez apprécier et déguster avec modération".

ÊTRE POMMERY, C'EST TOUT UN ART.

POMMERY

HDM

هكذا من الاصل

Culture

MUSIQUES

La Biennale Bordeaux-Madrid

Carrefour en développement

Nouvelles stratégies ministérielles en matière de diffusion musicale. Le changement de vitesse pour une biennale. L'édition 87 du festival devenu international montre qu'on peut s'entendre de part et d'autre des Pyrénées.

A quoi mesure-t-on la bonne santé d'un festival ? A la quantité d'espoirs et de projets qui subsistent quand il est terminé. La Biennale Bordeaux-Madrid, qui s'est achevée dans la première semaine de décembre, ne saurait remplacer, dans sa forme actuelle, ni Royan ni La Rochelle. Le nombre de concerts (groupés sur six jours) et de créations (mêlées à de nombreuses reprises) y est encore modeste. Mais son identité est claire désormais et ses objectifs arrêtés : fournir l'hospitalité (en France) aux musiciens espagnols et un débouché (en Espagne) aux musiciens français.

Le projet est né cette année. Prolongement culturel d'échanges franco-espagnols nés de la volonté présidentielle et encouragés par la constitution d'un fonds d'expression, cette biennale avait connu une première édition à Bordeaux en 1985, puis à Madrid l'année suivante. Mais la gestion en avait été confiée aux régions Aquitaine et madrilène.

La coopération passe désormais par un financement globalement paritaire des deux ministères de la culture. Boris Marcq, chef du département de la création à la direction de la musique, a tout fait pour la favoriser. Alain Durel, ancien directeur artistique de La Rochelle, récent démissionnaire de la direction des programmes et actions musicaux à *la Radio*, en a depuis août la responsabilité, côté français. Il a trouvé en Tomas Marco l'interlocuteur rêvé. Compositeur, ce dernier connaît comme personne la jeune musique de son pays puisqu'il dirige le Centre pour la diffusion de la musique contemporaine espagnole (équivalent du Département de la création rue Saint-Dominique) et organise depuis trois étés le Festival de l'ouverture, à Alicante.

« D'abord, penser aux compositeurs » Cette préoccupation, rappelée par Alain Durel au moment de se séparer, ne doit pas être si répandue... A Bordeaux comme ailleurs, les musiciens ne sont pas seulement des noms sur le papier. On trouve, dans un catalogue remarquablement bien fait, et qui affirme l'image de marque que haut de gamme de la manifestation, tout ce qu'on peut vouloir trouver – catalogue complet, discographie à jour, biographie – sur tous les créateurs joués, notables ou inconnus à égalité. L'accès aux œuvres est facilité par tous les moyens possibles : entrée libre aux répétitions générales, distribution de partitions, présentation par l'auteur lui-même de ses créations avec exemples musicaux à la clé : le temps est donné à tous, professionnels et mélomanes, de se rencontrer, de se parler, de s'expliquer.

Ainsi toute une journée fut-elle consacrée cette année à l'analyse préalable puis à deux exécutions successives (par l'ensemble A Sei Voci, un dispositif électro-acoustique et une petite formation instrumentale, dirigées par Jean-Claude Pennetier) des *Cinq pièces pour Hamlet* de Laurent Cuniot. « Esquisse d'un opéra » en train de se constituer, à mi-chemin entre la version concert et la représentation jouée, simple « mise en espace » scénique, ce *Hamlet* en lambeaux pouvait en effet déconcerter. Mais c'est son inachèvement qui fait son intérêt.

Échanges parallèles

Il se peut qu'étendus sur la durée normale d'un opéra, cette prosodie post-debussyste, cette écriture aux couleurs instrumentales (pourtant, elles existent sur le papier), ces timbres un peu dépoussiérés finissent par lasser. Mais personne avant ce jeune élève de Guy Reibel (aidé du dramaturge Michel Vittoz, rédacteur du texte en français de ce *Hamlet* condensé) n'avait osé réduire le plus grand Shakespeare à quelques phrases-clés, confier le rôle de Hamlet à un haute-contre alternant voix de poitrine et voix de fausset, limiter une mise en scène à quelques jeux de lumières, quelques déplacements, quelques gestes esquissés. L'usage de la voix « off » enregistrée, l'insistance dramatique du synthé, font un peu penser à la vieille esthétique des « dramatiques radio ». Mais il y a là une façon de s'approcher de l'opéra, de l'apprivoiser sans avoir à mobiliser le palais Garnier, dont il faudra s'inspirer.

Bordeaux a accueilli cette année le groupe Koan et l'Ensemble Arcana de Madrid, les compositeurs Adolfo Nunez, José-Ramon Encinar, Félix Ibarrondo, Francisco Guerrero, Carmelo Bernaola et, bien sûr, pour l'exécution de son *Espejo derierio* pour quatuor à cordes, Tomas Marco lui-même. Les œuvres des Français Jacques Lenot, Michèle Reverdy, François-Bernard Mâche et de Michel Fusté-Lambezat, patron du bon ensemble bordelais Musique nouvelle que cette biennale va, dans l'avenir, beaucoup faire travailler, complétaient les programmes.

Des échanges parallèles seront réalisés en 1988 de l'autre côté des Pyrénées. Trois commandes annuelles seront passées dans chaque pays. Car il s'agit, pour Boris Marcq, de mieux faire entrer la France dans les grandes opérations musicales internationales et de ne poursuivre notre politique d'accueil traditionnelle qu'en négociant, pour une meilleure diffusion à l'étranger de la jeune musique hexagonale, de substantielles « contreparties ».

ANNE REY.

Aldo Ciccolini joue Liszt

« Harmonies poétiques et religieuses »

Plaisir d'un récital consacré à bien œuvres peu jouées, et toujours inspirées, par un vrai musicien dont on oublie qu'il est un virtuose.

On pourrait diviser les pianistes en deux catégories : ceux qui donnent des récitals et ceux qui font de la musique. Car pour réussir un récital il suffit souvent de jouer plus vite, plus fort, plus net que d'autres, le programme est secondaire mais ne doit comporter que des œuvres excessivement connues afin que la comparaison soit aisée. Faire d'un concert une soirée de musique est une entreprise plus rare et plus risquée. Il faut n'avoir rien à perdre – et c'est ainsi que d'obscurs pianistes font parfois des merveilles – ou plus rien à gagner, à condition d'avoir conservé, malgré la gloire et les succès, la certitude qu'un récital peut toujours être autre chose qu'une exhibition sportive et mondaine.

En choisissant de jouer l'intégrale des *Harmonies poétiques et religieuses* de Liszt, Aldo Ciccolini savait ce qu'il faisait : la salle Gaveau, trois fois trop petite pour nos virtuoses à la mode, était même pas vraiment pleine. Peut-être faute d'une publicité suffisante mais plutôt parce que, sauf les *Paganiniana* (et la *Bénédiction de Dieu dans la solitude*), ces dix pièces ne sont guère connues. Rien d'ailleurs ne destinerait à devenir populaire le *Miserere*, d'après Palestrina, et le *Pater Noster* d'un archaïsme si audacieux, *l'Ave Maria* tellement introverti ou *l'Hymne de l'enfant à son réveil*, si délibérément naïf.

Mais qu'importe, Aldo Ciccolini avait sans doute envie de faire plaisir à ceux qui partagent son goût pour les musiques délaissées et qui ont été ravis. Il y avait bien dans la salle de graves amateurs de récitals – Ciccolini est aussi un pianiste connu – qui pourraient dire très exactement s'il a joué plus lent, plus souple, etc., que tel ou tel, s'il est en progrès ou en perte de vitesse. Tout cela nous échappe, heureusement mais deux fois vraie musique où l'interprète passe avant le pianiste et le contenu poétique des œuvres avant les pièges de la partition font paraître le reste assez secondaire.

Dans les musiques improvisées, on constate toujours une relation directe entre la qualité de l'inspiration et l'éclat de la virtuosité. C'est un peu le cas ici : on ne sent jamais le travail, et, s'il y a de petits accrocs dans des choses sans importance, tout ce qui est de l'ordre de l'expression – virtuosité comprise – témoigne d'une maîtrise absolue, bien au-delà des doigts qui filent avec brio ou rendent de subtiles nuances dans les pianissimos les plus délicats. C'est toujours la clarté, l'éloquence, le phrasé naturel qui priment.

Fidèle à lui-même, Aldo Ciccolini fait preuve d'une grande pudeur dans l'expression : ce n'est jamais de la réserve, plutôt de la retenue, avec un rien de brusquerie lorsqu'il finit, comme pour rendre encore plus sensible ce qu'a de cruel la fin des œuvres où l'on voudrait pouvoir se perdre : au-delà de la double barre finale, semble-t-il dire, il y encore place pour le regret.

Au-delà des beaux concerts, il reste les disques : Aldo Ciccolini a enregistré ces *Harmonies poétiques et religieuses* (Pathé-Marconi).

GÉRARD CONDÉ.

PHOTO

« Garçons et Filles », de Marie-Laure de Decker

Un dialogue intelligent

Des photos de Marie-Laure de Decker auxquelles réagit Thierry Lévy par écrit : un dialogue intelligent.

Marie-Laure de Decker, grand reporter photographe, a choisi dans ses archives des images de garçons et de filles de tous pays, de tous âges, en Chine (1985), au Tchad (1977-1978), en France (1981), en Inde, etc., qui composent un fort bel album, avec lequel on peut se consoler d'avoir manqué l'exposition qui en accompagnait la sortie. Il y a des visages émouvants bien sûr, mais on n'a pas choisi le parti pris du « joli », trop facile avec l'enfance. Sans l'éviter non-plus comme en témoigne une éblouissante majorette luxembourgeoise qui sourit sous son shako de guingois.

Le plus intéressant de l'entreprise n'est d'ailleurs pas dans l'attendrissement ou l'esthétique mais dans la confrontation de ces images et du commentaire de Thierry Lévy qui leur fait face. Non un commentaire de spécialiste, de technicien ou de sociologue, mais une réaction affective, sentimentale d'abord, suivie éventuellement d'un second regard, d'une réflexion sur l'émotion.

Il est assez piquant d'observer comment le texte et la photo conversent ou se disputent, et à leur tour nous en disent long sur leurs auteurs. Tout cela est bien intelligent et divertissant, contendu souvent comme cet aveu singulier de Thierry Lévy à propos de Marie-Laure de Decker : *« Elle pense que le but de son travail est la beauté, tandis que moi, sensible comme tout un chacun à la beauté de son travail, je pense que le but de mes efforts est de me protéger contre l'éclat des belles choses qui finissent ma vie et, dans ce sens, l'offensent. »* Paradoxal ? Non, très juste, à y repenser.

MICHEL BRAUDEAU.

★ *Garçons et Filles*, Bernard Barrault, éditeur. 298 F.

CINÉMA

Deux Fritz Lang inédits à Cités-Cinés

A découvrir, deux Lang, l'un retrouvé à Sao-Paulo, l'autre à Amsterdam. Dont une version insolite et superbe de Madame Butterfly.

La Grande Halle de la Villette et la Fondation Gan pour le cinéma (attachée à la sauvegarde du patrimoine cinématographique) profitent de l'exposition-spectacle Cités-Cinés pour présenter, les 18, 19 et 20 décembre, deux films muets de Fritz Lang depuis longtemps disparus, inédits en France, et qui ont été récemment retrouvés et restaurés : *Hara-Kiri* et *Kampfende Herzen*.

En 1919, Fritz Lang, auteur depuis deux ans de scénarios pour divers réalisateurs dont Otto Ripert et Joe May (qui a tourné la première version du *Tombeau hindou*), passe à la mise en scène : *le Métis*, *le Premier Amour*, puis *le Lac d'or*, première partie d'un extraordinaire « feuilleton » d'aventures, *les Araignées*. A la fin de cette année, il réalise *Hara-Kiri*, dont le scénario s'inspire d'une pièce américaine... de laquelle fut tiré l'opéra de Puccini, *Madame Butterfly*. Bien que la jeune Japonaise de Nagasaki, Cio-Cio-San, soit devenue O-Take-San, que l'officier de marine qui s'unit à elle par un mariage de parade soit un Danois, Anderson et non plus l'Américain Pinkerton, il s'agit bien de *Madame Butterfly* avec une intrigue plus touffue, et, bien sûr, sans la musique.

Une tragédie du destin et de la mort

Le film, découpé en douze actes, O-Take-San de périodes de temps chronologiques raconte les épreuves de O-Take-San avant ce mariage qu'elle prend au sérieux (les persécutions du bonze qui veut la forcer à devenir geisha au temple, la mort de son père), sa rencontre avec Anderson, leur mariage, leurs épousailles, pour neuf cent quatre-vingt-dix-neuf jours, le départ de l'officier de marine, les nouveaux malheurs de la jeune femme chargée d'un enfant, et le retour d'Anderson accompagné de son épouse européenne. Ils sont décidés à s'occuper de l'enfant. O-Take-San se fait hara-kiri avec le sabre de son père, qui s'était lui-même tué de cette façon.

Hara-Kiri, n'est pas un mélodrame, c'est une tragédie du destin et de la mort, broyant un être frêle, la petite Japonaise promise à tous les sacrifices. Les éléments décoratifs ont, souvent, la finesse des estampes et l'on peut admirer la fête avec les bateaux ornés de lanternes glissant sur l'eau d'un canal, les arbres nains, les ponts, les maisons aux cloisons de papier, les tissus des kimonos. *Hara-Kiri* n'est pas un film se servant d'un folklore exotique pour donner un spectacle, mais une épure aux images stylisées. Mise en scène en plans fixes avec légère profondeur de champ, parfois en gros plans. La caméra ne bouge pas – c'est encore la technique de l'époque – et tout ce qui est essentiel se trouve comme cerné d'un trait incisif. Un des plus beaux plans – beau à pleurer – est celui de O-Take-San, sur la plage, regardant la mer qui a emmené Anderson. Chagrin, amour, espoir, tout passe fugitivement sur ce visage immobile.

On a dit tragédie. *Hara-Kiri* fait partie des grandes œuvres. C'était une pièce manquante. Lotte Eisner signale qu'après ce film, les décorateurs Hermann Warm, Walter Reimann et Walter Röhrig avaient proposé à Fritz Lang et au producteur Erich Pommer *le Cabinet du docteur Caligari*. Pommer préféra que Lang continue *les Araignées*, dont le succès était grand. Il revint donc à Robert Wiene d'inventer le « caligarisme » ce bourgeon étrange de l'expressionnisme. Nous sommes décidément, ces temps-ci (cf. *le Monde* daté 13-14 décembre) sur la version restaurée de *Caligari*) en pays de connaissance.

1920 : c'est l'année du *Cargo d'esclaves*, deuxième partie des *Araignées* et *Das wandernde Bild* dont Thea von Harbou écrit le scénario avec Fritz Lang. Elle ne cessera plus désormais. En 1921, avant *les Trois lumières*, qui va inaugurer la série des chefs-d'œuvre célèbres, Lang tourne *Kampfende Herzen*, intitulé aussi *Die vier um die frau*. C'est loin de valoir *Hara-Kiri* mais, comme curiosité, ce n'est pas rien.

Harry Yquem, homme d'affaires et spéculateur, achète pour sa femme Florence, un bijou volé, dans un bouge des bas-fonds de Berlin. Il le paie avec de faux billets que lui a remis Charles Mennier. Un marin, Werner Krafft, vient dans le bouge du receleur Upton. Celui-ci l'aide, par amitié pour son frère William, auquel il ressemble à s'y méprendre. Il point que, trouvant une photo de Werner, sur laquelle Florence, jadis a tracé quelques mots (elle l'a aimée, son père s'était opposé à leur mariage), Yquem croit que William est l'amant de sa femme et les surveille tous deux. Après pas mal de quiproquos, tous les personnages se retrouvent dans la villa de Yquem, au Tiergarten, pendant une nuit où les masques tombent et les comptes se règlent.

Toujours selon Lotte Eisner, les critiques allemands furent déconcertés par l'intrigue, trouvèrent les rapports entre les protagonistes peu clairs et virent le thème fantastique du double dans la ressemblance des frères Krafft. L'histoire est, certes, abracadabrante.

Un drame policier et mondain

C'est un drame policier et mondain mal ficelé (d'après une pièce de théâtre) où l'on reconnaît l'inspiration rocambolesque de Thea von Harbou et son manichéisme – l'apport cinématographique de Lang est, surtout au début dans des décors de studio bien agencés, une certaine atmosphère urbaine entre chien et loup, annonçant *le Docteur Mabuse* par la collusion entre la finance et les bas-fonds, la haute société et les voleurs par les déguisements, les êtres à double face sociale. Un récit en retour arrière intervient à trois reprises différentes pour éclairer un épisode du passé de Florence.

Mais la femme soupçonnée, calomniée, victime d'une certaine façon, est moins intéressante que son amie Margot, sorte de vamp bourgeoise aux yeux fardés, aux regards hardis, aux toilettes insensées qui, malheureusement, ne fait que des apparitions. On verrait volontiers en *Kampfende Herzen* un brouillon, une esquisse.

Ce film a été retrouvé à Sao-Paulo en 1986 et *Hara-Kiri* à Amsterdam. Ils ont été respectivement restaurés par les cinémathèques de Berlin et de Koblenz. Les projections de la Grande Halle seront accompagnées au piano par Alain Moget, spécialiste de l'improvisation musicale au service de la dramaturgie du cinéma muet. Il avait entre autres, accompagné *les Vampires* de Feuillade au Théâtre national de Chaillot il y a un an, pour le cinquantenaire de la Cinémathèque française.

JACQUES SICLIER.

★ *Kampfende Herzen*, vendredi 18 décembre à 20 h 30, et dimanche 20 décembre à 15 heures.

★ *Hara-Kiri*, samedi 19 décembre à 17 heures, Grande Halle de La Villette, salle : Boris-Vian, séances gratuites ouvertes au public.

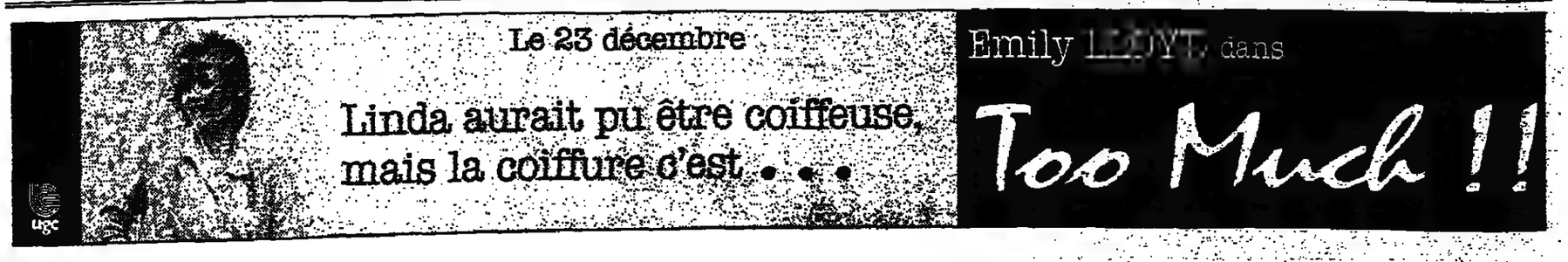

هكذا من الاصل

LE SLY PRÉSENTE

PINK FLOYD

LE 21 JUIN AU CHATEAU DE VERSAILLES

EMI

LOCATIONS EXCLUSIVES PAR MINITEL AU 36 15 RVPM et LIBÉ

هكذا من الاصل

Culture

NOTES

Guy Béart à l'Olympia

Neuf [illegible] que Guy Béart n'[illegible] pas monté sur scène. Neuf années de combats solitaires [illegible] la maladie. Et puis, [illegible] qu'il réapparaît, brusquement, [illegible] projecteurs, [illegible] artisan de la chanson, multiple et complexe, qui [illegible] tant de [illegible] l'ironie avec tant de volupté que, paradoxalement, [illegible] homme de rencontre, ce [illegible] qui a toujours vécu dans la marge en regardant ce qu'il appelle « *le monde en litige, le monde* [illegible] », [illegible] *pamphlétaire* [illegible] et charmeur, [illegible] lui-même retrouvé dans un isolement terrible.

Et pourtant, à l'Olympia, où il se produit [illegible] semaine, quelle merveille de le revoir attaquer, [illegible] une vigueur toute nouvelle, [illegible] ballade parfumée du country et poursuivre ensuite, avec [illegible] énergie folle, un récital de [illegible] aux couleurs [illegible] aux colères du temps, [illegible] *plaintes qui prennent leur source au* plus profond de nous-mêmes! On se surprend, une [illegible] de plus, à [illegible] ces [illegible] ni clinquant, qui se [illegible] « folklorisées », [illegible] échappé, en partie, à leurs auteurs [illegible] patrimoine. *Amsterdam, Qu'on* [illegible] *bien, Il y a plus d'un an, le Grand Chambardement* et, [illegible] sûr, *l'Espérance folle*, [illegible] de thèmes développés [illegible] passéistes, inspirés par des [illegible] ou vécues, qui ont fait rire et pleurer, avec une humanité que la pudeur ne peut plus [illegible] qui émeut, bouleverse.

[illegible] de musiciens qui donnent au récital la marque (discrète) de l'époque, Guy Béart chante sans emphase, sans artifice, en demi-teintes, en demi-sourires. Grave et pathétique. [illegible] une gentillesse, une simplicité, une maladresse des *gestes qui* [illegible] En démontrant, [illegible] de rien, que, la chanson, c'est tout ce qui est la vie, ce qui fait la vie.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Olympia, 20 h 30. Tous ses disques sont réédités chez Adès, en compact.

« Ishtar », d'Elaine May

Il fallait le talent rare d'Elaine May pour louper à ce point une comédie musicale et saharienne [illegible] interprètes de grand format Warren Beatty, *Dustin Hoffman*, Isabelle Adjani. Et beaucoup d'argent, [illegible] chameaux, de persévérance. La Columbia n'a pas [illegible] et a manqué sombrer [illegible] naufrage [illegible].

L'idée de départ n'était pas originale certes, mais un minimum d'humour pouvait le sauver. [illegible] ringards se [illegible] à New-York se sont persuadés qu'ils [illegible] Hawn et *Garfunkel*, [illegible] Un agent véreux leur propose une tournée mal payée à Marrakech. Ils sont détournés par une jolie terroriste qui [illegible] l'émir d'Ishtar, une [illegible] *imaginaire dans le désert*, où CIA et KGB cohabitent [illegible] ment. Bien sûr, il y a des quiproquos [illegible] (Beatty [illegible] qu'Adjani est un garçon et, tout ému d'un premier [illegible], *sort machinalement un billet* de sa poche), des agents secrets qui se mitraillent en plein [illegible] pittoresque (avec les piles de légumes qui tombent), [illegible] qui [illegible] d'obéir, [illegible] Adjani ne fait que [illegible] elle a bien raison. Beatty est mollasson, beaucoup moins beau qu'avant, [illegible] tarte [illegible] Hoffman [illegible] sent.

L'idée-force [illegible] n'arrivent pas à faire le moindre progrès) *est suicidaire : elle nous oblige* à supporter une heure quarante-huit de [illegible] musique, ce qui n'est vraiment pas gentil. L'ensemble est par ailleurs assez laid, et le regard posé avec condescendance sur les indigènes du nord de l'Afrique n'est pas très sympathique.

M. B.

« Toi et moi aussi »

Elle joue du saxophone et lui de la guitare. Elle dort, il s'envole dans les airs, tenu par des filins. Elle pleurniche parce qu'il plane [illegible] seul, il s'en va, elle déchire les photos. Elle et [illegible] ensemble, rêvent ensemble, s'aiment et se disputent. Un couple jeune, comme [illegible] ou presque, un peu plus puéril que la *normale, bobs attardés, mais si* pleins de vitalité, si doués pour le jeu et l'insouciance qu'on passe avec eux quatre-vingt-dix minutes de charme rare, bien que légèrement désuet.

Le film est signé Anja Franke, Dani Levy, Helmut Berger (qui *n'est pas celui révélé par Visconti*, mais un simple homonyme), il vient de Suisse alémanique et, par sa forme, ses images mal léchées, par sa construction chaotique, rappelle le beau temps de l'underground new-yorkais, façon *Hallelujah les collines*. Il en retrouve la spontanéité, l'humour mordant, la fantaisie, la désinvolture. Le temps vole en éclats, on passe d'une chambre de bordel à une fête de famille pour des noces d'or, sans vraiment changer de décor. Un cadavre tombe dans les bras du guitariste, et un film compromettant dans le saxophone. Lui, se promène sur les toits vêtu seulement d'un *T-shirt*, Elle, *se fait* kidnapper par des gangsters, il joue les héros, elle s'amuse à faire la garce, elle geint, il gueule, ils font l'amour, partagent un pétard et, tenus par des *filins*, s'envolent ensemble, *rient* ensemble, [illegible] c'est beaucoup.

C. G.

Mort du chef d'orchestre Georges Tzipine...

Georges Tzipine, qui vient de mourir, était né à Paris en 1907. *Elève de Marc de Ranse et de Reynaldo Hahn*, prix [illegible] de violon au Conservatoire de Paris, il commença sa carrière de chef en 1931, et dirigea [illegible] français, [illegible] la Société des [illegible]. De 1960 à 1965, il fut à la tête de l'Orchestre symphonique de Mulhouse. Il [illegible] professeur de direction d'orchestre au Conservatoire de Paris.

C'était un grand serviteur de la musique française, à laquelle il [illegible] sait une place importante [illegible] ses programmes. Son souvenir vivra grâce aux [illegible] disques où il accompagnait [illegible] que *Marguerite Long* (*un* [illegible], de Ravel, notamment) ou Samson François et dirigeait des œuvres d'Honegger, Bizet, Ibert, Schmitt, Milhaud, Auric, etc.

...et du compositeur Paul Arma

Le compositeur français d'origine hongroise Paul Arma est mort à Paris, le 28 novembre, mais son décès a été annoncé tardivement, *selon son désir*.

Paul Arma (pseudonyme d'Imre Weisshaus) [illegible] à Budapest, le 22 octobre 1905. [illegible] et élève de Bela Bartok, il donne de nombreux récitals à travers le monde, jusqu'en 1911 où il se [illegible] en Allemagne. *Chef d'orchestre et de chœurs*, il travaille à Berlin, puis à Leipzig, avec Brecht, Hélène Weigel et Hanns Eisler. Arrêté par les nazis en 1933, il s'échappe et se réfugie en France. *Il compose des chants pour les brigades internationales en Espagne*, puis, pendant la guerre, recueille des chants de partisans et écrit un cycle de onze *Chants du silence*, sur des textes de grands poètes résistants.

Depuis quarante ans, il poursuit [illegible] blement sa carrière de compositeur, conférencier, pianiste, folkloriste et plasticien. Il avait reçu, en 1961, le prix Enesco de la SACEM et, en 1980, la décoration de l'ordre du *Drapeau de la République* populaire de Hongrie, ainsi que les trois principales décorations françaises. Il laisse de [illegible] nombreuses œuvres en tous genres, ainsi que des recueils de chants populaires.

J. L.

Les affres du désir

Europe centrale, dix-neuvième siècle, au point exact de rencontre de l'Europe cérébrale, à l'est, et de l'Europe sensuelle, à l'ouest. Vienne et, pourquoi pas, Varsovie. De Sacher-Masoch à Witkiewicz, aux sources d'un érotisme en rupture d'avec l'érotisme, un érotisme nouveau, et prémonitoire dans la mesure où il éprouve par avance la théorie freudienne.

Philippe Adrien, une nouvelle fois, n'a pas été rebuté par les difficultés qu'imposait le pari audacieux de rapprocher deux auteurs d'une [illegible] complexité, un texte littéraire dont il a dû assumer l'adaptation dramatique et une pièce touffue, onirique et presque satanique : *la Vénus à la fourrure* ou la fondation du « masochisme » et *les Pragmatistes* ou l'un des premiers combats contre les tabous, tous les tabous de notre [illegible].

Deux textes de désirs fous, le premier lyrique, le [illegible] prosaïque, mis en scène avec soin, bellement éclairés par Patrice Trottier, malheureusement interprétés par des comédiens qui auraient eu besoin d'une main plus ferme. Un moment de théâtre qui se cherche, qui réfléchit et nous fait réfléchir avec lui, à défaut de nous passionner vraiment, de nous transporter dans l'univers tumultueux du fantasme. Il eût fallu plus de sincérité dans l'interprétation et plus de crudité dans la mise en scène.

O. S.

★ Théâtre de la Tempête, Cartoucherie de Vincennes. Jusqu'au 31 janvier. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 43-28-36-36.

Communication

L'Agence centrale de presse de M. Maxwell veut devenir multimédia

Une diversification menée tambour battant

Comme son aînée l'Agence France Presse, l'ACP (Agence centrale de presse) semble sortir des tribulations financières qui l'ont plongée dans la tourmente en 1986. Au début 1987, l'agence passait sous le contrôle majoritaire de la société Maxwell Media, dirigée par M. Ian Maxwell, fils du patron de presse britannique Robert Maxwell. A l'augmentation de capital que traduisait cette prise de contrôle a succédé une quinzaine de licenciements. L'ACP s'est ensuite lancée sur les rails de la diversification, destinée à lui donner rang d'agence multimédia.

La récente acquisition de l'agence Opera Mundi-Agépresse, spécialisée dans la vente à la presse de bandes dessinées *surtout d'origine nord-américaine* (*Mickey, Popeye, Betty Boop*), se situe dans le droit fil de la participation qu'a prise Maxwell Media, par le biais de l'ACP en 1987, dans l'APEI (Agence presse édition et information), spécialisée dans la réalisation de pages magazines, mais aussi dans l'agence photographique Sygma, dans la télématique (avec le contrôle du serveur Canal 4) et dans une autre agence de bandes dessinées, Syndication internationale.

Opera Mundi est une institution. Fondée en 1928 par Paul Winkler, qui dirigea ensuite *France-Soir*, l'agence était rapidement devenue chef de file des agences fournissant des *cartoons* (bandes dessinées) à la presse écrite. [illegible] 1982, Opera Mundi avait été rachetée par une filiale d'Hachette, Edi-Monde. Elle prit alors le nom d'Opera Mundi-Agépresse : Opera Mundi est plutôt axée sur la bande dessinée, Agépresse plutôt tournée vers les informations pratiques et les jeux. Les clients de l'agence sont des journaux français, belges, luxembourgeois ou suisses.

Avec le rachat d'Opera Mundi, l'ACP estime maintenant disposer d'un éventail de produits en bandes dessinées, télématique, photo et articles-magazines qui devraient allécher de nouveaux clients. En outre, l'agence de M. Ian Maxwell vient de signer un accord avec une société de production télévisuelle, TCT Actualités télévisées. Cette diversification menée tambour battant devrait permettre à l'ACP de se rétablir financièrement. En 1987, elle perdait encore 500 000 F par mois, soit la moitié de la somme qu'elle perdait mensuellement l'année dernière.

Y.-M. LABÉ.

● **Installation du comité exécutif du kiosque télématique.** — Composé de quatorze membres venant de la presse, des éditeurs, des utilisateurs et des fournisseurs de moyens, le comité consultatif du kiosque télématique a été installé le 16 décembre par le ministre chargé des P et T, M. Gérard Longuet. Présidé par M. Jean-Jacques de Bresson, ce comité veillera à l'application des nouvelles dispositions déontologiques du kiosque, accessible par le *36-15 mais aussi par les nouveaux* numéros professionnels 36-16, 36-17, 36-28 et 36-29. Le comité sera consulté sur les litiges éventuels concernant l'accès à ces codes.

LE JOURNAL TÉLÉVISÉ

UNE CONCEPTION DE L'INFORMATION ET SA MISE EN SCENE

EDITIONS HITZEROTH
DISTRIBUTION CREAPHIS
42 38 08 43

La Caisse des dépôts reprend les réseaux câblés de Metz et de Dunkerque

Communication Développement, filiale spécialisée de la Caisse des dépôts, a racheté au groupe Philips le CENOD, qui exploite les réseaux câblés de Metz et de Dunkerque. Ouverts en 1979 et 1984, ces deux réseaux comptent respectivement 21 300 et 4 200 abonnés, pour 45 000 et 24 000 prises installées. Avec ce renfort, Communication Développement dépasse en nombre d'abonnés ses grands rivaux du secteur en France, la Générale des eaux et la Lyonnaise des eaux. Et elle se renforce dans l'Est, où elle exploite déjà le réseau de Montigny-lès-Metz, soit 100 000 prises installées dans une zone de 101 communes.

La CNCL examine le sort d'Electric-FM

La Commission nationale de la communication et des libertés examine, le 18 décembre en séance plénière, le sort de la radio parisienne Electric-FM (92.6 MHz). En effet, le groupe Bouygues, propriétaire de la station jette l'éponge et vend ses parts à Radio-Emploi, un projet autorisé en juillet par la Commission mais qui, en raison de problèmes financiers, avait renoncé à émettre. *A la suite de cette cession*, qui atteindrait, selon certaines sources, 15 millions de francs, la radio changerait de nom et de programmes. La CNCL va-t-elle entériner ce changement de propriétaire sans lancer un nouvel appel d'offres pour la fréquence ?

Le problème s'est déjà posé, sans être encore tranché par la Commission, lors du rachat du réseau Fun par le groupe Hersant. Il risque de se reposer pour quelques autres fréquences parisiennes actuellement en négociation avec des repreneurs. La décision de la CNCL fait figure de test pour certaines radios associatives qui attendent toujours une autorisation en région parisienne et qui ne disposent pas de 15 millions de francs pour « racheter » une fréquence.

● **M. Berlusconi augmente le capital de sa holding Fininvest.** — L'assemblée générale des actionnaires de Fininvest, la société holding du groupe de M. Silvio Berlusconi, a approuvé une *augmentation de capital* de 150 à 200 milliards de lires (690 à 920 millions de francs). Cette augmentation est destinée à soutenir le développement d'un groupe en forte croissance puisque son chiffre d'affaires est passé de 2 651 milliards de lires en 1984 à 6 400 milliards en 1986, et 8 000 milliards cette année. Réalisée par autofinancement, cette opération traduit aussi la meilleure santé financière du groupe, qui avait annulé fin 1986 un endettement qui se montait à 170 milliards de lires fin 1985.

● **Création de l'Association européenne des journalistes de l'après cinquante ans.** — Au terme d'un colloque organisé à Mâcon (Saône-et-Loire) les 26 et 27 novembre, à l'initiative de l'association Vieillesse buissonnière, les professionnels des médias européens spécialisés dans les problèmes du troisième âge ont constitué l'Association européenne des journalistes de l'après cinquante ans.

– Europe 1 face à ses auditeurs.

une émission spéciale animée par
JEAN-PIERRE ELKABBACH
avec les journalistes
et animateurs d'Europe 1

VENDREDI 18 DECEMBRE
18 H - 20 H

Pour participer à l'émission, posez vos questions :
• par téléphone : les 16 et 17 décembre de 16 H à 21 H au 42 32 26 26
• sur minitel : 3615 code Europe 1
• par courrier : "Europe 1 face à ses auditeurs" 75400 Paris Cedex 08

DE GRANDS MOMENTS A CHAQUE INSTANT.

هكذا من الاصل

Spectacles

théâtre

SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

VEUVE MARTINIQUAISE CHERCHE CATHOLIQUE CHAUVE. Théâtre du Lucernaire (45-44-57-34) (Dim.), 21 h 15 (16).

LE FAISEUR. Vieux-Colombier, Théâtre Daniel-Sorano (48-08-60-87), 21 h, les mercredi, jeudi, vendredi ; 18 h, le dimanche (16).

MON FAUST. Comédie des Champs-Elysées (47-23-37-21) (Dim. mat., Lun.), 20 h 45 ; Dim. 15 h 30 (22).

NE RESTE QUE L'AMOUR. Arlequin-Théâtre (43-25-42-89). 20 h 15 (22).

Les salles à Paris

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). La Tempête : 20 h 45.

ARLEQUIN (RESTAURANT-THÉATRE) (45-89-43-22). ◇ Le Mirlitile de Théophile : 20 h 30.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (42-08-36-02). Une année sans été (Festival d'automne à Paris) : 20 h 30.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-24). Daphnis et Chloé + Pas de Tchaïkovski : 20 h 30.

ATELIER (46-06-49-24). Cléopâtre Bada : 20 h 30.

BATACLAN (47-00-30-12). Zéno : 20 h 45.

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50). Les Petits Pas (Festival d'automne à Paris) : 20 h 30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). L'Excès contraire : 20 h 45.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15). ◇ Le Temps, le feu : 21 h.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle L. La Vénus à la fourrure : 20 h 30. Les Prémonitoires : 20 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). L'Indiade ou l'Inde de leurs rêves : 18 h 30.

CENTRE WALLONIE-BRUXELLES (42-96-12-27). La Revue Paris-Gipsy (Festival d'automne à Paris) : 21 h.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). La Rissette. ◇ Bérénice : 20 h 30.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Enviens dormir à l'Elysée : 21 h.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Les Diablons de la farce tranquille : 21 h.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Casanova ou le Dissipateur : 20 h 30.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. ◇ Monsieur chasse : 20 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h.

DÉJAZET-T.L.P. (42-74-20-50). ◇ La Princesse de Tolède : 14 h 30.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Trop cher payé : [illegible]

EDGAR (43-20-85-11). Les Péripatéticiens : 20 h 30. Nous en fait oh ou nous dit de faire : 22 h.

EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-57-49). Epopée épique : 20 h 30.

ELDORADO (42-49-60-27). ◇ L'Auberge du cheval blanc : 15 h.

ESPACE KIRON (43-73-50-25). ◇ Le Reflet enfui : 21 h.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19). ◇ Le Petit Bruit des perles de bois : 20 h 15. ◇ La Tragédie des treize vaisseaux : 22 h 30.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. La nuit remue : 21 h.

FONTAINE (42-74-74-40). Au secours, tout va bien ! : 21 h.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). L'Éloignement : 21 h.

GALERIE 55 (43-06-63-51). ◇ Be Trayal : 21 h.

GAVEAU-THÉATRE (SALLE GAVEAU) (45-63-20-30). ◇ La petite chante est morte : 19 h.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06). ◇ La Folle de Chaillot : 20 h 30.

GRENIER MONTPARNASSE [illegible] 88-61). Le Canal de Noël (A Christmas Carol) : 18 h 30. ◇ La Sorcière au théâtre : 20 h 30.

GYMNASE MARIE-BELL [illegible] 46-79-79). Mademoiselle Sans-Gêne : 20 h [illegible]

HOTEL LUTÉTIA (SALON TRIANON) (45-44-38-10). ◇ Le Tridentaire diplomate ou la disparition : 20 h 45.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Lettre d'une inconnue : 21 h 30.

LA BASTILLE (43-57-42-14). Inventaires : 19 h 30.

LA [illegible] (48-74-76-99). [illegible] Jeanne : 21 h.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît ! : 20 h 15. Cannon Gru : 22 h.

LES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). ◇ Fourquoi la paix avec Guinebarre : 19 h. L'Embaumeur Famille Brontë : 21 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. ◇ Parfait-mi chanbre d'un créateur à un autre : 21 h 30. Théâtre rouge. Le Petit Prince : 20 h. Veuve martiniquaise cherche catholique chauve : 21 h 15.

MADELEINE (42-65-07-09). Les Filles dans l'eau : 21 h.

MAISON DE LA POÉSIE (42-36-27-53). ◇ Lecture-conférence : 20 h 30.

MARAIS (42-78-03-53). En famille, on s'arrange toujours : 20 h 30.

MARIE STUART (45-08-17-80). Le Bal des monstres : 18 h 30. Histoire Autrichienne : 20 h 30.

MARIGNY (42-56-04-41). Kean : 20 h.

MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). La Montesse : 21 h.

MATHURINS (42-65-90-00). L'Idiot (Théâtre, Musique, Danse dans la ville) : 20 h 30.

MICHEL (42-65-35-02). La Chanteuse d'aval : 21 h 15.

MICHODIÈRE (47-42-[illegible]). Double Mixte : 20 h 30.

MOGADOR (42-85-28-80). Cabaret : 20 h 30.

MONTPARNASSE (45-22-77-74). Le Secret : 21 h.

MOUFFETARD (43-31-11-99). Le Lavoir : 20 h 45.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Mais qui est qui ? : 20 h 30.

ODÉON (COMÉDIE-FRANÇAISE) (43-25-70-32). Le Marchand de Venise (Festival d'automne à Paris) : 19 h 30.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). L'Ange de l'information : 18 h.

OEUVRE (48-74-42-52). Léopold le bien-aimé : 20 h 45.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). Grande salle. La Madeleine Proust à Paris : 21 h. Petite salle. Pierre pas Gilbert Trio : 19 h.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). L'Hôtel-hôtel ou le Réactionnaire moderne : 20 h 30.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Vin bon Bambouls : 21 h.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). [illegible] 30 h 45. Salle B. [illegible]

POTINIÈRE (42-61-44-16). Crimes [illegible] cœur : 21 h.

RANELAGH (42-88-64-44). ◇ Bastien et Bastienne : 20 h [illegible]

RENAISSANCE (42-08-18-50). Un jardin en désordre : 20 h 45.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). ◇ Quinconx : 14 h [illegible] et 10 h 30. Le Pacsan d'Orléans : 20 h 30.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Les Seins de Lola : 20 h 45.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Jango Edwards : 20 h 30.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10). Le Baiser de la femme-araignée : 21 h.

THÉATRE 13 (45-88-16-30). Comme on regarde tomber les feuilles : [illegible] h 45.

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Macha : 20 h 30.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN [illegible] 64-80-80). ■ Le Triomphe de l'amour : 19 h.

Jeudi 17 décembre

THÉATRE [illegible] L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65). ◇ Le Scorpion : 20 h 30.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). ◇ Cochon qui s'en dédit : 22 h. [illegible] ◇ L'Effraqie : 20 h 30. Salle II. ◇ La Métamorphose : 20 h 30.

THÉATRE DE LA PLAINE (42-50-15-65). La Chasse au corbeau : 20 h 30.

THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39). ■ Le Pont des soupirs : 20 h 30.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Arthur (Les 3 Jeanne) : 21 h.

THÉATRE MODERNE (43-[illegible]). ■ Quel Petit Vélo ? : 21 h.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-33-00-00). ■ Chœur Lind : 20 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Grand Foyer. ◇ L'Honnête de Rodrigue ou l'Histoire du Cid : 10 h et 14 h 30. Grand Théâtre. ■ Le Soulier de satin : 20 h. Théâtre Gérard-◇ Une lune pour les déshérités : 20 h 30.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. ◇ Don Juan (en hommage à Louis Jouvet) : 20 h 30. Petite salle. Une liaison avec : Rrose Sélavy : 18 h 30. Le Thé est mi bémol : 21 h.

TINTAMARRE (45-87-33-82). Le Détourtement d'avion le plus fou de l'année : 22 h 15.

TOUTOUR (46-87-82-48). Peinture sur soi : 19 h. Préfaction imitatesr ! Et est plus... : 20 h 30. J'aime Brecht : 22 h 30.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Le Quatuor Violons dingues : 19 h. Sylvie Joly : 21 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). C'est encore mieux l'après-midi : 20 h 30.

ZÉNITH (43-57-51-55). La Maison accepte l'échec : 20 h 30. Hors de chez soi : 22 h 30.

Les opéras

THÉATRE DE PARIS [illegible]-59-39-39). Le Pont des soupirs : 15 h 30 dim., 20 h 30 jeu., ven., sam., mar., 18 h 30 mer. Opéra-bouffe en quatre actes de J. Offenbach, livret de H. Cremieux et L. Halevy, mise en scène de J.-M. Ribes, chor. de P.-G. Lambert, avec l'Ensemble orchestral d'Antenne 2, dir. J. Burdekin ou A. du Closel, chef des chœurs P. Marco. 225 F, 175 F, [illegible] F, 165 F (mer., jeu., mar.), 245 F, 195 F, 120 F (ven., sam., dim.).

THÉATRE DU RANELAGH (42-88-64-44). Bastien et Bastienne + le Directeur de théâtre : jusqu'au 25 décembre ; 20 h 30 jeu., ven., sam., mar., 17 h dim. Opéra de Mozart, mise en scène de F. Chiben-Tamaji, dir. mus. de D. Riffland (vingt-quatre musiciens et six chanteurs), avec C. Estourelle et G. Ragon. De 80 F à 250 F.

Le music-hall

CASINO DE PARIS (42-85-30-31). Serge Lama : jusqu'au 31 décembre ; 20 h 30 mer., jeu., ven., 21 h 45 sam., 14 h dim., 17 h 30 dim.

OLYMPIA (42-61-82-25). Guy Béart : jusqu'au 20 décembre ; 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., 17 h dim.

LA COMPAGNIE CRÉOLE : à partir de mer., jusqu'au 3 janvier 1988 ; 20 h 30 mar.

SENTIER DES HALLES (45-08-96-91). Fabienne Pralon : jusqu'au 19 décembre ; 20 h 30 mer., jeu., ven., sam.

TINTAMARRE (48-87-33-82). André Lamy, Claude Lemesle.

cinéma

Les exclusivités

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76).

L'AMI DE MON AMIE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

AVEIL BRISÉ (Fr., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA BAMBA (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LA BONNE (**) (It.) : Maxeville, 9e (47-70-72-86).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA CONFÉRENCE DE WANNSEE (All., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

CROCODILE DUNDEE (Austr., v.f.) : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

DÉMONS DANS LE JARDIN (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; [illegible] Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Pathé Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; La Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; La Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ENNEMIS INTIMES (*) (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES FORCES DU MAL [illegible] (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

FULL METAL JACKET (*) (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

HOLLYWOOD SHUFFLE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

HOPE AND GLORY (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La [illegible] (47-05-12-15) ; [illegible] 8e (43-59-19-08) ; [illegible] Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

IL EST GÉNIAL PAPY ! (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LES INCORRUPTIBLES (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, [illegible] (45-62-20-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

L'IRLANDAIS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, [illegible] (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LES LUNETTES D'OR (It.-Fr., v.o.) : Les Trois [illegible] 6e (46-33-97-77) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-[illegible]) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES MAÎTRES DE L'UNIVERS (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; [illegible] Lyon Bastille, [illegible] ; La Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé [illegible] (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; La [illegible] 20e (46-36-10-96).

MAURICE (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Parnasse, 6e (43-25-59-83) ; [illegible] Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; [illegible] Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; [illegible] rial, [illegible] (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, [illegible] (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Le [illegible], 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

MAXIMUM OVERDRIVE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LES NOCES BARBARES (*) (Bel.-Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

NOCES EN GALILÉE (Fr.-Bel.-palestinien, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain [illegible] 5e ([illegible]) ; [illegible] nassiens, 14e (43-20-32-20).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

NOYADE INTERDITE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-27-41-01) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; UGC Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

L'OEIL AU BEURRE NOIR (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

OU QUE TU SOIS (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA PASSION BÉATRICE (*) (Fr.-It.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PÊCHEURS DE REQUINS (Mex., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

LA PHOTO (Gr., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

PRICK UP YOUR EARS (*) (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Publicis Maignon, 8e (43-59-31-97).

PROMIS... JURÉ ! (Fr.) : Gaumont Les [illegible] 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, [illegible] (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont [illegible] 15e (48-28-42-27).

RENT À COP (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

ROXANNE (A., v.o.) : [illegible] Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; [illegible] (42-25-10-30) ; [illegible] Rotonde, [illegible] (45-74-94-94) ; [illegible] Champs-Elysées, [illegible] (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : [illegible] Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LES SORCIÈRES D'EASTWICK (A., v.o.) : [illegible] la Harpe, 5e (46-34-[illegible]) ; Le Triomphe, [illegible] (45-62-45-76).

[illegible] LE SOLEIL DE SATAN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

SUPERMAN IV (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

TAMPOPO (Jap., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

TOI ET MOI AUSSI (All., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20).

37°2 LE MATIN (*) (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

VENT DE PANIQUE (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LA VIE PLATINÉE (Fr.-ivoirien) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

WHO'S THAT GIRL ! (A., v.o.) : Cinoches, [illegible] (46-33-10-82) ; Gaumont Ambassade, [illegible] (43-59-19-08) ; v.f. : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

YEELEN (malien, v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, [illegible] (47-42-72-52) ; Le Saint-Germain-des-Prés, [illegible] (42-22-87-23) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; L'Entrepôt, 14e (45-40-78-38) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES YEUX NOIRS (It., [illegible]) : Ciné [illegible] 3e (42-71-52-36) ; [illegible] André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

ZEGEN (*) (Jap., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AVENTURE INTÉRIEURE. Film américain de Joe Dante, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, [illegible] (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

CARAVAGGIO. Film britannique de [illegible] Jarman, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny Palace, 5e ([illegible]76) ; La [illegible]ille, 11e (43-54-07-76).

CAYENNE PALACE. Film français de Alain Maline : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e ([illegible]) ; Gaumont [illegible] 14e (43-27-84-50) ; Convention Saint-Charles, 15e ([illegible]-79-33-00) ; Images, 18e ([illegible]).

CREEPSHOW 2. (*) Film américain de Michael Gornick, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxeville, 9e (47-70-72-86) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

DE GUERRE LASSE. Film français de Robert Enrico : [illegible] Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; [illegible] 2e (42-36-83-93) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; [illegible] 8e (43-59-19-08) ; George V, [illegible] (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les [illegible] (43-43-04-67) ; Fauvette, [illegible] (43-31-60-74) ; [illegible] mont Parnasse, 14e ([illegible]30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé [illegible] (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ISHTAR. Film américain de Elaine May, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ROCK ALIENS. Film américain de James Fargo, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Maxeville, 9e (47-70-72-86).

SENS UNIQUE. Film américain de Roger Donaldson, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

PARIS EN VISITES

VENDREDI 18 DÉCEMBRE

« Une heure au [illegible] Lachaise », 11 heures, boulevard de Ménilmontant, face à la rue de la Roquette (V. de Langlade).

« Trésors [illegible] princes [illegible] », 13 heures, Grand Palais, hall [illegible] (Approche de l'art).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul, sortie (Résurrection du passé).

« Hôtels du Marais sud, place des Vosges », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie rue Loban (Gilles Botteau).

« De la rue Hautefeuille aux hôtels de la rue Saint-André-des-Arts », 14 h 30, fontaine Saint-Michel (Paris pittoresque et insolite).

« La table d'un roi, orfèvrerie française [illegible] la cour [illegible] Danemark », 14 h 30, 107, rue [illegible] Rivoli (Hauts Lieux et Découvertes).

« Pèlerinage au cimetière-musée de Passy », 14 h 30, [illegible] l'entrée (V. de Langlade).

« Du nouveau sur le procès de Louis XVI [illegible] Temple », 15 heures, métro Temple, sortie (Isabelle Hanlier).

« Trésors [illegible] l'horlogerie de la Chaux-de-Fond », 15 [illegible] antiquaires, 2, place du Palais-Royal (Mathilde Hager).

« Le [illegible] de Picasso au palais de Tokyo », 14 h 30, 11, avenue du Président-Wilson (Didier Bouchard).

CONFÉRENCES

11, avenue du Président-Wilson, petit auditorium, 14 h 30 : « Mode et photographie, [illegible]40 », par Fabienne Falluel (Musée [illegible] moderne de la Ville de Paris).

Théâtre des Arts-Hébertot, entrée rue Léon-Droux, 16 h 30 : « Le Tibet », par Caroline Gaultier.

11 *bis*, rue Keppler, 20 h 15 : « Mythe et réalité du troisième [illegible] », entrée libre (loge unie des théosophes).

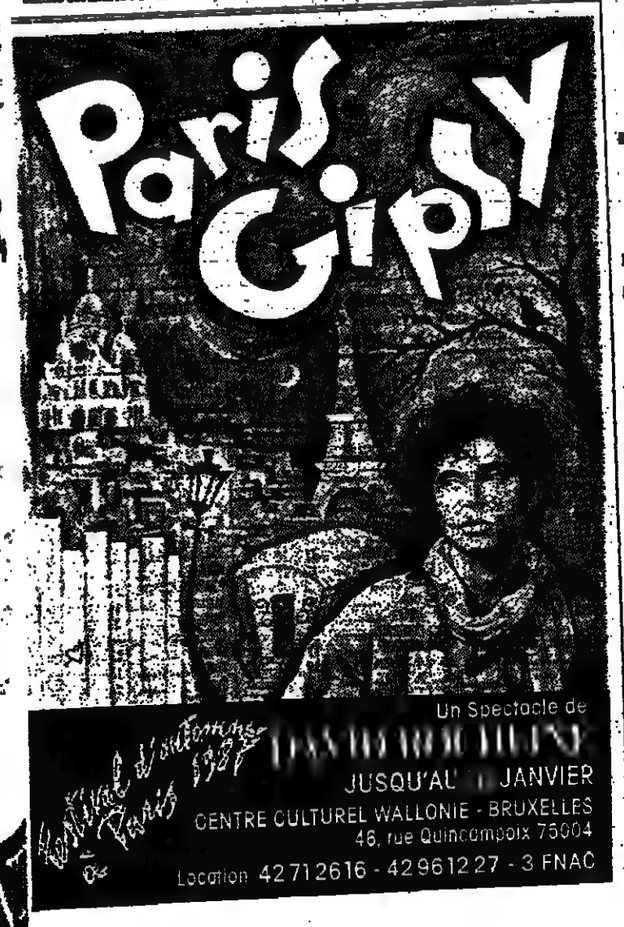

هكذا من الاصل

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. *Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film ▯ éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.*

Jeudi 17 décembre

TF 1

20.30 Questions à [illegible] présentée par Anne Sinclair ■ [illegible] Chez Jean-Marie Le Pen, en [illegible] La Trinité-sur-Mer, [illegible] un [illegible] ▶ **22.00 Téléfilm : Bonne chance M. Pic.** De Maurice Failevic. [illegible] Guy [illegible] Yves Aubert, Maurice Vaudaux. **23.30** [illegible] **23.45** [illegible] **de minuit.**

A 2

[illegible] **: Cocktail** [illegible] □ Film français ■ [illegible] Kurys (1979). Avec Elise Caron, Philippe Lebas, François Cluzet, [illegible] Fontanel, Henri Garcin. [illegible] **Magazine : Résistances.** Présenté par [illegible] Mamère. Sommaire : La « glasnost » (transparence) [illegible] en place par Mikhaïl Gorbatchev. Quatre étapes : Moscou, l'Ukraine, Leningrad, l'Estonie. **23.30** [illegible] **sur A 2. 0.00 Entrez** [illegible] **frapper.**

FR 3

20.35 Cinéma : Mystère ■ Buffalo ■ Film américain ■ Alan Rudolph (1982). Avec [illegible] Urich, Jo Beth [illegible], Paul

Dooley, Hayt Axton, Peter Coyote. **22.20** [illegible] **22.45 Magazine : Océaniques.** Brise-glace, de [illegible] Ruiz, Jean Rouch et Tite Tornroth. **0.15 Musiques.** [illegible] Joueurs de flûte, de Roussel, par Michel Debost, flûte, et Christian Ivaldi, piano.

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : Dressé pour tuer ■■ Film [illegible] de Samuel Fuller (1982). Avec Kristy McNichol, Paul Winfield, Burl Ives, [illegible] Parker. **21.55 Flash d'informations. 22.00 Cinéma : 37°2 le matin □** Film français de Jean-Jacques [illegible] (1986). Avec Jean-Hugues Anglade, Béatrice Dalle, Gérard Darmon, [illegible] de Haviland. **0.00** [illegible] **:** [illegible] (classé X). Film français de Michel [illegible] (1981). Avec Chris Berg, [illegible] Allan, [illegible] ley, Khris. **1.05 Cinéma : Maxime ■■** Film français de [illegible] Verneuil (1958). Avec Michèle [illegible], Charles Boyer, Arletty, Félix Marten, André Brunot.

LA 5

20.30 Cinéma : le Soldat ■ Film américain de James Glickenhaus (1981). Avec Ken Wahl, Alberta Watson, Jeremiah Sullivan, Klaus Kinski. **22.00 Série : Capitaine Furillo.** La mort [illegible] sergent. **22.55 Série : Lou Grant. 23.50 Série : Max la menace. 0.20 Feuilleton : Le temps des copains. 0.50 Les cinq dernières minutes.** Un parfum d'angélique (rediff.).

M 6

20.35 Série : Les têtes brûlées. 21.20 Cinéma : Adieu ma belle ■■ Film américain d'Edward Dmytryk (1944). Avec Dick Powell, Claire Trevor, Ann Shirley, Otto Kruger, Mike Mazurki (N.). **23.00 Magazine : M 6 alors...** Document : *Autour d'Edward Dmytryk ; Les dix d'Hollywood, quarante* ans après McCarthy ; Interview de Terence Hill ; Portrait : Téchiné, Bonnaire, (Les innocents) ; Les Français à Hollywood ; Patrick Brion et son livre : Tom et Jerry. **23.30 Journal. 23.40 Météo. 23.45 Magazine : Club 6.** De Pierre Bouteiller. **0.30 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique : Louis Jouvet, valet de chambre du théâtre. 2. Le cartel, Jean Giraudoux, L'Athénée, le Conservatoire, la guerre 1939-1945, l'Amérique du Sud, l'Ecole des femmes. **21.30 Profils perdus.** Roger Gilbert-Lecomte. **22.40 Nuits magnétiques.** Le parfum. (3e partie). **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 28 novembre au Grand Auditorium) : Sémiramis, ouverture de Rossini ; Concerto pour piano et orchestre n° 2 en ut mineur, op. 18, de Rachmaninov ; Symphonie n° 5 en mi mineur, op. 64, de Tchaïkovski par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Garcia Navarro ; sol. : Rafaël Orozco, piano. **23.07** [illegible] **que contemporaine. 0.30 Mélodies.** Ravel, Vaughan-Williams, Poulenc.

Vendredi 18 décembre

TF 1

20.00 Journal. 20.25 [illegible] **20.28 Tapis vert. 20.30 Variétés :** [illegible] présentée par Guy Lux, Claude Savarit et Simone Garnier. Espagne - Angleterre - Corée - France. Avec Pierre Perret, Francis Perrin, Richard Clayderman. **22.40 Feuilleton : Le joyau de la Couronne.** D'après Paul Scott (9e ■ 10e épisodes). **0.30 Journal et Bourse.**

A 2

20.00 Journal. 20.30 Feuilleton : Bonjour maître (7e épisode). [illegible] **Apostrophes.** Magazine littéraire de Bernard Pivot. *Sur le thème* « A la [illegible] d'hôte », [illegible] *invités :* Georges [illegible] *(la Nature dans l'assiette)*, Raymond [illegible] *(le Cochon)*, Pierre Coste *(les Révolutions du palais – His*[illegible] *sensible des vins)*, Christiane Sand *(A la table de George Sand)*, Magueloune Toussaint-Samat *(Histoire naturelle* [illegible] *morale de la routure)*, Fernand Woutax *(Atlas* [illegible] *de France)*. **22.45 Journal. 22.55 Ciné-club : 1er film : Une vie de chien ■■** Film américain de Charlie Chaplin (1918). Avec Charlie Chaplin, Edna Purviance, Tom Wilson. **2e film : le Kid ■■■** Film américain de Charlie Chaplin (1921). Avec Charlie Chaplin, Jackie Coogan, Edna Purviance. **0.20 Entrez sans frapper.**

FR 3

20.05 Jeux : La classe. Présentés par Fabrice. **20.35 Feuilleton : Guillaume Tell.** 23e épisode : La poupée. **20.57 Le jeu de la pomme. 21.00 Feuilleton : Guillaume Tell.** Dernier

Rediffusion exceptionnelle
APRÈS-DEMAIN [illegible] 18 DÉCEMBRE [illegible]
15.30 : La chute des cheveux prise au sérieux. Philippe BOUVARD
Interview [illegible] MENNETREY (Norgil) sur la chute des cheveux et les moyens d'y [illegible]

épisode : Renaissance. **21.35 Magazine : Thalassa.** De Georges Pernoud. Robinson et les requins. **22.20 Journal.**

[illegible] 19 Décembre 11h45 sur FR3
Gagnez [illegible] jeunes de [illegible] dans
L'ANTENNE EST A NOUS
Du pain Général

22.40 Documentaire : Cent ans de jazz. De Claude Fléouter et Denys Limon. Dernière partie : All that jazz. Avec Dexter Gordon, Don Cherry, George Wein, Nat Hentoff, Max Gordon, Miles Davis et The Word. **23.35 Musiques, musique.** Sonate en quintette, de Zelenka.

CANAL PLUS

20.05 Football : les coulisses. **20.30 Football.** AS Monaco-Paris SG. En direct du stade Louis-II. **22.35 Flash d'informations. 22.40 Cinéma : l'Impossible M. Pipelet □** Film français d'André Hunebelle (1955). [illegible] Gaby Morlay, Etchika Choureau. **0.05 Cinéma : Honkytonk Man ■■** Film américain de Clint [illegible] (1983). Avec Clint Eastwood, Kyle Eastwood, John McIntyre (vo). **2.05 Cinéma : 37°2 le matin □** Film français de Jean-Jacques Beineix (1986). Avec Jean-Hugues Anglade, Béatrice Dalle, Gérard Darmon, Consuelo de Haviland. **4.00 Cinéma : Vendredi 13 □** Film américain de Sean S. Cunningham (1980). Avec Betsy Palmer, Adrienne King, Harry Crosby. **5.35 Série : Rawhide. 6.25 Série : Mr. Gun.**

LA 5

20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : Drame en trois actes. De Gary Nelson, d'après Agatha Christie. Avec Peter Ustinov, Tony Curtis, Emma Samms. **22.15 Loto sportif : Foot vos jeux.** Emission présentée par Michel Hidalgo. **22.30 Série : L'Inspecteur Derrick.** Mort d'un musicien. **23.35 Magazine : Bains de minuit.** De Thierry Ardisson. **1.05 Série : Max la menace** (rediff.). **1.30 Feuilleton : Le temps des copains. 1.55 Les cinq dernières minutes.** Le pied à l'étrier (rediff.).

M 6

20.24 Six minutes d'informations. 20.30 Série : Le Saint. Qui est le traître ? **21.20 Feuilleton : La clinique de la Forêt-Noire** (16e épisode). **22.10 Journal. 22.20 Météo. ▶ 22.25 Soirée policière : Les privés ne meurent jamais.** Présentée par Guy Marchand. Séries : Peter Gunn; Mr. Lucky. **23.45 Magazine : Ondes de choc** (rediff.). **0.15 Magazine : Rock autour du monde. 0.45 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives. Moulondji. **21.30 Musique : Black and blue.** L'itinéraire de Quincy Jones. **22.40 Nuits magnétiques.** Le parfum. (Dernière partie). **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

20.15 Concert (en direct de Baden-Baden). Deux extraits de *Doktor Faust*, de Busoni ; Cinq pièces pour orchestre, op.16, de Schönberg ; Concerto pour piano et orchestre en fa mineur, de Reger, par l'orchestre symphonique du Südwestfunk, dir. Michaël Gielen ; sol : Steven de Groote, piano. **22.20 Premières loges.** Avec José Luccioni, ténor. Extraits de La reine de Saba de Gounod ; de Werther, de Massenet ; de Carmen, de Bizet ; d'Otello, de Verdi. **23.07 Club de la musique ancienne.** [illegible] Cycle Joseph Krips et l'Orchestre national. ■ symphonie en ut majeur, de Schubert ; ■ symphonie en ré, op.35, de Creston.

Audience TV du 16 décembre 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne — 1 point = 32 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF 1	A 2	FR 3	CANAL +	LA 5	M 6
19 h 22	45.6	Santa Barbara 17.5	Actual. région. 7.8	Actual. régio. 3.9	Nulle part 1.9	Porte magique 7.8	Cercle fill 6.8
19 h 45	54.4	Pour fortune 24.8	Magny 11.2	Actual. région. 3.9	Nulle part 3.4	Soutien. Roussel 8.3	Dakiri 2.9
20 h 16	67.0	Journal 28.2	Journal 16.5	La chasse 12.1	Nulle part 4.4	Journal 3.9	Dakiri 3.9
20 h 55	67.0	Sacrée soirée 29.1	Marche siècle 13.1	Théâtre 5.8	Ciné salles 6.3	Collaborateur 11.7	Pouvoir Cœur 1.5
22 h 08	54.4	Sacrée soirée 27.2	Marche siècle 11.2	Théâtre 1.9	Mal d'aimer 4.9	Loi Lex Aug. 7.8	Libre et change 1.5
22 h 44	33.5	Sirocco 11.7	La généraux 7.2	Océaniques 0.5	Pièce à conv. 2.4	Anthropo 10.7	Libre et change 1.0

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 147 reçoivent M6 dans de bonnes conditions.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 17 décembre à 0 h TU et le dimanche 20 décembre à 24 h TU.

Le temps doux se maintient. Une importante zone pluvieuse, qui affectera vendredi la majeure partie du pays, achèvera de traverser la France au cours de la journée de samedi. Dimanche l'amélioration se poursuivra, malgré un passage nuageux et pluvieux au nord.

VENDREDI : temps doux et pluvieux.

Un temps couvert et pluvieux sera la dominante de la journée pour la majorité des Français. Il fera très doux pour la saison. Les pluies qui se produiront au cours de la journée seront généralement faibles et éparses. Mais temporairement elles pourraient être plus importantes. En fin d'après-midi et en soirée, les précipitations cesseront sur la Bretagne et quelques éclaircies se développeront.

Dans les Alpes, il neigera vers 2 500 mètres. Les chutes de neige se limiteront au nord des Alpes à partir de la mi-journée. Le vent de sud-ouest soufflera assez fort près de la Manche. Seules quelques régions pourront bénéficier de la douceur et échapper à la pluie. Les nuages seront toutefois nombreux.

Sur le Midi-Pyrénées, le Languedoc-Roussillon, le sud du Massif Central, ainsi que sur le pourtour méditerranéen et la Corse, le temps nuageux persistera toute la journée. Les éclaircies seront plus belles l'après-midi. De l'Aquitaine au Limousin et au Massif Central, les éclaircies disparaîtront l'après-midi (on pourra même craindre quelques brouillards au lever du jour en Aquitaine). Le soir, la pluie gagnera ces régions.

Il fera doux dès le matin, le thermomètre ne descendra pas au-dessous de 11 à 13 degrés dans l'Ouest, de 9 à 11 degrés dans le Nord, de 11 à 14 degrés dans le Centre, de 6 à 9 degrés dans l'Est, et de 7 à 9 degrés dans le Sud-Est (11 à 13 degrés près de la Méditerranée). C'est dans le Sud-Ouest qu'il fera le plus froid le matin : il fera de 6 à 8 degrés et de 10 à 14 degrés près des côtes atlantiques. En revanche, il fera chaud dans le Sud-Ouest l'après-midi. Les *températures* atteindront 17 à 18 degrés et même 20 à 22 degrés au pied des Pyrénées. Dans le Sud-Est, le thermomètre indiquera 15 à 16 degrés et même 17 à 18 degrés sur le littoral méditerranéen. Dans le Centre il fera de 15 à 16 degrés, dans l'Ouest, le Nord et l'Est, il fera de 13 à 14 degrés.

SAMEDI : amélioration progressive.

Le matin, le temps sera variable de la Bretagne à la Normandie au Bassin parisien et au Nord. Quelques averses seront possibles près des côtes de la Manche. Sur le reste du pays, le temps sera très nuageux avec des pluies localement importantes. En cours de journée les éclaircies se développeront progressivement sur toute la France. Le mistral se lèvera. En soirée, seule la Corse aura encore un temps très nuageux et pluvieux. Un nouveau passage nuageux *atteindra le soir les régions s'étendant de* la Bretagne au Nord. Il pleuvra près des côtes de la Manche.

Les *températures minimales* seront *comprises entre* [illegible] *et* [illegible] *degrés dans l'intérieur et entre 8 et 11 degrés près des* côtes. Les *températures maximales* seront comprises entre 10 et 14 degrés [illegible] iront même 17 degrés dans le [illegible]

DIMANCHE : beau temps malgré un passage nuageux et pluvieux au nord.

Le temps sera nuageux et pluvieux le matin de la Bretagne jusqu'au Nord. Cette zone pluvieuse atteindra les frontières du Nord-Est en fin de journée tandis que des *éclaircies se développeront en* Bretagne. Ailleurs, le beau temps persistera malgré quelques ondées le matin en Corse et des brouillards matinaux dans le [illegible] Le mistral soufflera.

Les *températures minimales* seront en baisse de 2 degrés. Les *températures maximales* seront en légère baisse.

SITUATION LE 17 DÉCEMBRE 1987 ■ 0 HEURE TU

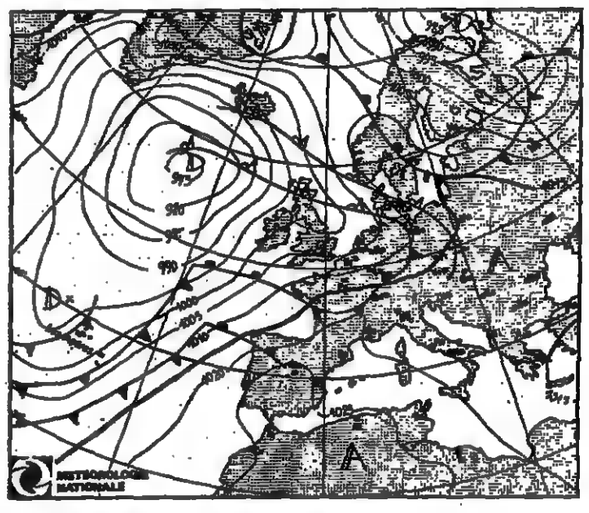

PRÉVISIONS POUR LE 19 DÉCEMBRE A 0 HEURE TU

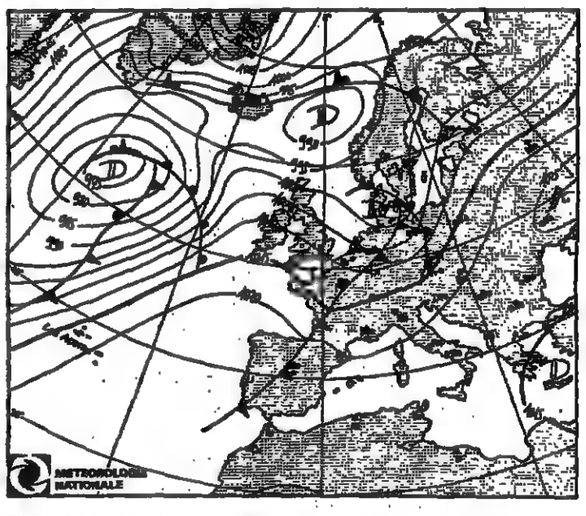

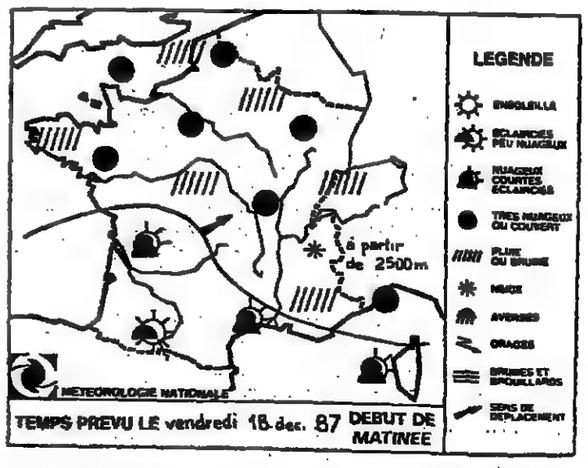

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4638

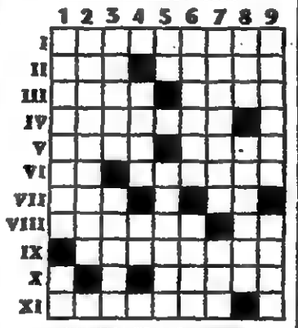

HORIZONTALEMENT

I. Mérite un zéro de conduite. – II. [illegible] pas pour faire toute la lumière. En [illegible] le feu. – III. [illegible] près de certaines marguerites. Peut nous être utile après [illegible] parvenu à remonter la pente. – IV. Morceaux de flûte. – V. Est à l'origine de nombreux épanchements. N'échappent pas aux flammes. – VI. Est totalement différente de ce qui l'entoure. Fait la police. – VII. Peut se faire [illegible] par des [illegible] monter la température. – VIII. Peut évoquer la jeunesse. Quitta la ville pour la campagne. – IX. Avec eux, il y a beaucoup [illegible] sur nos [illegible]. – X. [illegible] comptons parmi eux. – XI. Il ne saurait [illegible] par celui qui [illegible] même pas le petit doigt.

VERTICALEMENT

1. Endroit où l'on peut aller prendre un pot. *Répondait à une attente.* – 2. Il était préférable de ne pas en [illegible] bataille. – 3. Sans os. Porte des tuyaux. – 4. Envoie beaucoup de choses en l'air. Ce n'est évidemment pas lui qui est nu. – 5. Note. Sont idéales pour ceux qui veulent mener la vie de palace. – 6. Certains d'entre eux sont des éperviers. Rend les chemins dangereux. – 7. Fait naître la distraction. Soufflait comme un bœuf. – 8. A un cœur de pierre. Répondre à la nécessité d'exprimer. – [illegible] A bonne allure. Fort en lui-même.

Solution du problème n° 4637

Horizontalement

I. Colzatier. – II. Acier. Nue. – III. Na. Raides. – IV. Ardoise. – V. Lie. Recto. – VI. Sérier. – VII. Saps. Es. – VIII. Ave. Et. – IX. Paperasse. – X. Ire. [illegible] Al. – [illegible] Mesura.

Verticalement

1. Canal. Sapin. – 2. Ocarina. Ara. – 3. Li. Dé. Pape. – 4. Zéro. Sève. – 5. Araire. Erne. – 6. Isère. Ais. – 7. Indécises. – 8. Eue. Té. Tsar. – 9. Ressort. Eta.

GUY BROUTY.

TEMPÉRATURES maxima – minima ■ temps observé le 17-12-1987

Valeurs extrêmes relevées entre le 16-12 à 6 heures TU et le 17-12-1987 à [illegible] heures TU

FRANCE							
AJACCIO	17	6	D	TOURS	15	13	P
BIARRITZ	23	15	D	TOULOUSE	16	6	D
BORDEAUX	16	10	N	POINTE-A-PITRE	30	21	D
BOURGES	14	12	P	**ÉTRANGER**			
BREST	13	12	P	ALGER	■	10	D
CAEN	15	12	P	AMSTERDAM	9	■	■
CHERBOURG	12	12	A	ATHÈNES	17	9	N
CLERMONT-FERR.	15	11	P	BANGKOK	30	21	D
DIJON	6	7	C	BARCELONE	20	■	D
GRENOBLE-S-M-H	8	4	P	BELGRADE	0	–1	■
LILLE	12	11	C	BERLIN	1	1	P
LIMOGES	11	10	P	BRUXELLES	11	10	P
LYON	12	5	P	LE CAIRE	20	12	D
MARSEILLE-MAR.	13	6	B	[illegible]	2	2	C
NANCY	10	9	C	DAKAR	30	20	D
NANTES	15	14	P	DELHI	24	8	■
NICE	15	8	D	DJERBA	21	15	■
PARIS-MONTS.	14	12	C	GENÈVE	11	9	P
PAU	22	■	D	HONGKONG	19	13	D
PERPIGNAN	15	7	D	ISTANBUL	7	6	P
RENNES	16	13	P	JÉRUSALEM	17	9	C
ST-ETIENNE	12	10	P	LISBONNE	18	16	P
STRASBOURG	8	■	P	LONDRES	13	10	P

LOS ANGELES	13	6	A				
LUXEMBOURG	9	9	A				
MADRID	17	■	■				
MARRAKECH	22	8	■				
MEXICO	27	10	B				
MILAN	1	0	S				
MONTRÉAL	0	–4	*				
MOSCOU	–4	–7	A				
NAIROBI	27	18	N				
NEW-YORK	11	3	N				
OSLO	–7	–15	D				
PALMA-DE-MAL.	22	7	B				
PÉKIN	9	–6	B				
RIO-DE-JANEIRO	■	22	D				
ROME	16	■	D				
SINGAPOUR	32	25	C				
STOCKHOLM	–6	–10	D				
SYDNEY	23	18	D				
TOKYO	■	5	D				
TUNIS	21	14	N				
VARSOVIE	–3	–6	C				
VENISE	■	–1	■				
VIENNE	■	0	P				

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

هكذا من الاصل

FRILET/SIPA

Le Japon toujours plus fort

Les succès du Japon étonnent jusqu'aux Japonais. L'opération « survie » lancée il y a un [illegible] pour surmonter l'épreuve d'une brutale appréciation du yen a réussi en quelques mois seulement. Transformation de la structure du commerce extérieur, relance de la demande interne, préparation d'une nouvelle [illegible] fondée sur la stratégie de l'information, le pays sort renforcé de la crise. Le Japon a su, en outre, faire rimer puissance financière et discipline, le krach boursier d'octobre, beaucoup moins violent à Tokyo que sur les autres places, l'a prouvé. Il lui reste à réduire des inégalités sociales croissantes et à faire évoluer les mentalités. Une tout autre et très longue histoire.

Un nouveau défi : gérer la prospérité

Le Japon a digéré plus vite que prévu le choc de la flambée du yen.

CONTREPOINT aux érables et aux ginkgos dont les flammes rouge et or éclairent encore, dans de rares îlots préservés, la grisaille de la métropole, les chantiers continuent de fleurir à Tokyo, dans une atmosphère tenace de spéculation immobilière ; [illegible] commerçant de la capitale, pavoisé aux couleurs scintillantes d'un Noël dont la valeur marchande est tranquillement récupérée par ce pays bouddhiste, le quartier de Ginza est en pleine effervescence : loin des débats anxieux nés, dans les autres pays industriels, d'une croissance affaiblie par le krach boursier d'octobre, la consommation japonaise bat son plein et les statistiques apportent, mois après mois, la confirmation d'une expansion dont la vigueur a surpris les plus optimistes.

Dépassée la menace de l'*endaka* – la flambée du yen – de près de 50 % en deux ans vis-à-vis du dollar ? Oubliés les méfaits d'une contraction des débouchés à l'exportation, la multiplication des faillites de sous-traitants, la montée du chômage, la réduction des salaires et des primes ? A l'émerveillement mêlé d'inquiétude de leurs partenaires commerciaux, les Japonais répondent par une satisfaction mitigée.

L'« opération survie » lancée dans un vaste élan consensuel en 1986 pour digérer les effets de l'appréciation brutale de la monnaie a réussi en un temps record. Trop bien, si l'on en croit certains analystes. *« La revalorisation du yen reflète aujourd'hui les problèmes économiques des Etats-Unis. Elle pourrait, si l'on n'y prend garde, illustrer dès l'an prochain notre incapacité à gérer une [illegible] soudaine qui met à mal bien des réflexes ancrés dans la [illegible] »*, estime M. [illegible] Yoshitomi, directeur de l'Institut de recherche de l'[illegible] de planification économique (EPA).

La rage de vaincre

Toujours inquiets pour l'avenir, les Japonais semblent en effet continuer à *« courir derrière une prospérité à laquelle ils ont accédé sans encore l'admettre »*, confirme avec un brin d'ironie un banquier. Cette rage de vaincre finira peut-être par poser de nouveaux problèmes au Japon. Elle lui a permis jusqu'à présent un rétablissement d'autant plus remarquable qu'il est fondé, [illegible] l'exigeaient les partenaires de Tokyo, sur une forte reprise de la demande interne.

Après avoir enregistré sa plus faible progression en onze ans, 2,5 % durant l'année budgétaire 1986-1987, l'économie japonaise a repris sa course à partir du printemps dernier. Après trois mois de stagnation, la poussée, de 8,4 % en rythme annuel du produit national brut durant le troisième trimestre, permet désormais d'espérer une [illegible] supérieure à 3,5 % en 1987-1988. A l'Institut de recherche Nomura, M. Hirohiko Okumura prévoit même 3,9 %. Tous les clignotants sont repassés au vert.

Les bénéfices des sociétés, en baisse de 8,3 % en 1986-1987, connaîtront une hausse évaluée à 10 % cette année par Nomura. Après avoir subi le contre-coup de la suppression de 400 000 emplois dans l'industrie, le taux de chômage est retombé de ses sommets, 3,2 %, pour s'établir à 2,7 % en octobre. Même si les calculs japonais sous-estiment traditionnellement le nombre des chômeurs, cette amélioration ne peut que favoriser la consommation.

La lente remontée des salaires [illegible]. *« Les bonus accordés deux fois l'an ont souvent été annulés en 1986 et ont été relevés d'un faible 1 % l'été dernier. Ils devraient l'être plus généralement cet hiver et refléter la bonne situation de trésorerie des entreprises »*, pense M. Yoshitomi. L'inflation restant marginale – 0,7% en rythme annuel en octobre, – la progression salariale, en termes réels, devrait, au total, être *« la plus forte des cinq dernières années »*.

Cette amélioration du sort des salariés n'explique que très partiellement l'augmentation, de l'ordre de [illegible] %, de la demande interne attendue pour l'exercice en cours et qui permettra à la [illegible] nipponne de figurer en tête des grands pays industriels en dépit d'une chute de la demande extérieure évaluée à 1 %. Le décalage s'est en effet fortement accru entre le niveau de vie des employés des sous-traitants, sacrifiés au nom de la rentabilité des grandes entreprises exportatrices ou des industries traditionnelles, brutalement restructurées, et celui d'une [illegible] *« de [illegible] qui ne [illegible] dépenser son argent »*, [illegible] un expert européen.

Peu le reconnaissent, mais ils sont nombreux à avoir [illegible] directement ou indirectement d'un yen fort. *« Toutes les industries tournées vers le marché intérieur, la distribution qui s'est gardée de répercuter sur les étiquettes la baisse des prix des produits importés, l'ensemble des services ont vu leurs chiffres d'affaires et leurs bénéfices littéralement exploser »* souligne un économiste de la Long Term and Credit Bank.

A la recherche de placement pour d'énormes liquidités, ces gagnants de l'*endaka*, parmi lesquels se rangent toutes les banques et les grandes entreprises, se sont tournés vers la Bourse et l'immobilier. On en connaît les conséquences les plus spectaculaires : la capitalisation boursière est passée de 196 221 milliards de yens (824 milliards de francs) à la fin de 1985 à 300 000 milliards (1 260 milliards de francs) un an plus tard ; la construction flambait également, portant les prix dans les meilleurs quartiers de Tokyo à des niveaux délirants.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

(Lire la suite page 36.)

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DE 1974 A 1986

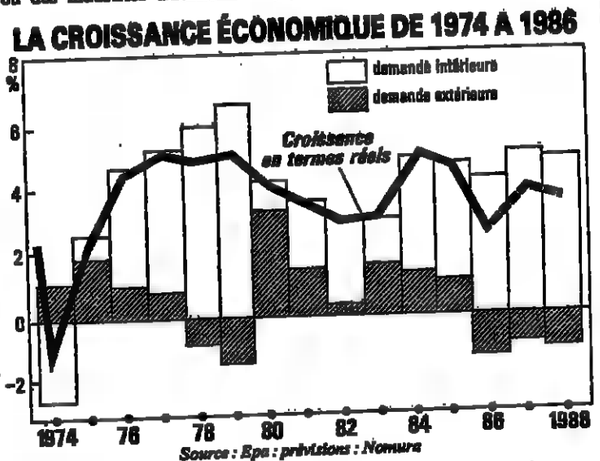

Source : Epa : prévisions : Nomura

Le jeu très surveillé du Kabuto-cho

Les raisons de la relative stabilité de la Bourse de Tokyo.

« UN bon-sens absolu » laisse tomber un courtier. En se [illegible]ment si le Japon ne pourrait pas être à l'origine d'un [illegible] majeur en [illegible], l'hebdomadaire [illegible] week a fait perdre leur calme aux spécialistes de la place de Tokyo, étrangers ou japonais.

L'histoire a un air de déjà vu. Avant le séisme boursier d'octobre dernier, dont l'épicentre ne s'est trouvé nulle part ailleurs qu'à Wall Street, certaines voix autorisées, à l'étranger, avaient cru bon de crier « casse-cou » à l'adresse des investisseurs nippons. A l'épreuve des faits, le Kabuto-cho (la Bourse de Tokyo) a mieux tenu dans la tempête que les places boursières américaines ou européennes.

A entendre les experts locaux, le Tokyo Stock Exchange (CTSE) est la victime d'un malentendu permanent. Les critères d'évaluation des cours ou du fonctionnement du marché boursier en vigueur sur d'autres places, et notamment à New-York, ne sont pas applicables ici.

L'exemple le plus connu [illegible] la différence de niveau dans les PER (price/earnings ratio ou ratio cours/bénéfices) entre le Kabuto-cho et les autres grands marchés de valeurs mobilières. Après la brutale correction subie au troisième trimestre, le rapport moyen entre le cours des actions et les bénéfices des entreprises est encore de 57, alors qu'il est revenu en dessous de 15 à New-York, Londres ou Paris.

Cet écart donne facilement le vertige aux [illegible] qui ignorent les particularités (on peut même parler de particularisme) du Kabuto-cho. Si les volumes de titres échangés quotidiennement à la première section de la Bourse sont considérables (plus de 1 milliard en moyenne avant le krach d'octobre et de 400 à 500 millions depuis), ils portent sur une fraction limitée du capital en circulation des entreprises.

Les « noyaux [illegible] » chers à M. Edouard Balladur ne sont pas une nouveauté au Japon, où les entreprises, et les banques dans la limite de 5 % du capital par société, sont liées entre elles par un réseau inextricable de participations croisées qui leur assurent un actionnariat stable. Plus de la moitié des actions des sociétés importantes sont entre les mains de ces actionnaires « amis » et sont de fait exclues des transactions.

Concentration des pouvoirs

Il en résulte un manque de liquidité du marché, sur lequel l'offre de titres est structurellement inférieure à la demande, avec comme [illegible] mécanique une sur-évaluation des PER. Mais ce système présente de [illegible] avantages. Très efficace pour prévenir les offres publiques d'achat hostiles, qui sont encore mal vues au Japon, il amortit les fluctuations en cas de « coup de tabac », la crise récente l'a prouvé. Vendre les titres d'une société amie serait perçu ici comme une trahison.

Or les portefeuilles des entreprises représentent près du quart (en volume) de la capitalisation des marchés boursiers japonais, 24,5 % exactement au 31 mars dernier, selon la conférence nationale des Bourses de valeurs.

La diminution du poids relatif des investisseurs individuels est un phénomène international, mais c'est au Japon qu'elle s'est manifestée avec le plus de brutalité : il est tombé l'an dernier à 23,9 %. Les quelque [illegible] millions d'investisseurs individuels nippons ne font plus le poids face aux capacités d'investissement des institutions financières qui dominent outrageusement le marché, avec 43,5 % des titres en leur possession.

En théorie, une telle concentration des pouvoirs entre un nombre limité de joueurs présente le risque de créer un marché guidé par le « panurgisme », [illegible] comme un seul homme en cas de crise de confiance.

BERNARD HAMP.

(Lire la suite page 35.)

Comment repérer les bons investissements au Japon

Investir au Japon n'a rien d'élémentaire. Cela demande de l'expérience. Une étude approfondie. La capacité d'extrapoler à partir des faits. Celle de les interpréter correctement. Enfin, un avis autorisé. Sur le marché japonais des titres, Nippon Kangyo Kakumaru Securities Co. a des références à faire valoir. Dans le monde entier, des investisseurs se félicitent chaque jour de nous avoir fait confiance.

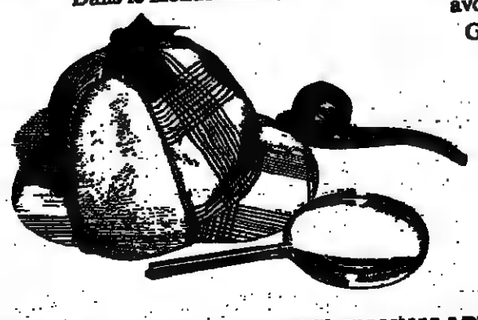

Grâce à notre parfaite connaissance du marché japonais et avec un portefeuille judicieusement réparti, vous pourrez en faire autant. NKK s'occupe de vous comme peu d'autres le font.

Essayez-nous.

THE NIPPON KANGYO KAKUMARU SECURITIES CO., LTD.

Siège social : 1-6-1, Marunouchi, Chiyoda-ku, Tokyo 100 Japan - Japon. Tél. : 288-7451. Telex : J24800 KANGYOKS.
Bureau à Paris : 8, rue Halévy, 75009 PARIS (France). Tél. : (1) 42-66-30-10 - Telex : 290256 KANGYOK Fax : (1) 42-66-30-81.

Autres bureaux de représentation : Francfort, Bahrein, Singapour, Pékin, Séoul, Sydney.

● Nippon Kangyo Kakumaru International Inc. - New York, Los Angeles ● Nippon Kangyo Kakumaru (Europe) Limited - London
● Nippon Kangyo Kakumaru (Switzerland) Ltd. - Genève ● Nippon Kangyo Kakumaru (Asia) Ltd - Hong Kong

هكذا من الاصل

NIKKEI COMBLE
LES LACUNES DE L'INFORMATION

Nikkei*, source d'informations économiques au Japon depuis cent dix ans, offre un vaste réseau de services d'information.

Le plus important quotidien d'affaires du monde, *Nihon Keizai Shimbun*, est imprimé simultanément à Tokyo, aux Etats-Unis et en Europe. *The Nikkei Industrial Daily*, *The Nikkei Financial Daily* et *The Nikkei Marketing Journal* sont également au service des responsables japonais, tandis que *The Japan Economic Journal* est une synthèse hebdomadaire en anglais de ces quatre publications. *The Tokyo Financial Letter - Nikkei Bonds and Money* est un hebdomadaire en anglais, véritable fenêtre ouverte sur le monde financier japonais.

Notre réseau informatique mondial vous donne directement accès aux informations de Tokyo, depuis les cours de clôture des actions jusqu'aux statistiques des entreprises.

Contactez notre bureau européen, vous ferez le premier pas pour combler les lacunes de l'information.

* Nikkei désigne le groupe d'information formé de Nihon Keizai Shimbun, Inc. et de ses entreprises associées.

NIHON KEIZAI SHIMBUN, INC.
Nihon Keizai Shimbun, Inc.
Tokyo Head Office: 1-3-5 Otemachi, Chiyoda-ku, Tokyo 100-66, Japan
Tel: (03) 270-0251 Telex: J22308 NIKKEI Cable: NINONKEIZAI TOKYO
Nihon Keizai Shimbun Europe Ltd. Centre 45, 45 London Wall,
London EC2M 5TE, U.K. Tel: (01) 256-7261

Josef A. KYBURZ
CULTES ET CROYANCES AU JAPON
Kaida, une commune dans les montagnes du Japon central
Un volume 324 pages, 30 figures, 97 photos noir et blanc 152 FF.
Maisonneuve & Larose

Une carte stratégique, la gestion de l'information

par GUY FAURE (*)

Considérée comme une arme stratégique du succès économique, la gestion de l'information est en passe de devenir la « nouvelle leçon » japonaise.

BIEN *que* l'économie japonaise ait été examinée sous toutes les coutures, on réalise seulement depuis peu qu'un facteur capital a été négligé dans l'analyse du développement et de l'expansion de ce pays : il s'agit de l'information, qu'elle soit considérée comme quatrième facteur de production, ou comme ressource clé du système économique japonais.

Après l'ouverture du pays, au dix-neuvième siècle, les autorités japonaises ont mené une véritable politique de l'information, grâce au recrutement de spécialistes étrangers, à l'envoi d'étudiants en Europe et à de nombreuses missions d'études en Occident, ainsi que par la création de centres d'analyses, en particulier les universités, qui enseignèrent des langues étrangères dans l'optique d'une connaissance passive et non d'une communication directe. Orientation qui a perduré dans le système éducatif japonais. On cite l'exemple de l'actuel premier ministre, M. Takeshita, qui a commencé sa vie professionnelle comme enseignant d'anglais, alors qu'il ne parle manifestement pas cette langue.

Quels que soient les commentaires que l'on puisse faire sur les méfaits de cette « politique » sur l'enseignement des langues étrangères dans ce pays, il est clair que la modernisation du Japon n'a pu se faire, en un temps très court, que par un formidable transfert scientifique et technologique.

Toutefois, si l'information a joué un rôle crucial dans la phase historique de démarrage de l'économie japonaise, ce rôle est devenu avec le temps encore plus fondamental. Il mérite à lui seul une attention très particulière, et constituera, soyons-en sûr, le prochain volume des « leçons japonaises », qui servent à alimenter le débat sur la gestion en... Occident.

Après la gestion sociale, la gestion de la production (le « juste à temps »), sans oublier la gestion de la qualité « *made in Japan* », il nous faut ajouter au programme la « *gestion de l'information* ». A cet égard, on peut faire un parallèle avec la gestion de la qualité. La France possède une association de qualiticiens alors que le Japon, « *la Mecque de la qualité* », n'en a aucune car cette spécialité n'existe pas dans ce pays.

Pour l'information, la situation est assez similaire, à ceci près que les spécialistes français de la gestion de l'information sont encore sur les bancs des universités et des grandes écoles qui ont établi, récemment, de nouveaux programmes de gestion informatique appliquée à la comptabilité, aux prévisions et aux modélisations. Tandis que, dans l'entreprise japonaise, l'information comme la qualité restent la responsabilité de tous, nous ouvrons à nos ingénieurs de nouveaux cursus. Car pour les Japonais, « *s'informer* » correspond à une attitude de travail ; pour nous, il s'agit de techniques nouvelles ! Les uns font des travaux pratiques, les autres dissertent sur la pratique. Il est probable que la réflexion de ces derniers profitera, un jour, aux premiers, la réciproque n'étant pas, cependant, assurée.

Concrètement, au niveau de l'entreprise, processus de décision et circulation des informations sont intimement liés. L'information est perçue plus comme un moyen d'agir en groupe que comme un pouvoir pour celui qui la détient en exclusivité.

Ce n'est pas la vitesse qui caractérise les décisions au sein des entreprises, qui sont souvent affligées de maux chroniques : la « *réunionite* », incessantes [redacted] travail où rien n'est jamais décidé, et son corollaire, la lenteur de la prise de décision. Ces deux maux correspondent au prix du partage de l'information, travail collectif patient et le plus exhaustif possible. En outre, une analyse sérieuse de la circulation de l'information au sein des entreprises permet de mettre fin à l'une des légendes dorées du management à la japonaise, en montrant que l'initiative de la décision ne part pas de la base, comme on l'a trop souvent écrit, hormis pour les questions de portée limitée ou routinières, mais de la direction, qui confie à la base le soin d'établir un projet.

Ce projet, pendant sa phase d'élaboration, sera l'objet d'une intense concertation. Puis une première mouture transitera à travers les divers échelons de la hiérarchie pour avis et commentaires. Le projet ayant résisté aux premières consultations, il remontera la voie hiérarchique, et, chaque fois, les responsables porteront leurs sceaux personnels au document. Ce système connu sous le nom de système du *ringi* correspond seulement à la partie émergée du processus de décision, à sa phase de diffusion et d'enregistrement, pour que ceux qui n'y ont pas participé directement puissent comprendre son contexte et ses aboutissements.

Des industries de « matières grises »

Au niveau macro-économique, il n'en va pas différemment, la concertation Etat-entreprises permettant de nombreux et réguliers échanges d'informations. En cette matière, on connaît le rôle essentiel joué par le *ministère de l'industrie et du commerce extérieur* (MITI) dans la collecte et la diffusion des informations, qui fait de lui la principale agence d'informations économiques du pays. Il est relayé à l'étranger par le JETRO, équivalent japonais du CFCE, pour sa recherche d'informations sur les marchés extérieurs, doublé par les fameuses *sogo shosha*, les maisons de commerce, que le grand quotidien économique japonais *Nikkei* a baptisées « *maisons de commerce générales en information* », après avoir constaté dans leurs rapports d'activités un glissement sensible du commerce des biens à celui des informations. Autre phénomène, significatif mais plus récent, l'expansion financière du Japon a propulsé au premier rang des sociétés non industrielles, comme Nomura Securities, classé numéro un, en novembre, en termes de bénéfices.

Là encore, on constate que les géants de la finance japonaise, qui sont devenus par la force du yen des géants mondiaux, sont également dotés de puissants *think-tanks*, comme le Nomura Reseach Institute, qui assurent leur logistique en matière d'information et d'analyse. Cependant, l'expansion financière du Japon masque des mutations plus fondamentales encore pour la structure industrielle, qui glisse rapidement des industries très capitalistiques à des industries de « *matières grises* ». Ce phénomène peut être constaté également dans les industries manufacturières où la tendance est de garder au sein de l'entreprise la partie créative du travail et de sous-traiter la production et les autres services.

La division internationale du travail et la relocalisation de la production hors Japon avec la hausse du yen amplifient ce mouvement. Il devrait transformer à terme le Japon, nation basée sur l'industrie et le commerce, en une puissance basée sur la science, la technologie et la finance, trilogie dont le point commun est l'information.

Sur le plan international, cette mutation se pose en termes de compétition, voire de leadership. Il est déjà très clair que le prochain objectif du Japon sera de rattraper son relatif retard par rapport aux Etats-Unis dans le domaine des industries de l'information. Reste à savoir si les Japonais viseront une hégémonie dans ce domaine ou joueront une nouvelle carte, celle d'une géopolitique fondée sur la circulation et le partage de l'information.

(*) Directeur de la Chambre de commerce et d'industrie française au Japon.

L'accord parfait
de vos finances grâce à l'expérience de Fuji.

Pour harmoniser vos finances dans l'environnement aujourd'hui si changeant des affaires, la Banque Fuji propose sa longue expérience en tout ce qui concerne la gestion financière. En tant que banque prééminente sur le marché mondial, Fuji désire vous aider à maintenir vos finances au diapason.

FUJI BANK
Tokyo, Japan

Réseau Outre-mer
Londres, Manchester, Düsseldorf, Francfort, Munich, Zurich, Bruxelles, Luxembourg, Paris, Milan, Madrid, New York, Los Angeles, Chicago, Houston, Seattle, San Francisco, Atlanta, Miami, Toronto, Mexico, São Paulo, Bahrein, Téhéran, Séoul, Singapour, Hong Kong, Jakarta, Manille, Bangkok, Kuala Lumpur, Beijing, Changhai, Dalian, Guangzhou, Shenzhen, Sydney, Melbourne.

Heller Financier S.A., Compagnie Heller Outre-mer.

CONVERSATIONS CELEBRES CHEZ DAIWA

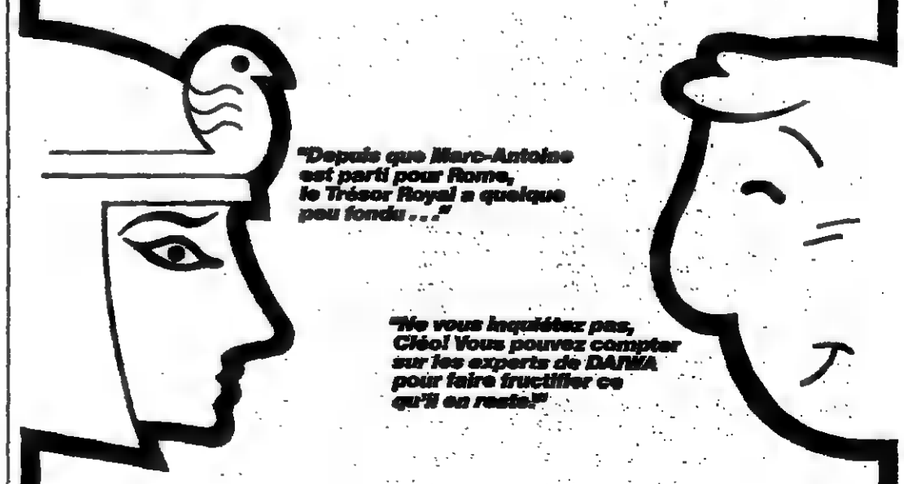

Nous ne pouvons vous rendre l'argent qui s'est évaporé, mais nous pouvons nous occuper du restant. DICAM, spécialisée dans la gestion de portefeuille, est la plus ancienne et la plus grande organisation privée de gestion d'investissements. Tokyo est la deuxième place financière du monde. Autant de bonnes raisons pour procéder à la diversification internationale de vos capitaux. Le Bassin Pacifique et le Japon tout particulièrement offrent des perspectives de croissance économique très prometteuses. DAIWA connaît la région. Nous possédons force, expertise et expérience.

Nos gestionnaires de portefeuille sont les plus qualifiés et les mieux placés pour saisir les opportunités qui surgissent maintenant. Nous aurions pu nous occuper de Cléopâtre à l'époque. Aujourd'hui, nous sommes là. Appelez DAIWA

DAIWA
Daiwa Securities Co. Ltd.

Head Office: 6-4, Otemachi 2-chome, Chiyoda-ku, Tokyo 100, Japan Tel: (03) 243-2111 Telex: J22411 DAIWASEC
Paris Office: 26 Avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris Tel: (1) 42 25 72 02 Telex: 643305
Other Overseas Offices: Amsterdam, Bahrain, Beijing, Brussels, Chicago, Frankfurt, Geneva, Hong Kong, London, Los Angeles, Lugano, Melbourne, Milan, New York, São Paulo, Seoul, Shanghai, Singapore, Sydney, Toronto, Zurich

Le jeu très surveillé du Kabuto-cho

(Suite de la page 33.)

C'est ce qui s'est passé à Wall Street le 19 octobre, où les gestionnaires de fonds, le nez collé sur leurs ordinateurs, ont vendu ou laissé vendre à tout va.

Rien de tel à Tokyo, pour plusieurs raisons. D'abord, comme le rappelait récemment avec un brin de cynisme un responsable de la banque du Japon, le Kabuto-cho a été protégé par son archaïsme. Pas de programmation informatique des transactions, pas de marché de futures sur indices, pas de marché d'option.

« Amazone financière »

Surtout, les investisseurs institutionnels ont gardé leur calme. S'ils ne sont pas ou peu intervenus pour soutenir la cote, ils n'ont pas vendu. A Tokyo, à la réflexion, la réduction du volume des transactions a été plus spectaculaire que la chute des cours. Le Kabuto-cho a été à la hauteur de la réputation, peu flattense, qui lui a été souvent faite hors de l'archipel. Ce n'est pas un marché contrôlé (la législation sur les délits d'initiés demeure pratiquement inexistante), mais c'est un marché « tem ».

La crise a mis en valeur le rôle des « quatre grandes » (Nomura, Daiwa, Nikko, Yamaichi), des pachydermes qui, avec leurs affiliés, réalisent plus des deux tiers des transactions boursières en Japon. A diverses reprises pendant la crise, de leur propre initiative ou à la demande discrète mais pressante du ministère des finances, elles sont intervenues pour [illegible] rechute ou stimuler le marché. Elles ont réussi tant bien que mal l'énorme introduction de la seconde tranche des actions NTT, même si la digestion de l'opération s'avère plus difficile que prévu.

Mais la meilleure résistance de la Bourse de Tokyo n'est pas seulement le fait de particularités structurelles [illegible] mœurs financières nippones. Elle est adossée à une économie vigoureuse et à une [illegible] abondance de liquidités.

Les résultats intérimaires (1er semestre fiscal avril-septembre) des entreprises traduisent cette situation. Une étude portant sur [illegible] % des entreprises non financières cotées à la première section du TSE indique une progression de 46 % du résultat d'exploitation cumulé et de 39% du bénéfice avant impôt.

Quant à l'argent, c'est ce qui manque le moins. A la fin septembre, les particuliers japonais avaient accumulé 600 000 milliards de yens sur leurs comptes à terme. Le 1er avril, la suppression de l'exemption fiscale sur les petits dépôts devrait détourner une partie de cette « [illegible] » vers la Bourse. Les fonds d'investissement en actions affichaient un bilan de 44 000 milliards. Leurs achats nets en novembre sur les Bourses de Tokyo, Osaka et Nagoya ont d'ailleurs atteint 574 milliards de yens, le deuxième meilleur résultat jamais enregistré.

Les acteurs de la Bourse de Tokyo ont réagi avec un sang-froid remarquable au séisme venu de New-York. A une exception près : les investisseurs étrangers. On le sait maintenant, [illegible] leurs ventes massives qui ont provoqué un « mardi noir » le 20 octobre, au lendemain du « *lundi noir* » de Wall Street.

Les ventes nettes des *gaijin*, qui cherchaient à couvrir leurs pertes massives ou européennes, ont dépassé 2 000 milliards de yens en octobre et ont atteint [illegible] milliards en novembre, selon le TSE. La [illegible] tempête n'a fait qu'accélérer une tendance persistant depuis 1984, année au cours de laquelle les étrangers sont devenus vendeurs nets à Tokyo.

Ils l'ont été à nouveau, et pour des montants croissants, en 1985, [illegible] et cette année. D'un sommet de 8,8 % en 1983, la participation des actions cotées à la Première Section détenues par des étrangers est tombé en dessous de 4 %. Il est vrai que les entreprises japonaises [illegible] sur des places étrangères des quantités [illegible] d'obligations convertibles ou avec warrants qui ont eu la faveur des investisseurs non résidents.

Mais la méfiance à l'égard du marché de Tokyo, jugé mystérieux pour ne pas dire suspect par de nombreux gestionnaires étrangers, a joué dans leur désengagement. Calcul funeste, estime un courtier étranger de Tokyo. Un fonds d'investissement entièrement placé sur actions japonaises aurait eu toute chance de traverser la crise dans les meilleures conditions...

BERNARD HAMP.

RECUL DES BOURSES DE VALEURS DEPUIS LA CRISE (19 octobre [illegible])

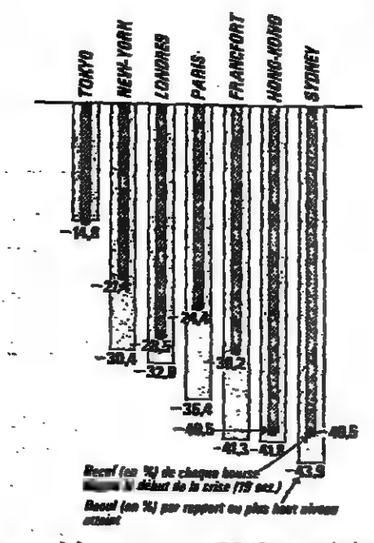

Une présence coûteuse mais obligatoire pour les maisons de titre étrangères

POUR les banques et les maisons de titre étrangères, le Père Noël a pris [illegible] année le visage *émacié* et les cheveux blancs de Michio Takeuchi, le président du Tokyo Stock Exchange (TSE).

C'est à la veille des fêtes de fin [illegible] 16 [illegible] qu'a [illegible] vingt-[illegible] nouveaux membres qui seront admis au printemps prochain dans ce club très fermé : quatre-vingt-douze maisons de courtage en font partie à l'heure actuelle, dont six étrangères admises en 1986 (Merrill Lynch, Vickers Da Costa, Jardine Fleming, Goldman Sachs, Morgan Stanley et SG Warburg).

Le droit de devenir membre se paiera au prix fort : 1 140 millions de yens, *ce qui, au cours actuel*, représente la coquette somme de 9 millions de dollars. Malgré cela, les candidats s'étaient bousculés au portillon. M. Takeuchi avait reçu quarante dossiers de candidature, dont vingt déposés par des maisons de courtage étrangères ou par des agences financières ouvertes dans la capitale japonaise depuis deux ans par les grandes banques commerciales américaines et européennes.

A la fin de l'année, il y aura près de *cinquante firmes étrangères* engagées dans le négoce des titres sur la place de Tokyo. Et la crise boursière n'a pas refroidi l'enthousiasme des financiers étrangers.

La présence à Tokyo relève de la simple évidence, à l'heure où tous les groupes financiers *internationaux font face à l'émergence* d'un *« marché global »* reliant vingt-quatre heures sur vingt-quatre les principales places boursières du monde. *« Si vous voulez être un leader mondial, vous devez être ici »*, affirme un dirigeant de Salomon Brothers Asia Ltd., filiale japonaise du courtier américain.

Dans la banque commerciale, les étrangers n'ont jamais pu *conquérir plus de 3 % du marché* japonais. Ils espèrent tous qu'il en ira différemment dans les activités financières, où ils peuvent affronter leurs concurrents locaux avec de meilleurs atouts : niveau d'expertise et sophistication des produits susceptibles de séduire les grands investisseurs nippons, force de placement à l'étranger, meilleur niveau des recherches.

Pour se faire une place au soleil de l'archipel, les maisons de titres ou agences financières étrangères ont investi des sommes considérables en capital, en locaux (*ruineux*) *et en hommes (hors de prix)*. L'emploi dans les trente-six firmes actuellement en activité atteindra cinq mille personnes début 1988, soit un doublement *en l'espace d'une année*.

Pour le moment, les *revenus* des maisons étrangères sont loin de couvrir leurs dépenses. L'an dernier, [illegible] Fleming (membre du TSE) et Salomon (non-membre) ont enregistré un [illegible] impôt supérieur au [illegible] d'entrée au [illegible] Cho (le Wall Street japonais), et seules les onze premières firmes étrangères n'ont pas perdu d'argent.

Deux français gagnants

La récompense attendue pour ces sacrifices, c'est [illegible] au club. La présence [illegible] *« à la corbeille »* du Kabuto-Cho ne permet pas seulement de récupérer les 20 % de la commission globale qu'un *donneur d'ordres non*-membre doit reverser à un membre. C'est le meilleur des cartes de visite dans un pays qui en fait grand cas.

« Il est impossible de réussir à long terme si vous ne parvenez pas à développer une base solide sur le marché japonais », explique le responsable d'une [illegible] de titres européenne. *« Or, ajoute-t-il, ne pas être au TSE est un désavantage considérable aux yeux de certains très grands investisseurs qui refusent de traiter avec des non-membres. »*

Les maisons de courtage japonaises le savent si bien qu'elles *ont longtemps résisté à l'entrée* des étrangers dans leur pré-carré. [illegible] n'ont [illegible] sous la menace de représailles des autorités américaines, puis britanniques, *qui ont mis dans la balance* la présence des grandes firmes nippones à Wall Street ou dans la City.

[illegible] étroitement le potentiel *de rétorsion de* leur pays d'origine. [illegible] firmes américaines, trois britanniques [illegible] deux suisses étaient données gagnantes. Entre 15 et 17 places sur 22 devraient aller aux étrangers, ce qui laissait quelque espoir *aux autres aspirants*, [illegible] français : WI Carr, filiale d'Indosuez, Sogen Securities, du groupe Société générale, et Crédit lyonnais Alexanders Laing and Cruickshank. Les deux premiers l'ont emporté.

Ayant usé et même abusé dans le passé de l'argument de « réciprocité », les autorités françaises se trouvaient un peu gênées dans cette affaire : les « quatre grandes » japonaises ne sont pas [illegible] par l'obligation de racheter un agent de change français pour [illegible] à Paris, qui renvoie leur entrée au [illegible] Brongniart à 1992.

Pour ceux qui ne feront pas partie de la fournée 1987, le risque d'avoir à attendre longtemps une [illegible] opportunité [illegible] pas mince. Lentement mais sûrement, le Japon s'engage dans la voie d'un remodelage du paysage [illegible] nouvelle ouverture du Kabuto-Cho a de grandes chances d'être suspendue au résultat de ce bouleversement.

B. H.

Le Service financier global.

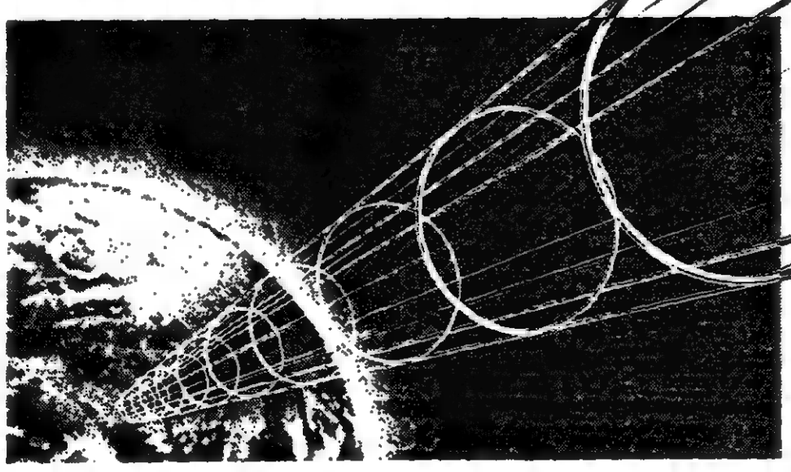

Yamaichi aide sa clientèle à tirer le maximun de son potentiel financier dans un contexte international, avec des services allant des investissements diversifiés à la gestion de l'endettement en devises en passant par le financement de portefeuille.

En tant qu'institution financière entièrement intégrée et possédant une expertise internationale étendue, Yamaichi propose à ses clients du monde entier la gamme la plus étendue de services financiers : du courtage au conseil en gestion de portefeuille et gestion de fonds, du financement imaginatif de l'entreprise à l'assistance aux fusions et acquisitions. Consultez-nous pour découvrir comment l'intégration globale peut jouer pleinement en votre faveur.

La force financière là où vous en avez besoin.

YAMAICHI

YAMAICHI SECURITIES CO., LTD.

Siège social: Tokyo, Japon Tél: 03-276-3181 Télex: J22505
Yamaichi France S.A.: 49-53 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris Tél: (1) 42-89-11-85 Télex: 648973F
Londres, Amsterdam, Francfort, Zurich, Genève, Bahrein, Milan, New-York, Los Angeles, San Francisco, Chicago, Montréal, Hong-Kong, Singapour, Sydney, Melbourne, Séoul, Pékin, Changai

90 Depuis 1897, nous progressons.

هكذا من الاصل

Un nouveau défi : gérer la prospérité

(Suite de la page 33.)

Le krach boursier déclenché à Wall Street le 19 octobre dernier a calmé bien des élans. *« Le temps de l'argent facile est terminé »*, [illegible] M. Kagami, directeur général de Nomura. Mais la discipline japonaise, orchestrée par le ministère des finances, a [illegible] tout mouvement de panique. Et si, comme celle de la Bourse, la fièvre immobilière est appelée à s'apaiser quelque peu, l'ensemble de l'économie a bénéficié largement de la vive expansion de la construction. Avec un rythme annuel de 1,8 million d'unités, le double de ce que connaissent les Etats-Unis pour une population [illegible] plus élevée, la construction a entraîné nombre de secteurs dans son sillage : les [illegible] qui lui sont attachés, du bois au ciment jusqu'à la sidérurgie, une industrie pourtant promise à un déclin si patent que 40 000 postes avaient déjà été supprimés. *« Il faut désormais un an d'attente pour des encadrements de fenêtre en acier »*, s'exclame un responsable de la société de commerce internationale Sumitomo. Le phénomène est similaire pour l'équipement ménager ou le mobilier.

La boulimie d'achats d'une frange de la population a également profité à l'automobile, dont les ventes progressent à un rythme annuel de 5 %. Et, d'une façon générale, les entreprises qui s'intéressent à ce nouveau marché fortunée jouent de plus en plus le haut de gamme. Cette évolution offre des nouvelles [illegible] aux produits étrangers.

« Les Européens feraient bien de s'en tenir compte et de ne pas manquer les opportunités réelles qui se multiplient », répètent à l'envi ceux qu'inquiète l'attitude frileuse, notamment des Français, à l'égard de ce marché lointain et réputé difficile. Mais si l'évolution de la conjoncture est jugée satisfaisante, elle n'entraîne pour [illegible] aucune euphorie des analystes.

Certes, l'industrie sort de l'épreuve étonnamment renforcée. La recherche de moindre coûts par des dégraissages d'effectifs, par un effort d'innovation, de automatisation ou l'implantation dans des pays moins onéreux d'une part de la production lui permet aujourd'hui d'envisager sans inquiétude majeure un dollar à 125 yens. Il était de 243 yens en septembre 1985 lors des accords du Plazza qui ont marqué le début de la glissade du billet vert.

Si la crainte d'une chute libre de la devise américaine demeure présente à tous les esprits, la plupart des économistes considèrent comme *« normale »* une appréciation annuelle de quelque 4 % du yen. D'aucuns affirment même qu'à condition d'être progressif un amenuisement du dollar à 100 yens *« ne constituerait pas un drame »*. Reste à savoir si cet ajustement des parités monétaires peut suffire à accélérer la diminution des excédents extérieurs et les changements d'habitude du consommateur et de l'épargnant japonais. La réponse, unanime, est « non ».

Bien sûr, les exportations ont baissé en volume de quelque 2 % en rythme annuel, alors que les importations progressaient de 8 % si l'on exclut l'or, dont les achats, gonflés par la spéculation et le lancement d'une pièce d'or à la gloire de l'empereur, faussent l'évolution sur les derniers mois.

La flambée du yen

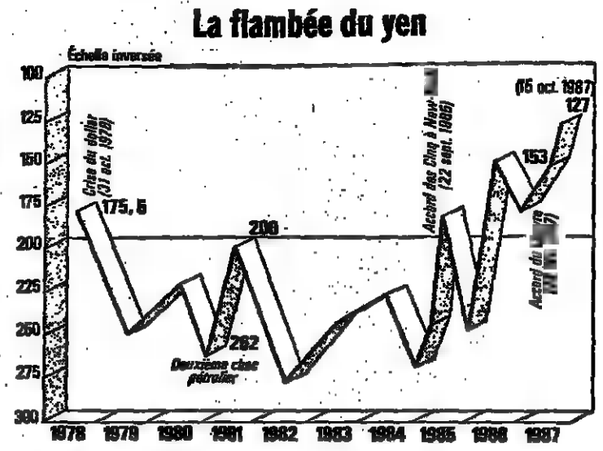

Mais les Japonais pourraient bientôt être à nouveau victimes de leurs propres succès en leurs exportations redevenir envahissantes.

La politique de délocalisation des unités de production s'est accélérée pour bénéficier des bas salaires de pays comme la Thaïlande, de taux de change très favorables, comme en Australie, ou pour contourner les pressions protectionnistes des Etats-Unis et de l'Europe. *« Engagée par les gros poissons, elle est désormais suivie par les plus petits »*, confirme le responsable des affaires internationales au Keidanren, l'organisation patronale, M. Kazuo Nakazawa, faisant allusion au nouveau dynamisme des petites et moyennes entreprises. Mais avant que cette stratégie ne se traduise par un afflux significatif d'importations de produits japonais fabriqués hors de l'archipel, *« beaucoup d'eau coulera sous les ponts »*.

Pour le moment, elle provoque plutôt une évolution des types de produits exportés, les pièces détachées prenant le pas sur les automobiles par exemple, comme le reconnaît le vice-ministre du MITI (1), M. Makoto Kuroda. *« On ne peut également oublier le manque d'élasticité de la demande mondiale de produits nippons »*, soupire un Européen. En se concentrant sur des secteurs bien précis, les Japonais ont balayé les semi-conducteurs américains, les motos britanniques ou l'industrie horlogère allemande.

Sur deux registres

Ne pouvant — ou ne voulant pas vraiment — enrayer la course aux nouveaux marchés des exportateurs, le gouvernement se voit contraint de jouer sur deux registres, en dehors de celui de la monnaie : stimuler la demande intérieure et avancer sur la voie malaisée des réformes structurelles. Le plan de relance annoncé au printemps de 1987 est *« arrivé psychologiquement à point nommé »*, se souvient le vice-ministre des finances, M. Toyoo Gyohten.

Prenant le relais du secteur immobilier, où le caractère spéculatif prenait des proportions inquiétantes, l'équipe au pouvoir a lancé en mai un programme de travaux publics de 3 000 milliards de yens (210 milliards de francs), dont 1 000 milliards financés par les autorités locales et diverses agences gouvernementales. Un programme complété en juillet par quelque 1 000 milliards de yens d'allégements fiscaux. La reprise s'en est trouvée confortée et le krach boursier d'octobre dernier amorti. *« Si la chute de la Bourse avait eu lieu un an plus tôt, en période de pessimisme du monde des affaires, la discipline qui a prévalu aurait certainement été beaucoup plus difficile à obtenir »*, estime le vice-gouverneur de la Banque du Japon, M. Ohta.

La plupart des analystes estiment à 1,2 point l'accroissement du revenu national dû à ces mesures budgétaires expansionnistes. Avec l'affaiblissement probable de la conjoncture mondiale, il faudra, dès le budget 1988-1989, trouver de nouveaux stimulants. Une chute d'un point de l'expansion américaine ne se traduirait que par un ralentissement de 0,2 point de celle du Japon. Mais chacun, à Tokyo, considère qu'en arrêtant le mouvement de relance le gouvernement piégerait à terme le pays et le contraindrait à retourner à ses vieux démons et à sa fièvre exportatrice.

Engagé dans un mouvement vertueux qui combine des taux d'intérêt historiquement faibles et une prospérité constituant un gage de rentrées fiscales accrues, le nouveau premier ministre, M. Takeshita, peut s'offrir ce luxe sans déroger à sa promesse : limiter l'endettement public, dont les remboursements ont encore absorbé, l'an dernier, 21 % du budget.

Maintenir le cap sur une forte croissance fondée sur la demande interne n'exigera pas seulement un nouvel effort de relance budgétaire. Sur ce point, tous les avis concordent. S'ils préparent un *« nouveau bourgeon »* au rapport Maekawa, qui, depuis maintenant dix-huit mois, constitue la référence officielle obligée à la nécessité de lancer des réformes de structures, les dirigeants japonais sont parfaitement conscients des résistances politiques, sociales, culturelles qu'il leur faudra affronter. En dépit de l'habileté manœuvrière attribuée au premier ministre, M. Gyohten envisage mal la possibilité de faire passer une véritable réforme fiscale avant l'automne 1988.

Longue haleine

L'introduction d'une taxe à la consommation, premier pas vers une taxe à la valeur ajoutée, avait fait trébucher la précédente équipe de M. Nakasone. Elle sera œuvre de longue haleine. Comme le sera la mise en place d'une réforme foncière se heurtant à de très puissants groupes d'intérêt. Cette double réforme paraît pourtant essentielle si l'on veut un jour changer les réflexes de prudence qui poussent les Japonais à maintenir leur épargne à des niveaux impressionnants : 18 % de leurs revenus.

Quant à l'idée même de loisirs, elle chemine très lentement dans les esprits. Une étude de l'Agence de planification économique estime que si la semaine de travail était ramenée à cinq jours les dépenses des consommateurs pourraient être gonflées de 12 milliards de dollars. Certes, 51 % des entreprises offrent désormais à leurs salariés un repos de deux jours consécutifs une fois par mois. Elles n'étaient que 4,4 % en 1970. Mais les Japonais continuent à utiliser pleinement les quinze jours de congé annuels auxquels ils ont droit. Une attitude irritante pour ceux qui, comme M. Naohiro Amaya, directeur de l'Institut de recherche Dentsu, stigmatisent la myopie de leurs compatriotes. *« Nous devons changer notre système solaire »*, s'exclame-t-il, faisant référence à la fascination qu'exerce toujours le *« soleil américain »*, dont les Japonais ne voient pas qu'il *« décline lentement »*.

« Il nous faut apprendre à vivre, à trouver de nouvelles valeurs, et non plus à travailler pour manger. » Une préoccupation partagée par tous les *« internationalistes »* de Tokyo. Que le Japon devienne importateur net d'acier, ce qui était impensable il y a quelques années, ou qu'il achète un jour, comble du surréalisme pour d'aucuns, des voitures coréennes, n'est pas le plus important à leurs yeux.

L'essentiel est de ne pas manquer le rendez-vous décisif pour un pays dont le vieillissement rapide posera de très délicats problèmes (2) : lancer les bases d'un nouveau type de société avant qu'il ne soit trop tard et que le Japon ne retrouve ses anciennes frayeurs, produire moins qu'il ne consomme. L'ajustement en cours ne fait que commencer.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

(1) Ministère de l'industrie et du commerce international.

(2) 25 % de la population aura plus de soixante-cinq ans en l'an 2020.

Un sens aigu du marché

Stratégies d'investissement

L'évolution rapide de la nature des marchés financiers actuels ouvre de nouveaux horizons et génère des problèmes nouveaux pour les professionnels de l'investissement dans le monde entier. Plus que jamais, le succès exige une excellence éprouvée dans la formulation et la mise en œuvre des stratégies d'investissement.

Etre constamment à l'écoute du pouls du marché financier mondial, c'est ce que nous appelons avoir « le sens du marché ».

Nikko Securities peut se targuer d'une compétence que peu d'autres égalent. Grâce à un éventail de moyens techniques et de recherche fondamentale ainsi qu'à des ressources qui s'étendent dans le monde entier, Nikko a acquis une perspective qui a fait ses preuves sur la dynamique des marchés dans les principaux centres financiers. Nous sommes ainsi en mesure de répondre aux besoins des investisseurs avec une vision peu commune et de proposer des solutions novatrices pour atteindre les objectifs d'investissement.

Notre perspective, orientée sur le marché, a fait de Nikko l'un des tout premiers opérateurs mondiaux sur le marché des capitaux ainsi qu'une grande banque d'investissement. Nous intervenons régulièrement pour des opérations de prise ferme et d'achat sur tous les grands marchés de capitaux et fournissons conseil et assistance pour l'introduction d'entreprises japonaises ainsi que pour les opérations de recherche de capitaux sur le marché de Tokyo. En plus, nous développons rapidement un système qui nous permettra d'agir vingt-quatre heures sur vingt-quatre, avec des antennes à Tokyo, Londres, New-York et dans d'autres grandes places boursières. Tout cela vient s'ajouter au réseau, aux services et aux professionnels Nikko dans le monde.

NIKKO

Nikko Securities

3-1, Marunouchi 3-chome, Chiyoda-ku, Tokyo, Japon
Tél. : (03) 283-2211 Télex: J22410

LONDRES ZURICH GENÈVE FRANCFORT LUXEMBOURG MILAN MADRID BAHREIN NEW YORK SAN FRANCISCO
LOS ANGELES CHICAGO TORONTO HONG-KONG SINGAPOUR PÉKIN QINGDAO

هكذا من الاصل

Economie

SOMMAIRE

■ Le dollar reste orienté à la baisse après les déclarations du ministre ouest-allemand des finances. Les indicateurs économiques américains sont pourtant encore favorables *(lire ci-dessous)*. ■ *Un an après la grève* qui a paralysé la SNCF pendant trois semaines, les cheminots restent moroses *(lire page 39)*. ■ C'est la Compagnie générale des eaux qui sera le maître *d'œuvre du radiotéléphone qui* concurrencera en 1989 la DGT avec son radiocom 2000. C'est la première brèche dans le monopole des télécommunications *(lire ci-dessous)*. ■ Le groupe canadien Seagram reprendrait les cognacs Martell. Toutefois Grand Metropolitan n'a pas abandonné. Il lancerait une OPA. *(lire ci-contre)*.

Le dollar orienté à la baisse

Les indicateurs économiques américains restent positifs

Les indications qui proviennent des Etats-Unis ont de quoi décontenancer les opérateurs sur les marchés boursiers et monétaires. Même si chacun est conscient qu'il faut attendre encore quelques semaines pour mieux évaluer les retombées du krach de Wall Street, la confiance des investisseurs américains, qui se disent prêts à accroître de 7,3 % leurs dépenses en 1988, peut surprendre. Il s'agirait de la plus forte progression depuis 1985.

De même, la construction de nouveaux logements a progressé de 7,5 % en novembre, la hausse la plus rapide depuis le début de l'année.

Des phénomènes provisoires, estiment les analystes. Ceux qui prônent un effort de rigueur aux Etats-Unis l'escomptent bien. Mais les mises en garde d'économistes de renom (*le Monde* du 17 décembre) n'ont pas manqué d'être à passer au Congrès américain, où les négociations se poursuivent pour trouver un compromis entre les propositions de la Chambre des représentants et celles du Sénat sur les moyens de réduire le déficit budgétaire de 76 milliards de dollars en deux ans.

Intervention de la Banque du Japon

En attendant, les représentants ont dû voter, le mercredi 16 décembre, une loi budgétaire d'urgence pour ouvrir, durant deux jours, les crédits nécessaires au fonctionnement de l'administration : le budget 1988 n'a pas été voté, alors que l'exercice fiscal a commencé officiellement le 1er octobre. Cette lenteur et les déclarations du ministre ouest-allemand des finances, qui a dédramatisé, le 16 décembre, les effets de la baisse du dollar pour l'économie allemande, ont maintenu les pressions sur le billet vert.

Les opérations sont peu importantes en cette veille de fin de fin d'année, mais, en dépit de nouvelles interventions de la Banque du Japon, le billet vert est tombé au-dessous de la barre des 127 yens. Il s'échangeait en Europe dans la matinée à 126,45 yens, 1,6240 DM et 5,50 F. Ragaillardi par les bons résultats du commerce extérieur en novembre, le franc s'est raffermi vis-à-vis du deutschemark et s'échangeait à 3,3890 DM.

Brèche dans le monopole de la DGT

M. Gérard Longuet désigne un second opérateur de radiotéléphone

Le radiotéléphone est ouvert à la concurrence : face au Radiocom 2000 de la direction générale des télécommunications (DGT), le ministre délégué aux P et T a choisi la Compagnie générale des eaux comme deuxième exploitant, associé à Alcatel et au finlandais Nokia pour la partie industrielle. Ce qui permettra, en 1992, d'équiper 100 000 abonnés en plus des 100 à 150 000 qui disposeront alors du système actuel développé par Matra.

Equiper son automobile d'un téléphone. Aujourd'hui, seul un petit nombre de privilégiés (30 000 personnes) peut le faire en France, et encore, en y mettant le prix : l'équipement – appelé mobile – coûte 23 000 F.

La France a pris du retard dans ce domaine : on compte 200 000 abonnés en Grande-Bretagne et 300 000 dans les pays scandinaves. Pour toute une série de raisons : la DGT a mal évalué, dans les années 70, l'importance de ce marché. Les industriels (notamment Thomson) ont eu quelque mal à mettre au point un système. Finalement, la solution retenue par la DGT associant Matra, quoique sophistiquée, n'a pas répondu totalement aux attentes.

La question qui s'est posée était alors la suivante : fallait-il choisir une autre solution ou attendre la mise au point, vers 1991, du radiotéléphone de la nouvelle génération opérationnel dans l'Europe entière ? M. Gérard Longuet a opté pour la première solution, saisissant cette occasion pour ouvrir un *« chantier de liberté »* privé dans le monopole des télécoms : il a décidé de mettre un second opérateur en concurrence avec la DGT.

Trois grands groupes ont répondu à l'appel d'offres lancé il y a quelques mois : la Lyonnaise des eaux et la Générale des eaux – deux sociétés de services spécialisées dans l'eau et le chauffage qui se sont déjà brièvement vu la télévision par câble – et Bouygues, lancé depuis plusieurs mois dans l'aventure télévisuelle. Comme ces entreprises ne sont pas des industriels du téléphone, elles se sont associées avec des groupes capables d'apporter leur technologie. Mais le partenaire français naturel Alcatel, la filiale de la Compagnie générale d'électricité (CGE) dans le téléphone, ne dispose pas d'un système pour le radiotéléphone actuel. Elle doit elle-même s'associer à un autre industriel pour proposer une solution.

La Lyonnaise des eaux a donc proposé un tandem avec Alcatel et l'américain Motorola. Mais cette *solution a été écartée, en raison de* l'insuffisance de transfert de technologie vers Alcatel. L'association Générale des eaux Bouygues avec Matra a, elle, été également repoussée : Matra est *maintenant* concurrent d'Alcatel dans la téléphonie publique en France, et le groupe suédois est l'un des rivaux directs du champion national sur plusieurs marchés européens. Le ministre a donc retenu la proposition de la Compagnie *générale des eaux*, Alcatel et Nokia.

Le plus gros avantage de cette solution est de remettre Alcatel en selle dans la course au radiotéléphone du futur en Europe. Un marché énorme en perspective dont le groupe français, numéro deux mondial du téléphone, ne peut rester absent. Pour préparer ce système dès mi-1990, Alcatel avait déjà choisi Nokia (et l'allemand AEG) en octobre dernier. En outre, Alcatel et Nokia ont tissé d'autres liens : Nokia *vient de racheter l'électronique* grand public d'une filiale d'Alcatel, Standard Elektrik Lorentz (*le Monde* du 17 décembre).

Tout travaillant, d'ores et déjà, avec le *finlandais* dans l'*Hexagone* sur le radiotéléphone que vient d'ouvrir *M. Longuet*, Alcatel se familiarisera avec la gestion de ce type de système. Première expérience industrielle finlandaise. Nokia est mal connu en France. Il réalise pourtant un chiffre d'affaires proche de 30 *milliards* de francs. En radiotéléphonie, il a équipé [illegible] en Finlande, Turquie et en Chine populaire. Et comme le souligne lui-même le ministre des P et T, *« il a l'avantage d'être compétent sans être écrasant »*.

Une couverture en « points hauts »

Concrètement, qui fera quoi ? La Générale des eaux gérera tout ce qui touche au client (abonnements, facturation, *réseau commercial*, dépannage...). Elle sera le chef de file des actionnaires d'une société d'exploitation à créer d'ici deux mois dont elle détiendra quelque 30 %. Télédiffusion de France (TDF), qui dispose d'un savoir-faire dans la gestion des fréquences et offre une couverture nationale en « points hauts » (collines et tours précieuses pour installer les stations de base), participera au capital de cette société dans laquelle on pourra retrouver, à titre minoritaire, un ou plusieurs actionnaires étangers (on parle d'un exploitant américain du téléphone qui pourrait être Bell South) et des financiers. La Lyonnaise des Eaux rejoindra vraisemblablement cette société aux côtés de la Crédit lyonnais.

Nokia apporte de son côté sa technologie et sa norme NMT (Nordic Mobile Telephone). Alcatel fabriquera en France les stations de base (ce qui représente un chiffre d'affaires d'environ 500 millions), les commutateurs se raccordant au réseau téléphonique national de Finlande. En revanche, la concurrence jouera pour les mobiles après agrément du ministère des P et T.

Le ministère compte sur cette concurrence pour faire baisser le prix de ces mobiles, aux alentours de 12 000 F HT. En revanche, le prix des communications sera plus cher, en raison de la rareté des fréquences. Une question qui ne sera réglée qu'avec le radiotéléphone européen.

FRANÇOISE VAYSSE.

ÉPARGNE

M. Chirac annonce le relèvement du plafond sur le livret bleu

Le premier ministre, M. Jacques Chirac, a confirmé, mercredi 16 décembre à Paris, lors de l'assemblée générale du Crédit mutuel, le relèvement du plafond du livret bleu, porté de 72 000 F à 80 000 F. Le livret bleu, distribué par le Crédit mutuel, est l'équivalent du livret A des Caisses d'épargne et de la poste. Rémunéré actuellement à un taux de 4,5 %, il est défiscalisé. Le plafond du livret bleu n'avait pas été relevé en juin dernier comme celui du livret A.

M. Pflimlin, président de la Fédération du Crédit mutuel d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté a été élu à la tête de la Confédération nationale du Crédit mutuel (CNCM) en remplacement de M. Théo Braun, président depuis 1969.

En contrepartie de ce relèvement, l'accord signé avec le ministère des finances prévoit une contribution du Crédit mutuel de 1,8 milliard de francs au financement du logement social. Ce relèvement du plafond du livret bleu a d'ores et déjà été dénoncé par M. Dominique Chatillon, le président de l'Association française des banques, qui y voit la perpétuation d'une mesure qui s'oppose à des conditions de concurrence égales entre les différents établissements de crédit.

AFFAIRES

Le canadien Seagram prendrait le contrôle des cognacs Martell

Au passage à Cognac, où il devait être reçu, le 16 décembre, par le maire M. Francis Hardy, le premier ministre M. Jacques Chirac a eu un sujet de conversation tout trouvé : l'annonce de la prise de contrôle de la société Martell par le groupe canadien Seagram. Dans le petit monde des vins et spiritueux, l'identité de l'acquéreur est une véritable surprise. Chacun savait que la famille Firino-Martell, qui contrôle le cognac Martell depuis 1715, était prête à accueillir un renfort extérieur. Mais, l'été dernier, c'est le britannique Grand Metropolitan qui avait pris la main en achetant en Bourse 10 % du capital. Ce groupe, diversifié dans l'hôtellerie, les spiritueux et la brasserie, avait annoncé la semaine passée un doublement de sa participation dans Martell. Des accords de distribution et de commercialisation des produits de la firme française existent même sur l'Europe et l'Extrême-Orient.

Fiancée avec Grand Metropolitan, c'est pourtant avec Seagram que la famille Martell s'est finalement mariée en lui cédant la part de 41 % du capital qu'elle contrôlait au prix unitaire de 2 000 F. La transaction, dont la réalisation reste soumise à l'aval du ministre de l'économie M. Balladur, a été effectuée par Mumm, la filiale française de Seagram. *« Nous sommes depuis plusieurs siècles étroitement liés à ceux qui* [illegible] *le cognac, depuis la vigne, la distillation, le vieillissement jusqu'à la commercialisation. Nous attendons de cette opération un développement de Martell, en particulier à l'exportation »*, indiquait, le 16 décembre, le président de la firme française, M. René Firino-Martell.

De son côté, le président de Seagram, M. Edgar M. Bronfman, précisait : *« Nous souhaitions associer Martell aux grandes marques déjà détenues par Seagram : Mumm, Perrier Jouet, Chivas Regal, Glenlivet et Sandeman. »*

En prenant le contrôle du numéro deux français du cognac (derrière Louis-Vuitton, Moët-Hennessy), le groupe canadien renforce sa présence dans l'Hexagone avec une [illegible] bien portante qui a réalisé en 1986-1987 un bénéfice net consolidé de 137 millions de francs, pour un chiffre d'affaires de 1,9 milliard de francs. Alors que le titre Martell était suspendu en Bourse le 16 décembre, le groupe canadien conduit Grand Metropolitan, qui contrôle 20 % du capital, faisait savoir, jeudi 17 décembre, qu'il contestait l'arrangement passé sous forme *« d'acte privé chez notaire »*, contraire selon lui aux procédures boursières. Grand Met s'apprêtait à lancer une OPA sur Martell.

E. F.

Bombardier aide Alsthom à vendre le TGV

La société Alsthom, premier constructeur européen de matériel ferroviaire, a décidé de s'associer avec le canadien Bombardier pour vendre ses trains à grande vitesse sur le *continent américain*.

Alsthom a, pour l'instant, échoué dans ses efforts pour convaincre les Américains de construire un TGV en Floride, au Texas ou sur l'axe Montréal-New-York. Elle change donc de stratégie en demandant à son vieux rival canadien le métro de l'aider dans ses efforts de prospection commerciale aux Etats-Unis, mais aussi au Canada où l'on parle, depuis plusieurs années, d'un axe Québec-Montréal-Toronto et de Calgary-Edmonton.

Si leurs efforts aboutissent, Alsthom et Bombardier se partageront *équitablement* la *construction* du matériel roulant, la société française conservant celle des bogies et des systèmes électroniques. Alsthom s'est aussi engagé à aider son allié canadien à commercialiser son [illegible] LRC, concurrent de celui du français ANF industrie.

Nouveau recul en 1987 dans l'industrie textile française

En 1987, le marché *textile* français aura reculé de 2 % en volume, et 1988 devrait confirmer cette tendance, compte tenu de la baisse du dollar et de la concurrence des pays à bas salaires, d'après l'Union des industries textiles. En outre, les professionnels sont mécontents, M. Charles Bary, président de la fédération, a affirmé, mercredi 16 décembre, qu'il jugeait insuffisantes les mesures en faveur de l'amortissement des investissements annoncées la veille par M. Edouard *Balladur, ministre de l'économie*.

La *désindustrialisation* du secteur textile-habillement paraît inéluctable en Europe. Telle est la conclusion d'une enquête interne de la fédération du prêt-à-porter. Ce sont 10 000 emplois qui disparaissent chaque année en France : le quart *des effectifs en moins depuis 1975* dans le prêt-à-porter. 1 000 entreprises ferment chaque année. Il faut reconnaître qu'un même nombre d'entreprises voient le jour en raison du *prestige national qui caractérise* le vêtement. Mais ces nouvelles sociétés sont très fragiles.

L'enquête a démontré que ce secteur est de moins en moins industrie de main-d'œuvre. En conséquence, ce secteur est en voie de développement qui, grâce à des coûts horaires *imbattables*, gagnent progressivement du terrain. En raison aussi de l'amélioration de leur qualité de production. En Europe, il devient indispensable de se réfugier dans la création *où la productivité* est meilleure : le chiffre d'affaires par tête est de 1 million de francs pour une entreprise qui fabrique et commercialise mais ne fabrique pas, 300 000 F *pour un* [illegible] intégré et 100 000 F pour un simple *façonnier*.

Une autre enquête menée, elle, par la fédération du prêt-à-porter féminin a démontré que la moitié des entreprises de ce secteur (1 200 actuellement) risque à *disparaître*. Les [illegible] dans le prêt-à-porter féminin (le secteur masculin [illegible] et [illegible] largement concentré autour de grandes entreprises telles que Biderman et Vestra) [illegible] l'*alliance d'une* marque, d'un *mécanisme de distribution* efficace et d'un prix de revient compétitif. Les «gagneurs» européens sont notamment l'Allemagne de l'Ouest, qui [illegible] sous-traiter une large partie de sa production dans les pays à *bas salaires*. Seules de telles entreprises, qui réunissent ces trois [illegible] de la réussite, survivront.

M.-C. R.

● **PRÉCISION.** – Dans l'article sur l'assemblée générale du CNPF (*le Monde* du 17 décembre), il fallait lire, dans la déclaration de M. Maury-Laribière : *« Que le gouvernement* [illegible] *qu'il veut* [illegible] *institutions (et non pas aux institutions)... »*

RENTRÉE 26 JANVIER 88
NIVEAU DEUG, DUT, BTS...
Préparez-vous immédiatement à
UN NOUVEAU METIER
ASSISTANTE EUROPEENNE DE MANAGEMENT DIPLOME ESA
Formation intensive : 9 mois en France, 5 en Californie ou en Allemagne, 1 en entreprise débouchant sur 3 diplômes reconnus par les professionnels.
ECOLE SUPERIEURE D'ASSISTANTES DE MANAGEMENT
ESAM
ESAM 1re école française habilitée à préparer le diplôme européen ESA délivré dans 10 pays depuis 25 ans.
ESAM membre du groupe IGS et de l'Académie Européenne de [illegible] et de [illegible]
ÉTABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Bon à retourner à ESAM 63, av. de Villiers 75017 Paris. - Tél. : 47-66-84-22
Mlle _____ Prénom _____
_____ Tél. : _____
☐ souhaite un [illegible] ☐ [illegible]

هكذا من الاصل

REPRODUCTION INTERDITE

Le Monde CADRES

Le Cabinet ETAP a proposé aux lecteurs du MONDE les postes suivants :

■ Importante filiale d'un groupe alimentaire français de premier plan
CHEF DE PRODUIT — Paris — réf. 47 A 834-7MR

■ **INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE**
Négociation produits chimiques ou pétroliers — réf. 44 A 810-7MR

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, adressez votre lettre de candidature au Cabinet ETAP, en précisant la référence.

Membre Syntec — etap — 71, rue d'Auteuil 75016 Paris

PUBLIREDACTIONNEL

GROUPE IMMOBILIER
RECHERCHE
NÉGOCIATEUR(TRICE)
avec expérience et libre rapidement, statut salarié. Transmettre C.V. + photo récente s/n° 8263
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy,
75007 Paris. Réponse assurée.

Association de Tourisme Social
recherche
DIRECTEUR (H./F.)
POUR VILLAGE DE VACANCES (LA ROCHELLE)
Expérience similaire de 5 ans souhaitée.
Excellent gestionnaire : finances, équipements, personnel...
Envoyer C.V. + lettre manuscrite avec prétentions à : H. GENSBURGER, 182, rue de la Convention, 75015 PARIS.

GRANDE ÉCOLE : CENTRALE, MINES, SUP ELEC, ENSAM, HEC, ESCP, ESSEC...

Merck & Co. est l'un des tout premiers groupes pharmaceutiques mondiaux. Sa filiale française occupe l'une des premières places en France et bénéficie d'une croissance soutenue.
L'informatique est un élément clé de notre stratégie. Nous vous proposons de nous rejoindre en tant que :

CHEF DES SERVICES ÉTUDES INFORMATIQUES

Directement rattaché au chef du département des systèmes, vous initiez et coordonnez les activités des 3 services études (industriel, gestion, marketing) qui représentent une quinzaine de personnes.
Vous êtes [illegible] des [illegible] directions de l'entreprise aussi bien pour la définition des projets que pour le suivi de leur réalisation.
Compte tenu de l'importance du poste, vous êtes un ingénieur Grande École, ayant, c'est indispensable, une expérience de la conduite de projets informatiques.
La connaissance de l'industrie pharmaceutique est évidemment un atout supplémentaire.
Vous êtes basé à Clermont-Ferrand avec les 2/3 de vos effectifs, avec fréquents déplacements à [illegible] étant à prévoir.

MSD MERCK SHARP & DOHME CHIBRET
Veuillez adresser votre candidature, avec CV + photo + prétentions à l'adresse suivante :
LABORATOIRES MDS-CHIBRET, Service du personnel, 200, boulevard E.-Clementel, 63018 CLERMONT-FERRAND Cedex.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.F. cherche place « au pair ». Paris. Ecr. HAVAS 06072 NICE CEDEX, B.P. 3[illegible] Réf. 0841.

INGÉNIEUR E.N.S.I.C.
Libéré obligations militaires cherche premier emploi en procédés ou fabrication, région indifférente. Alain Ledoux, 8, bd Vasco-de-Gama 51100 Reims. Tél. (16) 26-06-54-50.

J.F. 27 ans ch. poste stable AIDE COMPTABLE 9 ans exp. comptabilité clients dont 3 ans s/informatique CAP d'aide comptable. Ecrire sous le n° 6 002 M LE MONDE PUBLICITÉ, 5, [illegible] PARIS-7e.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

BX 19 TR D. Juil. 87 mod. 88 Gris métal verni, int. tweed Gl. électr. Direct. assist. Essuie-gl. arr. 8 500 km. 98 000 F 30-32-09-29 ap. 12 h

Peugeot [illegible] SR, [illegible] 000 km, [illegible] 4tat, [illegible] 31 000 F, à [illegible] Tél. 64-61-02-89. M. DIAS.

deux-roues

Part. vend VESPA PAGGIO PX 125. 3.000 km, ent. équipée (pare-brise, tablier, enjoliveurs chromés, porte-bagages). Prix : 10.000 F. Tél. bur. : 47-25-61-31 et/ou dom. apr. 20 h : 34-19-58-55.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

3e arrdt

MARAIS
Dans immeuble de caractère 2e ét., très ensoleillé, 130 m² standing. 42.68.64.11.

5e arrdt

Beau studio, clair, calme, bien aménagé, rue Pascal. 290.000 F. 42-78-34-12 h.b.

PRÈS BD ST-GERMAIN R. MONTAGNE-STE-GENEVIÈVE Bel imm. pierre de taille
4 P., 85 m², 3e étage
Très clair, très bon plan avec travaux 2 000 000 F. [illegible] 42-60-30-15.

16e arrdt

Part. sans intermédiaire FOCH - MALAKOFF Beau séj. + chbre, belle entrée, cuis., s. de bns, dressing, compt. 9 h/19 h. 42-88-60-87.

92 Hauts-de-Seine

MEUDON-LA-FORÊT
JOLI MAI
5 pces, 84 m² + loggia, imm. p. de taille, face à Vélizy II. FERRAUD - 46-31-14-48.

appartements achats

Recherche 2 à 4 P. [illegible] préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-20-67, même le sam.

location non meublées offres

Paris

PARIS-10e
141, QUAI DE VALMY
TRÈS BEAUX 6 P. 107 m² 5e et 6e étage. 8008 F CC. Chauffage neuf. Visites et rens. sur R.V. au 42-06-61-15.

COLONEL MOLL, ds bel imm. anc. 4e ét. asc. 5 p., cft 18 000 F + 2 550 F ch. poss. protes. libér. Tél. le matin SEGECO T. 45-22-69-92.

Région parisienne

NEUILLY stand, studio, kitch. pendens. Sur jardin. 3 000 F. A.C.I. 39.63.27.80.

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE
8, av. de Messine, 75008 Paris recherche APPARTS DE GRANDE CLASSE. Belles réceptions avec minimum 3 chambres.
TÉL. : (1) 45-62-78-99.

Région parisienne

BOULOGNE, 5 P., cuis., s. d'eau + s.d.b. + loggia. 8.500 F + ch. Tél. pr rens. et r.-v. au 47-70-36-36 à part. 11 h 30.

terrains

PART. à PART. vds magnifique terrain 2.220 m² à LA CROIX-VALMER, 5 ms ST-TROPEZ (Côte-d'Azur), entièr. viabilisé, vue mer, imp. bois CAVALAIRE, proximité plages. 600.000 F. Tél. : 91-58-02-80 ap. 20 h.

hôtels particuliers

LA VARENNE
Résidentiel, proche R.E.R., loue HOTEL PART. de caractère, 11 p., 350 m² habitables, 3 s.d.b., 6 cabinets de toilette, office, asc., cave, 2 garages, s/2.000 m² de parc. Sérieuses garanties. Tél. : 46-89-53-05.

locations meublées offres

Région parisienne

NOISY-LE-ROI stand ; séjour 3 chbres, terrasse, gar.-clôs, 10 000 F. ACI 39-63-27-80.

locations meublées demandes

Paris

INTERNATIONAL SERVICE
[illegible] ÉTÉS MULTINATIONALES et DIPLOMATES. Studios 2, 3, 4, 5 pièces et plus. Tél. : I.S.I. 42-65-13-06.

bureaux

Locations

DOMICIATION 8e BUREAUX [illegible]/SECRET. **T. AGECO 42-94-95-28.**

[illegible] 80 F ms. Paris 1er, 8e, 9e, 12e ou 15e. Constitution SARL 1.500 F. H.T. INTER DOM - 43-40-31-46.

Votre adresse commerciale ou **SIÈGE SOCIAL** bureaux, secrétariat, téléphone **CONSTITUTION STES** Prix compét. Délais rapides. **ASPAC 42-93-60-50 +**

VOTRE SIÈGE SOCIAL Constitutions de sociétés et tous services. 43-55-17-50.

boutiques

Ventes

AVENUE [illegible] (11e) Boutique 25 m², tous commerces, sauf nuisances. Près clinique. Prix : 420.000 F. Mme PETIT. Tél. 16/19 h : 43-38-72-88, après 21 h : 48-04-53-33.

maisons individuelles

MALAKOFF
Près centre, maison bourgeoise 210 m² env., s-sol complet, séj. living 37 m², cuis. WC, 4 ch., bns, jard. 3 100 000 F ALIN. Tél. 45-39-75-60.

pavillons

MONTIGNY (95) A vd quartier calme et pav. 10 min. gare, 1 min. école, bus, commerces, entrée amén., séj. clair 31 m², cuis. amén., cour, w.c. 1er : 3 ch., s.b., w.c., jardinet avec abri, gar. Tél. : 39-78-96-77.

Face Bois Vincennes Charenton Pav. 9 p., cuis. 2 cuis., 195 m² jard., s-sol, gran. 2 685 000 F. Alex Immobilier. 43-45-88-83.

viagers

F. CRUZ. T. 42-66-19-00
8, r. La Boétie. Particulierisera votre dossier viager. Estimation gratuite, 49 ans d'expérience. Garantie financ. 3 000 000 F.

18e - Idéal placement studio 2e ét. 21 m², 3e, asc., occupé Fme 70 a. 85.000 F + 1.500. LAPOUS - 45-54-28-88.

Exceptionnel, libre Nogent, près mairie, ville 6 pièces tout confort, jardin, calme, femme 73 ans. 690 000 + 15 500 F. Viagers F. Cruz 42-66-19-00.

immobilier information

POUR VENDRE
de particulier à particulier sur la France et l'étranger Maison - [illegible] - Propriété Terrain - Commerce AGENCE LAGRANGE fondé en 1876 5, r. Greffulhe, 75008 PARIS. APPEL GRATUIT. **05-07-89-11.**

L'AGENDA

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix « Que des affaires exceptionnelles » écrit le guide Paris pas cher en alliances, brillants, solitaires, etc. bagues, rubis, saphirs, émeraudes toute la bijouterie or
PERRONO OPÉRA
Angle bd des Italiens, 4, Chaussée d'Antin
Achats tx bijoux ou échanges. Autre magasin autre gd choix Etoile, 37, av. Victor-Hugo.

TOUS LES BIJOUX ANCIENS
et rares. Bagues [illegible] — [illegible] % ESCOMPTE ACHAT [illegible] GILLET, 19, rue [illegible] 75004 Paris. T. 43-54-00-83 Cité [illegible] « Tuileries » et Milieu ».

Fourrures

FOURRURES
CRÉATION - [illegible]
Trav. soigné - Prix sér.
Mme Pierre LEBAUD, 15 [illegible] Jules-Ferry, 45400 Fleury-les-Aubrais. Tél. : (16) 38-73-55-47.

Relations

Dame sénieuse garderait pers. âgée ou couple dans pavillon tout cft. Tél. : 64-38-75-28.

Vacances

Tourisme

Loisirs

LA PLAGNE
Studio 3 personnes à louer du 24 au 31 janvier 1988, tout confort, pied des pistes, plein Sud. Prix : 1.200 F. Tél. : 43-31-70-63 apr. 19 h.

EN ISÈRE
A 1 h. des stations de ski, à louer centre d'accueil pour groupes 10 à 80 personnes. Tél. : 74-58-05-07.

A LOUER HAUTE-SAVOIE AUX CARROZ-D'ARACHES 250 km de pistes SKIS TOUS NIVEAUX, STUDIO TT CFT pour 4 pers. Libre pour toute la saison (sauf semaine du 1er de l'an et vacances février Paris). Loc. à la sem. 1 000/1 700 F. Tél. : 43-04-42-41.

Louis CHATEL (Haute-Savoie) (les Portes du Soleil) dans résidence 2 pièces, terrasse, parking, pour 4 personnes, tout confort. Tél. : (16) 64-91-87-86, après 20 heures.

Économie

ÉTRANGER

Après la dévaluation de l'inti

Le Pérou rentre dans le rang et applique certaines recommandations du FMI

LIMA
de notre correspondante

La perte accélérée des réserves internationales, conjuguée au retour de l'inflation et à une contraction de l'[illegible] (conséquence de la [illegible] d'entreprises après l'annonce de l'étatisation du système financier) a obligé le président Alan Garcia à [illegible] le [illegible] économique hétérodoxe mis en place lors de son accession au pouvoir, le 28 juillet 1985.

Entre le 30 octobre et le 10 décembre, les réserves nettes sont tombées de 400 millions à 67 millions de dollars, soit juste le nécessaire pour couvrir quinze jours d'importations. Cette brusque chute a contraint le gouvernement à une [illegible] moyenne de 39,4 % de la monnaie, l'inti, la plus importante de la décennie. La dévaluation est sélective. Elle frappe de façon plus modérée les aliments, les médicaments et les principaux produits de consommation populaire, et de façon plus drastique les produits de luxe.

Le ministère de l'économie, Gustavo Saberbein, a expliqué que « *le réajustement du taux de change vise à augmenter les exportations et réorienter l'investissement. Le gouvernement veillera au maintien du pouvoir d'achat qui est maintenant supérieur de [illegible] celui de juillet 1985* ».

Des [illegible] complémentaires doivent être annoncées dans les prochains jours pour diminuer le déficit budgétaire, équivalent à 10 % du PBI. Il s'agit, entre autres, de porter la pression fiscale de 8 à 12 % du PBI, et d'augmenter de 25 % le prix de l'essence. Parallèlement, les taux d'intérêt [illegible] être relevés de 32 à 80 % pour encourager l'épargne.

Ces mesures avaient été recommandées par le [illegible] international après le passage d'une mission d'experts, en octobre dernier. Elles devraient permettre une [illegible] significative de l'inflation (120 % en 1987) qui menaçait de dépasser 200 % en 1988, mais risquant d'entraîner une légère récession.

Pour freiner la chute de la production des hydrocarbures (15,5 % en 1987), le rapport du FMI préconisait la modification des contrats pétroliers. Une loi très libérale vient d'être approuvée par le Parlement qui satisfait les conditions posées au préalable par la SHELL et l'Occidental.

[illegible] dire qu'après deux ans et demi d'hétérodoxie financière et de violentes diatribes lancées contre le FMI et les entreprises transnationales, le régime social-démocrate est amené à rebrousser chemin pour revenir à une certaine orthodoxie et renouer les liens avec la communauté financière internationale.

NICOLE BONNET.

FINANCES

L'encours de l'« emprunt Giscard » a été ramené à 34 milliards de francs

« *Le remboursement de l'emprunt 7 % 1973* [connu sous le nom d'« emprunt Giscard »] *devrait être effectué le 16 janvier prochain sans [illegible] de problème de trésorerie pour l'Etat* », a indiqué M. Edouard Balladur, le ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, le *jeudi 17 décembre*. A l'occasion de son point hebdomadaire avec la presse, le ministre d'Etat a annoncé que l'encours (le montant des titres dans le public) de l'emprunt Giscard avait été ramené au cours de l'année 1987 de 55 milliards de francs à 34 milliards actuellement. Trois procédures ont permis cette réduction sensible : l'échange de titres contre les actions des sociétés privatisées ; l'échange contre des obligations assimilables du Trésor (OAT) et le rachat sur le marché par la Caisse d'amortissement de la dette publique.

Le 16 janvier, l'Etat ne devra donc rembourser au titre de l'emprunt Giscard qu'environ *30 milliards de francs*, le montant exact étant lié à la valeur de l'or. *Le ministre de l'économie* a, par ailleurs, indiqué que, entre le 1er janvier 1987 et le *15 décembre*, la dette obligataire de l'Etat n'avait augmenté que de 21 milliards de francs, atteignant ainsi 520 milliards.

SOCIAL

M. Krasucki et les élections prud'homales

« Les gens de la CGT sont contents »

L'hymne à la joie n'a pas retenti, le mercredi 16 décembre, à Montreuil, pour introduire la conférence de presse de M. Henri Krasucki rendant compte des travaux de la commission exécutive au lendemain des élections prud'homales. *Mais il s'en* est fallu de peu. « *En profondeur, les gens de la CGT, sont contents* », a souligné M. Krasucki, au mieux de sa forme. « *L'événement principal*, a-t-il assuré, *ce n'est pas l'abstention, réelle, mais le résultat de la CGT.* » « *Par le simple effet mathématique, si rien ne bougeait, la CGT devait perdre de 2 % à 3 % [...]. Les électeurs CGT chassés du travail ont été remplacés par d'autres.* »

En ayant obtenu 36,34 % aux élections prud'homales du 9 décembre, la CGT n'a reculé, par rapport aux précédentes [illegible] 1982, que de 0,47 points. Tant pis, ses le taux d'abstention a été de 54,05 %. La centrale de Montreuil juge certes ce phénomène « préoccupant » [illegible] elle en fait porter « l'écrasante responsabilité » à M. Seguin en raison des nombreuses anomalies qu'elle va rendre publique. Tant pis si en chiffres absolus, la CGT a perdu, [illegible] cinq ans, 845 099 suffrages. Tant pis si elle a encore 5 points de moins par rapport aux élections prud'homales de 1979. L'essentiel est que, dans un contexte défavorable (en cinq ans, selon M. Krasucki, 40 000 de ses militants ont été « *licenciés, éliminés* » des entreprises, elle a maintenu « *le niveau de son influence* ».

M. Krasucki assure qu'il réagit « *sans euphorie* ». M. Michel Warcholak, secrétaire général de la centrale, qui a présenté le rapport sur ces élections à la commission exécutive, [illegible] autosatisfaction. Mais son soulagement (légitime) de ne pas avoir de nouveau reculé — comme elle s'y attendait elle-même — est tel qu'elle met en relief le positif en occultant quelque peu ce qui est plus négatif. Ainsi, M. Warcholak note avec satisfaction qu'« *il a fallu que de nombreux jeunes votent CGT pour qu'elle maintienne ses positions* ». Par ailleurs, là où les immigrés sont nombreux, la majorité a voté pour la CGT. Bref, la confédération est « *bien engagée dans une phase authentique de reconquête de son influence* ».

Dans le rapport de M. Warcholak on trouve cependant quelques éléments qui tempèrent le côté « docteur tout va bien ». Certes, les abstentions sont dues d'abord à M. Séguin, en raison de carences, lacunes ou anomalies dans les inscriptions, — ou absences d'inscriptions, — l'organisation de la campagne et du scrutin. Et « *tous ces manquements délibérés sur un fond d'attaque antisyndicale visaient tout particulièrement la CGT* ». Mais, souligne M. Warcholak, « *15 à 20 % des salariés qui votent dans leur entreprise ne se [illegible] pas déplacés à l'extérieur. (...) Nous avons nos propres responsabilités et nous n'entendons pas nous accommoder de cette situation* ». M. Warcholak évoque « *un certain fatalisme sur le recul d'influence de la CGT* » et « *des réticences ou des désaccords sur l'orientation combative mise en œuvre* »...

Reste à savoir quels enseignements la CGT va [illegible] du scrutin. Pour M. Warcholak, il s'agit de maintenir « *fermement notre cap* ». Pour M. Krasucki, consolidé, la CGT est [illegible] « [illegible] *s'adapter dans tous les domaines, à corriger tout ce qu'elle a à corriger en s'avançant vers toutes les catégories de salariés* ». Soulagement et réalisme feront-ils bon ménage ?

MICHEL NOBLECOURT.

PÊCHE

Après des négociations laborieuses

Les Douze fixent les quotas pour 1988

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Comme chaque année depuis la création, en 1983, de l'« Europe bleue », les ministres de la CEE chargés de la pêche ont éprouvé les pires difficultés à fixer les chiffres de captures globales et les quotas de poisson à se répartir l'année prochaine. Après deux journées et une nuit de négociations, les Douze ont abouti au début de la matinée du 16 décembre à un accord acquis à l'issue d'un vote à la majorité qualifiée, l'Irlande votant contre et l'Espagne s'abstenant.

Le principal obstacle est venu du fait que la Commission européenne avait formulé des propositions visant, pour beaucoup d'espèces de poissons, à réduire l'effort de pêche des flottilles nationales par rapport à 1987. L'exercice de chaque délégation a donc consisté à améliorer ses contingents. Au total, les baisses souhaitées par Bruxelles ont été réduites de manière sensible.

M. Ambroise Guellec, secrétaire d'Etat français à la mer, et élu du Finistère-Sud, a réussi à repousser le projet de la Commission portant sur un maillage plus large des filets (*55 millimètres contre 50*) pour la pêche aux langoustines.

La deuxième difficulté significative a porté sur la fixation des quotas en dehors de la zone communautaire, qui font l'objet d'accords internationaux négociés par Bruxelles avec les pays étrangers. Nombre de pays européens ont manifesté leur mauvaise humeur à l'égard des autorités canadiennes, qui restreignent les captures autorisées de morue. Ce blocage canadien est surtout préjudiciable aux chalutiers français de grande pêche (de Bordeaux et de Saint-Malo), qui devront trouver d'autres lieux de pêche, notamment au Groenland, au Spitzberg et aux Malouines.

MARCEL SCOTTO.

● **M. Claude Bernet directeur des gens de mer et de l'administration générale.** — Sur proposition du secrétaire d'Etat à la mer, M. Ambroise Guellec, M. Claude Bernet, administrateur civil, a été nommé directeur des gens de mer et de l'administration générale.

[Né le 1er avril 1944 à Paris, M. [illegible] Bernet [illegible] ancien élève de l'ENA, [illegible] classe. Il a été sous-préfet, [illegible] de cabinet de plusieurs préfets, chargé de mission à la délégation à l'aménagement du territoire. Depuis septembre 1986, il était directeur du cabinet du ministre délégué chargé des collectivités locales, M. Yves Galland.]

Le Monde sur minitel
BOURSE :
Plus que jamais, surveillez votre portefeuille.
36.15 TAPEZ LEMONDE

هكذا من الاصل

Économie

TRANSPORTS

La SNCF un an après la grève

Le 18 décembre 1986, les conducteurs des trains de banlieue de Paris-Nord cessaient le travail. Ils donnaient le coup d'envoi à la plus grande grève de la SNCF depuis 1953. Leurs revendications portaient sur les conditions de travail, sur des augmentations salariales et, surtout, sur le retrait d'une nouvelle grille de rémunération faisant une place accrue au mérite.

Le mouvement fit tache d'huile, et, pendant trois semaines, la société nationale vécut — sorte de mai 1968 — une grève existentielle où furent dénoncés, pêle-mêle, l'autoritarisme de la maîtrise, le carcan des règlements et l'absence de dialogue.

Même si le nombre des grévistes ne dépassa jamais le tiers des cheminots, la profondeur du malaise ainsi mis au jour laissa sans réaction les syndicats dépassés par les inorganisés des «coordinations», une direction générale incapable de communiquer et un gouvernement qui, sortant de la crise étudiante, préféra se taire.

Où en est la SNCF un an après cette crise morale ? Comment supporter une dette de 80 milliards de francs et 10 000 suppressions d'emplois par an ? Lancer des TGV aux quatre points cardinaux suffira-t-il à rassurer les cheminots sur l'avenir du rail ? L'enquête dont nous commençons la publication montre que l'espoir renaît à la tête de la SNCF, alors que la base de ses 220 000 agents balance entre la violence verbale contenue et un scepticisme désabusé.

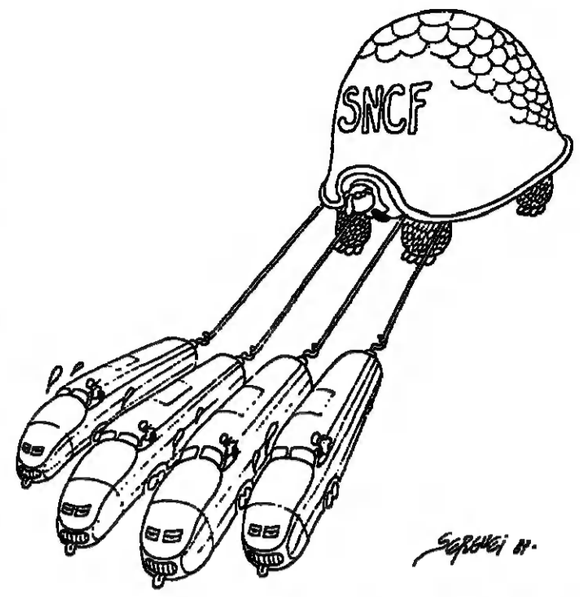

Des cheminots sur le qui-vive

Le feu couve toujours sous les cendres. Parce qu'ils avaient l'impression que certaines directions locales utilisaient à l'excès le critère du mérite pour la préparation des promotions de 1988, des roulants des régions de Paris-Nord, de Dijon et de Marseille se sont mis, tour à tour, en grève un ou deux jours au début du mois de décembre. Le fantôme du projet de grille salariale, qui fut à l'origine de la grande grève de l'an dernier, continue d'agiter les esprits, car il focalise le sentiment d'injustice éprouvé par des conducteurs.

« *Tout n'est pas négatif* » reconnaît M. Roland Vieilleville, secrétaire général adjoint de la FGAAC (conducteurs autonomes). *Nous avons obtenu deux jours de repos supplémentaires, l'abandon du projet de grille et des draps dans les foyers. Malheureusement, la direction essaie de revenir sur ces acquis : elle nous refuse des repos en raison de la diminution des effectifs ; elle nous a demandé s'il était vraiment nécessaire de faire nos lits ; elle tente aujourd'hui de réintroduire l'avancement au mérite, les possibilités de promotion étant très réduites. Qui est le plus méritant de deux conducteurs venant de Bordeaux ? Celui qui arrive le premier à Paris ? C'est stupide ! En fait, le mérite sert à récompenser ceux qui acceptent des entorses au droit du travail.*

L'audit social mené par le sociologue Michel Crozier, grâce à cent vingt interviews de conducteurs, complète ce panorama revendicatif en faisant apparaître que l'éloignement empêche la hiérarchie de gérer au mieux les roulements des agents de conduite qui se plaignent de vivre une vie de famille en miettes à cause de l'incurie des « petits chefs ».

Encore les roulants — dont les salaires oscillent, *grosso-modo*, de 8000 à 12000 F par mois — sont-ils mieux lotis que la plus grande partie de leurs camarades cheminots, dont près des trois quarts gagnent moins qu'eux. Aussi n'est-il pas étonnant d'entendre un homme du mouvement réagir avec amertume aux 8400 suppressions d'emplois et aux 3,3 % d'augmentation de la masse salariale programmée en 1988, aux « *petits chefs* » et à l'absence de perspectives.

Silence et passivité

« *Un an après la grève, nous ne voyons aucune amélioration*, dit cet aiguilleur. *Les gars qui font les 3x8 et qui sont en arrêt- maladie sont systématiquement visités par un inspecteur de la SNCF pour vérifier qu'ils ne resquillent pas. On nous demande de faire le même boulot avec moins de bras. Les promotions approchent du niveau zéro alors que nos rémunérations sont ridicules. J'ai un copain, avec un enfant, qui, au bout de dix ans d'ancienneté, gagne 5300 F toutes primes comprises. Quand on gueule, les chefs nous répondent que rien ne peut être amélioré au niveau local. Oh ! Nous voyons bien que le trafic marchandises régresse. C'est nous qui paierons les gains de productivité qu'il faudra donc réaliser.* »

Face à ce « *no future* », les « *coordinations* » réunies en novembre n'ont trouvé que la pauvre panacée de conseiller à chacun de parler de ses problèmes à ses collègues de travail. C'est dire si le besoin de communication demeure insatisfait à la SNCF.

« *Car les cheminots sont poussés par le système à la passivité et au silence. Il est nécessaire que la sécurité ferroviaire impose une* « obéissance passive aux signaux », *mais on en a profité pour étendre cette soumission aux domaines où elle ne devrait pas avoir cours. La notation a imposé le « oui, chef ! bien, chef ! »*. Faire carrière suppose de pratiquer la stratégie dite « *de l'angle mort* ». Surtout ne pas être vu et ne pas déranger le supérieur hiérarchique qui n'a pas reçu de formation aux relations humaines et qui se sert du sacro-saint règlement comme d'un parapluie ou d'un signe extérieur de pouvoir selon les besoins.

Exemple ? Il était une fois des esprits astucieux qui avaient imaginé de télécommander les locotracteurs pendant le va-et-vient nécessaire dans une gare de triage. Un seul homme au lieu de deux peut ainsi surveiller la manœuvre depuis le marchepied de l'engin. Les services chargés de veiller à la sécurité ont enseveli cette bonne idée sous une avalanche de précautions. On a ajouté un fourgon pour protéger l'agent, puis on l'a équipé d'un radiotéléphone portatif pour le cas où il se casserait une jambe. Avec cet attirail, il ne peut plus se glisser entre les attelages !

La SNCF infantilise ses agents. Tant que ceux-ci étaient directement issus du monde rural, ils s'estimaient heureux de leur « *bonne situation* » et des kilomètres gratuits de train obtenus. Aujourd'hui, les cheminots ont en moyenne trente-sept ans ; ils regardent la télévision ; ils sont souvent diplômés. Pour garder leur propre estime, ils sont contraints de s'investir ailleurs et de consacrer à un hobby l'énergie et les talents que la SNCF ne permet pas d'employer. La Société nationale compte ainsi dans ses rangs l'un des meilleurs spécialistes de la country music, le président des petits porteurs de Saint-Gobain, l'entraîneur des gymnastes français pour les Jeux olympiques de Séoul, des arbitres internationaux de rugby, d'échecs, de foot, de tennis, de hand-ball, de volley, un champion de France de parachutisme de précision et quelques acteurs de cinéma. Une richesse humaine en friche.

Et le service public ?

Si l'on quitte le plan individuel ou corporatif, on rencontre l'inquiétude de tous ceux qui ne se satisfont pas de voir la Société nationale appliquer impavidement le contrat de plan prévoyant la disparition des déficits en 1989. Et les appréhensions de ceux qui veulent voir plus loin que le bout du TGV et qui plaident pour le maintien d'un service public ferroviaire.

Ainsi Jean Colin, représentant de la CFDT au conseil d'administration, vit-il les défis qui conditionnent la survie du chemin de fer : « *Le libéralisme est en train de faire des dégâts, car, à détaxer le gazole pour les poids lourds, on s'expose à des ennuis routiers. Et l'Etat ne peut continuer à refuser de faire son devoir d'actionnaire en matière de fonds propres tout en imposant à la SNCF de financer seule le TGV-Nord et l'interconnexion. Nous ne pourrons pas nous contenter d'avoir une vitrine TGV, un réseau régional financé avec le concours des collectivités locales et rien entre les deux. Le service public ne résisterait pas à la disparition de certaines liaisons transversales. Il faudra que l'Etat dise bientôt ce qu'il entend faire de la SNCF après 1989.* »

Même son de cloche auprès de Pierre Vincent, administrateur CGT : « *Les initiatives commerciales prises ces derniers temps ne me choquent pas*, dit-il. *Au niveau du trafic de marchandises, elles semblent indiquer qu'on sort enfin de la traction pure pour offrir au client un service complet et pour associer le train et le camion. Notre syndicat en était partisan. En revanche, nous redoutons la démarche du management à outrance, qui nous dit qu'il est nécessaire d'en finir avec le mythe du service public. Cela détruirait le ciment de la SNCF et orienterait celle-ci vers un chemin de fer à deux vitesses, un pour la France riche et un autre pour la France pauvre. L'éclatement des chemins de fer japonais et le projet de fractionner la Bundesbahn en trois holdings nous confortent dans la défense du service public.* »

Les usagers arrivent à la rescousse pour dire leur mécontentement d'une rentabilité à tout prix, comme l'exprime Jean Sivardière, administrateur représentant la Fédération nationale des associations d'usagers des transports. « *Nous constatons*, reconnaît-il, *des réactions plus rapides et plus intelligentes de la SNCF. Par exemple, les places charters Joker qui, cet été, ont avantageusement supporté la concurrence avec les avions affrétés par Nouvelles Frontières. Malheureusement, il y a un côté gadget dans les formules qui proposent d'aller en train aux 24 Heures du Mans. Plus nous importe de ne pas faire la queue au guichet de Paris-Lyon et de nous retrouver dans le maquis des tarifs réduits et des trains à supplément. De moins en moins d'informations, pas assez de salles d'attente, des trains à éclipse et le personnel qui se raréfie : comment s'étonner que l'usager s'en aille vers la voiture et vers l'avion ? J'avais demandé au président de la SNCF d'expérimenter une amélioration systématique du service, de la fréquence, de l'information et de l'accueil pour une ville moyenne. Il m'a répondu qu'il n'avait pas d'argent pour cela. Hormis le TGV et les lignes régionales, le chemin de fer risque de péricliter en France.* »

A la tête de la SNCF, on a tout à fait conscience de ces interrogations et de ces angoisses. Jamais on n'y a fait preuve d'autant de lucidité... ce qui n'exclut pas la prudence. « *On parle beaucoup de dialogue en haut*, déclare Gérard De Corta, président du syndicat des cadres supérieurs. *Mais on le pratique peu en bas. Cela prendra du temps de réformer les mentalités dans une entreprise de 220 000 salariés. La SNCF n'est pas une PME.* »

Pas de précipitation

« *La SNCF a réussi sa mutation technique, mais sur le plan des relations humaines, elle a peut-être moins bien évolué*, confesse Pierre Descoutures, directeur général adjoint chargé des relations sociales. *Mais, nous avons la ferme volonté de réaliser les changements d'état d'esprit pour que chaque cheminot ait conscience de son rôle dans la marche de l'entreprise.* »

Quant au président de la SNCF, Philippe Essig, il se souvient de son stage ferroviaire pendant l'hiver 1956-1957 au cours duquel il reçut une formation aux relations humaines : « *C'était déjà d'actualité, et si la SNCF n'a pas progressé dans ce domaine, c'est qu'on a trop voulu faire jouer la carte de l'autorité.* »

« *L'audit social que nous avons demandé*, ajoute-t-il, *n'est pas bon, mais c'est normal : il met le doigt sur les non-dit de la dernière grève et sur le dialogue à instaurer tout au long de notre pyramide hiérarchique. Cela prendra du temps et nécessitera des expériences. Quand une locomotive ne marche pas, on la change. Dans les problèmes de société, les changements ne se décrètent pas.* »

La SNCF joue la durée, et les événements de ces dernières semaines semblent lui donner raison.

ALAIN FAUJAS.

“Maîtriser avec les entreprises l'instabilité des taux d'intérêt et de change...

La BFCE est depuis 40 ans active sur les marchés de capitaux, en France et à l'étranger, au service de très nombreuses entreprises.
Forte de cette expérience, elle est aujourd'hui un allié sûr des entreprises comme des investisseurs, dans toutes leurs opérations de marché.
Pour leur permettre de maîtriser l'instabilité des taux d'intérêt et de change, elle leur apporte des conseils, cote au meilleur prix l'ensemble des nouveaux instruments et facilite les restructurations des risques de taux et de change, même les plus complexes.
Contrepartie directe ou intermédiaire de marché, elle peut répondre à tout besoin de financement exprimé par les entreprises, quelle qu'en soit la forme, et offre aux investisseurs une gamme étendue de produits financiers.

BFCE : votre allié dans le marché.

n'est-ce pas aujourd'hui la meilleure façon de contribuer à leur compétitivité ?”

BFCE Banque Française du Commerce Extérieur

هكذا من الاصل

Marchés financiers

La Commission des opérations de Bourse met à l'étude des mesures en faveur des petits épargnants

« *La Commission des opérations de Bourse est attentive à un certain nombre de problèmes qui se posent à l'épargnant individuel* », a indiqué son président, M. Yves Le Portz, lors de la présentation du salon Investir et Placer, qui aura lieu du 22 au 25 janvier 1988 à l'Espace Champerret, à Paris.

Quatre sujets retiennent l'attention de la COB. En premier lieu, les frais de gestion d'une petit portefeuille d'actions. Des formules doivent être arrêtées pour les alléger tout en conciliant les intérêts des épargnants, des sociétés et des petits porteurs. « *Une solution doit être trouvée et pas seulement pour les entreprises privatisées* », a précisé M. Le Portz.

De plus, pour permettre aux détenteurs de titres de connaître précisément le coût de la tenue de leur compte, la Commission « *va adresser une recommandation aux professionnels leur demandant de communiquer, sur demande, des tarifs à jour et de ne les modifier qu'après avoir averti leur clientèle, de donner cette information sous une forme claire et intelligible et de faire apparaître un taux global de prélèvement par type de transaction* ».

Le deuxième problème auquel s'attaque la COB est relatif « *aux conditions d'exécution des ordres en Bourse, en particulier sur le marché continu, où les petits porteurs n'ont pas le sentiment que cette exécution soit faite aux meilleures conditions.* » Un horodatage très strict est préconisé. Les intervenants réfléchissent également avec la COB à un système d'exécution automatique des petits ordres, comme cela existe déjà dans certains pays.

Enfin, les deux derniers thèmes de préoccupation englobent de vastes domaines, allant de l'expression et de la représentativité des actionnaires dans les sociétés aux dangers des conseils boursiers, en passant par la diffusion de l'information. « *Les sociétés doivent être attentives à la sincérité de leur bilan après la crise boursière* », a demandé le président de la COB. Dans un souci de clarté, la Commission recommandera prochainement aux entreprises cotées de rendre publics leurs résultats annuels consolidés au plus tard quatre mois après la fin de l'exercice.

Pour l'assister dans ces réflexions, la Commission s'est entourée d'un groupe de treize experts qui se réunissent régulièrement. Ce « comité de l'épargne » se compose de membres issus d'entreprises, de banques, mais aussi de l'Institut national de la consommation (INC), de clubs d'investissement, d'associations d'actionnaires et d'administrateurs représentant les petits porteurs dans les conseils d'administration des sociétés privatisées. Toutefois, aucun calendrier précis n'a été arrêté pour étudier ces différents problèmes et proposer des solutions. Or tous ces sujets intéressent un nombre croissant de personnes. A ce jour, plus de neuf millions de Français détiennent des valeurs mobilières et, parmi eux, au moins six millions sont des actionnaires directs. Leur nombre a donc quadruplé en un an.

D. G.

L'Office koweïtien d'investissement a acquis 15 % de BP

L'Office koweïtien d'investissement (KIO) a annoncé qu'il avait porté sa participation dans British Petroleum (BP) à 15,02 %. Depuis l'échec de la privatisation du premier groupe pétrolier britannique, boudée par le public, le KIO, bras séculier de l'Etat du Koweït en Europe, n'a cessé d'acheter des actions auprès des investisseurs institutionnels, encombrés de titres invendus, à un cours nettement inférieur au prix d'émission. L'Office koweïtien a précisé qu'il considérait BP comme un bon investissement à long terme. La plupart des analystes s'attendent qu'il cesse désormais ses achats.

Le passage du seuil des 15 % signifie que le KIO ne peut acquérir plus de 10 % des actions dans les sept prochains jours et qu'il doit déclarer tous ses achats dans les vingt-quatre heures. S'il dépassait 30 %, l'Office koweïtien devrait lancer une offre publique d'achat sur le groupe britannique.

Par ailleurs, l'offre lancée la semaine dernière par BP sur 15 % de la compagnie pétrolière Britoil, dans le dessein d'acquérir 29,9 % du capital, s'est soldée par un échec, a annoncé le porte-parole de BP. Contré par l'américain ARCO, qui a fait une contre-offre à un prix plus élevé, BP n'a réussi à acquérir que 5,1 millions d'actions au lieu de 76 millions escomptés, ce qui annule automatiquement son offre. BP, qui possède actuellement 14,9 % de Britoil, pourrait lancer une nouvelle offre. ARCO, sa rivale, détient, elle, 7,7 % des titres, et a annoncé qu'elle pourrait également lancer une offre de rachat sur Britoil si BP tentait d'en prendre le contrôle.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

DAFSA

L'assemblée générale extraordinaire de DAFSA s'est réunie le 15 décembre 1987 sous la présidence de M. Jean-Pierre Souviron. L'Assemblée a approuvé les modalités de l'augmentation de capital de 50 millions de francs par l'émission de 167 000 actions nouvelles à 300 francs.

Cette émission est réservée à Cerus qui détiendra à l'issue de cette opération 35 % du capital de DAFSA, suivant des modalités arrêtées en juillet dernier avec les principaux actionnaires institutionnels représentés au sein du Conseil.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : M. Olivier Gillet, directeur financier, DAFSA - 42-33-21-23 ; M. Robert de Bruin, directeur de la communication, CERUS – 40-70-00-63.

LES FORTES RENTABILITÉS SONT RARES

Ciments d'Origny a obtenu la 12e place du classement des 50 plus belles marges de l'industrie française (“les 1000” de l'Expansion de Decembre 1987) devant toutes les autres sociétés du secteur matériaux de construction.

Les chiffres estimés pour 1987 devraient permettre aux Ciments d'Origny d'espérer une belle performance lors du prochain classement.

Chiffres 1987 consolidés estimés :

Chiffre d'affaires	: 980	MF
Resultat net (part du groupe)	: 95	MF
Capacite d'autofinancement	: 147	MF
Benefice par action	: 57	F

Progression du dividende (revenu global avoir fiscal compris) :

Exercice 1985	: 9.90	F
Exercice 1986	: 22.50	F

Exercice 1987 : on peut escompter une augmentation sensible du dividende.

Rendement (global) :

sur le plus haut	: 3,4	%
sur le plus bas	: 6,6	%

Introduit au Second Marché le 2 Juillet 1987, Ciments d'Origny est filiale du 1er cimentier mondial, le Groupe HOLCERBANK.

Pour toute information merci d'adresser votre demande écrite au siège social de la Société (M. NORDMANN) 91, boulevard Malesherbes - 75008 Paris.

CIMENTS D'ORIGNY

CIMENTS D'ORIGNY : L'EXIGENCE INDUSTRIELLE

NEW-YORK, 16 déc. ↑

La hausse s'étoffe

Après avoir faibli une journée, le mouvement de hausse s'est considérablement étoffé mercredi à Wall Street. Reparti dès l'ouverture, il s'est prolongé durant presque toute la séance, et, à la clôture, l'indice des industrielles s'établissait à 1 974,47, avec un gain de 32,99 points. Le bilan général a été excellent. Sur 1 987 valeurs traitées, 1 140 ont progressé, 462 ont baissé et 385 n'ont pas varié.

D'après les professionnels, les ordinateurs se sont remis à cracher des programmes d'achats importants. Mais c'est surtout la diminution de la cadence des ventes qui a provoqué ce brutal sursaut. Autour du Big Board, tout le monde avait le sourire. Cependant, tous se gardaient d'un optimisme excessif. D'abord parce que trop rapide et trop longue, la hausse risque d'appeler une correction technique brutale, ensuite parce que la triple échéance trimestrielle à terme (actions, options, indices), encore appelée la journée des « trois sorcières », tombe vendredi. Malgré les mesures prises pour en réduire les effets, des secousses sont toujours possibles. L'activité a diminué avec 193,82 millions de titres échangés, contre 214,97 millions.

VALEURS	Cours du 15 déc.	Cours du 16 déc.
Alcoa	48 1/2	49
Allegis (ex-UAL)	69 1/2	71 7/8
A.T.T.	28 1/4	28 7/8
Boeing	36 7/8	37 1/2
Chase Manhattan Bank	20 1/4	20 1/4
Du Pont de Nemours	83 3/8	82 5/8
Eastman Kodak	49 1/2	50 7/8
Exxon	39 1/4	40 1/8
Ford	75 1/2	77
General Electric	46 5/8	46 5/8
General Motors	61 1/4	62 3/4
Goodyear	57	61
I.B.M.	116	119
I.T.T.	46	47
Mobil Oil	36 3/4	37 7/8
Pfizer	41 5/8	44 5/8
Schlumberger	28 5/8	29 1/8
Texaco	34 1/2	35 3/8
Union Carbide	21 5/8	22 3/8
U.S.X.	30 3/4	30 3/8
Westinghouse	49 1/4	49 1/8
Xerox Corp.	57 5/8	58 7/8

PARIS, 16 décembre ↑

La hausse continue

Encore une belle journée mercredi rue Vivienne. Sur sa lancée, la Bourse de Paris a poursuivi son ascension à bonne allure. En fin de matinée, elle avait déjà parcouru une belle distance (+ 1,3 %). A la clôture de la séance principale, l'indicateur instantané améliorait encore le score en affichant une avance de 2,16 %.

Jusqu'au bout, les professionnels ont craint que le marché, victime de ses excès, ne se retourne, comme cela s'était produit de nombreuses fois depuis le grand « krach » d'octobre. Encouragée par Wall Street mais aussi par le résultat inattendu du commerce extérieur pour novembre (700 millions de francs de déficit au lieu de 4,9 milliards le mois précédent), la Bourse s'est laissé porter. Mais contrairement à ce que l'on aurait pu penser, ça n'a pas été l'euphorie.

Comme la veille, malgré une grande frilosité générale, le plus grand nombre se disaient persuadés que, dans le but d'habiller correctement les bilans de fin d'année, le nécessaire pourrait être fait pour permettre au marché de continuer à monter « gentiment ».

Certains, toutefois, craignent encore un mauvais coup au Japon. « La première mi-temps du krach a eu lieu à Wall-Street. Si la seconde mi-temps se déroule à Tokyo, il n'y aura pas de prolongation », lança quelqu'un.

La cotation des titres Martell a été suspendue. Le groupe canadien Seagram envisage de prendre 41 % du capital.

Des rumeurs sur des mouvements de troupes autour de Midi ont circulé.

Fermeté du marché obligataire. En liaison avec la forte contraction du déficit commercial, le MATIF a monté de 1,1 % à 1,2 %.

LONDRES, 16 déc. ↑

En progression

Pour la septième séance consécutive, les valeurs ont évolué à la hausse, stimulées par le dernier bilan mensuel satisfaisant du Trésor britannique et surtout par le rythme soutenu des OPA. L'indice FT terminait en hausse de 16,9 points, à 1 348,9, et le volume des transactions atteignait 24 387, contre 21 238 mardi.

La nouvelle offre publique d'achat de RTZ sur MK Electric était acceptée par les conseils d'administration des deux firmes. RTZ remporte ainsi la bataille boursière qui l'oppose à Legrand. Quant au groupe américain Arco, il procédait à de nouveaux achats de titres Britoil. De même, les Koweïtiens ont renforcé leurs participations dans BP, dont ils détiennent 15 % des actions.

Mercredi, la City apprenait la naissance d'une nouvelle banque d'affaires : British and Commonwealth Merchant Bank. Cet établissement a été créé par British and Commonwealth, un groupe diversifié dans les transports, l'hôtellerie et les services financiers. Dotée d'un capital de 100 millions de livres, cette firme a été fondée à partir de la banque d'affaires Cayser Limited, dont le capital n'était que de 13 millions de livres.

TOKYO, 17 déc. ↑

Reprise

Après plusieurs jours de baisse, le marché japonais s'est enfin décidé jeudi à se redresser. La première partie de la séance n'avait pas été brillante. A midi, l'indice Nikkei accusait encore une perte de 22,44 points. Il devait regagner ensuite tout le terrain perdu, et même au-delà, pour s'inscrire, en clôture, à 22 899,83 (+ 80,41 points).

Apparemment, la Bourse est restée indifférente au séisme. D'importants achats ont été enregistrés en fin de journée sur les chimiques et les pharmaceutiques. D'autre part, la nouvelle baisse du dollar n'a guère produit d'effet non plus. D'après les courtiers, le phénomène du fait accompli joue à plein. Les investisseurs tiennent désormais pour acquis le billet vert à 120 yens. L'activité s'est ralentie avec 500 millions de titres échangés, contre 680 millions la veille.

VALEURS	Cours du 16 déc.	Cours du 17 déc.
Alps	436	438
Bridgestone	1 240	1 230
Canon	920	950
Fuji Bank	3 100	3 100
Honda Motors	1 270	1 280
Matsushita Electric	2 050	2 140
Mitsubishi Heavy	589	587
Sony Corp.	4 850	4 980
Toyota Motors	1 820	1 850

FAITS ET RÉSULTATS

● **Rhône-Poulenc va céder Chavanoz.** – Rhône-Poulenc achève de se dégager de la filière textile. Après Godde Bedin (voilages), cédé à ses employés, le groupe chimique s'apprête à revendre MTDA (Moulinage, texturation, Drôme-Ardèche), ex-Chavanoz. Un protocole d'accord pour la reprise de cette affaire (environ 70 millions de francs de chiffre d'affaires) a été conclu avec la société française Mayor pour la reprise des deux usines de MTDA, à Aubenas et Montélimar. Les conseils des sociétés concernées doivent encore aviser l'opération et le ministère de l'économie doit l'autoriser.

● **MK Electric : RTZ emporte la bataille et Legrand renonce.** – Le groupe britannique MK Electric a accepté, mercredi 16 décembre, la nouvelle offre d'achat déposée par Rio Tinto Zinc. Ainsi s'achève la bataille boursière à laquelle participait Legrand. La firme française a, en effet, renoncé à surenchérir. RTZ a l'intention de conserver les activités de MK Electric dans leur intégralité et n'a pas prévu de plan de rationalisation.

● **Concrétisation des opérations croisées entre BSN et Ifil.** – Les actionnaires de BSN ont approuvé les opérations d'apport entre BSN et Ifil, société du groupe Agnelli. A la suite de ces opérations, la société Ifil détient 4,3 % du capital de BSN, et BSN a une participation de 20 % dans le capital de Ifil Partecipazioni, qui détient elle-même 6,7 % des actions ordinaires de Fiat SPA. La société Ifil Partecipazioni pourra constituer l'une des structures ayant vocation à détenir les participations prises par les groupes BSN et Agnelli dans le cadre de leur stratégie commune de développement. Cette opération a entraîné la création de 220 207 actions nouvelles, portant le capital de BSN à 5 189 903 titres.

● *Michelin en Thaïlande.* – Bibendum vient de s'associer avec le groupe thaïlandais Siam Cement pour construire dans le pays une fabrique de pneus. Siam Cement détient déjà 30 % du marché thaïlandais, mais le japonais Bridgestone y a une part de 40 %, et Goodyear compte pour 25 % de l'approvisionnement. Discret comme à son habitude, Michelin ne donne aucune précision, ni sur le prix de l'usine, ni sur le montant de sa participation, ni sur ses objectifs.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.F. S.A.	1155	921 o
Alain Manoukian	185	188 20
Arnault & Associés	400	400
Asystel	232 50	241 80
B.A.C.	460	460
B. Darnichy & Assoc.	395	395
B.I.C.M.	684	683
B.I.P.	400	405
Bollorè Technologies	668	673
Bolloré	600	610
Clinica de Lyon	717	746
Cofiparis	480	522
Canal Plus	365	380
Cardif	880	915
C.D.M.E.	750	780 d
C. Equip. Elect.	290	295
C.F.E.I.D.	461	517
C.F.G.E.P.	160	160
C.E.P.-Communication	918	949
C.G.I. Informatique	434 70	461
Clinique d'Orgny	332	332
C.R.I.M.	247	247
Concept	200	202
Conforama	486	486
Dafsa	165	171 80
Dauphin O.T.A.	2800	2800
Dewavray	1200	1248
Derilla	700	710
Douaire-Ch. contract.	....	....
Editions Rolland	105	105
Elect. S. Dassault	338	352
Elysées Investiss.	15 40	16 d
Expand	430	420
Filipacchi	330	343 20
Guintoli	488	487
Guy Degrenne	761	831 d
I.C.C.	208	210
IDIA	132	133
I.G.F.	100	100
IR2	91 20	95
Int. Multi Service	149	158
La Commande Electr.	200	200
Le gd Pere de nuit	175	182
Locs Investissement	255	246
Locamic	184 10	191 90
Maxitaxi	283	283
Merlin Immobilier	251	258
Metallurg. Moulins	100	97
Météologie Intern.	298	297 50
Métaumatrix	132	137
M.M.N.M.	438	449
Motor	162	179
Nouvelle-Delmas	529	529
Olivetti-Logabax	249	239
Ont. Gest. Fin.	318	320
Petit Bateau	180	184 20 o
Pierrefitte	330	312
Pier Import	146	150
Prenbourg (C. Ind. & Fin.)	100	100
Rexel	680	685 d
St-Gobain Emballage	915	925
St-Honoré Maîtrises	130	130
S.C.G.P.M.	180	....
Sagic	231	235
Sanse-Métra	354	358
S.E.P.	457	583 d
S.E.P.R.	920	960
Sligos	952	988
S.M.T. Goupil	190	194
Sodeflog	500	537 d
Solitux	348	....
Supra	354	369
TF1	182 50	184
Union Financ. de Fr.	463	463
Valeurs de France	298	300

LA BOURSE SUR MINITEL

36-15 TAPEZ LEMONDE

MARCHÉ DES OPTIONS NÉGOCIABLES

le 16-12-87 à 17 heures

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier	OPTIONS DE VENTE Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier
Lafarge Cop.	1200	38	142	170	–	36,90	112	50	–
Parisse	320	12	40	52	–	8	30	–	–
Peugeot	1100	2,50	70	125	–	–	190	–	–
Thomson-CSF	1000	0,10	37	65,20	–	–	–	–	–
Elf-Aquitaine	280	0,50	13	23,4	–	–	47	–	–
Midi	1100	36	134,5	–	–	40	125	–	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 16 déc. 1987

Nombre de contrats : 65 484

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 87	Mars 88	Juin 88	Sept. 88
Dernier	99,45	98,15	97,40	97,25
Précédent	98,40	97,05	96,25	96,10

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,4975 F ↓

Le dollar a poursuivi, jeudi 17 décembre, sa chute sur l'ensemble des places internationales. A Tokyo, il a perdu près d'un yen, tombant à 126,55 yens, ce qui est son cours le plus bas depuis la deuxième guerre mondiale. A Paris, dans un marché calme, il ouvrait à 5,4975 F, contre 5,5295 F au *fixing* de mercredi.

FRANCFORT	16 déc.	17 déc.
Dollar (en DM)	1,6280	1,6220
TOKYO	16 déc.	17 déc.
Dollar (en yens)	127,10	126,55

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (17 déc.)	8 1/8 %
New-York (16 déc.)	5 5/16 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	15 déc.	16 déc.
Valeurs françaises	72,7	73,9
Valeurs étrangères	99,9	97,2

Cte des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	282,8	287,8

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	15 déc.	16 déc.
Industrielles	1 941,48	1 974,47

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	15 déc.	16 déc.
Industrielles	1 332	1 348,9
Mines d'or	327,5	320,4
Fonds d'Etat	87,98	87,66

TOKYO

	16 déc.	17 déc.
Nikkei Dow Jones	22 819,42	22 899,83
Indice général	1 337,83	1 344,26

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep.	+ ou dép. –	DEUX MOIS Rep.	+ ou dép. –	SIX MOIS Rep.	+ ou dép. –
$ E.-U.	5,5080	5,5130	– 10	– 5	+ 25	+ 50	+ 190	+ 270
$ can.	4,2094	4,2164	– 17	– 7	– 32	– 4	– 64	+ 10
Yen (100)	4,3507	4,3581	+ 127	+ 138	+ 290	+ 317	+ 915	+ 996
DM	3,3875	3,3926	+ 117	+ 131	+ 261	+ 288	+ 804	+ 877
Florin	3,0115	3,0159	+ 98	+ 97	+ 188	+ 207	+ 579	+ 635
FB (100)	16,1929	16,2147	+ 185	+ 238	+ 400	+ 454	+ 1326	+ 1387
FS	4,1648	4,1718	+ 144	+ 164	+ 320	+ 363	+ 1005	+ 1118
L (1 000)	4,5977	4,6057	– 142	– 119	– 265	– 217	– 692	– 591
£	10,1210	10,1357	– 51	+ 18	– 81	– 24	– 220	– 47

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 1/4	6 1/2	8 1/8	8 5/16	7 7/8	8	7 15/16	8 1/16
DM	2 7/8	3 1/8	3 9/16	3 13/16	3 5/8	3 3/4	3 11/16	3 13/16
Florin	4 1/4	4 3/4	4 1/2	4 5/8	4 9/16	4 4/16	4 11/16	4 13/16
FB (100)	6	6 1/2	6 5/8	7	6 11/16	7 1/16	6 7/8	7 1/4
FS	0 1/8	0 5/8	3 3/4	4	3 11/16	4 13/16	3 11/16	3 13/16
L (1 000)	10 1/2	11 1/2	11 1/4	11 7/8	11 1/4	11 3/4	11 5/8	12
£	8 1/2	8 5/8	8 9/16	8 13/16	8 5/8	8 3/4	9 1/16	9 3/16
ECU	8 1/4	8 5/8	9 1/8	9 1/2	9 1/8	9 1/2	9 1/8	9 1/2

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la Place.

هكذا من الأصل

Marchés financiers

BOURSE DU 16 DECEMBRE

Cours relevés à 17 h 33

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
1680	4,5 % 1973	1850	1869	1869	+ 1 09
4020	C.N.E. 3 %	4123	4120	4120	- 0 07
1065	B.N.P. T.P.	1070	1080	1080	+ 0 93
1056	C.C.F. T.P.	1042	1050	1050	+ 0 77
1050	Créd. Lyon. T.P.	1038	1034	1034	- 0 39
1400	Renault T.P.	1324	1330	1336	+ 0 83
1615	Rhône-Poul. T.P.	1745	1770	1770	+ 1 43
1255	St-Gobain T.P.	1259	1230	1240	- 1 50
1085	Thomson T.P.	1115	1110	1110	- 0 44
320	Accor	325	329	327 20	+ 0 68
440	Agence Havas	419 80	425	425	+ 1 24
515	Air Liquide	500	521	521	+ 4 20
1850	Alcatel	1985	2000	2005	+ 1 01
1450	Als. Superm.	1280	1305	1305	+ 1 95
270	A.L.S.P.I.	225	227	236 80	+ 5 24
245	Alsthom ★	257	257	258	+ 0 39
1380	Arjom. Prioux	1415	1505	1505	+ 6 36
320	Aurrades-Ray	328	347 50	347	+ 6 10
740	Axa. Entrepr. ★	720	742	762	+ 5 83
830	Avions Dassault	782	775	782	....
270	BAFIP	276	280	286	+ 4
260	Bail-Equipem. ★	264 80	273 50	279	+ 5 32
840	Bail Investiss.	900	898	880	- 1 11
256	B.N.P. C.I.	253	263	286	+ 1 14
380	Cie Bancaire	375	376	376	+ 0 27
260	Bazar H.-V.	244 50	248	242	- 1 02
380	Béghin-Say ★	342 10	351	342	- 0 03
590	Berger (Me)	580	589	589	+ 1 55
475	Bic ★	480 50	485 10	489	+ 1 77
730	B.I.S.	720	725	710	- 1 38
2180	Bongrain S.A.	2147	2185	2165	+ 0 84
900	Bouygues	928	950	955	+ 2 91
68	B.P. France ★	65 20	66	69 80	+ 7 05
4150	B.S.N.	4310	4350	4335	+ 0 58
1680	Cap Gem. S. ★	1480	1465	1504	+ 1 62
1040	Carnaud	1114	1145	1145	+ 2 78
2400	Carrefour ★	2536	2536	2500	- 1 38
123	Casino	116 80	120	125 50	+ 5 82
86	Casino A.D.P.	88 80	89	89 90	+ 1 07
....	C.C.M.C.	910	908	908	- 0 22
640	Cetelem	825	828	843	+ 2 18
470	Cerus	503	519	523	+ 3 98
1400	C.F.A.O.	1282	1300	1285	+ 0 31
225	C.G.E.	214	223	225	+ 5 14
710	C.G.I.P. ★	742	760	765	+ 3 10
705	Chargeurs S.A.	697	765	765	+ 9 76
850	Ciments franç. ★	890	895	905	+ 1 69
380	Club Méditer.	344	358 50	358 50	+ 4 22
148	Codetel ★	157 50	157	160	+ 1 59
300	Colimeg	328 90	329	329	+ 0 03
1500	Coles	1690	1786	1776	+ 5 71
230	Compt. Entrepr.	207	195	203	- 1 93
495	Compt. Mod.	491	501	504	+ 2 65
940	Créd. Foncier	934	970	945	+ 1 18
390	Crédit F. Imm.	375	386	369	- 1 60
109	C.C.F.	107 10	107 60	107 50	+ 0 37
600	Créd. Lyon. (CI)	560	555	560	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
880	Crédit Nat. ★	830	824	830	....
132	Crouzet ★	150 80	153	155	+ 2 78
2200	Damart S.A.	2140	2170	2170	+ 1 40
300	Darty ★	311 40	315	313	+ 0 51
245	Darty (DP)	243 10	255	256 50	+ 5 51
1480	De Dietrich	1450	1441	1495	+ 3 10
280	Dév. R.N.C. (Li)	250	250	250	....
380	D.M.C.	420	424	430 80	+ 2 57
300	Drouot Assur.	270	288	288	+ 6 67
1400	Docks France ★	1255	1280	1290	+ 2 79
560	Dumez ★	529	530	541	+ 2 27
1030	Eaux (Gén.)	1094	1100	1104	+ 0 91
895	Ecco ★	900	921	921	+ 2 33
810	Electrofinancière	800	825	825	+ 4 17
240	Elf-Aquitaine	243	245	238	- 2 05
225	— (certific.)	210	201	201	- 4 29
480	Epeda-B-Faure	415	440	437	+ 5 30
2050	Essilor	1863	1915	1946	+ 4 46
1560	Essilor Int. (DP)	1283	1285	1370	+ 6 78
360	Esso S.A.F. ★	305	300 10	290 50	- 4 75
1100	Eurafrance	1099	1120	1130	+ 2 82
825	Eurocom ★	793	788	815	+ 2 77
2750	Euromarché	3040	3050	3050	+ 0 33
470	Europe n° 1 ★	440	438	430	- 2 27
....	Eurotunnel	25 90	25 80	25 65	- 0 97
926	Exor ★	919	920	930	+ 1 20
600	Facom	440	450	440 50	+ 0 11
825	Fichet-Bauche	950	960	960	+ 1 05
196	Finextel ★	212	212	212 50	+ 0 24
95	Fives-Lille	90 50	90	90 20	- 0 33
365	Fromageries Bel	969	970	993	+ 2 48
1000	Gal. Lafayette ★	944	951	939	- 0 53
290	Gascogne	195	210	210	+ 7 69
1200	Gaz et Eaux	1070	1075	1056	- 1 31
335	Géophysique ★	300	303	303	+ 1
1650	Gerland	1721	1760	1760	+ 2 27
425	GTM-Entrepose	375	385	386	+ 2 93
600	Guyenne-Gasc. ★	440	435	441	+ 0 23
2010	Hachette ★	1690	1705	1720	+ 1 78
455	Hénin (La)	420	426	442	+ 5 24
1060	Hutchinson	1242	1171	1218	- 1 93
112	Imétal	128	131	132	+ 3 13
330	Imm. Plaine-M.	319	319	326 30	+ 2 23
800	Ingénico	868	880	898	+ 3 50
3740	Inst. Mérieux	3308	3360	3325	+ 0 48
525	Isnard ★	540	545	530	- 1 85
780	Intertechnique	565	565	605	+ 7 06
650	J. Lefebvre	694	689	710	+ 2 31
1060	Lab. Bellon	960	950	984	+ 1 47
1120	Lafarge-Coppée	1758	1180	1202	+ 3 80
1360	Lebon ★	1299	1310	1310	+ 0 85
2080	Legrand ★	2179	2180	2215	+ 1 65
1590	Legrand (DP) ★	1862	1865	1890	+ 1 69
450	Leroy-Somer ★	401	393	400	- 0 25

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
1420	Lesieur	1476	1491	1491	+ 1 08
685	Locabail Immob.	805	809	808	+ 0 50
395	Locafrance ★	359 50	368	360	+ 0 14
865	Locindus	950	885	954	+ 0 42
225	Luchaire	177 90	175	175	- 1 63
1450	L.V.M.H.	1485	1515	1517	+ 2 29
1190	Lyonn. Eaux ★	1208	1210	1250	+ 3 48
55	Mais. Phénix	50	49	49	- 2
540	Majorette (Ly)	380	375	380	....
225	Mar. Wendel ★	232	235	244	+ 5 17
1650	Martell	2390	....	....	....
1400	Matra	1410	1415	1428	+ 1 13
1700	Merlin-Gerin ★	1350	1356	1341	- 0 67
200	Michelin	187	195 50	196 80	+ 5 24
880	Midi (Cie)	1045	1085	1090	+ 4 31
193	Midland Bk SA ★	189 90	189 90	189 90	....
745	Min. Salug. (Ma)	789	741	741	- 6 08
32	M.M. Penarroya	30 40	29 60	29	- 4 61
50	Moulinex	46 10	46 50	46 90	+ 1 74
740	Navig. Mixtes	756	780	780	+ 3 17
91	Nord-Est	79	80 80	80 80	+ 2 28
310	Nordon (Ny)	265	269	269	+ 1 51
340	Nouvelles Gal.	300	343	343	+ 14 33
800	Occident. (Gén.)	570	590	600	+ 5 26
835	Omn.F.Paris	853	870	880	+ 3 17
215	Olida-Caby	209 50	210	215	+ 2 63
220	Opfi-Paribas	196	195	195	- 0 51
3400	Oréal (L')	2485	2507	2512	+ 1 09
310	Paribas	317	319	325	+ 2 52
390	Paris-Réesc. ★	331	332	347	+ 4 83
760	Pechelbronn ★	695	700	727	+ 4 60
770	Penhoet	233	221	245	+ 5 15
870	Pernod-Ricard	660	689	683	+ 3 48
940	Peugeot S.A.	920	929	935	+ 1 63
16 50	Poclain	13 60	13 80	13 80	+ 1 47
430	Poliet	436	448	448	+ 2 75
620	P.M. Labinal	652	641	641	- 1 69
2400	Presses Cité	2350	2632	2500	+ 10 64
1140	Précabail Sic.	1187	1185	1184	- 0 25
630	Primagaz	504	505	520	+ 3 17
430	Printemps ★	400	402	400 10	+ 0 03
1590	Promodès	1445	1420	1460	+ 1 04
985	Radiotechn.	958	965	993	+ 3 65
58	Raff. Dist. Total	76	80	79 80	+ 5
2510	Redoute (La) ★	2835	2900	3000	+ 5 82
275	Robor financière	284	288	286	+ 0 70
805	Roussel-Uclaf	670	707	725	+ 8 21
....	Roussel-C.N.I.	....	....	....	....
4140	R. Impériale (Ly)	3800	3800	3800	....
160	Sade	152	152 50	152 50	+ 0 33
1450	Sagem ★	1400	1390	1380	- 1 43
420	Saint-Gobain	428 50	431	431 50	+ 0 70
1130	St-Louis	1180	1180	1175	- 0 42
1000	Salomon	1000	948	948	- 5 20

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
1180	Salvepar	1100	1120	1120	+ 1 82
520	Sanofi	495	510	511	+ 3 23
450	S.A.T. ★	335	347	350	+ 4 48
....	Saulnes-Châtil. (li)	31 30	33	33	+ 5 43
1000	Saupiquet (Na)	900	900	900	....
265	Schneider ★	239	245	256	+ 7 11
75	S.C.O.A.	76 30	76 50	75 50	- 1 05
540	S.C.R.E.G.	603	620	640	+ 5 08
675	Seb ★	650	668	663	+ 2
435	Sefimeg ★	495 10	490	498	+ 0 58
1050	S.F.I.M.	992	1000	1002	+ 1 01
38	S.G.E.	33 15	34	33 60	+ 1 36
310	Signaux ★	305	307	326	+ 6 89
800	Silic	845	855	855	+ 1 18
570	Simco-U.P.H. ★	632	632	630	- 0 32
330	Simnor (Li)	330	330	330	....
915	Skis Rossignol	780	770	780	....
640	Simnco	702	692	700	- 0 28
360	Société Générale	298	293	299 70	+ 0 57
170	Sodecco	172	170	170	- 1 16
170	Sodero (Na)	150	149	149	- 0 67
2020	Sodexho	2205	2230	2255	+ 2 27
100	Sogenal (Ny)	93	92 50	92 50	- 0 54
330	Sogerap	295	290	286	- 3 05
2280	Somm.-Allib. ★	2430	2430	2417	- 0 53
565	Source Perrier	518	535	535	+ 3 28
820	Sovac ★	513	530	536	+ 4 48
315	Spie-Batignol.	310	332	330	+ 6 45
390	Strafor ★	344	350	355	+ 3 20
285	Suez	273 50	274	276	+ 0 91
260	Synthélabo ★	260	260	260 20	+ 0 08
540	Talcs Luzenac	503	503	503	....
2670	Tél. Elect.	2790	2821	2865	+ 2 69
725	Thomson-C.S.F.	735	749	765	+ 4 08
355	Total (CFP) ★	365	360	361 50	- 0 96
78	— (certific.)	71 50	74 50	75 90	+ 6 15
760	T.R.T. ★	700	736	775	+ 10 71
300	U.F.B.	355	351	361	+ 1 69
780	U.I.C. ★	605	625	635	+ 4 96
605	U.I.F. ★	574	574	585	+ 1 92
800	U.I.S.	860	850	850	- 1 16
176	U.C.B. ★	165 10	161 90	164	- 0 67
685	Unibail	746	758	751	+ 0 67
405	Valéo	435	449	449	+ 3 22
45	Vallourec	41 95	43 60	44	+ 4 89
270	Vie Banque	308	310	312 50	+ 1 46
665	Elf-Gabon	564	527	527	- 6 56
91	Amax Inc.	107	105	105 10	- 1 78
125	Amer. Express	128	127	127	- 0 78
156	Amer. Teleph.	154 60	157	157 50	+ 1 94
102	Anglo Amer. C.	112 40	104 50	108	- 3 91
500	Amgold	563	579	551	- 2 13
845	BASF (Akt)	858	871	871	+ 1 52
906	Bayer	897	900	900	+ 0 33

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
101	Buffelsfont.	118	113	113 40	- 3 90
142	Chase Manh.	123 50	111	120	- 2 83
51	De Beers	54 20	53 90	53 90	- 0 55
1480	Deutsche Bank	1356	1395	1396	+ 2 95
780	Dresdner Bank	781	800	800	+ 2 43
118	Driefontein Cal	74 55	74	74 50	- 0 07
446	Du Pont-Nem.	460	459 90	459 90	- 0 02
405	Eastman Kodak	422	416	417	- 1 18
55	East Rand	60	58 30	59	- 1 67
190	Electrolux	181 20	180	180	- 0 66
146	Ericsson	149 70	149 50	149 50	- 0 13
220	Exxon Corp.	217	214	214	- 1 38
420	Ford Motors	412	416	416	+ 0 97
78	Freegold	79 50	78 80	78 10	- 1 76
91	Gencor	92 50	88	88 20	- 4 65
240	Gén. Electr.	250	252 50	254 80	+ 1 92
385	Gén. Belgique	362	358	358	- 1 10
335	Gen. Motors	330 10	334 50	324	- 1 85
....	Goldfields	85	83 10	83 10	- 2
39	GdMetropolitain	43 20	41 60	41 60	- 3 70
55	Harmony	70 50	68 20	68 10	- 3 40
52	Hitachi	50 20	49 65	49 65	- 1 10
840	Hoechst Akt.	870	876	876	+ 0 69
98	Imp. Chemical	107 40	108 20	109	+ 1 49
650	IBM	642	637	628	- 2 18
285	ITT	255	253	253	- 0 78
138	Ito-Yokado	160	156 80	152	- 5
89	Matsushita	88 50	88 60	88 80	+ 0 34
935	Merck	901	891	898	- 0 33
340	Minnesota M.	352	352	352	....
199	Mobil Corp.	206 50	199	199	- 3 63
189	Morgan J.P.	174 20	168	168	- 3 56
32800	Nestlé	33200	33300	33300	+ 0 30
121	Norsk Hydro	122	118	118 50	- 2 87
187	[illegible]	190	184 30	184 80	- 2 74
1550	Petrofina	1301	1280	1305	+ 0 31
465	Philip Morris	519	510	510	- 1 73
98	Philips	87 70	87	87 20	- 0 57
66	Placer Dome	89	86	86	- 3 37
285	Quilmès	350	350	349	- 0 29
510	Randfontein	525	515	500	- 4 76
595	Royal Dutch	580	576	572	- 1 38
29	Rio Tinto Zinc	34 40	33 40	33 40	- 2 91
88	St Helena Co	66	68 30	68 40	+ 3 64
169	Schlumberger	157	158	156 10	- 0 57
99	Shell transp.	99 90	98 20	98 20	- 1 70
1250	Siemens A.G.	1265	1280	1270	+ 0 40
199	Sony	207	211 80	211 50	+ 2 17
187	T.D.K.	196 50	195	195 50	- 0 51
27	Toshiba Corp.	25 80	25 65	25 70	- 0 37
305	Unilever	312	320	301	- 3 53
172	Unit. Techn.	179 70	183 70	183 70	+ 2 23
530	Vaal Reefs	650	623	625	- 3 85
250	Volvo	255	258	258	+ 1 18
230	West Deep	278 50	268	278	- 0 18
315	Xerox Corp.	315	319	321	+ 1 90
1 48	Zambia Corp.	1 73	1 66	1 66	- 4 05

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	8795	..
Emp. 8,80 % 77	124 05	5 001
8,80 % 78/93	99 90	4 231
10,80 % 79/94	102 30	3 083
13,25 % 80/90	104 68	7 132
13,80 % 81/99	104 71	12 704
16,20 % 82/90	112 25	15 002
16 % juin 82	113 80	5 360
14,60 % fév. 83	112 90	11 960
13,40 % déc. 83	114 90	13 253
12,20 % oct. 84	108 50	2 333
11 % fév. 85	108 74	9 011
10,26 % mars 86	100 70	7 849
OAT 12,75 % 83	1806	
OAT 10 % 2000	99	5 574
OAT 9,90 % 1997	100 15	0 108
OAT 9,80 % 1996	99 10	8 819
Ch. France 3 %	136	..
CNB Bques janv. 82	101 73	4 037
CNB Paribas	101 80	4 037
CNB Suez	101 80	4 037
CNI janv. 82	101 70	4 037
PTT 11,20 % 85	103 75	0 808
CFF 10,30 % 86	....	..
CNE 11,50 % 86	104 80	5 671
CRT 9 % 86	92 50	5 821
CRH 10,90 % déc. 85	101 45	9 461
Métrologie I. 8 % 6/7	69 60	5 980

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	500	510
Agache (Sté. Fin.)	1500	....
A.G.F. (St Cent.)	420	436
Applic. Hydraul.	704	720
Arbel	395	402
Amrep	182 40	180 50
Avenir Publicité	335	337 80
Bain C. Monaco	180	185
Banque Hypoth. Eur.	410	405
Béghin-Say (C.I.)	232	236
B.G.L.	510	531 d
Blanzy-Ouest	570	575
B.N.P. Intercontin.	174 10	170
Bénédictine	4800	5080
Bon-Marché	730	750
B.T.P.	132	133
Cdif	538	518
Cambodge	738	741
C.A.M.E.	148 80	143
Campenon Bern.	210	218 d
Carbone-Lorraine	382	378
C.E.G.Frig.	420	438 80
Centen. Blanzy	1890	1890
Centrest (Ny)	170	168 o
Cerabati	102	110 20
Chambourcy (M.)	751	878
Champex (Ny)	137	137
C.I.C. (Financ. de)	202	208
C.I. Maritime	680	680
[illegible] (B)	347	....
Clause	369	378
Cofradel (Ly)	1055	1055
Cogifi	348	350
Comiphos	284	284 10 d
Cie Industrielle	2000	2050
Comp. Lyon-Alem.	320	310
Concorde (La)	611	635
C.M.P.	15 40	16
Créd. Gén. Ind.	525	512
Cr. Universel (Cie)	581	580
Crédinal	136	139 50
Dablay S.A.	401	392
Delalande S.A.	730	779
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1398	1400
Didot-Bottin	820	820
Eaux Bass. Vichy	1770	1084 o
Eaux Vittel	1680	1700
Economats Centre	360	360
Electro-Banque	275	276
Elf-Antargaz	700	93 o
E.L.M. Leblanc	580	562
Eneli-Bretagne	203	208
Entrepôts Paris	317	320 70 d
Epargne (B)	2750	2780
Europ. Accumul.	30	31 20
Eternit	1420	1430
Finalens	184	185
FIPP	287	141 10 o
Focep	398	383
Foncière (Cie)	365	368
Fonc. Lyonnaise	540	560
Foncina	510	510
Forinter	1000	1000
Fougerolle	200	198
France I.A.R.D.	202 70	200
France (La)	3400	3400
From. Paul Renard	399	400
GAN	655	670
Gaumont	320	330
Gévelot	469	436
Gr. Fin. Constr.	459	468
Gds Moul. Paris	310	....
Groupe Victoire	2054	....
G. Transp. Ind.	482	488
H.E.F.	87 60	89 40
Immindo S.A.	465	487 50
Immoinvest	250	252
Immobail	374 90	376
Immobanque	689	685
Immob. Marseille	8750	8600
Immofice	470	470
Invest. (Sté Cent.)	2880	2840
Jaeger	104 20	97
Lafitte-Bail	430	428
Lambert Frères	166 40	173
Lille-Bonnières	410	426 40 d
Loca-Expansion	249	240
Locafinancière	310 10	316
Locatel	634	634
Louvre (Sté)	1010	1050
Lucia	765	800 d
Machines Bull	22 90	22 40
Magasins Uniprix	150	156 d
Magnant S.A.	106	110
Maritime Part.	186	187
Métal Déployé	370 20	370 20
Mors	74 10	71 10 o
Navig. (Nat. de)	30 25	30 25
OPB Paribas	151 80	150 10
Optorg	145	150
Oréal (L') C.I.	1132	1177
Origny-Desvroise	915	915
Palais Nouveauté	364	368 80
[illegible]	380	332 10
Paris France	191	176
Paris-Orléans	218	225
[illegible]	211 20	218 60
Patern. Réas. Dév.	1200	....
Pathé-Cinéma	286	298
Pechiney (cert. inv.)	213 20	204 60
Piles Wonder	850	710 d
Piper-Heidsieck	430	412 60
P.L.M.	100	101 50
Porcher	335	348 d
Promodès	750	780 d
Providence S.A.	1175	1220
Publicis	1890	2000
Raff. Souf. R.	85	89 60
Rhône-Poul. (c. inv.)	314	314
Riquès-Zan	184 20	....
Rochefortaise S.A.	535	550
Rochette-Cenpa	19 90	20 70
Rosario (Fin.)	790	790
Rossline	205	205
Rougier et Fils	45 10	45 10
Sacer	374 40	380 40
SAFAA	265	....
Safic-Alcan	801	800
SAFT	697	697
Saga	153 40	159 50
St-Gobain C.I.	392	407 70 d
Salins du Midi	421	430
Santa-Fé	107	111 30
Satam	71 50	74 30
Savoisienne (M)	260	....
SCAC	292	313 d
Senelle-Maubeuge	210	225 d
S.E.P. (M)	138	138
Serv. Equip. Véh.	69 70	72 20
Siti	216	225
Sicotel	310	305
Sinvim	210	210
Siph (Plant. Hévéas)	354 50	385
Sté Générale-CIP	248	248
Sofal financière	1580	1585
Sofical	680	680
Soffo	480	....
Soficomi	695	700
S.O.F.I.P. (M)	125	126
Sofragi	780	....
Souchon Autog.	300	303
Sovabail	595	590
S.P.I.	502	512
Squibb	....	....
Suez (Fin. de)-CIP	263	261
Steni	817	785 o
Taittinger	1205	1200
Testut-Aequitas	365	304
Tour Eiffel	326 10	352 60
Ufiner S.M.D.	511	531
U.A.P.	206	216
U.T.A.	805	805
Veuve Clicquot	2400	2208
Vicat	1020	1050
Viniprix	1130	1180
Virax	96	99
Waterman S.A.	652	665
Brass. du Maroc	125 60	126

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	730	725
Akzo	246	250
Alcan Alum	130	143
Algemeine Bank	109	115
American Brands	240	240
Am. Petrofina	206	200 o
Arbed	268	....
Asturienne Mines	115	....
Banco de Santander	251	260
Bco Pop Espanol	306	331
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1710	1749
B. Régl. Internat.	47600	48000
Br. Lambert	314 90	334 80
Canadian-Pacific	79	80 10
CR	14 50	14 50
Commerzbank	723	743
Dart. and Kraft	268	270
De Beers (port.)	48 60	48 60 o
Dow Chemical	465	466
Gén. Belgique	362	358
Gevaert	900	....
Glaxo	97	99
Goodyear	289	308
Grace and Co	238	242
Gulf Canada Corp.	132 90	....
Honeywell Inc.	291	299
I.C. Industries	157	161
Johannesburg	700	680
Kubota	23	22 20
Latonia	260	260
Midland Bank Plc	36	36 50
Mineral-Ressourc.	63 10	....
Nixdorf	1851	1860
Noranda	98 50	97 40
Olivetti	19 60	19 70
Pakhoed Holding	156	165
Pfizer Inc.	234	226
Procter Gamble	470	483
Ricoh Cy Ltd	45 10	45
Rolinco	224	223 70
Robeco	243 60	246 80
Rodamco	434 50	434 50
Saipem	12 50	12 50
Shell fr. (port.)	94	....
S.K.F. Aktiebolag	182	182
Steel Cy of Can.	82	87
Tenneco	220	220
Thorn EMI	50 50	51 60
Toray indust. inc	31 20	30 80
Vieille Montagne	850	846
Wagons-Lits	500	480
West Rand	19 30	19 90

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	230	....
Calciphos	145	151
C.E.M.	....	....
Cochery	164 60	....
Cogenfor	140	140
C. Occid. Forestière	190	....
Coparex	250	255
Dubois Inv. (Certs.)	480	500
Gachot	86 40	93 30
Hoogovens	250	....
Métrologie (bons)	31 20	14 20
Nicolas	405	435 d
Paternelle-R.D.	3400	....
Révillon	320	320
Rorento N.V.	164 80	164
S.P.R.	334	....
Sté Lecteurs du Monde	780	810
Ufimeg	380	....
Union Brasseries	118 30	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 18/12	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 519	5 522	5 330	5 830
ECU	6 996	6 990	....	....
Allemagne (100 DM)	339 080	338 850	329	349
Belgique (100 F)	16 193	16 195	15 650	16 800
Pays-Bas (100 fl.)	301 250	301 030	292 500	312
Danemark (100 krd)	88	87 970	84	91
Norvège (100 k)	86 810	86 720	....	....
Grande-Bretagne (£ 1)	10 129	10 103	9 750	10 500
Grèce (100 drachmes)	4 272	4 266	3 600	4 400
Italie (1 000 lires)	4 598	4 599	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	416 970	415 650	403 600	423 500
Suède (100 krs)	93 160	93 160	90	98
Autriche (100 sch)	48 180	48 170	46 850	49 400
Espagne (100 pes.)	5 006	4 985	4 750	5 250
Portugal (100 esc.)	4 145	4 140	3 600	4 400
Canada ($ can 1)	4 225	4 219	4 070	4 520
Japon (100 yens)	4 335	4 336	4 200	4 380

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18/12
Or fin (kilo en barre)	87700	88900
Or fin (en lingot)	87800	88800
Pièce française (20 fr)	548	548
Pièce française (10 fr)	384	....
Pièce suisse (20 fr)	580	577
Pièce latine (20 fr)	515	514
Souverain	637	634
Pièce de 20 dollars	3075	3076
Pièce de 10 dollars	1580	1580
Pièce de 5 dollars	902 50	....
Pièce de 50 pesos	3390	3355
Pièce de 10 florins	524	523
Or Londres	493 70	487 05
Or Zurich	493	486
Or Hongkong	483 45	484 75
Argent Londres	....	....

SICAV (sélection) 16/12

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	683 83	667 15
Actim	180 60	175 77
Actions France	375 80	362 38
Action Invest.	322 58	307 95
Actions sélectives	492 51	485 07
Audiffred	579 16	559 23
A.G.F. Actions (ex-CIP)	927 61	904 99
A.G.F. 5000	464 46	453 12
A.G.F. ECU	1043 86	1033 82
A.G.F. Interfonds	399 90	390 15
A.G.F. Invest.	88 06	86 81
A.G.F. OBLIG.	1047 91	1042 70
A.G.F. Sécurité	10430 48	10430 48
Agfimo	541 50	528 29
Altaf	213 97	208 14
A.L.T.O.	187 51	180 73
Amérique-Gan	4413 75	4213 80 ◆
America-Valor	655 25	625 54
Amplitude	445 24	432 27
Arbitrages court terme	5589 05	5577 88 ◆
Argonautes	328 74	318 39
Associc Première	23915 22	23915 22
Associc	1181 40	1181 40
Aurecic	1380 71	1348 26
Axa Europe	111 44	108 39
Axa Investissements	95 34	91 02
Bourse-Investiss.	376 87	359 78
Bred Associations	2683 09	2675 06
Bred International	78 75	77 21
Capital Plus	1696 08	1696 08
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Convertimmo	324 69	312 30
Cortal court terme	1281 92	1281 92
Cortal Intérêt trim.	1051 64	1031 53
Cortexa	809 05	772 36
Credinter	443 55	430 63
Croissance France	228 28	218 46
Croissance Immobilière	547 78	522 92
Croissance Mercure	2585 84	2510 52
Croissance Présage	304 01	290 22
Drouot-France	531 10	507 02
Drouot-Investiss.	844 88	806 57
Drouot-Sécurité	236 31	225 59
Drouot-Sélection	131 42	125 46
Ecufic	1193 66	1176 01
Ecureuil Prévoyance	310 90	301 84
Elancop Sicav	11451 98	11451 98
Eli-Valeurs	7269 08	7111 30
Energie	231 81	221 30
Epacic	2942 52	2839 68
Epacourt Sicav	4126	4115 71
Epargne Associations	24570 78	24533 83
Epargne-Capital	7968 70	7889 80
Epargne-Crois.	1327 70	1292 17
Epargne-Indust.	612 08	584 32
Epargne-Inter	586 45	551 29
Epargne J	54173 38	54173 38
Epargne-Long-Terme	1641 08	1587 18
Epargne-Oblig.	189 84	184 78
Epargne-Ouest	1023 83	1003 83
Epargne-Unie	1033 86	987 10
Epargne-Valeur	373 55	383 55
Eparoblig	1298 64	1294 07
Epulor	1002 14	992 22
Euroexn Croissance	1048 93	1002 32
Euréso Rendement	1041 35	994 13
Eurocic	9198 54	9002 60
Euro-Croissance	487 31	473 12
Eurodyn	932 92	902 24
Euro-Gan	3760 06	3589 56
Extrême Orient Sicav	509 81	494 77
Fonci Placement	61238 78	61055 62
Fonci Valorisation	13428 68	13165 38
Fonsicav (div. par 10)	11006 20	11006 20
Fondval	246 84	234 69
France-Gan	4736 74	4521 95
France-Garantie	279 47	278 91
France-Investiss.	367 63	370 06
France-Net	122 51	121 30
Franco-Obligations	434 63	420 33
Francic	317 24	308
Francic Pierre	93 17	90 48
Francic Régions	890 23	864 30
Fructi-Associations	1361 44	1361 44
Fructicapi	309 66	305 10
Fructicourt	107653 69	107653 69
Fructidor	240 29	236 74
Fructifrance	624 42	609 19
Fructimmo	227 56	222 01
Fructivalor	433 43	422 86
Fructiver	83433 95	83224 69
Fructi ECU	571 61	563 18
Fructi-Première	11294 92	11128
Futuroblig	987 37	986 37
Gestilion	57780 87	57644 58
Gestion Amérique	287 37	274 34
Gest. France Europe	80 83	77 16
Gestion Orient	161 89	154 84
Gestion Sécuricourt	10814 20	10707 13
Gestion Scavimmo	880 16	849 32
Gestion Uni-Japon	1403 83	1340 17
Gestion Associations	138 90	135 84
Gestion Indo-Suez	629 60	601 05 c
Gestion Mobilière	573 93	547 90
Gestion Multi-Oblig.	421 40	402 29 c
Gest. Rendement	458 74	437 94
Gest. Sél. France	607 55	580
Haussmann Associat.	1197 69	1197 69
Haussmann court terme	1220 55	1220 55
Haussmann Epargne	1388 41	1388 41
Haussmann Europe	1839 09	1772 81
Haussmann France	770 28	742 44
Haussmann Oblicapit.	1275 60	1275 60
Haussmann Obligations	1439 23	1389 25
Horizon	1000 85	971 41
I.M.S.I.	550 64	525 67
Interoblig.	11650 69	11106 43
Intersélect France	387 48	369 91
Intervaleurs Indust.	494 96	472 52
Invest. net	14680 01	14630 65
Invest. Obligataire	18085 55	18059 63
Japacic	159 83	155 17
Jeune Épargne	228 56	225 18
Laffitte-Amérique	231 70	221 19
Laffitte-cx-terme	58893 65	58893 65
Laffitte-Expansion	703 21	671 32
Laffitte-France	295 94	252 58
Laffitte-Immobilière	220 76	210 77
Laffitte-Japon	313 95	289 71
Laffitte-Oblig.	143 69	137 17
Laffitte-Placements	65033 44	65033 44
Laffitte-Rend.	205 41	198 10
Laffitte-Tokyo	1272 49	1214 78
Lion-Associations	11547 78	11547 78
Lion court terme	118993 69	118993 69
Lion-Institutionnels	23475 83	23417 09
Lorplus	719 59	712 47
Livret portefeuille	581 31	544 98
Méditerranée	137 03	130 82
Minimax	26143 45	26143 45
Mobiplus	74415 86	74415 86
Mobiprime	61594 60	61594 60
Mondiale Investissem.	389 56	381 44
Monecic	5813 10	5813 10
Monédor	52207 94	52207 94
Moné J.	55888 32	55888 32
Monéfilco	272734 55	272734 55
Monévalor	63772 86	63772 86
Mutuelle Unie Sél.	134 81	128 70
Natio-Assoc.	6251 78	6239 30
Natio-Epargne	13694 46	13558 87
Natio-Court terme	203647	203647
Natio-Immobilier	952 05	926 67
Natio-Inter.	1134 44	1104 08
Natio-Obligations	534 02	519 73
Natio-Patrimoine	1284 80	1250 41
Natio-Placements	65234 98	65234 98
Natio-Revenus	1017 52	1007 45
Natio-Sécurité	10980 65	10980 65
Natio-Valeurs	591 40	575 57
Nippon-Gan	4746 80	4630 80
Nord-Sud Dévelop.	1189 50	1187 13 ◆
Nomvest F.	13580 02	13323 55
Oblicic Régions	1032 42	1017 16
Oblicoop Sicav	1334 46	1309 29
Obligations Conver.	395 52	377 58
Oblilion	1107 31	1086 35
Optimavalor	520 14	486 55
Oratior	4899 63	4899 63 ◆
[illegible]	506 86	483 88
Pareurope	707 03	674 97
Paribas Croissance	528 39	508 65
Paribas Epargne	15723 78	15692 40
Paribas France	81 85	79 27
Paribas Opportunités	91 12	88 47
Paribas Patrimoine	482 11	462 46
Paribas Revenu	92 96	92 04
Parnasse-Valor	1098 77	1098 67
Patrimoine-Retraite	1648	1615 69
Phénix Placements	248 14	247 90
Pierre Investiss.	639 23	610 24
Placement A	782 34	782 34
Placement court-terme	72361 29	72361 29
Placement J	56365 09	56365 09
Placement Premier	54504 01	54504 01
Placements Rendement	10757 72	10757 72
Placements Sécurité	107195 83	107195 83
Planinter	796 46	777 03
Plénitude	103 86	100 65
Première Obligations	10698 86	10676 50
Priv'Association	22033 40	22033 40
Province Investiss.	421 03	401 94
Quartz	101 77	99 26
Rentacic	159 79	157 43
Revenus Trimestriels	5414 54	5360 93
Revenu-Vert	1120 90	1119 78
Rivoli Plus	1052 51	1004 78
St-Honoré Assoc.	14360 58	14279 18
St-Honoré Bio-aliment.	678 25	647 49
St-Honoré Pacifique	467 35	446 16
St-Honoré P.M.E.	381 11	363 83
St-Honoré Réel	11565 82	11519 84
St-Honoré Rendement	11436 78	11379 88
St-Honoré Services	415 50	399 52
St-Honoré Technol.	648 39	618 98
St-Honoré Valor	12258 43	12161 14
Sécuricic	11174 28	11162 12
Sécur. Mobilière	407 23	398 78 c
Sécuri Taux	10721 45	10721 45
Sélection Croissance	447 82	434 78
Sicavdor (Crédit BP)	717 52	706 92
Sicav-Associations	1429 53	1427 39
S.F.I. fr. et étr.	543 80	527 96
Sicav 5000	294 02	286 15
S.I. Est	1106 65	1056 47
Silvafrance	450 08	438 04
Silvam	367 94	359 09
Silvarente	203 67	201 65
Silvinter	387 81	372 58
S.N.I.	1085 18	1053 57
Sogépargne	335 72	323 59
Sogeprime	64144 48	62276 19
Sogerec	49893 87	48246 48
Sogevalor	78058 90	77248 32
Sogeter	886 74	855 12
Soginter	1154 60	1102 24
Soleil Investis.	426 98	407 63
Stratégie Actions	953 02	925 98
Stratégie Rendem.	1054 69	1031 18
Technocic	969 60	941 36
Techno-Gan	5371 81	5128 22
Trilion	5233 41	5181 59
U.A.P. Investis.	350	337 35
Uni-Associations	113 66	113 66
Unifrance	392 81	374 81
Unifoncier	1092 43	1042 89
Uni-Garantie	1307 32	1281 67
Unigestion	769 37	734 48
Uni-Régions	2371 98	2264 43
Unirente	2119 37	2049 68
Univer	183 54	183 54
Univers-Actions	921 37	891 07
Univers-Obligations	1469 90	1420 60
Valorem	445 63	434 76
Valoblig	60623 32	60023 09
Valorg	1548 97	1547 42
Valrel	81489 16	81448 44

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent – ★ : marché continu

هكذا من الاصل

Le Monde

ÉTRANGER

2 L'élection présidentielle en Corée du Sud.
3 Remaniement du gouvernement hongrois.
4 Marcel Carton et Marcel Fontaine otages au Liban depuis mille jours.
6 En Tunisie, un dirigeant islamique condamné à mort est gracié.

POLITIQUE

7 Le projet de loi sur l'enseignement artistique est voté.
— Vote du collectif budgétaire au Sénat.
8 M. Mitterrand, Renault et la session extraordinaire.
— M. Jospin mis en minorité au bureau exécutif du PS.

SOCIÉTÉ

11 Une filière de travailleurs portugais sans papiers.
12 Les Eglises chrétiennes de France se donnent un Conseil national.
— Le tribunal de Marseille ordonne la dissolution d'une association de mères porteuses.
— Echecs.

CULTURE

28 Musique : la Biennale Bordeaux-Madrid.
— Cinéma : deux Fritz Lang inédits à Cités-Cinés.
30 Communication.

ÉCONOMIE

37 Une brèche dans le monopole de la DGT.
— Seagram prendrait le contrôle des cognacs Martell.
38 Le Pérou applique certaines recommandations du FMI.
40-41 Marchés financiers.

SERVICES

Abonnements 2
Annonces classées 38
Carnet 14
Loto, Loterie 14
Météorologie 32
Mots croisés 32
Radio-Télévision 32
Spectacles 31

MINITEL

● *Chaque matin : le Mini-Journal.* JOUR
● *Abonnez-vous au Monde par Minitel.* ABO
● *La Bourse monte : où en est votre portefeuille ?* BOURSE
3615 Tapez LEMONDE
Commandez vos livres *sur la librairie du Monde*
3616 + LM 16

L'instruction de l'affaire Luchaire

Inculpation de M. Dewavrin PDG de la société

L'instruction de l'affaire des ventes d'armes à l'Iran par la société Luchaire, *ouverte* depuis le 13 mars 1986 sur plainte de M. Paul Quilès, ancien ministre de la défense, a abouti, le jeudi 17 décembre, à une première inculpation, celle de M. Daniel Dewavrin, président du directoire de la société en cause.

Le magistrat chargé du dossier, M. Michel Legrand, a notifié à M. Dewavrin, qui reste libre sans contrôle judiciaire, les inculpations d'infraction à la législation sur le commerce des armes de guerre, de faux et usage de faux, trafic d'influence et corruption de fonctionnaire.

Cette inculpation qui était attendue depuis la révélation par la presse (*le Monde* du 5 novembre) du rapport rédigé par le contrôleur des armées Jean-François Barba, à la demande de M. André Giraud, successeur de M. Quilès au ministère de la défense, et, surtout, depuis que ce document, classé à l'origine « *confidentiel-défense* », avait été déclassé, ce qui permettait de le verser au dossier du juge d'instruction, M. Michel Legrand.

Dans les conclusions de ce rapport, M. Barba précise que le total des munitions livrées à l'Iran entre 1983 et 1986 serait de l'ordre de 500 000 obus de calibre 155 mm, 203 mm (et peut-être 105 mm). « *Ces faits*, ajoute M. Barba, *ont été reconnus par M. Dewavrin, qui prétend avoir été couvert par le cabinet du ministre de la défense* (à l'époque, M. Charles Hernu) *et aidé, sur instructions confidentielles de ce dernier, par des responsables de la direction des affaires internationales.* »

BOURSE DE PARIS

Matinée du 17 décembre

Repli

Après quatre séances de hausse, la Bourse de Paris a fait volte-face. Amorcé dès le début de la session matinale, le mouvement de baisse s'est accéléré. En recul de 0,5 % initialement, l'indicateur instantané s'établissait à 11 heures à 1,12 %, en dessous de son niveau précédent. Alourdissement de Casino, GTM, Elf, CSF, Ciments français, Lyonnaise des eaux, Bellon.

Valeurs françaises

	Cours préécéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	327 20	328 70	322 50
Agence Havas	425	422	422
Air Liquide (L')	521	521	522
Barclays (Cie)	375	371	367
Bongrain	2165	2175	2185
Bouygues	955	960	955
B.S.N.	4325	4350	4325
Carrefour	....	....	....
Chargeurs S.A.	765	770	752
Club Méditerranée	358 50	365	359
Eaux (Gén.)	....	....	....
ELF-Aquitaine	....	....	....
Essilor	....	....	....
Lafarge-Coppée	....	....	....
Lyonn. des Eaux	1250	1200	1205
Michelin	196 80	195 50	194
Midi (Cie)	....	....	....
Moët-Hennessy	1517	1565	1540
Nouv. Maison	780	781	776
Oréal (L')	....	....	....
Pernod-Ricard	683	692	690
Peugeot S.A.	....	....	....
Saint-Gobain	431 50	434	429
Sanofi	511	511	501
Source Perrier	536	535	524
Thomson-C.S.F.	....	....	....
Total-C.F.P.	....	....	....
Valéo	449	449	445

Le numéro du « Monde » daté 17 décembre 1987 a été tiré à 513 485 exemplaires

L'épiscopat catholique et l'échéance électorale de 1988

Les « points d'attention » des évêques français

Voici la déclaration des évêques français sur l'élection de 1988, publiée le jeudi 17 décembre :

« *L'année 1988 va être marquée par une importante échéance électorale. Au nom de notre mission, nous indiquons, en nous adressant d'abord aux catholiques de France, quelques points d'attention. Au milieu des bouleversements technologiques et culturels, l'esprit de Dieu révèle le vrai visage de l'homme.*

» **Société duale.** — Il serait grave d'accepter comme une fatalité une « société à deux vitesses » : *d'un côté, les dynamiques et performants, de l'autre des hommes livrés à la précarité et relevant de l'assistance. Comment les acteurs sociaux feront-ils pour que solidarité et compétitivité aillent de pair ? Les chrétiens travailleront, avec d'autres, à la recherche de solutions neuves. Parce qu'ils croient à un avenir éternel ouvert par le Christ ressuscité, ils puisent dans leur foi la force d'œuvrer pour un avenir terrestre digne des fils de Dieu.*

» **Protection sociale.** — *L'exercice de la solidarité est lié, pour une large part, au système de protection sociale. Par la voix de notre commission sociale, nous avons signalé les valeurs en jeu. La solidarité sociale et la responsabilité de chacun sont indissociables. Les chrétiens devront y être attentifs : ce sont d'abord les comportements et les modes de vie qu'il faut changer. C'est par là que passe le chemin de la conversion évangélique.* »

● **Pauvreté.** — *Les plus faibles et les plus pauvres ont sur nous des droits prioritaires. Nous l'avions dit en 1984 : la pauvreté augmente. Des politiques sociales conçues pour des périodes de croissance ne peuvent plus répondre aux situations nouvelles, un surcroît de solidarité s'impose. Quant aux chrétiens, ils savent que leurs communautés elles-mêmes sont appelées à devenir de plus en plus des lieux de solidarité, où les pauvres soient chez eux.*

» **Solidarité internationale.** — *L'Europe occidentale va connaître des échéances déterminantes, notamment celle de 1992. Dans la fidélité à son histoire et à sa culture, elle doit s'ouvrir largement à la solidarité universelle pour laquelle les chrétiens se savent convoqués au nom de l'Evangile. Le sort des peuples démunis de pain, de culture ou de liberté sous toutes ses formes, requiert un engagement effectif pour une solidarité mondiale. Chaque nation se doit d'y contribuer.*

● **Système éducatif.** — *Nous sommes intervenus en 1984 pour défendre la liberté de l'enseignement. Nous l'avons fait au nom du droit des familles. Notre volonté profonde, nous l'avons exprimée alors et nous la redisons aujourd'hui : l'important est de contribuer avec tous à doter le pays d'un système éducatif qui prépare les jeunes à leur avenir. L'échec scolaire atteint des proportions alarmantes. Il révèle l'ampleur de la crise. Construire une société viable, c'est permettre aux jeunes d'y trouver leur place. C'est aussi ménager à tous la possibilité effective d'une formation pleinement humaine et donc ouverte à la dimension religieuse. Par là, les croyants seront en mesure de témoigner de « l'espérance qui ne trompe pas ».*

● **Respect de la vie.** — *La vie humaine doit être respectée depuis sa conception jusqu'au dernier instant de l'existence. Que les chrétiens entrent résolument dans ce grand combat pour la vie, avec tous ceux qui sont passionnés de l'homme. Nul ne saurait, pas même pour mettre un terme à des souffrances, s'arroger le droit de disposer de la vie et de la mort. Il est temps que se mobilisent toutes les ressources de l'intelligence et de la générosité pour que les enfants les plus exposés soient accueillis avec amour, pour que sans discrimination les malades soient entourés, pour que les mourants soient accompagnés et soulagés jusqu'au bout. C'est l'honneur de l'homme qui est en cause. C'est aussi l'honneur de Dieu qui crée l'homme à son image pour lui offrir en partage sa propre vie.*

» ● **Famille.** — *L'évolution des mœurs appelle un discernement rigoureux. Nous ne pouvons rester passifs devant des mentalités et des attitudes conduisant à la désintégration du couple et de la cellule familiale. Seule une action délibérément positive à tous les niveaux permettra, dans des conditions nouvelles, de situer la famille dans son rôle irremplaçable pour le développement de chaque personne.*

» ● **Immigrés.** — *Les immigrés et leur famille ont droit à notre solidarité. Le soupçon systématique à l'égard de l'étranger ne favorise guère la volonté de vivre ensemble. Comme catholiques, nous accueillons déjà dans nos communautés des étrangers qui sont nos frères dans la foi. Pour l'ensemble des jeunes nés de parents étrangers, l'école et le travail, la vie de quartier et les associations sont les lieux où se prépare et se réalise peu à peu la véritable intégration. La cohésion de notre communauté nationale en dépend pour demain.*

» ● **Débat démocratique.** — *La politique a la responsabilité de conduire l'évolution de nos sociétés. La démocratie est précieuse et fragile. Elle ne s'accommode ni des affrontements stériles, ni de l'indifférence des citoyens.*

Dans le débat démocratique, l'Eglise, communauté de ceux qui croient en Jésus-Christ, apporte son concours à une société qui a plus que jamais besoin de toutes ses composantes. Ainsi doit être comprise une laïcité pour notre temps. Dans une recherche commune, l'Eglise est prête à fournir sa contribution originale. La tâche se fait pressante : redéfinir des valeurs et des finalités qui soient à la hauteur de la vocation de l'homme. »

M. Jean-Pierre Mignot est nommé médiateur dans le conflit de la Banque de France

M. Jean-Marie Desjardins, vice-président du tribunal de grande instance de Paris, a nommé, le jeudi 17 décembre, un médiateur, M. Jean-Pierre Mignot, pour régler le conflit de la Banque de France. Le magistrat n'a pas fait droit à la demande du gouvernement de la Banque de France d'expulser les grévistes, qui occupent les locaux depuis plus de deux semaines, mais il a interdit à ceux-ci de faire obstacle à l'utilisation des locaux de l'institution.

Agé de cinquante-huit ans, M. Mignot est expert auprès des tribunaux et de la Cour de cassation. Il possède depuis trente ans un cabinet d'expertise à Paris, spécialisé dans les affaires immobilières, notamment les problèmes de succession. Il a déjà effectué plusieurs médiations dans des conflits sociaux, comme ceux de l'entreprise de travaux publics Dumez, qui s'occupe des chantiers du Grand Louvre et de l'extension de l'aéroport de Roissy, ainsi que pour régler des différends entre certaines radios locales.

Le syndicat CFDT de la Banque de France n'a pas caché sa satisfaction après cette décision.

En raison de la grève des pilotes

Air Inter a annulé un vol sur cinq

La compagnie Air Inter a été contrainte d'annuler, le 17 décembre, soixante-dix-sept vols sur les trois cent vingt-quatre qui étaient prévus dans l'ensemble de la journée, en raison de l'association de trois syndicats de navigants (SNPL, SPAC, SNOMAC) au mot d'ordre de grève lancé par le petit Syndicat national du personnel navigant de l'aviation civile (SNPNAC). Cette manœuvre de dernière minute n'a pas permis à la direction de trouver des avions et des équipages de remplacement.

Les pilotes et les mécaniciens d'Air Inter ont reçu le soutien des syndicats d'Air France et d'UTA (SPAC et SNOMAC), qui soulignent que la question du pilotage à deux ou à trois du futur Airbus A-320 se posera dans les mêmes termes dans leurs compagnies avec l'arrivée de la nouvelle génération des Boeing-747, vers 1992.

La direction d'Air Inter est décidée à porter la grève du 16 et 17 décembre devant les tribunaux, le préavis de grève n'ayant pas été respecté par trois syndicats sur quatre.

★ *Renseignements :* (1) 45-39-25-25.

Sur le vif

Pauvre Madelin !

Ça vous tourneboule un mec, hein, le pouvoir ! Ça vous monte à la tête. Vous avez vu celle de Madelin, hier, à l'Assemblée nationale ? Dé-com-po-sée ! Le nouveau statut de Renault, tintin ! Il est tombé sur un bec. Un beau ! Encore un coup de mon Jacquot, ou plutôt de son agence de pub. Il l'a consultée. Elle a été formelle : pas question de dégainer votre 49.3... Mauvais pour votre image. Renault, tout le monde s'en fout. Faites traîner. Madelin, il y a qu'à le balader, et puis, à la dernière minute, vous vous tournez vers votre Mimi : OK pour qu'on en reparle en janvier ? Il dira niet, je vous en fiche mon billet, ou plutôt mon bulletin de vote.

Pauvre Madelin, pauvre chéri ! Lui, il s'en fout pas de Renault. Son père y était OS. C'est sa faute, aussi. Depuis qu'il est ministre, il arrête pas de dire qu'il sert à rien, qu'il devrait pas être là, que l'industrie, elle a autant besoin de lui que d'une tumeur au cerveau. Ils l'ont pris au mot, à Matignon et Rue de Rivoli. Ils lui ont tout piqué. Le contrat de gaz algérien, il voulait pas le reconduire, ça coûtait un max, tant pis pour le tiers-monde ! Alors, Chirac, bon prince, s'est empressé de lui retirer le dossier : donnez, donnez, je m'en occupe, ça vous soulagera, déjà que vous êtes débordé !

Et l'affaire Valéo, vous savez, la boîte qui fabrique des équipements de bagnole, Madelin était d'accord pour le fourguer à cet Italien, là, De Benedetti. De quoi, de quoi ! s'est exclamé le grand Bafamouchi, on va pas laisser les étrangers mettre la main sur nos essuie-glaces, nos démarreurs, nos allume-cigarettes et nos radiateurs. « Secret défense » !

Pauvre Madelin, pauvre trésor ! En plus, il est vide, le sien. Il a pas un rond. Il a sacrifié son budget et son fonds de modernisation sur l'autel du libéralisme triomphant. Vous croiriez qu'à force d'en prendre plein la gueule il finirait par dire bon, ben, ça suffit comme ça, je me tire. Ça : jamais ! Pas de ministre pour l'industrie, mais tant qu'il y en aura un, ce sera lui !

CLAUDE SARRAUTE.

La crise à « Libération »

Report de la date des licenciements

Une fièvre teintée d'anxiété est perceptible ces derniers jours à *Libération*. Polémique entre direction et syndicats à propos des récentes élections, conversations à mots couverts concernant les noms des salariés menacés de licenciement en sont les ingrédients.

Confronté à une crise financière qui a des retentissements sur son identité, le journal de Serge July vit maintenant dans l'attente de la cinquantaine de licenciements que prévoit le plan de redressement de son directeur général, M. Jean-Louis Péninou, (35 au siège parisien et 19 à *Lyon-Libération*). Un comité d'entreprise s'est réuni le lundi 14 décembre.

Les représentants syndicaux ont obtenu de la direction que l'échéance des départs volontaires, procédure qui précède les licenciements, soit reportée du 21 au 31 décembre. En revanche, la direction a refusé que les indemnités s'ajoutant à la somme légale (un mois de salaire par année de présence à la rédaction) passent de deux à six mois de salaire. Quant à la fabrication, elle devra négocier prochainement avec la direction afin de savoir si la grève lancée vendredi dernier à porté ses fruits : les « fabricants » demandent, en effet, d'être traités comme la rédaction et de pouvoir quitter le journal avec un mois et non un demi-mois de salaire par année de présence (*le Monde* du 15 décembre).

Reste le problème des élections. Mercredi dernier, la direction de *Libération* contestait les élections des délégués du personnel et des représentants au comité d'entreprise, qui donnaient la majorité à la liste commune CGT-CFDT dans le collège « journalistes et cadres ». Elle indiquait que les conditions du quorum, pourtant constaté par huissier, n'avaient pas été respectées. Et précisait qu'elle demanderait au tribunal d'instance d'organiser un deuxième tour, le 18 décembre, qui pourrait mettre face à face la liste des syndicats et, le cas échéant, une liste indépendante de salariés.

Au début de cette semaine, plusieurs membres du conseil de surveillance ont tenté de jouer les médiateurs entre la direction et les salariés.

En pure perte. Mardi soir, une liste s'autoproclamant « liste fantoche » était constituée par dix salariés de *Libération* (deux chefs adjoints des services « étranger » et « société », deux reporters, deux chefs d'édition, deux rédacteurs, une assistante et un administratif). Trois points en forme de cantular sont énoncés par leur texte, dont le premier, « *non négociable* », est ainsi libellé : « *Nous entendons nous battre pour une plus juste répartition des cadeaux de Noël entre salariés sans enfants et ceux avec enfants, qui ont monopolisé ce droit au bonheur subventionné. Tous égaux au pied du sapin de Noël, tel est notre slogan.* » Les deux autres points exigent « *l'alignement du prix de l'eau minérale sur la bière* » et fixent le rythme « *incertain* » des réunions.

L'idée serait drôle et le canular complet si certains, au sein de *Libération*, ne remarquaient que dans cette liste figuraient des partisans avoués des licenciements. Cette « liste fantoche », estiment plusieurs journalistes, a été créée pour « *éparpiller les voix et affaiblir les syndicats face à la direction* » de *Libération*. Celle-ci, de son côté, n'a pas désarmé et maintient son projet de deuxième tour des élections : tous les représentants des salariés sont en effet convoqués le vendredi 18 décembre, dans la matinée, au tribunal d'instance. Le Syndicat national des journalistes CGT (SNJ-CGT) a riposté aussitôt en adressant au Parquet de Paris un mémorandum faisant état des « entraves à la liberté syndicale » faites par la direction du journal depuis 1981. La « liste fantoche » tiendra-t-elle jusqu'à de nouvelles élections, si celles-ci sont autorisées ? On apparaîtra-t-elle comme un simple pied de nez destiné à dissiper l'ambiance de crise ?

YVES-MARIE LABÉ.

(Publicité)

★★★★★★★★★

7 Mach. écrire poche (?) chez Duriez

Canon, Sharp, Brother...

EXTRA PLATES (—5 cm d'épaisseur) poids plume (—3 kg) • Très simples ou sophistiquées • Calculatrices • Affichent sur écran avant de frapper • Mémoire corrigible (jusqu'à 38 000 caractères, 19 pages) • Jusqu'à 6 modèles d'écriture • A piles ou fil ou batteries rechargeables • Corrections sur papier • Ecritures qualité imprimerie • 1440 à 3190 F ttc.

3, R. La Boétie (8e) et toujours 112-122 Bd St-Germain, 6e (Odéon)

Où trouver le Glenturret ?

Pure single Highland Malt 12 years old scotch whisky

Jusqu'ici on ne pouvait se le procurer qu'à la distillerie (la plus ancienne d'Ecosse, fondée en 1775). Aujourd'hui on peut le découvrir chez quelques rares spécialistes, passionnés de vieux whiskies, par exemple :

La Maison du Whisky, 48, avenue de Saxe, Paris 7e

A consommer avec modération

agnès b.

ouvert dimanche 20 décembre
midi - 7h
et lundi 21, mardi 22, mercredi 23 jusqu'à 20 h

femme
6/13, rue Michelet
6, rue du Jour
17, av. Pierre-Ier-de-Serbie

enfant
83, rue d'Assas
2, rue du Jour

homme 25, av. Pierre-Ier-de-Serbie
3, rue du Jour

POUR UN JOYEUX NOËL CHEZ INTERNATIONAL COMPUTER.

voir ci-dessous.

Un Macintosh Plus et un logiciel Works™ 15 990 F TTC

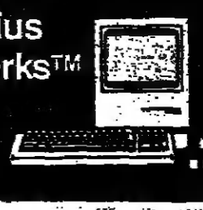

INTERNATIONAL COMPUTER
La micro sans frontières
■ 26, rue du Renard Paris 4e ■ 42.72.26.26
■ 64, av. du Prado Marseille 6e ■ 91.37.25.03

Offre valable jusqu'au 31/12.